This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

491250 DUPL

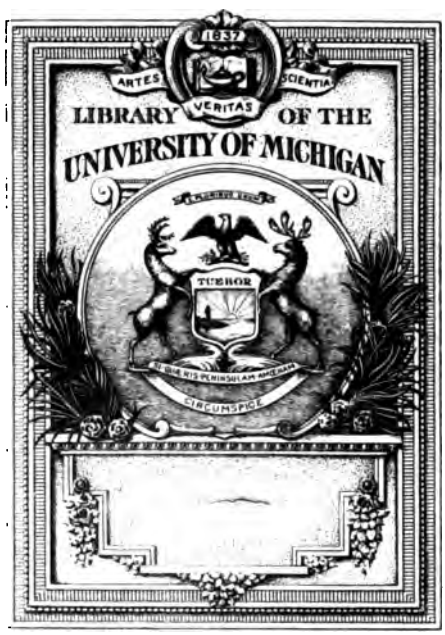
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

[redacted]

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'AMIENS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

D'AMIENS

TOME XXXVI.

ANNÉE 1889.

AMIENS

IMPRIEERIE YVERT ET TELLIER

—

1889

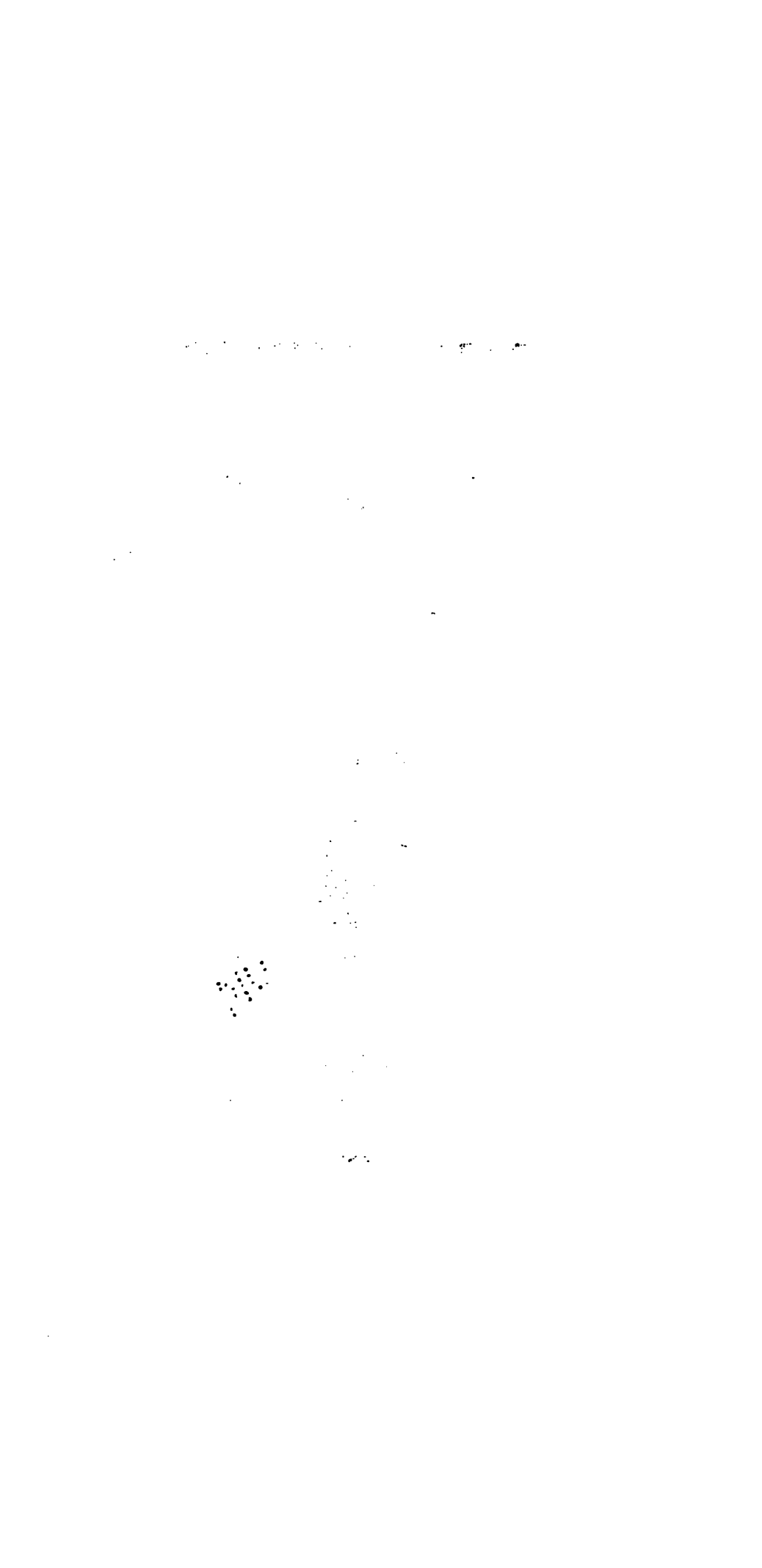

Lib. Conv.
Nijhoff
102 10-28
16253

OBSÈQUES

DE

M. le Docteur PEULEVÉ

décédé à Amiens, le 23 Janvier 1889.

M. Octave THOREL, chancelier, substituant le Directeur empêché, a prononcé sur sa tombe, les paroles qui suivent :

Messieurs,

En 1866, après de consciencieuses études à Reims et à Paris, M. le Docteur Peulevé pouvait hésiter sur le choix d'une résidence ; mais le choléra régnait à Amiens : il y accourut.

Si je ne dois point aborder ici un terrain qui n'est pas celui des lettres, comment oublier des débuts qui avaient appelé sur notre nouveau compatriote une sympathie et une estime publiques que le temps n'a fait que consacrer ?

L'avouerai-je ? Son travail de rentrée à l'Ecole de médecine de notre ville où à l'élégance de la forme se joignait la solidité du fond nous rendit quelque peu jaloux ; c'est dire avec quelle joie, le 23 mai 1873, devait l'accueillir notre compagnie.

Son discours de réception à l'Académie d'Amiens sur les Sciences en général et leur influence sur l'esprit de la médecine, plein de tours heureux, de timides hardiesses et d'aperçus profonds présentés sans pédanterie, est resté un modèle. Le récipiendaire avait choisi là un sujet vaste sans doute ; mais, étudié avec soin, développé avec modestie, il le traita avec cette supé-

riorité que nous retrouverons dans ses autres ouvrages.

M. de Beaussire, notre directeur d'alors, le recevait en ces termes. « On apprécie en vous, Monsieur, un « naturel sympathique, un caractère calme, un esprit « ouvert, l'équilibre des facultés, la facilité du travail, « la lucidité de l'exposition, enfin... ajoutait-il... tout « ce qu'on pourrait appeler l'aptitude à la vie. »

Que d'illusions perdues ! Que d'espérances évanouies sans retour ! nous voilà réunis autour de ce cercueil !

Elu chancelier, en 1876, M. Peulevé assistait à nos séances avec une assiduité que ses clients, devenus tous ses amis, lui reprochaient sans doute « Je l'aimais autant « que ma mère, me disait hier l'un d'eux en pleurant, « il mettait tant de douceur à me faire souffrir. »

La nature, d'ailleurs, l'avait admirablement doué. La franchise de son regard, la fraîcheur de son sourire tour à tour bon ou finement sceptique, donnaient à sa conversation un charme particulier et à sa discussion une puissance étrange contre laquelle on ne pouvait facilement se débattre. A ces avantages physiques ajoutez l'élévation de l'âme, tous les dons de l'esprit, une logique implacable sous des dehors toujours séduisants et à laquelle il savait astreindre tous ses actes. L'amour de la famille complétait l'homme.

Mes chers collègues, vous qui, plus longtemps que moi, avez connu M. Peulevé, vous le voyez encore tantôt nous apportant un discours écrit, tantôt improvisant une intéressante communication sur une découverte nouvelle de la science ; toujours prenant la part la plus grande aux échanges d'idées que soulevait la lecture d'un collègue.

Mais toujours aussi il pensait que ses travaux étaient indignes de l'impression. Nos mémoires lui donnent

tort. Vous n'avez pas oublié son rapport sur le concours de l'année 1879. L'étude sur Lamarck devait forcément passionner M. Peulevé. Car, à son insu, il retrouvait dans le savant naturaliste, les qualités qui le distinguaient lui aussi : l'esprit d'observation et l'imagination dans les sciences Je dis à son insu, car sa modestie ne découvrait pas comme nous ces rapprochements entre l'auteur du rapport et celui qui en faisait le sujet.

Nommé directeur de l'Académie, au commencement de 1880, nous l'entendrons bientôt professer dans une parole chaude et vibrante « son culte pour cette vérité « vraie, cette vérité toute nue à laquelle tout savant est « tenu d'offrir à l'avance le fruit de ses méditations. »

Quelques mois plus tard dans sa réponse à M. Desboves, nous le voyons reprendre son thême favori. Laissez-moi y relever un passage dont votre amitié ne laissera pas de faire l'application à notre cher défunt : « Quand les belles méthodes des sciences exactes sont « mises au service d'esprits judicieux et littéraires à la « fois, elles en font des natures d'élite dont les principes « sont inébranlables, parce qu'ils sont le fruit du raisonnement, et dont le commerce présente un charme « exquis parce qu'il satisfait du même coup notre admi- « ration pour le vrai et notre aspiration vers le beau. »

J'ai essayé de vous montrer en M. Peulevé un amant passionné des choses de l'esprit. Pour le connaître tout entier, il faudrait relire son remarquable discours de la séance publique de cette même année 1880.

Il y disait : « Un esprit distingué n'a pas craint « d'avancer que la science de la nature est essentielle- « irréligieuse, puisque la religion se confond avec le « surnaturel.

« N'est-ce pas comme si on disait : la science de la

« nature est anti-esthétique, car l'esthétique a pour objet « l'idéal, et la science le réel ; donc encore celle-ci est la « négation de l'art. — Nous protestons à l'avance contre « une pareille confusion d'idées. La religion est une « chose ; la science en est une autre. »

Ces sentiments ont été ceux de toute sa vie.

Aussi, dans son récent discours sur l'hypothèse « cette « conception hardie entre le fait observé et la fin « démontrée, l'hypothèse, cette jeunesse des sciences », comme il dit, M. Peulevé n'a examiné que le côté purement scientifique de la question, sans perdre un instant de vue les axiomes « enfants de la raison ». Mais lorsque, dans ce même discours, et c'est son dernier, vous le voyez faire entre le banal et l'idéal la même différence qu'entre l'erreur et la vérité, ne sent-on pas qu'il admettait les consolantes hypothèses de l'au-delà.

Voilà, Messieurs, celui que perd aujourd'hui l'Académie d'Amiens.

En lui se trouvaient réunies les qualités qui font le savant, le littérateur, l'homme de bien, l'homme de cœur.

Aux obsèques du docteur Alexandre, son collègue et vieil ami, ce fut M. Peulevé qui, en notre nom, prononça le discours d'usage. Saurais-je mieux faire que d'en emprunter la péroraison pour l'adresser à son auteur lui-même ;

« Pleurons, Messieurs, de pareils hommes. Que leur « belle existence soit toujours présente à nos yeux, « et que le souvenir impérissable de leurs vertus soit « comme un sillage lumineux qui guide notre marche « au milieu de la route que nous parcourons ici-bas ! »

SANS TABAC

(Nouvelle Berckoise)

Par M. GUSTAVE BOULANGER.

(Séance du 12 Avril 1889).

Neuf heures du soir, à la fin du mois d'Août ; une pluie torrentielle, un vent froid et fou, vraie tempête de sable ; enfin, un Monsieur courant comme on pouvait courir par un temps pareil dans les dunes qui mamelonnaient le sol entre le *Châlet Mimosa* et le Bureau des Omnibus de Berck à Verton. Je parle d'il y a vingt ans.

Le Monsieur, c'était moi, Jean Morette. Et je vous assure que les cataractes du ciel, la bourrasque et l'opacité d'une nuit sans lune n'avaient aucune prise, ce soir-là, sur ma bonne humeur.

A vingt-huit ans, lorsqu'on vient de passer une douzaine d'heures auprès de la fiancée qui sera votre femme dans trois mois, — précisons, dans quatre-vingt-trois jours, (j'en ai retenu le nombre, parbleu ! je les ai assez égrenés et pointés sur mon calepin, ces quantièmes qui ne finissaient point) ; quand on vient de diner dans la plus franche intimité avec un papa Boulain, bon comme la crême de Mai, et une maman Boulain comme on n'en fait plus, — mes futurs beaux-parents ; quand surout, au moment de partir.....

Ah ! nous y voilà. Laissez-moi vous dire comment j'avais quitté Annette. Cela me fera bien de remuer la cendre toujours chaude de mes bonheurs d'antan. Vous voyez, du reste, que je suis en train de babiller comme un moineau franc, de vider mon sac. Un peu plus, un peu moins, qu'importe ? Ces lignes sont écrites pour ceux-là seulement qui ne détestent pas certains bavards.

Cet excellent papa Boulain m'avait dit un jour, au début de ce que j'appelais mon noviciat :

— Je vous saurai gré, Monsieur Morette, de vous conduire ici, à notre foyer, comme si vous étiez chez vous. J'entends par là que vous ne retranchiez rien de vos habitudes de garçon ; nous les savons irréprochables. Si vous aimez vous coucher tôt, retirez-vous quand il vous plaira ; si vous préférez prolonger la veillée, nous resterons volontiers avec vous, et ainsi pour le reste. Je vous demande en un mot d'être à notre égard, comme fiancé, tel que vous serez après votre mariage.

La bonne parole, et comme elle m'avait mis à l'aise ! Me retirer tôt, quand avec l'omnibus de neuf heures je pouvais rentrer chez moi avant minuit ! Je n'aurais eu garde. Depuis six semaines que j'étais admis officiellement à faire ma cour, je venais tous les dimanches de Longpré à Berck où Monsieur Boulain avait loué le *Châlet Mimosa* ; je passais entre lui, sa femme et leur fille ces heures charmantes et fugitives dont on n'évoque jamais le souvenir sans émotion, ces heures exquises que le cœur ne vit pas deux fois.

Mais.... il y avait un mais, une mouche dans mon bol de lait ; il y avait même deux mouches.

*
* *

La première, c'était le frère cadet de M. Boulain, que

l'on appelait l'oncle Dominique. Une grosse mouche, celle-là et qui faisait beau bruit quand elle se mettait à bourdonner.

Parlons-en.

Célibataire, pivotant sur la cinquantaine, pas plus haut qu'un turc, mais fort et barbu à l'avenant, l'oncle Dominique était brasseur dans les environs de Lille, — un bon métier sous cette latitude. Actif et pétulant, malgré l'embompoint qui commençait à l'envahir, il faisait de ses muscles et de son cerveau un usage continuel, étonnamment varié. Industriel accompli, il voyageait beaucoup, toujours en quête d'améliorations de perfectionnements et rêvant de faire de sa brasserie un établissement hors de pair. Entre deux brassins il devenait agriculteur entendu, directeur d'orphéon, adjoint au Maire, administrateur de Caisse d'épargne, photographe amateur et même vice-président du *Véloce-Club* de l'endroit.

Au moral, un hérisson bienfaisant, d'un dévouement sûr, mais têtu comme un âne breton, et très autoritaire ; généreux et aimant au fond, brutal à ses moments. Il exerçait une influence prépondérante sur le doux et pacifique père d'Annette comme sur ses entours, et jamais on n'eût pris une décision de quelque gravité chez M. Laurent Boulain sans la soumettre préalablement à l'estampille de l'oncle Dominique.

— Envoie-moi ton Alcindor de l'Enregistrement, avait-il répondu à son frère quand il s'était âgi de mon mariage. L'avenir d'une nièce ne se bacle pas comme une affaire de houblon. Je veux voir de près la tête du candidat, au dehors et au dedans. Je l'analyserai pendant trois jours et vous dirai ce qui en est.

Vous est-il jamais arrivé, vous qui me lisez, de passer

trois jours et trois nuits en tête-à-tête avec un bouledogue ? Il se peut que non. C'est l'effet que me produisit ce premier séjour à la brasserie Boulain. Oh ! je n'ai rien à dire de l'écuelle et de la litière ; elles étaient des plus confortables. Mais quelle épreuve ! M. Boulain junior m'éplucha, me jaugea, me retourna sur toutes les coutures ; je n'ai jamais ouï parler d'un semblable examen. Il avait une façon de m'interroger, brièvement mais clairement, qui m'obligeait à parler de tout, fortune, engrais artificiels, santé, mécanique appliquée, relations de famille et le reste. Il me fit lever à deux heures du matin pour visiter la brasserie et voulut que je chantasse, à son orphéon, le solo du ténor : « Que j'aime vos senteurs, belles nuits parfumées », dans le chœur de la *Fuite en Egypte*.

En dépit de ces exigences et de ces singularités, la physionomie de M. Dominique Boulain est restée dans ma mémoire celle d'un homme peu ordinaire, d'un cœur sûr, voyant loin et juste sur sa route, mais fort épris de commandement et brûlant un peu trop d'encens peut-être devant l'idole qu'il s'était faite de ses goûts et de sa volonté.

Je ne lui déplus point, il faut le croire. En effet, voici le langage qu'il me tint lorsque je pris congé de lui :

— Pas de phrases, Monsieur ; réservez-les pour mon brave homme de frère qui est tout miel. Je n'ai ni femme ni enfants et pourtant mon intention est de ne pas mourir tout entier. Vous aimez ma nièce, mais moi aussi je l'aime, d'une autre façon, et je la veux heureuse. Or, pour cela, pas d'enregistrement, vous m'entendez ? J'ai horreur de l'enregistrement à tous égards. C'est une carrière fort honorable sans doute, dans laquelle mon frère a vivotté paisiblement en se serrant longtemps le

ventre et où vous-même avez mis le pied avec des chances de réussite. Mais si j'avais votre intelligence, votre instruction et votre tournure, j'aimerais mieux conduire moi-même ma vie le fouet en main que de la regarder passer de mon rond de cuir sous la surveillance d'autrui. Dans ce monde il n'y a, selon moi, que des marteaux qui frappent et des clous qui s'enfoncent ; ponr mon compte je préfère me trouver du côté du manche, mais tous les goûts sont dans la nature. Seulement sachez ceci : le mari de ma nièce sera mon successeur comme aussi mon héritier, et je ne demande pas mieux que de vous appeler mon neveu, Monsieur Morette ; réfléchissez-donc ; c'est à prendre où à laisser. Et maintenant, sauvez-vous, vous allez manquer le train.

« Il me va, ton bureaucrate, écrivait le soir même « l'oncle Dominique à son frère. Un bon cerveau, abon- « damment meublé, bien d'aplomb quoique fort amou- « reux ; une étoffe solide, souple et bon teint, propre à « tous usages. Je ne lui en veux pas d'avoir englué sa « jeunesse à la fréquentation des grimoires publics « puisque c'est dans cette spécialité qu'il vous a connus « tous en général et ma nièce en particulier. Ce garçon « serait le successeur de mes rèves ; en trois mois j'en « ferais un brasseur et en un an mon *Alter ego*. Il faut « le battre pendant qu'il est chaud, l'extraire du timbre « à bref délai et me le convertir rondement au houblon. « Pour Annette, que je charge de ce soin, ce ne sera « qu'un jeu. Au surplus, pas de noces sans cela, vous « savez ! à bientôt de vos nouvelles. »

La conversion ne fut pas laborieuse ; j'aimais! Et voilà comment, bizarre fantaisie du destin, je fis un soir mes adieux aux grands prêtres du double décime pour m'enrôler dans l'armée active du roi Gambrinus.

Mon mariage fut promptement arrêté. L'oncle Dominique en fixa la date au 15 Novembre, époque à laquelle il avait décidé qu'il changerait sa machine à vapeur, usée dans tous ses organes et devenue insuffisante. La noce aurait lieu à Amiens, où son frère avait pris sa retraite. Je devins aspirant brasseur et fiancé du même coup.

Cet avenir souriant et doré qui s'ouvrait devant moi, j'en étais avant tout redevable à l'oncle Dominique. Et pourtant le sentiment de cette volonté superbe, éprise d'elle-même, à l'ombre de laquelle s'épanouissaient mes jeunes amours en voilait parfois la floraison comme d'une buée de gêne et de contrainte. J'avais conscience qu'en acceptant sans résister l'ultimatum de l'oncle Dominique j'avais aliéné entre ses mains une part de mon indépendance, et c'était là ma grosse mouche.

***

Il y en avait, hélas, une seconde, mais celle-là de moindre taille et qui ne faisait pas de bruit. Depuis les accordailles je venais comme je l'ai dit, tous les dimanches à Berk, et..... je n'avais pas encore osé fumer la pipe devant la famille Boulain. Que celui qui m'écoute m'entende, et il me comprendra s'il est fumeur.

Jusqu'au diner, tout allait bien. Je ne pensais qu'à Annette, je ne voyais qu'elle et me grisais du son de sa voix. Certes mes yeux et mes oreilles faisaient bombance et chère lie ; cependant, dût cet aveu m'aliéner l'estime de ceux qui ont aimé, — ce qui s'appelle aimé, — quand la bonne apportait le café, j'éprouvais quelque malaise. Instinctivement, irrésistiblement, je portais une main fureteuse à la poche de mon habit ; je faisais,

sans en avoir tout à fait conscience, une caresse à ma bonne pipe de cerisier que je sentais là, à gauche, tout près de mon cœur. Etait-ce une illusion due à la fatalité de l'habitude ? Il me semblait qu'elle remuait, cette pipe, qu'elle s'agitait inquiète, jalouse peut-être, et je me figurais l'entendre murmurer des reproches :

— Et moi ? Je ne suis donc plus rien qu'un pis-aller? Quand on aura pris congé de la future Madame Morette on sera bien aise de me retrouver pour tuer le temps. Un rôle flatteur en vérité pour l'amie des bons et des mauvais jours !

Quand approchait le moment du départ, c'était bien autre chose. Mes deux mains poussaient des reconnaissance sournoises dans toutes mes poches, inventoriant les divers engins qui tout à l'heure, au grand air frais de la route, allaient charmer l'ennui de l'éloignement en me permettant de satisfaire ma passion.

— Est-ce votre billet de retour que vous cherchez ? me dit un soir Annette avec son joli sourire avivé d'une pointe de malice.

Je n'ai jamais su mentir, pas plus en paroles qu'en actions ; c'est une infériorité qui aurait pu entraver ma carrière si j'étais resté dans les emplois publics. Je rougis donc, je baissai la tête assez sottement, et je grimaçai à mon tour un sourire qui n'avait rien de malin.

— Non, Mademoiselle, je m'assure que j'ai sur moi tous les objets dont..... tous les objets que..... j'emporte habituellement en voyage.

— Un revolver, je gage ; j'en aperçois la forme saillante et la crosse rebondie.

Elle rit de bon cœur et regarda la pendule.

— Neuf heures moins un quart. Allons, maman, offrez

à votre gendre le brou de noix de l'étrier. Et vous Monsieur, portez-arme ! et chargez! je vais vous chercher une allumette.

Les parents se regardèrent avec un petit rire heureux et discret qui équivalait à une approbation.

***

Le l'aurais embrassée, — vous le croirez sans peine, que vous soyez fumeur ou non. — Mais aux termes de conventions speciales passées avec M. Boulain aîné, je n'avais droit qu'à deux baisers par séance, l'un au débarqué, l'autre au départ. C'est la ration adoptée en France dans la plupart des familles, et j'avais promis aux parents d'Annette d'observer cette abstinence.

Hélas ! je manquai un jour à la parole donnée. Appelés au salon par la visite d'un fourniseur que bénit ma tendresse, papa et maman Boulain, confiants dans ma loyauté, nous avaient laissés seuls à la fin du déjeuner.

— Vous voyez que j'ai mis vos boucles d'oreilles, dit Annette ; me vont-elles bien ?

Elle me tendait sa joue, sans penser à mal ; c'est du moins ce qu'elle m'a toujours affirmé depuis. Sans doute les rubis que je lui avais offerts étaient mignons et lui seyaient à ravir ; mais l'oreille elle-même, quel chef-d'œuvre ! Ma foi, tant pis ; je ne suis pas du bois dont on fait les anachorètes ; je rompis mon jeûne et je mordis gloutonnement au fruit défendu qui ne soufflait mot et ne se défendait pas du tout, — je dois le dire, pour attribuer à chacun sa part de responsabilité.

Pas plus que l'oncle Dominique, papa et maman Boulain n'ont jamais eu connaissance de ce larcin qui est resté le plus doux de nos remords. Au surplus, de tels

remords sont toujours légers, lorsqu'on est deux à les porter. C'est égal, quand nous serons à notre tour dans le rôle des parents d'Annette nous aurons l'œil ouvert, et il n'y a pas de fournisseur qui tienne, nous monterons la garde.

Mais je me demande pourquoi je m'attarde à narrer cet épisode scandaleux, d'un fort mauvais exemple, qui n'a qu'un rapport très secondaire avec mon sujet aussi bien qu'avec la morale. Revenons à ma pipe.

***

Tout en enveloppant Annette d'un de ces regards qui sont à la fois un remerciement du cœur et la caresse intéressée d'un égoïsme satisfait, j'avais tiré de son obscurité ma chère pipe, et je m'apprêtais à la bourrer quand je constatai que je n'avais plus de tabac. M. Boulain ne fumant jamais, c'en était fait pour ce soir du plaisir que les adeptes ont appelé le dessert des desserts. Je fis gaiement part de ma déception à mes futurs beaux-parents.

— Ainsi vous fumez la pipe et vous vous en priviez pour nous, me dit avec bonté maman Boulain. Ne vous a-t-on pas dit de faire comme chez vous ? La pipe ne nous incommode pas, croyez-le ; et puis, l'odeur du tabac, c'est la mort des mites et le salut des étoffes. N'est-ce pas Laurent ?

— Certainement, répondit M. Boulain en sirotant son brou de noix, fumez mon ami, fumez à votre aise. Un homme qui aime la pipe aime son foyer, son chez soi, et, comme conséquence logique, sa femme.

C'était pousser un peu loin peut-être l'esprit de déduction ; car je tiens pour certain que si bon nombre

de maris fument la pipe, ce n'est pas toujours à côté de leur femme. Mais j'aurais eu mauvaise grâce à ne pas être de l'avis de M. Boulain.

— Je partage absolument votre opinion, répondis-je, et je ne demanderais pas mieux que de fumer, je vous assure ; mais je vous l'ai dit, je n'ai pas de tabac, et alors.....

— Et alors, poursuivit le modèle des beaux-pères, vous serez bien aise, un jour prochain, d'avoir une femme qui veille à ne pas vous en laisser manquer. Et comme cette femme veut être à la hauteur de tous ses devoirs, elle en a commencé l'apprentissage, elle a deviné votre goût que, par discrétion vous nous taisiez, et elle va réparer votre oubli.

Là-dessus Annette m'offrit une merveille de sac à tabac, brodé de ses mains, or et soie sur velours grenat, et rempli de l'herbe parfumée que l'on sait. Elle voulut mettre elle-même le feu à ma pipe.

C'est pour le coup que je l'aurais embrassée ! Je m'avisai que c'était mon droit, car neuf heures sonnaient. Je touchai mes arrérages, — je pourrais dire en espèces sonnantes, — j'embrassai maman et papa Boulain par dessus le marché et je m'enfuis vers l'omnibus sous une averse abominable, comme je l'ai dit en commençant. Bah ! que peut la fureur des éléments sur un fiancé de vingt-huit ans qui a du tabac plein sa poche et de la joie plein son cœur.

* * *

Annette avait allumé ma pipe ; mais j'avais pris tant de plaisir à voir sa main évoluer devant mes yeux que l'opération, compromise par mes distractions, troublée

ensuite par les adieux, n'avait que médiocrement réussi. Quant à rallumer dehors, la pluie tombait si drue, l'atmosphère, moitié vent et moitié sable mouillé, faisait tellement rage que je dus y renoncer. Dans l'omnibus, qui met environ trois quarts d'heure à transporter les baigneurs de la plage à la gare de Verton, deux dames avaient pris place ; fumer eût été d'un goujat.

Mais le train qui passait à Verton à 10 heures n'arrivait à Longpré que plus d'une heure après. Dieu du Ciel ! c'est là que j'allais me dédommager !

Il y avait peu de monde dans ce train de nuit ; peut-être parce que depuis plusieurs jours la tempête s'obstinait à jouer ses grands airs. Je sautai au hazard dans un compartiment de dernière classe où se trouvaient trois personnes auxquelles je pris d'abord peu garde, n'ayant d'autre souci, pour le moment, que de m'installer et m'étaler le plus confortablement possible sur ma couverture dépliée. Les trois voyageurs occupant, avec de menus colis une seule banquette du compartiment, l'autre devenait ma propriété jusqu'à nouvel ordre en vertu de cet article premier du code des voyage : « Je prends la place à laquelle j'ai droit et « pour le reste je m'adjuge ce dont les autres n'ont pas « disposé. » C'est le code français que je cite. Il y a assi un code anglais des voyages qui n'a qu'un seul article, lequel commence aussi : « Je prends tout.... », ma foi !... je ne me rappelle plus la suite.

Le train marchait à son allure normale. Nous filions dans la nuit triste à travers les plaines et les marais du Ponthieu, la pluie châtiant les vitres qui claquaient dans leurs coulisses, du côté de la mer, mêlant l'acrimonie de ses cinglées au ronronnement des wagons et par

moments au sifflet de la machine, dominé et comme éteint par la tourmente.

Pensais-je à fumer, maintenant que j'en avais tout le loisir ? Non. Adossé dans un coin. les jambes allongées sur ma banquette, les mains jointes sur mon gilet, je faisais le moulinet avec mes pouces, ce qui est un geste de prédilection chez les imbéciles comme chez les rêveurs.

— Tiens, à propos, pensai-je tout d'un coup, encore une journée de passée. Çà ne fait plus que quatre-vingt-deux.

Et je constatai sur mon calepin ce bienfait du Temps, que je me représentais sous la figure d'un moissonneur fourbu, lent à la besogne, avec une faux ébréchée et un tablier en mauvais état. Comme c'est éternel, quatre-vingt-deux jours, quand on aime !

— A quel pays sommes-nous, bon papa ? demanda une voix jeune et fraîche entrecoupée par un baillement.

C'était une enfant d'une dizaine d'années. Elle dormait depuis Verton, blottie contre une grande fille qui me faisait vis-à-vis, avait les yeux rouges et regardait tantôt la petite, tantôt « bon papa » et le plus souvent la vitre derrière laquelle régnait la nuit épaisse, impénétrable. Quand on dirige les yeux avec une pareille persévérance du côté où l'on ne voit rien, c'est qu'on regarde au-dedans de soi-même ou qu'on se sent envie de pleurer.

Elle avait pleuré, la grande fille, cela ne faisait pas de doute. Mais comme le train venait de stopper et que la petite, réveillée par l'arrêt, aller donner le branle à quelque conversation, d'un geste brusque elle essuya ses larmes et, par un effort de volonté, un sourire voltigea sur son visage pâle, subitement rasséréné.

— Nous sommes à Noyelles ; embranchement pour Saint-Valery, répondit bon papa. Ah ! il y a du monde ; j'aperçois des baigneurs en jupons rayés. Crois-moi, Louisette, garde ta place auprès de ta sœur.

La grande fille s'était dressée à la portière. Je regardais moi-même les allants et venants, se hâtant sous la pluie, comiquement en peine de se caser par groupes, s'appelant par des noms et prénoms de toutes sortes, avec des tronçons de phrases qui s'entre-croisaient dans un imbroglio tumultueux.

— Justine, où est le filet à crevettes ?

— Adolphe, tu me marches sur les pieds.

— Possible ! je ne t'en veux pas.

— Mais, Félicie, fermez donc votre parapluie, vous m'éborgnez, ma chère.

— Nom d'une source ! comme çà crache de là-haut ! Etc., Etc.

Un quatuor de tout jeunes élégants, qui avaient été faire à Saint-Valery je ne sais quoi, — ni eux non plus, je pense, — braillait sur quatre tons différents des couplets d'un goût contestable, en vogue à cette époque, et dont, malgré moi, j'ai retenu le dernier vers qui servait de refrain :

« C'en est encore un qu'a cassé sa pipe. »

Ils fumaient tous de gros cigares, et étaient gris à l'œil nu.

La vue de ces cigares, et ce mot de pipe me remirent en mémoire que je n'avais pas encore rallumé la mienne;

je l'avais sortie de ma poche et j'allais frotter une allumette quand la grande fille, à la vue des quatre eunes gens, murmura d'un ton triste :

— Mon Dieu, pourvu qu'il ne monte pas de fumeurs ici !

*
* *

Le train repartit sans qu'il en montât aucun. Mais j'y étais, moi, saprebleu ! depuis quarante minutes ; et ce me fut, vous le comprenez. une révélation fort déplaisante que ce souhait, exalé *mezza voce* à mes oreilles. N'avoir pas fumé depuis le matin, être possesseur de la meilleure des pipes, bourré avec le tabac que vous a offert, dans un sac sans prix, votre fiancée chérie, et ne pouvoir, par convenance, satisfaire une passion fort innocente en somme, c'était jouer de malheur. Je voulus rester correct et poli, mais je me promis qu'à Abbeville je changerais de wagon.

La grande fille avait repris sa place en face de moi; bon papa s'était tapi dans son coin,et Louisette,curieuse, allait d'un bout du compartiment à l'autre, collant aux portières ses yeux assoiffés de paysages, ne voyant rien, mais espérant toujours voir quelque chose. Il y a des gens qui promènent, comme elle, leur inquiétude pendant des années, d'une portière où ils ne distinguent pas grand chose à une autre où ils n'aperçoivent rien du tout : on les appelle des philosophes à la recherche de la vérité.

Enfin, fatiguée de ce manège, elle s'assit à côté de moi et parut réfléchir.

— Bon papa, dit-elle tout d'un coup, donne-moi donc mon papier, que je fasse des cornets.

Le vieillard sourit de ce sourire lamentable des vieux qui ont le cœur gros, mais font effort pour ne pas attrister autour d'eux l'enfance qui leur est chère. Il me sembla que lui aussi avait pleuré.

— Quelle idée ! tu n'as donc pas sommeil ? Allons, enfant, je vais te donner tes petits carrés.

Il fouilla dans un sac de voyage avachi dont le cuir éraflé, couleur d'amadou, et l'étoffe algérienne aux tons fanés, reprisée aux angles, disaient assez que si ce monde-là n'était pas gai, il n'était pas riche non plus. La ligature d'un bout de passement remplaçait de son mieux la serrure hors d'usage, laissant bailler l'ouverture, comme la machoire sans dents d'un batracien. Tels sacs, telles gens ; j'en excepte les voyageurs de commerce qui, par nécessité professionnelle, ont toujours une valise irréprochable, leur raison sociale fut-elle à l'aurore d'une faillite.

Louisette, très réveillée, confectionnait prestement des cornets, encore des cornets, toujours des cornets ; elle en couvrait la banquette.

— Ça vous amuse donc, lui dis-je, de rouler du papier ?

— C'est pour petite mère, dit-elle. Petite mère est marchande de tabac depuis huit jours, nous allons la rejoindre à Saint-Just, et je lui ai promis de travailler pour elle.

— Ah ! elle vend du tabac, votre maman ; est-ce que vous aimez cela, l'odeur du tabac ?

— Oui, surtout la pipe. Notre petit frère fumait souvent la pipe quand il était vivant et qu'il me faisait sauter

sur ses genoux : « à dada sur mon bidet, au galop, au galop ! »

— Louise, tais-toi donc, interrompit la grande fille ; tu ennuies monsieur de ton sot bavardage.

Mais elle était lancée ; baissant seulement la voix par une demi-obéissance, elle se mit contre moi, et continua d'un ton confidentiel :

— Bon papa aussi, fume ; il a toujours sa pipe dans sa poche, mais à présent il ne veut pas s'en servir. Nous avons perdu beaucoup d'argent ; il dit que ça coûte trop cher et qu'il faut savoir se priver. Vous ne fumez pas, vous, dites Monsieur ?

— Mais oui, je fume, mon enfant, je fume aussi la pipe.

Et me tournant vers la grande fille qui souffrait visiblement du verbiage indiscret de sa sœur.

— Seulement, les messieurs ne doivent pas fumer devant les personnes que cela incommode, et Mademoiselle n'aime pas la fumée.

— Julie n'aime pas la fumée ? qui vous a dit ça ?

— Tout-à-l'heure, à Noyelles, n'avez-vous pas souhaité, Mademoiselle, qu'il ne montât pas de fumeurs avec nous !

— Sans doute... c'est la vérité, monsieur, répondit Julie un peu contrainte ; mais ce n'est pas moi que la pipe incommode.

— Qui donc, alors ?

Elle tourna tristement la tête vers le vieillard qui paraissait s'assoupir dans son coin.

— Pauvre grand père, dit-elle, il lui est si dur maintenant de voir fumer les autres !

— Et il n'a pas voulu que nous lui achétions du tabac avant de quitter Boulogne, ajouta Louisette; il a ditque nous n'avions pas trop d'argent, qu'il fumerait plus tard, à St-Just, chez petite mère.

* * *

Je ne répondis rien, j'étais ému. Etourdiment, avec la légèreté primesautière de son âge, cette enfant venait de soulever le coin d'un voile derrière lequel je devinais de cruelles infortunes, une détresse profonde.

Ce « petit père » qui n'était plus, quelque fonctionnaire de Boulogne sans doute, marié par amour à une femme sans dot. Sa dernière maladie avait emporté le plus clair de leurs économies. La veuve avait obtenu un bureau de tabac à St-Just, un morceau de pain pour les quatre survivants,dont un vieillard et une enfant.Comme tout ce monde allait pâtir, à St-Just un pays qui ne leur rappelait rien, probablement, où l'on ne verrait plus la mer, le port, les matelots, les anglais; un pays si loin du milieu où l'on avait bâti son nid et vécu les jours bleus. C'est là que ce pauvre vieux, transplanté sur le tard, allait connaître à son déclin les âpretés des temps difficiles. Et, pour inaugurer son martyre, il se privait, victime volontaire, de cette douce et inoffensive consolation : sa pipe!

Il s'était réveillé et regardait ma chaîne de montre; lui n'en avait pas.

— Seriez-vous assez bon pour me dire l'heure qu'il est? me demanda-t-il.

— Onze heures moins un quart, monsieur; dans dix minutes nous serons à Abbeville.

— Et à St-Just à deux heures du matin. Encore trois grandes heures de route. Comme la pluie tombe.

— Oui, ça n'est pas gai. Tenez, Monsieur, je ne connais rien de tel qu'une bonne pipe pour charmer les ennuis des longs trajets. La mienne est bourrée, mais je n'aime pas fumer seul. J'ai là d'excellent tabac tout frais, vous me feriez bien plaisir en y goûtant.

Il esquissa un geste poli de refus.

— Pardon, Monsieur, je préfère ne pas fumer.

— Pas même pour m'obliger? je vous en prie.

— Fume donc, bon papa, puisque ce monsieur y tient, intervint Louisette ; n'est-ce pas que vous voulez qu'il fume?

— Je le désire beaucoup.

Et je lui tendis le sac d'Annette, auquel je n'avais pas touché depuis Berck.

— Allons ! si c'est pour vous êtes agréable!...

Nous les allumâmes enfin, nos pipes. Franchement nous l'avions bien mérité l'un et l'autre.

— Oh ! le joli sac ; regarde, Julie ; c'est votre femme qui l'a brodé, au moins. Je me rappelle celui que petite mère a fait en cachette, quand papa a été nommé inspecteur. J'étais toute petite et on m'avait défendu d'en parler ; c'était une surprise.

Je ne m'étais pas trompé: un fonctionnaire, un inspecteur de n'importe quoi..... sans fortune, mort trop jeune pour les siens.

— Louise, tu est d'une inconvenance, d'une indiscrétion sans pareilles, dit la sœur aînée d'un ton ferme. Tais-toi ou fais attention à tes paroles.

— Laissez-la, Mademoiselle, elle m'intéresse. Oui,

c'est ma femme qui me l'a donné, aujourd'hui même; vois comme il est beau.

— Et tout plein de tabac!

Elle se tut, examinant le sac et son contenu. Puis ses regards se portèrent alternativement de son grand père à sa sœur. L'aïeul, les yeux clos, fumait silencieux, à petits coups, dans une pipe d'écume, épave sauvée du commun naufrage. La grande sœur, retournée vers la vitre de son coin, regardait toujours vaguement dans la campagne sombre. Alors, voyant que seul je l'observais, Louisette se hissa sur la banquette, s'approcha de mon oreille et me dit tout bas :

— Voulez-vous m'en donner un peu, un tout petit peu... pour lui.

— Oui, ne dis rien; assieds-toi et passe-moi tes cornets.

Doucement, sans avoir l'air d'y toucher, je bourrai les petits cônes du tabac d'Annette; un, deux, trois, jusqu'à neuf. A mesure qu'ils étaient pleins, je les glissais, bien fermés, à l'enfant qui les empilait dans ses poches; toute ma provision y passa.

— C'est tout, murmurai-je, mon sac est vide. Bonne nuit, Louisette, nous voici à Longpré et je m'arrête ici.

Elle me regarda de ses yeux surpris, comme désappointée; puis, escaladant de nouveau la banquette, elle passa ses petits bras autour de mon cou; et elle qui, pour un rien, jouait de la langue avec une si belle intempérance, m'embrassa sur les deux joues sans dire un mot.

Je pris congé de mes compagnons de route et leur souhaitai bon voyage. Comme j'allais refermer la portière, la grande sœur se pencha vers moi et me tendit la main.

— J'ai vu votre manège, monsieur, merci ; que Dieu vous récompense !

* * *

Un pére franciscain, — ou du moins un voyageur auquel son *Water* à capuchon en donnait la tournure, — se promenait gravement sur le quai de la gare de Longpré, allant et venant avec une magnifique insouciance de la pluie, devant la porte de sortie. Comme je remettais mon billet à l'employé, il pirouetta sur les talons et vint droit à moi.

— Enfin, vous voilà ! j'en suis enchanté. Je vous attends depuis deux heures.

— M. Boulain ! vous ici ! qu'y a-t-il donc ?

— Appelez-moi mon oncle Dominique, j'aime mieux cela. Il y a que... je suis souvent en route, chacun sait ça. Tenez, votre voiture est là ; allez vous reposer. Je vais, moi, dormir un moment dans l'hôtel que voici, et sur les trois heures, je repars pour Verton ; je serai au petit jour à Berck où j'ai à causer avec mon frère d'affaires urgentes. Je tenais seulement à vous prier d'y retourner demain, à deux heures, pour déjeuner. En attendant, sachez que, pour des raisons de premier ordre, votre mariage n'aura pas lieu le 15 novembre. C'est impossible et j'en ai décidé autrement. Bonsoir, et à demain les explications.

Il m'avait débité ces nouvelles décourageantes de ce ton brusque qui lui était familier. Je me couchai désolé, en maudissant le ciel et la terre. Le ciel, parce qu'après le généreux sacrifice que je venais de m'imposer, au pro-

fit d'un vieillard malheureux, de toute ma provision de tabac, — le tabac d'Annette ! — il était souverainement injuste, de la part de la Providence, de m'accabler sous le poids d'une pareille mortification ; toute bonne action mérite récompense, je ne sors pas de là. — La terre, parce qu'elle tolérait sur sa route et engraissait de ses fruits des oncles Dominique, grincheux et despotes, venus au monde pour empêcher les fiancés de s'épouser. Je m'en prenais à moi-même de ma déception, me reprochant de manquer de caractère et d'abandonner ma destinée aux caprices d'un vouloir étranger. Je n'étais qu'un enfant ; j'aurais dû rester en nourrice.

— Assez de faiblesse, me disais-je le lendemain, en me rasant. Quoi qu'il soit advenu, je ne rentrerai pas ici sans être fixé sur l'échéance de mon bonheur ; et si je dois y renoncer, je veux du moins savoir à quoi m'en tenir.

O mobilité des impressions de l'homme, de l'homme épris surtout ! Si j'avais à représenter l'*Amour*, je ne mettrai pas seulement un arc dans la main gauche de cet aimable petit aveugle ; une girouette ornerait en outre sa main droite.

Je partis de Longpré résolu, affermi, prêt à tenir tête à tous les brasseurs du Nord de la France, pour défendre les intérêts de mon cœur, et à rompre au besoin, si l'on se jouait de mon esprit accomodant.

Le temps avait changé d'humeur ; quelle ironie de l'atmosphère ! pendant que j'avais du noir à l'âme, un joli soleil bien gai, bien doux, imprégnait de ses joyeux rayons toute la campagne. La nature a parfois de ces cruautés.

Hélas ! à mesure que j'approchai de la plage, je sentais se fondre l'énergie de ma volonté ; et quand j'arrivai au châlet Mimosa, je n'avais plus qu'une pensée,

qn'un désir, voir Annette et l'avoir pour femme, quand on voudrait, à n'importe quelles conditions.

« Si vous avez aimé... » raisonnez donc pour moi.

— Bonjour Monsieur, bonjour Madame ; mademoiselle, vous permettez.....

Je m'inclinai d'abord avec le cérémonial voulu et l'embrassai ; affaire de conventions antérieures. De suite, j'eus le sentiment d'un évènement quelconque, imprévu formidable. Entre fiancés, le baiser, même officiel, *coram populo*, est tout un langage explicite, incisif, aux nuances discrètes et délicates auxquelles ne se trompent ni l'une ni l'autre des parties intéressées, quand ce ne sont pas des..... endormis.

L'oncle Dominique n'était pas là. J'observai anxieusement les visages qui ne disaient rien, rien de ce que j'avais compté y lire; pas plus de sirop que de vinaigre. Papa Boulain était placide et calme selon sa vieille habitude. Il avait dû naître, cette homme-là, pendant que sa mère faisait un somme ; et embaumé depuis son printemps par la conservation des hypothèques dans un département de l'Ouest, il semblait voué à une perpétuelle quiétude. Maman Boulain souriait. Si quelqu'un de vous a connu Madame Laurent Boulain et qu'il lui ait une seule fois trouvé l'air morose, qu'il le dise !

Et Annette ? Dame, elle n'était plus la même. Je ne sais comment vous peindre ce changement, mais enfin je ne reconnaissais plus l'Annette des jours précédents. Elle prenait, pour mettre la dernière main au couvert, des airs graves qui ne lui allaient pas du tout. Ce n'était

pas là ma fiancée qui m'avait tendu sa joue..... vous en souvient-il ? les lèvres pincées par un sourire, avec un de ces coups d'œil qui vous capitonnent le cœur pour une huitaine. Décidément, il y avait quelque chose : le vent avait fait une saute et je sentais que je ne l'avais plus en poupe.

— Et M. Dominique Boulain ? hasardai-je en ôtant mon pardessus ; n'est-il pas ici ? je l'ai entrevu cette nuit ; c'est même lui qui m'a invité à venir le rejoindre. Il paraissait préoccupé...

— Il est allé faire une petite course, dit Madame Boulain.

— Nous n'attendons plus que lui pour nous mettre à table, confirma son mari.

— Il est au télégraphe, ajouta Annette d'un ton bref. Mon oncle a ses affaires en tête et il y pense en quelqu'endroit qu'il se trouve.

Ahuri, décontenancé, je répondis bêtement :

— Bien ; ah ! bien ; je comprends.

Tout comme j'aurais dit : le temps est beau pour la saison.

— Combien font 94 et 59, Monsieur Morette ?

L'oncle Dominique venait d'entrer, claquant les portes, son portefeuille à la main. Dans la situation d'esprit où je me trouvais, je restai court. Les Boulain de l'un et de l'autre sexe souriaient, ce qui acheva de me décontenancer. Il continua :

— Cela fait 153, Monsieur, et 153 mots à un sou font sept francs soixante-cinq centimes. Rien que cela de télégrammes. On a bien raison de dire que le temps c'est

de l'argent. La drôle de tête que vous avez! Allons, je vois qu'on a respecté ma consigne et que vous tombez des nues. Levons le masque, et apprenez, jeune innocent, ce que savent déjà les trois personnes ici présentes. La machine à vapeur que je devais mettre à la retraite le 15 novembre, à l'occasion de votre mariage -- mon neveu, — a jugé à propos de me planter-là hier matin, sans crier gare, sans me donner ses huit jours. Un piston décollé, une bieille faussée, le diable quoi ! deux ou trois semaines de chômage tout à fait inopportun. Si vous croyez que ces choses-là sont faites pour mettre un oncle en belle humeur... Bref, je viens de télégraphier au sud et au septentrion pour qu'on me remplace promptement cette servante hors d'âge, car j'entends reprendre ma fabrication avant trois semaines. Mais je n'aurai pas à perdre mon temps ; ne rien faire est au-dessus de mes forces et il me faut une occupation pendant ces vacances involontaires. L'idée m'est donc venue de vous marier de suite, s'il se peut ; c'est pourquoi nous vous avertissons, Monsieur Jean Morette et Mademoiselle Annette Boulain, que si quelqu'un de vous connaît quelqu'empêchement qui puisse s'opposer à ce mariage, il est prié de nous en informer le plus tôt possible. — Pas d'opposants? à table alors, et mangeons la soupe; je crève de faim, mes bons amis.

Annette, soulagée du rôle ingrat de dissimulation qu'elle avait dû jouer par ordre supérieur, sauta au cou de son oncle.

— Veux-tu me laisser manger en paix, satanée petite folle ! tu chiffonnes mon gilet. D'ailleurs tu te trompes

d'adresse ; tu ferais mieux d'embrasser ce jeune martyr et deux fois plutôt qu'une ; je lui dois bien çà,depuis cette nuit.

Quinze jours après, nous étions mariés. Oh ! quand l'oncle Dominique enfourchait une idée, il la conduisait vite et bien.

* * *

Il voulut que la noce eût lieu à Berck. Comme nous allions sortir de la sacristie, je pris le curé à part, dans un coin.

— Vous avez sans doute des pauvres dans votre paroisse?

— Hélas ! beaucoup trop, Monsieur.

— Fument-ils, vos pauvres ?

— S'ils fument, des marins ! Sainte mère du Sauveur ! Ils se passeraient plutôt — je ne dirai pas de boire — mais de manger ; s'ils fument !

Je lui mis un billet dans la main.

— Pour les pipes indigentes de vos ouailles, M. le Curé.

— Oh ! merci ; voilà de la fumée pour longtemps.

Je m'inclinai et sortis, emmenant mon Annette.

— Quel original vous êtes, dit-elle en s'appuyant sur mon bras. Je n'ai jamais vu faire, à l'occasion d'un mariage, une offrande aussi..... singulière.

— C'est mon idée. Je suis convaincu que rien ne

porte bonheur comme de donner du tabac à ceux qui en sont privés. J'ai pour cela des raisons connues de Dieu seul et de moi.

— Une histoire? mystérieuse ? me la raconterez-vous, à moi, à votre femme ?

— Oui, quand nous serons..... seuls.

LES

POÉSIES DE FROISSART

Lecture faite à l'Académie par M. Leleu.

Froissart, le célèbre historien, a été aussi un poète très remarquable.

Comme chroniqueur, il domine le XIV• siècle non pas seulement parce qu'il l'a raconté presque tout entier dans une œuvre monumentale, mais parce qu'il en a été le premier prosateur. Aucun écrivain de cette époque ne peut rivaliser avec lui pour la beauté et la richesse du style. Nul n'a su mieux unir l'abondance à la variété dans le mouvement de la phrase, la vivacité de l'allure à la clarté, l'élégance sans affectation au naturel sans bassesse.

Je dirais volontiers que sa langue est déjà la belle langue française autant qu'elle pouvait l'être au XIV• siècle, une langue élégante parlée par un homme de goût qui la possédait à fond et qui savait s'y exprimer avec autant de facilité que de précision.

Mais qui est-ce qui ne connaît pas Froissart historien et prosateur ? Qui n'a pas lu, sinon sa chronique tout entière, du moins plusieurs extraits de ses brillants récits? Qui n'a pas assisté, en lisant ses vives descriptions,

aux batailles de Crécy ou de Poitiers, aux luttes acharnées de la guerre de Bretagne, aux exploits et aux merveilleuses expéditions de Duguesclin ? Qui n'a pas admiré toutes ces histoires dramatisées, vivantes, poignantes d'intérêt, saisissantes de vérité ?

Je ne parlerai donc pas d'avantage, cela est inutile et superflu, du Chroniqueur que tout le monde connaît et que toutes les histoires littéraires ont depuis longtemps vanté et apprécié.

Mais il est un côté du talent, je dirais même de la vie de Froissart, qui n'a pas été également étudié. Célèbre et jouissant d'une renommée universelle comme chroniqueur, il est à peine connu comme poëte.

Et cependant le nombre, l'étendue et le mérite de ses poésies le placent aussi au premier rang parmi les poëtes de son siècle.

J'ajouterai qu'il n'est pas moins le représentant de son époque dans ses poésies que dans ses histoires.

La physionomie de l'écrivain serait incomplète si l'on ne voyait en lui que le prosateur et l'historien ; la physionomie du siècle chevaleresque qu'il décrit dans ses évolutions militaires, dans ses emprises et ses tournois, ne serait pas moins incomplète, si le poëte des cours et des fêtes brillantes ne montrait à côté des grands coups d'épée et des téméraires aventures, les plaisirs et les divertissements des palais, le monde élégant et joyeux à côté du monde terrible et bardé de fer, l'urbanité et la courtoisie des chevaliers, l'influence des dames et leur luxe élégant, les sentiments qui agitent et passionnent les acteurs de tant de scènes diverses, en un mot les mœurs de cette société qu'on serait tenté de trouver barbare au premier abord, et qui, vue de près, recèle toutes les délicatesses d'une civilisation raffinée.

Tout cela se développe en son lieu, tout cela resplendit dans l'œuvre multiple de Froissart.

Ses poésies ont donc leur intérêt, même au point de vue historique.

Mais malgré cet intérêt, malgré leur valeur littéraire incontestable, qui voudrait, qui pourrait lire aujourd'hui trois gros volumes de poëmes du XIV[e] siècle formant un ensemble de plus de trente mille vers ?

Donner une idée de cette œuvre considérable et présenter l'analyse de chacune de ces nombreuses poésies m'a paru un travail instructif et utile que je n'ai pas hésité à entreprendre, malgré sa longueur et ses difficultés. Cette étude n'a pas été sans attraits, je dois l'avouer. Et tel poème qu'une première et rapide lecture m'avait fait trouver insipide, m'a paru ensuite riche d'excellentes pensées et pourvu de cette facile élégance et de cette grâce qui n'abandonne jamais notre auteur.

Avant d'examiner ces différentes poésies, il convient d'esquisser brièvement la vie de Froissart, de le suivre au moins dans les différents pays qu'il a visités, à la cour des rois et des princes, ou aux manoirs des chevaliers, qui l'ont toujours accueilli avec la plus grande faveur. Nul historien, nul poëte n'a plus voyagé que lui.

Comme autrefois Hérodote, il a vu, il a étudié tous les peuples dont il a parlé. Sa vie pendant longtemps est comme un voyage perpétuel. Chevauchant partout, il va s'enquérant et réclamant de tous ceux qui peuvent l'instruire, les renseignements qui lui sont nécessaires pour son histoire. Jetant et semant des poésies, il recueille et moissonne des chroniques. On se demande comment cette vie si distraite par tant de courses a pu suffire à l'œuvre qu'il a laissée. Et cependant ces courses semblent être une des conditions de cette œuvre, telle

qu'il l'a conçue. Nous trouvons les quelques éléments de sa vie dans ses chroniques et dans ses poésies, et réciproquement ce sont ses voyages et ses relations avec les princes ou les grands devenus ses amis, qui sont le meilleur commentaire et l'explication du plus grand nombre de ses œuvres poétiques.

Jehan Froissart naquit à Valenciennes, en 1333, s'il faut s'en rapporter à cette phrase du livre III de ses chroniques : « Sachez que sur l'an de grâce 1390 j'avais d'âge 57 ans ».

Beaucoup le font naître quatre ans plus tard, en 1337, même en citant la phrase ci-dessus. Quoi qu'il en soit, sa vie commença avec la guerre de cent ans qu'il devait raconter, et il fut le témoin de plus de la moitié, de presque les trois quarts de cette longue lutte. Il mourut à Chimay, vers 1410.

D'après ce qu'il nous dit de lui dans ses poésies, il passa ses premières années à Valenciennes où il fit ses études. On peut supposer que de bonne heure ses talents littéraires le firent connaître et lui valurent la protection de Jean de Beaumont, frère du Comte de Hainaut. Il a pu accompagner ce prince à la cour de plusieurs grands personnages, peut-être même à Paris où il aurait été présenté au roi Jean le Bon, grand amateur de poésie. Mais à coup sûr Jean de Beaumont a dû le recommander à sa nièce Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre.

Froissart a eu également pour protecteur Robert de Namur, seigneur de Beaufort, qui l'engagea lorsqu'il était encore jeune, à composer la chronique des guerres de son temps.

Son premier voyage en Angleterre eut lieu en 1361. Il y allait présenter un poëme sur la bataille de Crécy, peut-être aussi le commencement de sa chronique, à la

reine Philippé de Hainaut, fille du comte Guillaume de Hainaut et de Jeanne de Valois, sœur du roi de France Philippe VI. La reine était sa compatriote, elle était née comme lui à Valenciennes. Il trouva toujours en elle une protectrice généreuse.

Il retourna peu après dans le Hainaut, mais la même année 1361, il revenait ainsi qu'il l'avait promis, à la Cour d'Angleterre. Il y était attaché désormais avec le titre de clerc de la Chapelle de la Reine, ou selon d'autres, de secrétaire. Selon les circonstances, il fut alors chargé de composer des poëmes allégoriques, des pastourelles, des virelais, des rondels, des ballades.

A la cour Anglaise et dans sa haute société, la langue française était encore la langue officielle et usitée. Froissart était alors de toutes les fêtes, de tous les voyages de la reine, à Windsor, à Eltham, partout. Pendant cinq ans il vécut au milieu de cette magnificence royale d'une cour qui était alors la plus brillante de l'Europe.

En 1363, aux frais de la reine, il fit pendant trois mois un voyage en Ecosse avec des lettres de recommandation pour le roi David Bruce et les principaux seigneurs. Il y fut cordialement accueilli et pénétra jusque dans les Highlands à la suite de l'Hôtel du roi dont il faisait partie. Revenu en Angleterre il visita une partie du royaume avec le chevalier Edouard Spenser et il assista sans doute à l'arrivée du roi de France Jean le Bon à Londres en 1364 quand ce prince revint se constituer prisonnier et fut reçu à la cour au milieu des fêtes.

Au commencement de l'année 1366, Froissart était à Bruxelles au château de Caudenberg, chez le duc de Brabant, Wenceslas de Luxembourg, fils du célèbre Jean l'Aveugle, roi de Bohême, et frère de l'Empereur

Charles IV. Wenceslas aimait et cultivait les lettres ; il était poëte ; il fut l'ami de Froissart, il voulut même être son collaborateur dans le roman de Mélyador, comme nous le verrons plus loin. A la fin d'Avril, Froissart était à Melun-sur-Seine. Il passa sans doute par la Bretagne pour s'informer près des Seigneurs et des Hérauts, des faits d'armes récemment advenus. Le 1er novembre, il arrive à Bordeaux où régnait le Prince Noir, le Prince de Galles, en qualité de duc d'Aquitaine. Il était encore à Bordeaux lorsque naquit le fils de ce prince, celui qui devait être roi d'Angleterre sous le nom de Richard II.

Il accompagna en 1367 le Prince Noir jusqu'à Dax ; il voulait le suivre en Espagne dans l'expédition qui se préparait. Mais le Prince l'envoya près de sa mère en Angleterre où il passa le reste de l'année.

En 1368 il se rendit à Milan pour les fêtes du mariage de Lionel, duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre, avec Yolande, la fille de Jean Galéas Visconti.

Le célèbre poëte Anglais Chaucer, né en 1327, à peu près du même âge que lui, faisait également partie de la suite du Prince anglais qui traversa la France et la Savoye au milieu des fêtes. Froissart dont les Virelais furent chantés et dansés à Chambéry, à la cour du duc Amédée, n'eut sans doute pas le même succès à Milan, ville tout à fait italienne. Il y rencontra Pétrarque, alors âgé de 64 ans, le poëte et le littérateur le plus illustre de l'Italie.

Peut-être celui-ci y avait-il attiré le célèbre Boccace, son ami, dont les écrits n'étaient pas moins connus que les siens. Ainsi se seraient trouvés réunis les quatre plus grands écrivains du XIVe siècle. On aime à se les figurer s'entretenant et se promenant ensemble ; les deux poëtes italiens à la fin de leur carrière et jouissant

de toute leur renommée ; les deux autres, dans la force de l'âge et de leur talent. On pourrait ajouter à ce groupe illustre un jeune homme de 23 ans qui allait commencer sa carrière poétique, mais qui n'avait pas encore acquis la célébrité. C'était Eustache Deschamps. Tout peut faire supposer qu'il était alors dans la capitale de la Lombardie, à la cour de Jean Galéas. Né à Vertus, en Champagne, il paraît avoir fait partie de la suite d'Isabelle de France, fille de Jean le Bon, quand cette princesse, qui avait eu pour dot le comté de Vertus, vint épouser cinq ans auparavant le fils aîné du duc de Milan. Eustache Deschamps, un peu plus tard, devait être le poëte le plus connu de la fin du XIV[e] siècle et l'ami de Froissart auquel il adressa plus d'une ballade.

Quand les fêtes de Milan furent terminées, Froissart profita de son séjour en Italie pour visiter Bologne, Ferrare, puis Rome. A Bologne, il vit le roi de Chypre qu'il suivit à Ferrare et dont il obtint de précieux renseignements historiques. A Rome, il rencontra Jean Paléologue, l'héritier des empereurs d'Orient, qui lui fournit aussi quelques informations. Il passa par l'Allemagne pour arriver dans le Hainaut, puis dans le Brabant. Il était à Bruxelles, en 1369, quand il apprit la mort de la reine Philippe de Hainaut. Il ne songea plus dès lors à retourner en Angleterre. A la fin de l'année 1369, il séjourne à Beaumont où il reçoit de Guy de Blois, un de ses protecteurs, une large et généreuse hospitalité. Louis, Jean et Guy de Blois étaient par leur mère, les petits-fils de ce Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, qui le premier en date a été nommé parmi les protecteurs de Froissart.

C'est vers cette époque, en 1370 probablement, que Froissart entre définitivement dans les ordres et qu'il

devient *Curé de Lestines*, petite ville située non loin de Mons. Ses voyages sont pendant quelque temps moins fréquents et moins lointains. Il s'attache alors plus spécialement à Wenceslas qu'il va visiter souvent à Bruxelles ou dans ses châteaux. Mais Wenceslas dans la bataille de Bastweiler, livrée le 22 août 1371, tombe entre les mains de son ennemi le duc de Julliers qui le détient prisonnier pendant plus d'un an et ne le relâche que moyennant une très forte rançon, en 1372. Froissart célèbre son retour dans une pastourelle. C'est dans ces années de calme qu'il composa plusieurs de ses grands poëmes allégoriques et qu'il rédigea aussi une partie de ses chroniques dont plusieurs chapîtres, ayant jusqu'à cinq versions différentes, prouvent le soin qu'il apporta à leur composition.

Le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, l'attira aussi plus d'une fois à sa cour dans sa résidence de Mons.

En 1381 il devient le secrétaire du duc Wenceslas, et il commence à composer son *Melyadus* qu'il continue en 1383 et qu'il termine en 1384 sans que Wenceslas ait pu le lire avant sa mort arrivée le 7 décembre 1383. C'est ce poëme qu'on appelle ordinairement le roman de Mélyador ou du Chevalier au Soleil d'or, dans lequel se trouvaient insérées les poésies du duc Wenceslas.

Mais peut-être faut-il voir deux compositons distinctes dans ces deux titres : Le *Melyadus*, roman qui se rattacherait au cycle d'Arthur, (Mélyadus étant le père de Tristan de Léonnois), et que M. Kervyn de Lettenhove croit avoir été composé tout entier en vers de six syllabes ; et le *Melyador*, qui aurait un caractère tout différent et ne serait qu'une sorte de recueil de poésies, dont le duc Wenceslas aurait composé une certaine

quantité. Nous n'en savons rien, ces compositions poétiques n'ayant pas encore été retrouvées.

Après la mort de Wenceslas, Froissart s'attache à Guy de Châtillon, comte de Blois, héritier par sa mère des seigneuries de Beaumont, de Valenciennes, d'Avesnes, etc.

Il abandonne alors la cure de Lestines et devient chapelain de Guy de Blois qui lui fait donner en même temps un canonicat à Chimay, (en 1384).

Dès lors il peut recommencer plus facilement la vie d'autrefois et les longs voyages. Il n'est plus tenu à la résidence.

Aussi paraît-il avoir visité la Touraine en 1385 ; et en 1386 il se rend au port de l'Ecluse pour y voir les immenses préparatifs d'une descente en Angleterre préparée par les oncles du roi, et pour y apprendre toutes les nouvelles dont il tirera profit pour son histoire au milieu de cette nombreuse multitude de chevaliers et de princes, où se trouve Charles VI lui-même. L'entreprise, comme on sait, n'aboutit pas. La saison trop avancée ne permit pas de traverser la mer.

Au mois d'août de cette année 1386, il est dans le Blaisois et le Berry avec le comte Guy de Blois. Il assiste à Bourges au mariage du prince Jean de Berry avec Marie de France et à celui de Marie de Berry avec Louis de Blois. Il compose des pastourelles où il chante ces alliances princières.

L'année suivante, en 1388, il partit de Blois muni de lettres de recommandation pour le Comte de Foix, auquel il amène quatre beaux lévriers, Tristan, Hector, Brun et Roland. Il traverse l'Auvergne et le Languedoc. Le 14 novembre, il quitte Carcassonne pour se diriger à cheval jusqu'à Orthez. Il séjourne à Pamiers les 16 et

17 novembre. C'est là qu'il rencontre le chevalier Espaing de Lyon, avec lequel il fait route et qui lui apprend mainte anecdote concernant les villes par lesquelles ils passent. Enfin le 25 novembre dans la soirée il arrive à Orthez où il est reçu au château de Gaston de Foix qui l'accueille avec la plus grande faveur. Il reste trois mois à la cour de ce prince, non cependant sans se rendre au mois de Janvier dans la ville de Bordeaux pour y assister avec quelques chevaliers à une joute qui s'y donna en présence du duc de Lancastre.

Il quitta Orthez en 1389 en même temps que Jeanne de Boulogne qui devait épouser peu après le duc de Berry. Il passa par Avignon où il était le 26 mai et où il avait obtenu l'expectative d'un canonicat à Lille. C'est alors qu'il a dû composer le dit du Florin. Il revint par le Lyonnais et l'Auvergne où il assista dans la ville de Riom au mariage du duc de Berry, pour lequel il composa encore une pastourelle allégorique, la quatorziéme du recueil. Puis il se hâte de revenir à Paris où il trouve le Sire de Coucy, Enguerrand VII, le plus brillant, mais le dernier représentant de cette illustre famille.

Il l'accompagne jusqu'à son château de Crévecœur, près de Cambrai, où il reste trois jours avec lui. Il se rend ensuite à Valenciennes où il ne séjourne que quinze jours ; et il va retrouver Guy de Blois en Hollande. Ce prince, impatient d'entendre ses récits et les résultats de ses enquêtes le garde un mois près de lui à la Gode ou dans son château de Schœnhoven.

Traversant de nouveau le Brabant et le Hainaut, Froissart retourne à Paris pour y connaître les suites des conférences de Lolinghen. Il y était le 12 août 1389, et

il y assiste à l'entrée solennelle de la reine Isabeau de Bavière dont il donne dans ses chroniques un récit très détaillé et qu'il célèbre dans une pastourelle. On suppose même qu'un des divertissements de cette fête aurait été emprunté à son roman de Mélyador dont il aurait alors offert au duc d'Orléans, frère du roi, un exemplaire historié, couvert de velours, et à deux fermoirs d'argent doré.

S'est-il retiré en 1390 à Valenciennes pour y rédiger son troisième livre ? Quelques-uns supposent que dans cette année il aurait fait partie du voyage de Charles VI à Avignon et dans le Languedoc.

Il a dû aussi visiter de nouveau la Touraine et passer dans l'Anjou. Ce serait dans ce voyage qu'il aurait rencontré le chevalier Guillaume d'Ancenis avec lequel il s'entretint des nouvelles de la Bretagne.

En 1392 il est de nouveau à Paris, au moment du guet-apens dont le connétable Olivier de Clisson faillit être victime.

Plus actif que jamais, il se rend en 1393 à Abbeville au moment de la conclusion du traité de Lolinghen entre les Français et les Anglais.

Puis, apprenant que plusieurs chevaliers portugais se trouvent à Bruges et désirant obtenir d'eux, pour compléter ses guerres d'Espagne et de Portugal, de nouveaux renseignements, il s'empresse de se rendre dans cette ville et les interroge. Là il est informé qu'un autre seigneur portugais, Don Juan Fernand Pacheco est à Middelbourg en Zélande, il va immédiatement le rejoindre, et pendant une semaine lui fait raconter toutes les histoires, toutes les anecdotes qui l'intéressent et qu'il doit insérer dans ses chroniques.

Il a dû s'occuper activement vers cette époque de

compléter le recueil de ses poésies et de réunir en un volume les 25,000 ou 30,000 vers qu'il avait alors composés sous forme de visions ou poëmes allégoriques, de traités, de dittiés, de ballades, de virelais, de rondeaux et de pastourelles et qu'il se proposait d'offrir au roi d'Angleterre.

En 1394 ou 1395, profitant des trèves conclues entre l'Angleterre et la France, il partit muni de lettres de recommandation qui lui ont été accordées par le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, par la duchesse de Brabant et par Enguerrand de Coucy, pour le roi Richard II, le fils du Prince Noir, qu'il avait vu naître à Bordeaux vingt-huit ans auparavant.

Il arrive le 12 Juillet à Douvres ; il revoit l'Angleterre où il n'était pas allé depuis vingt-sept ans et où il ne retrouve plus ses anciens amis. Enfin le duc d'York le présente au roi qui le reçut avec la plus grande bienveillance en l'invitant à faire partie de la suite de son hôtel. Huit jours après, Froissart fut admis à offrir à Richard II, le volume de ses poésies richement enluminé, couvert de velours à dix clous d'argent doré, avec roses d'or au milieu. Il eut encore l'occasion d'interroger, dans l'intérêt de son histoire, plusieurs chevaliers et seigneurs, pendant les trois mois qu'il resta à la cour d'Angleterre.

Quand il prit congé du roi à Windsor, il reçut comme présent de la part de ce prince un gobelet d'argent doré du poids de deux marcs, et renfermant cent nobles ou pièces d'or dont je valus mieux, dit-il, depuis tout mon vivant.

Il revint alors dans sa résidence de Chimay où il paraît avoir passé ses dernières années.

Il perdit en 1397 son protecteur Guy de Blois, Seigneur

de Beaumont, qui mourut à Avesnes et qui fut enterré à Valenciennes ; mais la dame de Blois, sa veuve, conserva les terres de Chimay et de Beaumont et continua sa protection au vieux poëte.

Il avait appris précédemment le désastre de Nicopolis (1396) et la mort d'un autre de ses protecteurs Enguerrand de Coucy, décédé prisonnier à Brousse.

Enfin dans sa chronique il raconte longuement la chûte de Richard II détrôné par son cousin Henri de Lancastre (1399) et sa mort dans sa prison (Janvier 1400). C'est le dernier évènement qui y soit rapporté avec détail. Son histoire s'arrête donc en 1400. Cependant une phrase relative à la déposition du pape Benoît XIII prouve qu'il vivait et écrivait encore en 1409.

On suppose généralement que Froissart est mort vers 1410 à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il a été enseveli dans l'église de Chimay.

Tels sont les principaux incidents de la vie et les nombreux voyages de l'historien poëte.

Dans ses pérégrinations diverses, son renom de poëte ne lui a certainement pas été moins profitable que son titre ou que sa réputation de chroniqueur.

Il a dû le faire recevoir avec la plus grande faveur dans toutes les maisons princières qui se faisaient alors une gloire d'aimer et de favoriser les lettres.

C'est ce que l'on voit d'ailleurs, dés le début de sa carrière, par sa situation à la cour d'Angleterre, auprès de la reine Philippa, où il est accueilli et accepté comme une sorte de poëte officiel ; c'est ce que l'on voit surtout, par l'empressement avec lequel se l'attache le prince poëte Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant, par l'amitié dont l'honore Guy de Blois, et par la réception

exceptionnelle qui lui est faite au château d'Orthez, chez le comte de Foix auquel il présente tout d'abord ses poèmes, et qui est lui-même un littérateur ayant composé des ouvrages.

C'est donc une époque très favorable à la poésie que le quatorzième siècle. Dans les cours et dans les châteaux, même des princes secondaires, on aimait le luxe, la magnificence, la joie et les fêtes, les danses et les chants. On chantait volontiers, virelais, ballades et rondeaux. Les chevaliers qui, au douzième siècle et au treizième, lisaient ou se faisaient lire les poëmes ou chansons des gestes du cycle de Charlemagne ou du cycle de la Table ronde, lisent encore volontiers de longs poëmes, des poëmes de chevalerie, si l'on veut, mais d'un caractère si différent des premiers ! Les dames elles mêmes pourront facilement se complaire à la lecture de ces grandes compositions où elles jouent le principal rôle. C'est ainsi que la poésie étend partout alors son influence. Elle devient une affaire de mode et de bon goût. On verra de grands seigneurs et des princesses s'y exercer. Il faudra au moins faire preuve de connaissance et d'éducation distinguée en accueillant avec faveur les poëtes et leurs ouvrages.

Il est curieux d'examiner à ce point de vue la vie des quelques grands poëtes du quatorzième siècle et leurs rapports avec les personnages princiers ou puissants de leur époque qui se montrent heureux et fiers de protéger les lettres et la poésie.

Chaucer, qu'on a surnonmé le père de la poésie anglaise vécut à la cour d'Edouard III. Nous l'avons vu suivre à Milan le cortège du duc de Clarence en même temps que Froissart ; il fut non seulement le protégé, il fut l'ami du duc de Lancastre, autre fils du roi d'Angleterre

— que dis-je ? il épousa sinon une princesse anglaise, au moins la sœur d'une princesse — Il devint le beau-frère de son protecteur. Et tous ces honneurs il ne les dût qu'à son talent poétique.

Guillaume de Machault, né en 1295, le premier en date, l'aîné de nos grands poëtes français du quatorzième siècle, originaire de la Champagne, fut accueilli par un des princes de la Maison de Luxembourg, alors étroitement liée à celle de France. Jean de Luxembcurg, le fils de l'empereur d'Allemagne Henri VII, le roi de Bohême connu sous le nom de Jean l'Aveugle, né la même année que lui, fit de ce poëte son confident, son ami, son trésorier, son ministre. Guillaume le suivit partout, dans ses nombreuses et lointaines expéditions, il parcourut avec lui la Pologne, la Russie, la Poméranie, l'Allemagne, il séjourna en Bohème, revint avec lui en France et lui fut attaché jusqu'à sa mort héroïque à la bataille de Crécy en 1346.

Une princesse célèbre, Agnés de Navarre, la sœur de Charles le Mauvais, l'épouse future de Gaston de Foix, voulut se l'attacher ensuite et en fit son poëte pendant deux ans, puis Machault resta à la cour de *Jean le Bon* jusqu'à la bataille de Poitiers. C'est alors que le vieux poëte se retira définitivement dans son canonicat de Reims où il mourut en 1377.

Eustache Deschamps, le poëte champenois (1345-1410) contemporain de Froissart fut très favorablement accueilli à la cour de France par les rois Charles V et Charles VI qui lui donnèrent des emplois. Il avait été précédemment de la suite de la dame de Vertus, fille du roi Jean ; puis de celle de Philippe de France, frère de ce prince. Et quoiqu'il n'ait jamais cessé d'être mécontent et de se plaindre, il n'en fut pas moins bailli de Senlis

depuis 1485 et même général des finances en 1404.

Parlerai-je de Christine de Pisan élevée à la cour de Charles V et sollicitée plus tard, alors qu'elle avait acquis sa renommée poétique, par les cours d'Angleterre, de Bourgogne et de Milan ?

Parlerai-je de la gloire que s'acquirent dans ce même siècle les deux grands poëtes de l'Italie, Pétrarque et Boccace ?

Pétrarque, aimé et écouté à la cour pontificale d'Avignon, attiré par toutes sortes de faveurs et de prévenances chez les Visconti de Milan, accueilli à Venise avec enthousiasme, réclamé et fêté à la cour de Naples où son ami Boccace était comblé d'égards et où le roi Robert d'Anjou lui donne comme marque de haute estime sa robe royale avec laquelle il sera couronné à Rome au capitole comme un triomphateur antique ! chargé enfin par plusieurs Etats des plus délicates missions diplomatiques, soit auprès de l'empereur, soit auprès du roi de France ! Quelle belle et grande carrière, uniquement due à son intelligence supérieure et à son talent d'écrivain !

Voilà quel a été le rôle des hommes qui se sont alors distingués dans la poésie et les lettres. Rarement ils ont joui de plus de considération, au moins dans la haute société de leur époque.

J''ai eu l'occasion de vous citer déjà les maisons princières qui se sont honorées le plus par ce culte des lettres et par leur protection généreusement accordée aux lettrés et aux poëtes. Qu'il suffise de rappeler ici la maison de Luxembourg, alors dans toute sa gloire. Henri de Luxembourg était devenu au commencement du siècle, en 1308, l'empereur Henri VII.

Son fils Jean l'Aveugle, le célèbre roi de Bohême, fut

par excellence le modèle des chevaliers aventureux, et pendant trente ans il parcourut l'Allemagne au milieu des guerres et des tournois. Il fut de plus un grand ami des lettres ainsi que ses enfants, l'empereur Charles IV, le duc Wenceslas de Brabant et Bonne de Luxembourg, la premiére épouse de Jean le Bon et la mère du roi Charles V, tous très zélés protecteurs des poëtes de ce temps.

Je ne puis oublier la maison d'Angleterre, ni la maison de France dont Froissart fait un si grand éloge et qui compte parmi ses représentants Charles V le Sage, ses frères les ducs de Berry et de Bourgogne, son beau-frère Charles de Navarre, son fils Louis d'Orléans qui sera le père du poëte célèbre Charles d'Orléans. Je passe les nombreux seigneurs que la vie de Froissart nous à déjà fait connaître.

Tel est le milieu où vivait notre poëte historien. Nul doute que ce milieu n'ait puissamment contribué à encourager son talent et à inspirer sa muse.

Une grande partie des poésies de Froissart étaient encore manuscrites il y a vingt ans alors que depuis longtemps ses chroniques étaient publiées, lues, étudiées et admirées.

Dans son édition des chroniques de 1838, Buchon a inséré au troisième volume les extraits des poésies qui concernaient surtout la biographie de l'auteur. Puis il a publié un volume renfermant une plus grande quantité de ses poëmes.

Mais se n'est qu'en 1870, qu'une édition aussi complète que possible à été donnée à Bruxelles en trois volumes par M. Scheler, bibliothécaire du roi et associé de l'Académie de Belgique.

L'ensemble comprend plus de 33,000 vers, dont les deux tiers étaient inédits.

Voici la liste des poëmes de Froissart dont je me propose de vous présenter l'analyse.

1° Le paradys d'amour, poème ou trettié qui comprend 1723 vers.

2° L'orloge amoureux, poême ou dittié de 1174 vers.

3° L'épinette amoureuse, trettié de 4192 vers.

4° La prison amoureuse, *traitier* de 3899 vers au milieu desquels se trouvent une certaine quantité de lettres en prose.

5° Le dit du chevalier bleu, comprenant 504 vers.

6° Le joli Buisson de jeunesse, trettié de 5438 vers

7° Le temple d'honneur, trettié de moralité de 1076 vers.

8° Le joli mois de mai, poème de 464 vers.

9° Le dittié de la fleur de la marguerite, 192 vers.

10° Le débat du cheval et du lévrier, 92 vers,

11° Le dit du Florin, 490 vers.

12° Plaidoirie de la rose et de la violette, 342 vers.

13° Le recueil des lays amoureux qui ne sont pas insérés dans les grands poêmes et qui ont été publiés à part. Il y en a huit comprenant 1949 vers.

14° Le recueil des pastourelles, qui sont au nombre de vingt, comprenant 1395 vers.

15° Le recueil des chants ou chansons royaux. Il y en a six, comprenant dans leur ensemble 352 vers.

16° Le recueil des ballades qui sont au nombre de 40 comprenant 660 vers.

17° Le recueil des virelais non insérés dans les poëmes Il y en a trois comprenant 90 vers. Les poëmes en renferment vingt-cinq.

18° Le recueil des rondelets au nombre de cent sept, comptant 535 vers.

19 La cour de may, poème anonyme pouvant être attribué à Froissart et comptant 1734 vers.

20° Le livre du trésor amoureux, poème anonyme de 7061 vers renfermant 128 ballades, et attribué à Froissart.

Il faut remarquer qu'on n'a pas encore retrouvé le poème intitulé le *Mélyador*, dont il est souvent question dans les œuvres de Froissart.

Faut-il mentionner aussi le poème de Mélyadus, qui pourrait être différent du précèdent ?

Rappelons enfin le récit en rimes de la bataille de Crécy, ouvrage de la jeunesse de l'auteur, que nous ne voyons pas non plus dans cette longue nomenclature.

Quand on compare Froissart aux poëtes français les plus distingués de son temps, on ne le trouve inférieur à aucun. Ils peuvent avoir leur caractère propre et leurs qualités personnelles comme aussi les qualités spéciales de style qui conviennent aux sujets divers de leurs compositions : Mais tel qui semble inférieur à un point de vue l'emporte par d'autres mérites, et n'en conserve pas moins son rang, au niveau de ses contemporains les plus éminents.

Ce qui tout d'abord peut frapper dans les poèmes de Froissart, c'est que les sujets qu'il traite se rapportent presque tous à l'amour.

Le poète, sur ce point, a dû se conformer à la mode de son siècle.

Les poëmes de chevalerie qui avaient été d'abord militaires et guerriers, avaient tourné insensiblement à la galanterie.

Le roman de la rose, dont la vogue commencée dès

le treizième siécle s'était encore accrue au quatorziéme, dominait la poésie et lui imprimait son caractère. Il faut ajouter que Froissart, qui ne pouvait être qu'un poète de cour dans les grandes maisons où il était accueilli, était forcé, plus que personne, de se plier aux mœurs, s'il voulait, dans l'intérêt même de ses recherches historiques, se faire accepter partout.

Lorsqu'il vint présenter au roi Richard II son volume de poésies, le roi demanda de quoi il traitait : « d'Amours », répondit le poëte. Richard s'en montra tout réjoui ; il regarda dans le livre en plusieurs endroits, y lut plusieurs passages, et dans la satisfaction qu'il éprouva, fit à l'auteur de plus en plus bonne chère, pour me servir de l'expression des chroniques.

Mais sous ces titres d'apparence légère, choisis avec une habile intention pour amorcer et attirer le lecteur, au milieu de ce tissu de poésies gracieuses et d'images riantes destinées à soutenir l'attention, que d'excellents conseils de modération, de prudence, d'honneur et de sagesse ne prodigue-t-il pas ?

On sent le moraliste dans le poëte ; l'homme sérieux s'aperçoit au milieu des jeux de son imagination. Il met des fleurs aux bords de la coupe qui contient une médecine, mais il dira gravement et noblement :

> Il fait bon médecine boire
> Dont on conforte sa santé.

Lui-même il appellera ses œuvres poétiques : poèmes d'amours et de moralités, voulant sans doute indiquer par là que dans toutes il y a un *fond moral* et vraiment digne sous l'enveloppe et l'étiquette moins sévères que la coutume du temps lui a imposées.

Peut-être par ce sentiment de moralité, Froissart est-il supérieur à quelques uns de ses grands contemporains qui, pour les mêmes raisons que lui, ont traîté des sujets du même genre et de titres analogues. Je veux parler de Pétrarque et de Boccace qui, par le style et dans une langue déjà formée qu'ils portent à la perfection, sont évidemment hors de pairs ; de l'anglais Chaucer, qui a traduit le roman de la Rose, de Guillaume de Machault qui fit le Dict du Verger et beaucoup d'autres poèmes semblables ; on pourrait ajouter Eustache Deschamps, bien que sa poésie, plus tournée à la satire, ait présenté souvent un caractère spécial, plus positif, moins imaginaire.

Tous ont été plus ou moins soumis à la même influence du goût de leur siècle.

Il en est de même de cette mythologie allégorique dont ils ont usé, dont Froissart s'est servi constamment et qui est celle du Roman de la Rose.

Vous trouvez dans ses poëmes, à côté d'Amour, ces abstractions devenues des réalités vivantes et agissantes, de véritables personnages, qui s'appellent Beauté, Plaisance, Loyauté, Courtoisie, Honneur, Patience, Prouesse, Attemprance, Franchise, Connaissance ; puis Désir, Doux-Semblant, Bel accueil, Doux Penser, Souvenir, Danger, Faux semblant, Malebouche, etc.

Ce système allégorique était dans son plus complet épanouissement au quatorzième siècle, et tous les poëtes y ont sacrifié et l'ont accepté, bon gré, mal gré.

Il eut été difficile de faire un poëme d'amour et de moralité sans adopter cette mythologie qui durera encore pendant tout le quinzième siècle. Les moralités et les sotties n'en seront ensuite qu'une transformation. C'est le règne des abstractions vivantes. La philosophie

elle-même n'avait-elle pas alors quelque chose d'analogue dont on trouve la trace dans la lutte du réalisme et du nominalisme qui domine dès le douzième siècle et qui se continue si longtemps ?

Il serait intéressant de suivre la filiation de ces personnages allégoriques dans la poésie des divers âges. Peut-être remonte-t-elle plus loin qu'on ne pense. Aristophane n'a-t-il pas mis en scène la Richesse et la Pauvreté ? Chez les Romains que de vertus, de vices, de puissances morales, si vous aimez mieux, ont été personnifiées ! Les poètes sont remplis de ces allégories. Y a-t-il un tableau plus vivant de ces personnifications que le commencement de l'Ode à la Fortune dans Horace?

O Diva, gratum quœ regis Antium...
— Te semper anteit sœva Necessitas,
Clavos trabales et cuneos manu
Gestans abena, nec severus
Uncus abest, liquidumque plumbum.
— Te Spes et albo rara Fides colit
Velata panno...

Dans d'autres odes du même auteur vous trouvez personnifiées la Pudeur, la Justice, la Vérité, la Grâce, le Désir, la Jeunesse, le Sommeil, la Beauté, etc.

Mais d'ailleurs n'a-t-on pas élevé à Rome des temples et des autels à la Fortune, à la Vertu, à la Victoire, au Loisir, à la Force, à la Bonne Foi, à la Richesse, à la Jeunesse, à l'Honneur?

Cependant les vertus, ainsi personnifiées par la poésie ou divinisées par la religion romaine, n'avaient point encore joué ce rôle particulier qui les mêle à la vie ordinaire de l'homme ou leur fait accomplir des actes et prononcer des discours semblables aux nôtres.

Vers la fin du quatrième siècle, mille ans environ avant Froissart, le poëte latin et chrétien Prudence dans un poème intitulé la *Psychomachia*, fait pour la première fois peut-être, figurer des personnages allégoriques du genre de ceux dont nous nous occupons, les vertus et les vices.

Ils les représente parlant, agissant, armés en guerre et combattant les uns contre les autres. Mais il ne fait que de la poésie objective ; lui-même n'est point mêlé à leurs différents. Il ne veut que montrer la lutte du christianisme et du paganisme et dans l'âme chrétienne le triomphe des vertus sur le vice. Il nous dépeint successivement dans autant de chapitres détaillés, le combat de la Foi et de l'Idolâtrie, celui de la Pudeur et de la Volupté, de la Patience et de la Colère, la lutte de l'Orgueil et de l'Humilité, de la Luxure et de la Sobriété, de l'Avarice et de la Générosité, de la Concorde et de la Discorde.

Nul doute que ce poème bien connu au moyen âge comme toutes les œuvres de Prudence, n'ait été pour beaucoup dans la création du système allégorique qui fleurira au treizième siècle.

Le dialogue de Boèce avec la Philosophie dont cet auteur trace si brillamment le portrait et rapporte les discours dans son bel ouvrage de la *Consolation* écrit vers 524, a pu contribuer aussi au développement des mêmes idées poétiques. Tout le monde sait combien Boèce était lu et étudié encore au treizième siécle. Jean de Meung lui-même, un des auteurs du roman de la rose, a donné une traduction française du livre de la Consolation.

Enfin vers la fin du *douzième siécle*, sous Philippe Auguste dans l'Alexandreïde, poème latin qui a obtenu de son temps une très grande notoriété et qui est en effet très remarquable pour l'époque, Gauthier de Lille

qui écrit ordinairement plus en historien qu'en poëte et qui n'abuse point de la Mythologie, fait paraître la Nature mécontente de l'ambition d'Alexandre et réclamant sa mort ; la Nature interrompt son ouvrage de tous les jours et se dirige vers l'Erèbe. Aux portes, et sous les murs de la ville Infernale, elle rencontre, dans l'attitude et l'occupation qui leur conviennent, l'Avarice qui cache ses trésors, l'Orgueil, la Luxure, la Gourmandise, la Colére, l'Envie, la Fourberie, la Trahison, la Calomnie, l'Hypocrisie ; Enfin elle pénètre jusqu'à *Satan* qui vient au devant d'elle, qui écoute ses plaintes et qui rassemble son Conseil. Dans ce Conseil où elle expose la demande de *Nature*, la *Trahison* se lève et promet d'accomplir l'œuvre funèbre.

On le voit par ces exemples, le système allégorique ne date pas du treizième siècle. Mais jamais cependant avant le roman de la rose, un poëme d'une grande étendue ne s'était entièrement et uniquement édifié sur l'allégorie pure, et n'avait présenté un aussi nombreux personnel de ces fictions. Beaucoup de ces noms créés par lès auteurs de ce roman seront adoptés par leurs successeurs qui en ajouteront d'autres du même genre et complèteront ainsi cette mythologie allégorique. Mais de même qu'elle avait existé avant le treizième siècle, elle survivra à sa vogue, et après le quinzième siècle, on pourra encore en retrouver des traces fréquentes dans les poésies des temps les plus rapprochés de nous.

Ce système se prêtait d'ailleurs facilement à la poésie satirique, comme à la poésie morale. Froissart y a trouvé le joint qui pouvait lui permettre de donner à ses poèmes tout le mouvement et l'intérêt, la moralité et l'élévation d'idées et de sentiments que l'on peut désirer. A côté du culte d'Amour, à côté de Plaisance et de ses

aimables compagnes, il pouvait faire entendre, souvent avec une éloquence réelle, les conseils et les sages enseignements de Connaissance, de Raison et de Justice. C'est ce qu'il a fait avec succès, nous nous plaisons à le reconnaître à son plus grand éloge.

Si nous examinons sa poésie en elle-même, peut-être au premier abord et à une première lecture la trouverons nous d'une abondance un peu diffuse, facile, mais sans relief. C'est la première impression que produit ce style si simple et si naturel. Voilà sans doute pourquoi plus d'un critique n'a rien trouvé de remarquable ni de saillant dans ce qui avait été publié depuis cinquante ans des poésies de Froissart et pourquoi on a prononcé sur elles un jugement trop dédaigneux et immérité.

Une étude plus attentive modifiera cette opinion et fera comprendre comment aujourd'hui d'autres critiques ont apprécié d'une tout autre manière l'œuvre poétique de notre auteur.

Son style veut un examen sérieux ; il gagne à être étudié de près et avec soin. Alors on pourra le trouver élégant sans nulle recherche, simple sans trivialité, harmonieux et coulant sans arrêt ni saccade et comme d'un jet continu. Si l'expression a peu de trait et de couleur, la pensée est toujours précise et parfaitement claire. Les idées sont gracieuses généralement, quelquefois élevées et nobles, et alors elles sont fermement et noblement exprimées. Mais il ne faudrait pas chercher de fougue ni d'emportement chez Froissart. Il n'est de sa nature ni violent ni exagéré, pas plus dans sa poésie que dans ses chroniques. Historien d'une époque si féconde en événements parfois terribles, il raconte les incidents les plus capables d'émouvoir et de surexciter un narrateur avec une sorte de calme et d'indifférence qu'on lui

a reprochée. On ne le trouve hostile ou violent contre aucun parti. C'est une impartialité absolue ; qualité inappréciable chez un chroniqueur. Mais on voudrait lui voir, disent quelques uns avec trop peu de réfléxion, plus de patriotisme ! Froissart semble raconter une bataille comme un tournoi. Cela est très vrai, mais les chevaliers eux-mêmes voyaient-ils autre chose qu'nn tournoi dans une bataille?

Froissart bien rarement exprime un mécontentement ou un reproche. Une fois il semble faire une allusion malveillante, mais bien méritée, contre les allemands, dans une circonstance ou ils n'étaient même pas en jeu à propos du combat de Pont-Vallain. Je suppose qu'il avait à cœur à cette époque la captivité, par des allemands, de son protecteur et ami le duc Wenceslas. En disant combien généreusement Dugueselin et Clisson avaient traité leurs prisonniers anglais, il ajoute : « Ils ne les mirent point en prison, en fers ni en ceps ainsi que les allemands font leurs prisonniers, quand ils les tiennent pour attraire plus grand finance ; maudits soient-ils ! Ce sont gens sans pitié et sans honneur, et aussi on n'en devrait nul prendre à merci. Les français firent bonne compagnie à leurs prisonniers et les rançonnèrent courtoisement sans eux trop grever ni presser. »

Une autre fois, presque trente ans plus tard, à propos de l'entrevue de l'empereur Wenceslas et du roi Charles VI à Reims, voici comme il exprime son opinion à leur sujet :

« Quand ces deux rois s'encontrèrent et se virent premièrement, ils se firent moult d'honneurs et révérences, et par spécial le roi de France plus que le roi d'Allemagne, car allemands, de nature, sont rudes et de

gros engin, si ce n'est au prendre à leur profit, mais à ce sont-ils assez experts et habiles. »

Evidemment Froissart n'aimait pas les allemands, mais il s'est rarement occupé d'eux directement dans ses histoires.

Quant au patriotisme qu'on voudrait réclamer de lui, quel pourrait-il être ? Le Hainaut alors faisait partie de l'empire d'Allemagne, dans ce sens que le comte devait hommage à l'empereur, ainsi que le duc de Brabant. Mais le Hainaut, où l'on parlait *français*, n'avait qu'un rapport lointain avec les allemands. Quelle patrie pouvait donc avoir un habitant du Hainaut ?

Froissart parlait français, mais le duc de Brabant aussi, et le comte de Hainaut et aussi le comte de Flandre dont les sujets parlaient le Thiois ; on parlait français à la cour d'Angleterre, comme à la cour de Philippe VI.

Au fond Froissart n'était ni anglais, ni français, et encore moins allemand. Peut-être cependant à tout prendre était-il plus français qu'autre chose, quand on considère et qu'on pèse toutes ses relations.

Peut-être aussi pourrait-on le comparer à ces chevaliers dont il parle, qui allaient guerroyer une année contre le roi d'Angleterre avec les français et l'année suivante contre le roi de France avec les anglais, pouvant invoquer à leur décharge qu'ils avaient des domaines dans les deux royaumes. Il avait le plus grand respect, la plus grande affection même, pour le roi de France, comme il le témoigne souvent, ainsi que pour le roi et la reine d'Angleterre. Il faisait partie de la suite de l'hôtel du roi de France, comme de l'hôtel du roi anglais.

Dans ses poésies, ce sentiment de *patrie* qui n'existe pas dans les chroniques ne peut pas davantage se faire

sentir. Ses poèmes pouvaient se lire ou se chanter dans la haute société de son temps, anglaise ou française. Ils se rattachent à un ensemble d'idées et de sentiments qui n'éveille aucune opposition, aucune rivalité, aucune haine soit entre nations, soit entre classes de la société. Froissart d'ailleurs écrivait pour les cours et pour les grands. « Ce que je sais, dont je me mêle, c'est de faire beaux dittiers, qu'on list et qu'on voit volontiers, spécialement toutes gens qui ont le cœur discrets et gens; ce n'est mie pour les villains. »

Et il n'en pouvait être autrement. Comment le poëte des cours, l'ami des princes et des chevaliers, si bien accueilli et choyé par eux tous, aurait-il pu se faire le porte-voix des misères du peuple ? Sa poésie devait donc rester essentiellement calme, tranquille, souriante, gaie, à une époque où la guerre désolait si souvent les villes et les campagnes. La note satirique lui est complètement étrangère. Je ne veux pas dire qu'il eut été incapable de faire une satire, le cas échéant. Les circonstances font souvent les hommes, et aussi les ouvrages des poëtes. De ce qu'un auteur n'a pas fait telle œuvre, cela ne prouve pas qu'il lui eut été impossible de la faire. Mais Froissart n'a pas eu à souffrir, il n'a eu qu'à se louer des hommes de son temps. Sa vie s'est passée heureusement, telle qu'il pouvait l'espérer. Il n'a point éprouvé de ces déceptions ou de ces revers qui aigrissent le caractère. L'indignation ne pouvait être sa muse. Et il n'eut pas signé telle ballade comme celle sur l'égalité des hommes de son contemporain Eustache Deschamps, le plus connu des poëtes français du quatorzième siècle. Eustache Deschamps quoique protégé de la Cour et bailli de Senlis, eut plus d'une fois sujet d'être mécontent et ne se fit pas faute d'exhaler sa bile en virulente poésie. De là

chez lui une vigueur de traits, une verve qu'on ne trouve pas au même degré chez Froissart. Mais l'art, la science du style, l'inspiration, le « molle et facetum, » en un mot, la vraie poésie, n'en sont pas moins très réels et très brillants dans celui-ci. Et cela suffit pour sa gloire poétique. Je le comparerais volontiers à son compatriote Antoine Watteau qui vivait trois siècles plus tard et qui compte parmi les grands artistes de la fin du règne de Louis XIV et de la Régence. Watteau, qui lui aussi se conforma au goût de son temps, ne fit pas de ces tableaux où l'énergie le dispute au grandiose, mais le peintre charmant des fêtes champêtres n'en a pas moins laissé d'admirables chefs-d'œuvre.

La plupart des poèmes de Frossart, du moins ceux qui ont une certaine étendue, comme le Paradis d'Amour, l'Epinette amoureuse, le temple d'honneur, le Buisson de Jeunesse, etc., sont présentés sous la forme de récits de visions ou de songes. C'est une sorte de poésie subjective où l'auteur se trouve mêlé aux personnages de ses rêves qui semblent être ainsi par excellence les enfants de son imagination et les créations de son esprit.

Le Roman de la Rose avait déjà ce caractère au milieu du treizième siècle. Voici comment il débute :

Maintes gens disent que en songes
N'a si non fables et mensonges.
Mais l'on peut tels songes songier
Qui ne sont mie mensongier
Ains (mais) tout après bien apparent,
Si en puis bien traire à garant
Un auteur qui a nom Macrobes
Qui ne tient pas songes à robes (fausselés)
Ainçois écrit la vision
Qui advint au roi Scipion.

On pourrait trouver facilement plusieurs exemples antérieurs. Mais dans le quatorzième siècle c'est généralement la forme admise pour la plupart des grandes compositions poétiques.

Le Dante, dans son poème de la Divine Comédie ne dit pas qu'il s'endort avant de faire son grand et terrible voyage. Cependant c'est bien aussi une vision, vision qu'il commence d'abord sous l'inspiration de la poésie que représente Virgile, puis de la foi, personnifiée dans Béatrix.

Pétrarque plus âgé de trente ans que Froissart et son prédécesseur évident comme poëte, procède de la même manière dans ses triomphes de la Renommée, de l'Amour, de la Chasteté, du Temps, etc. C'est aussi au printemps, quand le soleil commence à répandre sa chaleur et sa lumière, quand l'aurore étale toutes ses beautés et verse ses perles et ses trésors, que vaincu par le sommeil, il voit, par le moyen d'une grande lumière qui l'éclaire tout à coup, un vaillant capitaine ressemblant à l'un de ces illustres conquérants conduits autrefois en triomphe au capitole, etc.

Boccace, parmi ses œuvres si nombreuses, a laissé un grand poème qu'il suffit d'énoncer pour montrer son entière conformité avec les productions de son temps : c'est la Vision amoureuse : Amorosa Visione, composé de cinquante chants ou chapitres contenant cinq *triomphes*, ceux de la *Sagesse*, de la *Gloire*, de la *Richesse*, de l'*Amour* et de la *Fortune*.

En Angleterre, Robert *Langland* composa, vers 1350, sous Edouard III, sa *vision de Pierre Ploughmann*, divisée en vingt chants, qui sont autant de visions particulières.

Les poèmes de Chaucer, ce traducteur du Roman de

la Rose, sont aussi des rêves et des visions. Il y en a 5 ou 6 dans son œuvre. La plus remarquable peut-être est le *Temple de la Renommée*, House of Fame. Le poëte est transporté en songe dans un temple de verre où sur les murs sont figurées en or toutes les légendes d'Ovide et de Virgile, défilé infini de personnages, semblable à celui qui sur les vitraux des Eglises attire les yeux des fidèles. Tout à coup un grand aigle d'or qui plane près du soleil descend et l'emporte jusqu'au dessus des étoiles pour le déposer dans le Palais de la Renommée, tout resplendissant, bâti de béril, et posé au sommet d'une roche de glace, etc

La plupart des autres poëtes ont imité ces exemples et ces procédés ; et il aurait été difficile qu'il en fût autrement, étant donnés les personnages que l'on mettait en jeu.

Ces personnages n'appartenant pas au monde réel auraient paru invraisemblables dans un poëme ordinaire, et d'un caractère historique. Ils ne pouvaient donc figurer que dans le monde imaginaire des visions et des rêves inventé tout exprès pour eux.

Dans les poésies de Froissart que je me propose d'analyser maintenant, j'insisterai spécialement sur la suite des idées dans le but de faire connaître le plan de chaque ouvrage et les matières qui y sont traitées et développées par l'auteur.

Je citerai nécessairement beaucoup, afin de me dispenser d'avoir à revenir encore sur le style, dont j'ai précédemment indiqué, d'une manière suffisante, le caractère général.

Les citations sont d'ailleurs le meilleur moyen de faire apprécier le langage du poète et d'en faire bien ressortir la marque distinctive et l'originalité.

I. — Le Paradys d'Amour.

Ce poëme qui, par ordre chronologique, paraît être une des premières œuvres poétiques de Froissart, ne compte que 1723 vers, tous de huit syllabes dans le récit ordinaire. Le lay, le virelay et la ballade qui s'y trouvent sont seuls de mètres différents.

Qu'est-ce que le Paradys d'Amour ? et pourquoi ce titre ? Le Paradys d'Amour est tout simplement ce qu'on pourrait appeler les champs Elysées de l'Amour, l'endroit où ce Dieu séjourne particulièremeut, et où les anciens Héros et les Héroïnes que l'amour a illustrés pendant leur existence sont réunis à jamais. C'est là que l'auteur est transporté en songe. C'est à peu près la même région que Boileau nous fait voir dans ses Héros de romans, mais ceux-ci ne paraissent que devant Pluton. Au fond, la composition satirique de Boileau n'est qu'une imitation des dialogues de Lucien ; elle offre un tout autre caractère.

Le royaume d'*Amour* dont parle Richard de Fournival, poëte Amiénois qui vivait au treizième siècle et qui écrivait plus d'un siècle avant Froissart, a quelque chose d'analogue, mais le champ est naturellement plus vaste ; le paradis n'étant que l'endroit réservé aux élus. On comprend que Richard de Fournival parle des tourments infligés à ceux qui méprisent le Dieu, mais que Froissart n'ait rien vu de semblable, puisqu'il ne visite que le Paradis.

L'auteur débute en se plaignant de ses longues veilles, et des soucis et pensers qui l'empêchent de dormir.

> Je suis de moi en grand merveille
> Comment je vis quand tant je veille.

Il invoque Morphée et Junon. Cette déesse, sensible à sa prière, députe sa messagère Iris au noble Dieu dormant qui à son tour envoie *Enclimpostair,* un de ses fils, dans la chambre du poëte. Sous cette bienfaisante influence celui-ci s'endort d'un profond sommeil. Le récit va commencer alors, puisque c'est un songe que le poëte doit nous raconter.

En mon dormant me fut vis (vision) lors
Que jou étaie en un beau bois
Où grand planté (abondance) avait d'erbois (herbe)
Arbres et fleurs pour donner fruits,
Et de chants d'oiselets grands bruits
Qui là chantaient sans séjour (cesse)
Ainsi qu'ils font par un beau jour,
En temps d'été, au mois de may.

Il s'assied sous deux branches d'une aubépine toute fleurie, et se rappelant le temps de sa jeunesse, ses joies et ses tourments, désespéré, il s'adresse à l'Amour dans une longue complainte.

Quand il a fini, pendant qu'il reste tout abattu, il entend près de lui les arbrisseaux remuer et il voit deux dames qui s'approchent. Elles parlent de sa hardiesse et de sa fausseté. Comment ! il a osé pénétrer dans ce verger que leur maître a ouvré, a orné de ses propres mains, et le traître dans ce lieu tout rempli de sa puissance vient en parler avec ce sans-gêne qu'elles n'ont jamais entendu !

Le poëte cherche à apaiser les deux Dames.

Adonc à genoux me jetai
Et si (ainsi) dis : Ha ! dames, si j'ai
Mespris (forfait), je vous crie Merci...

... Je vous voi si bien pourveues
De sens, d'arroi (maintien) et de manière
Que vous recevrez ma prière ;
Et si (ainsi) me direz, s'il vous plaît,
Votre maître quels homs (homme) il est,
S'il est fils de duc ou de roy
Car bien montrez par votre arroi
Que vous êtes à grand seigneur,
Et ne doit avoir que douceur
En vous, certes, mes dames chières (chères),
Veuillez recueillir mes prières !

Elles se consultent et inclinent au pardon. Sur sa demande réitérée, elles lui avouent qu'elles sont l'une, Plaisance, et l'autre Espérance, et que leur maître :

C'est le Dieu d'Amours et le rois
D'honneur, de grâce et de largesse.

Elles lui font un reproche de ses plaintes si mal fondées. Suit alors une longue dissertation de Plaisance sur ce que doit être le véritable amant ; elle lui donne ses conseils, et Espérance y ajoute les siens, des conseils nobles et généreux qui peuvent servir dans toutes les circonstances de la vie.

Ne t'esbahis de rien qu'advienne,
Mais toujours de moi te souvienne
Soies (que tu soies) à pied ou à cheval,
Passes montagne, ou aigue (eau), ou val,
Et si tu eschiés (tombes) en dangier
Soit de boire, soit de mangier,
Vis toudis (toujours) en espérant mieux.
Si (ainsi) ne seras jeune ni vieux
Qu'adiès (toujours) ne soies en liesse,
Il n'est nulle riens (chose) qui me blesse,

Ni à ceux qui à moi s'affient (se confient) ;
Toutes fortunes ils deffient.
Regarde comment je suis forte,
En une seule main plus porte (je porte)
Que ne facent quarante nés (nefs ou vaisseaux).
Tu seras à *bonne heure* (heureusement) nés
Si tu me veulx aimer et croire.
Il fait bon médecine boire
Dont on conforte sa santé.
Cil (ceux) qui m'ont creü et hanté
Ils sont venu à leur deseure (fins, succès) :
Mais attendre faut jour et heure
Ainçois (avant) que le paiement vienne ;
De ma doctrine te souvienne !
Quand ardent désir t'assaudra
Et Jalousie te voudra
Confondre par outrecuidance,
Dis ainsi : « Ah ! mère Espérance,
Confortez-moi à ce besoing ! »
Lors t'irai aidier à clos poing (poing fermé)
Et tes ennemis occirai,
Ni jà nul n'en déporterai (épargnerai).
Avec moi menrai (menerai) Attemprance,
Avis, Manière et Cognoissance,
Franchise et Débonnaireté,
Sens, Pitié, Humilité,
Qui tous soustiendront ma bannière !

Ce sont là certainement de belles pensées, de fermes et d'éloquents conseils, de bien beaux vers.

Le poëte remercie Espérance dont il suivra la sage doctrine. Puis il prie ses compagnes de lui indiquer la demeure du Roi et Dieu d'Amours. Plaisance qui est dame et gardienne de cette demeure, lui promet de l'y conduire. Ils continuent donc leur promenade dans le jardin, non sans chanter deux rondelets que le poëte a composés, et ils rencontrent plusieurs jeunes et agréables

damoiseaulx, Doux Penser, Beaux Semblant, Bien Besoignant, Doux Regards, puis une grande compagnie de Dames et de Damoiselles et grand'foison de Damoiseaulx.

Il désire connaître les noms de tous ceux qu'il voit là, menant une vie heureuse, chantant sans cesse et occupés des plaisirs de la chasse et d'amusements de toute sorte. On lui cite les plus célèbres, Troïlus et Paris, les fils du roi Priam, Lancelot, Tristan et Yseult, Perceval le preux, Melyador et Camels de Camois, le bon chevalier Gauvain, et parmi les dames, Hélène et la Châtelaine de Vergy, Genièvre, la belle Héro, Polyxène et Médée.

Ils arrivent enfin à la tente où trône le Dieu. Le poëte récite devant lui un lay qu'il avait déja composé et qui semble fait pour la circonstance. Un lay est une poésie d'une certaine longueur. Celui-ci ne compte pas moins de deux cent soixante-quinze vers. Le Dieu, qui l'a écouté avec plaisir, donne à Espérance le soin de réconforter son serviteur qui s'en retourne avec ses deux compagnes et qui chante un virelai de reconnaissance.

Amours, je te regraci
d'humble vouloir, etc.

Puis ils arrivent en une prairie tout enclose de rosiers et de fleurs où chantait le rossignol. Plaisance les y fait entrer. Là il trouve Bel Accueil qui faisait un chapeau de fleurettes et avec lui deux demoiselles qui lui cueillaient les fleurs. Le poëte y reconnait sa dame qui lui permet d'être son loyal serviteur. Elle lui demande s'il a composé quelques vers nouveaux. Il répond qu'il a *ordonné*, c'est-à-dire, rédigé ou fait une ballade. Elle lui exprime le désir de l'entendre et promet de lui faire

en retour une couronne ou un chapelet de fleurettes. Ils s'assiéent donc, et avec eux se sont assis Plaisance et Beauté sans Envie, Franchise, Honneur, Manière, Sens, Attemprance, Cremeur (crainte ou respect), Avis et Pourvéance. Et pendant que la dame tresse de ses doigts déliés et doux son chapeau de marguerites, le poëte récite une charmante ballade qui a pour refrain : Sur toutes fleurs j'aime la marguerite. Pour comprendre combien cette pièce devait plaire, il faut savoir que le nom de la fleur était le prénom de la Dame. La ballade fut donc trouvée bonne, et le poëte reçut la couronne de fleurs qui lui fut donnée de la manière la plus gracieuse. Il se réveilla peu après, émerveillé de tout ce qui lui était advenu, et remercia Morphée, le Dieu dormant, par lequel tous les vrais amants

Sont confortés, et c'est raisons
En songes et en visions.

II. — Dittié d'amour qui s'appelle l'Orloge amoureux.

Toutes les grandes compositions de Froissart sont en vers de huit syllabes. Le Poème de l'horloge amoureux fait exception ; il est écrit en vers décasyllabiques. Le poëte d'ailleurs manie aussi facilement ce vers que son vers ordinaire de huit syllabes. Il en donne la preuve non seulement dans la pièce que nous allons analyser, mais dans les ballades, chants royaux et rondeaux où il a adopté ce mètre.

L'Horloge amoureux compte 1174 vers. Il commence ainsi :

Je me puis bien comparer à l'Orloge,
Car, quand Amours qui en mon cœur se loge
M'y fait penser et mettre mon étude,
J'y aperçois une similitude
Dont moult (beaucoup) me doit réjouir et parer.
Car l'orloge est, au vrai considérer,
Un instrument très bel et très notable,
Et s'est aussi plaisant et pourfitable (profitable) ;
Car nuit et jour les heures nous apprent
En l'absence meïsme dou soleil,
Dont on doit mieux priser (estimer) son appareil.

Le poëte montre et explique les différents rouages. Il les compare aux personnages allégoriques qui agissent sur le cœur de l'Amant lequel n'est autre chose que la boîte ou la maison de l'horloge.

La grande ou première roue est *Désir*, le poids ou plomb est Beauté et la corde Plaisance.

Beauté qui est le contrepoids premier
Qui de tirer Plaisance est coutumier
Par qui Désirs meut continuelment.

La deuxième roue est Attemprance qui refrène Désirs et l'empêche de se mouvoir sans règle et sans mesure ; il faut y ajouter le foliot qui la meut continuellement ainsi, une heure à dextre, et puis l'autre à senestre (gauche). Le Foliot représente *Paours* (crainte), nécessaire également pour retenir Désirs.

Puis vient la roue du Dyal qui signifié Doux-Penser. Sur le dyal sont décrites les vingt-quatre heures et il porte vingt-quatre brochettes qui font sonner les petites clochettes.

Ces brochettes sont : Loyauté et Ferme Patience, Persévérance et Diligence, Honneur, Courtoisie, Largesse,

Secret, Beau Maintien, Prouesse, Renom et Los (Louange), qui sont les douze premières, — Les douze autres signifient : Doux Semblant, Doux Regard et Jeunesse, Humilité, Bel Accueil et Liesse, Delis (plaisir) Sûreté, Amours, Vénus, Franchise et Pitié. On remarquera que les douze premières sont les qualités propres à l'homme; et les autres, les vertus ou qualités qui conviennent à la Dame.

Dans la troisième partie de l'horloge se trouve le dernier mouvement qui ordonne la sonnerie, la roue *Chantore*, qui signifie Doux Parler, et dont le contrepoids est Hardement.

Ce n'est pas tout. Pour que l'Horloge marche convenablement, il faut quelqu'un qui la garde et la soigne ; il faut un horloger qui tard ou tempre (à temps)

> Diligemment l'administre et attempre (modère),
> Les plombs relève et met à leur devoir,
> Ainsi les fait rieuléement (avec régularité) mouvoir.

C'est *Souvenir* qui doit être cet horloger.

Le poëte explique longuement le rôle de *Souvenir* et son influence sur les personnages dont il a parlé précédemment.

En résumé, le poème est très intéressant, dans ses détails comme dans l'ensemble. Le mécanisme d'une horloge du quatorzième siècle, aussi bien que l'application au système allégorique de l'époque, y est présenté de la façon la plus ingénieuse.

Au point de vue archéologique, il a aussi une véritable valeur. L'horloge mécaniqne a été inventée, comme on sait, à Magdebourg, à la fin du dixième siècle, par

l'illustre Gerbert, qui fut peu après nommé pape sous le nom de Sylvestre II. Les horloges étaient-elles très multipliées au douzième et au treizième siécle ? Je n'oserais l'affirmer. Ce qu'il y a de certain c'est qu'au quatorzième siècle les horloges monumentales étaient faites par un bien petit nombre d'artistes, et l'on rencontre bien peu de descriptions complètes de leur structure. J'en ai trouvé et examiné plusieurs ; mais aucune ne m'a paru plus claire ni plus explicite que celle donnée par Froissart en plus de soixante vers uniquement consacrés aux détails techniques de leur mécanisme.

III. — Le Trettié de l'Espinette amoureuse.

Dans ce poème de 4192 vers, l'auteur semble avoir voulu résumer l'histoire de son enfance et de sa jeunesse.

Il y raconte avec charme les amusements et les jeux qui ont occupé ses premières années ; il les rappelle avec une sûreté de mémoire et une exactitude de détails qui les fait revivre et nous les retrace dans leur saisissante réalité.

Il y parle aussi de ses premières études, de ses études d'enfant, alors qu'il se battait encore dans la rue quand il revenait de l'école et arrivait à la maison les habits déchirés. Puis il se dépeindra grandissant, aimant les fleurs au printemps et en été, aimant la lecture pendant l'hiver, et aux longs jours de pluie, et lisant volontiers les romans et traités d'amours qu'il pouvait se procurer ; Enfin il nous fera connaître les sentiments qui agiteront son cœur à l'éveil des passions, et nous initiera aux détails de sa vie jusqu'après son premier voyage en Angleterre.

Froissart donne le détail de cinquante deux jeux qui distrayaient les enfants de son âge. Cette première enfance racontée, il parle de ses études :

Quand un peu fui plus assagis,
Etre me convint plus sougis (soumis)
Car on me fit latin apprendre,
Et si je variaie au rendre
Mes leçons, j'étaie battus ;
Siques, quand je fus embatus (engagé)
En cognoissance et en Cremeur (crainte)
Si (ainsi) se changèrent moult mes mœurs.
Non pour quant (néanmoins) en sus (loin) de mon maître
Je ne pouvoie en repos être,
Car aux enfants me combattaie.
J'étais battus et je battaie....

Il semble se rappeler avec délices cette époque de ses études où il grandissait sans autre souci.

Mais je passoie à si grant joie
Ce beau temps, si Dieu me resjoie,
Que tout me venait à plaisir,
Et le parler et le taisir...
J'avais le cœur lié (joyeux) et gent,
Et mon espérit si légier
Que ne le poroie eslégier (diriger).
En cette douce nourriture
Me nourrit amours et nature ;
Nature me donnait croissance
Et amours par sa grant puissance
Me faisait à tous déduits (plaisirs) tendre...
Se voulait mon cœur partout estre.
Et espécialement *cil estre* (ces endroits)
Ou a (il y a) foison de violiers
De roses et de pionniers (pivoines)
Me plaisaient plus en regart
Que nulles riens (qu'aucune chose), si Dieu me gart.

Puis il parle de son amour pour la lecture et les romans. Le cœur est donc déjà bien préparé.

Or, il lui advint alors une aventure qui depuis ne lui est plus sortie du cœur ni de la mémoire et qu'il veut raconter.

C'était au joli mois de mai, un matin, au moment de l'aurore, il était dans un jardinet, assis sous une aubépine (c'est de là que vient le titre de l'ouvrage : l'Espinette amoureuse), et écoutant le chant des oiseaux.

Il est comme ravi en extase et il a une vision. Il croit voir trois Dames et un Jouvencel. C'est Mercure qui lui apparaît, accompagné de Junon, Vénus et Pallas, les déesses souveraines de richesses, d'amours et d'armes.

Nouveau Paris, il est invité à faire son choix. Mercure lui demande si, à son avis, le fils de Priam a rendu un bon jugement. Motivant son approbation, le jeune Froissart donne raison à Paris.

Mercure s'éloigne, Junon et Pallas disparaissent, Vénus reste seule ; elle le félicite et lui promet sa protection.

C'est droit que grant grâce te fasse ;
Et il te vault trop mieux avoir
Plaisance au cœur que grand avoir.
Avoir se perd et joie dure.

Naturellement elle lui promet encore autre chose ;

Et encore pour mieux parfaire
Ton don, ta grâce et ton affaire,
Une vertu en ton cœur ente :
Que dame belle, jeune et gente
Obéiras et crémiras (craindras ou vénéreras)
De tout ton cœur tu aimeras,
Car amour ne vault nulle rien
Sans cremour, je te le dis bien.

Quelque temps après, il rencontre dans une promenade une demoiselle qui lit un roman. Il lui demande quel en est le titre. C'est le roman de Cléomadès, répond-elle.

Elle lui promet de le lui montrer pour qu'il lui en donne son avis. Il remarque alors la beauté de la jeune fille, ses blonds cheveux, son doux sourire, sa modestie et sa grâce.

Elle lui fait lire plusieurs pages et elle le prie de lui prêter un livre. Bref elle devient la dame de ses pensées. N'osant parler lui-même, il prend pour confidente de ses sentiments une demoiselle amie de sa dame. C'est à elle qu'il remettra ses ballades et ses complaintes. Mais il apprend qu'il est question de son mariage. Cette nouvelle fait sur son cœur une telle impression qu'il en est plus de trois mois sérieusement et dangereusement malade.

Il fit alors une ballade qu'il écrivit plus tard et dont le refrain se compose de ces deux vers :

Je finirai ainsi que fit Tristan,
Car je mourrai pour aimer par amour.

Puis vient une longue complainte qui n'a pas moins de huit cents vers et qu'il fit pendant sa maladie.

Quand il fut guéri il lui prit envie de voyager.

Or me prist vouloir d'aller fors (hors)
Du pays, et outre la mer,
Pour moi un petit (un peu) refremer (raffermir)
En santé et pour mieux valoir.
Je ne mis pas en nonchaloir
Mon propos (projet), ains (mais) persévérai.

Il alla trouver alors la demoiselle, confidente de celle qu'il aimait et lui fit part de son projet. Elle l'en félicita ; car un homme qui reste toujours à la maison ne peut rien apprendre.

Elle lui demande s'il donnera de ses nouvelles. Il le promet. Mais lui-même comment vivra-t-il? Elle lui fait espérer un souvenir dont il sera satisfait, et le lendemain quand il revient prendre congé

« Tenez, dit-elle, je vous baille
Ce miroir et sachez sans faille (faute)
Que celle qui n'est pas irée (fâchée)
S'y est jà par trois ans mirée,
Si (ainsi) l'en devrez plus cher tenir. »
Dont lui di : « Dieu vous puist bénir,
Car moult valez et moult vous pris (prise). »
Le miroir liement (gaiement), je pris,
Si (ainsi) le boutai (mis) dedans mon sein,
Près du cœur que j'en tins plus sain.
Ne l'eüsse rendu arrière
Pour le royaume de Bavière.

Il part donc pour l'Angleterre, non sans songer mainte fois à sa dame ni sans faire virelais et rondels. La tempête qu'il essuya pendant le passage lui fut peu sensible dans la préoccupation de son amour et de ses poésies. Arrivé au lieu de sa résidence, il croyait voir sa dame dans le miroir. Une nuit surtout pendant son sommeil il fut persuadé qu'elle se trouvait réellement vis-à-vis le précieux miroir. Et à ce propos il raconte l'histoire de Papirus et d'Ydorée, qu'il prétend empruntée d'Ovide. Papirus, un noble romain, devant se rendre en message auprès du roi de Sicile, et ne pouvant emmener avec lui son épouse, fabriqua deux miroirs, l'un où Ydorée

en se mirant voyait son ami, et l'autre où Papirus voyait Ydorée. Notre poëte se comparant à Papirus et toujours obsédé de son idée fixe, croit entendre chanter sa dame, il va s'assoir près de la fenêtre, il écoute sans oser remuer, puis examinant le miroir, il croit voir la figure entr'ouvrir ses lèvres, et il donne alors ce chant de son amie sous le nom de confort de la Dame.

Enfin il obtient la permission de revenir. Quoiqu'il ne nomme pas la reine d'Angleterre, le lecteur comprend bien que c'est elle qui lui octroie son congé.

« D'or en avant congé vous donne ;
Mais je le veulx et si (ainsi) l'ordonne,
Qu'encor vous reveniez vers nous.
Et je, qui estoie à genous,
Lui dis : « Madame, où je serai,
Votre commandement ferai. »
Et là, à mon département (départ),
Me donna du sien grandement,
Chevaux et joyaux et avoir
Qui puis (depuis) me firent moult de bien.
Je m'en revins au pays mien
En bon état et en bon point.

Le poëte, de retour dans son pays, retrouve celle qui a été constamment l'objet de ses pensées, mais il voit d'abord la demoiselle qui a été sa confidente auprès d'elle ; il lui raconte l'histoire du miroir et lui remet un virelai.

Trois semaines plus tard, il apprend que sa dame doit assister à une soirée et à une fête chez une de ses amies. On lui dit qu'il pourra s'y rendre. Il y va en effet ; mais il reste en dehors de l'hôtel et n'ose pas y entrer. De loin et du dehors il voit sa dame qui dansait

alors. Il admire sa manière et sa contenance. Toutefois rien ne peut vaincre sa timidité. Et faisant ensuite réflexion qu'on ne doit guère penser à lui au milieu de ce divertissement, il retourne chez lui. Il lui arriva depuis de se trouver dans une maison où sa dame vint ensuite faire une visite. Il se leva quand il la vit entrer. La demoiselle confidente de ses sentiments était présente. Il n'en fut pas moins longtemps surpris et comme interdit.

Un grand temps euïsse été là
Sans parler, mais elle parla,
Soie merci, moult doucement.
Et si (ainsi) me demanda comment
J'avaie fait (Je m'étais porté) en ce voyage,

C'était la première fois qu'il la rencontrait depuis son arrivée. La demoiselle lui parla du virelai qui lui fut présenté. Il la revit depuis plusieurs fois dans cette maison. Une autre fois il la rencontra en compagnie dans un jardin où il eut l'occasion de causer quelques instants avec elle. Quelque temps après, au commencement de mai, sa dame devait faire une partie de campagne et aller visiter un grand jardin renommé pour sa beauté. Il fut prévenu de ce voyage et y alla aussi comme par hasard. Toute la compagnie déjeûna sous une belle aubépine ou *espinette* bien fleurie. Sa dame se montra gracieuse et lui permit d'être son loyal servant. Mais ces relations si discrètes pourtant, si honnêtes, si irréprochables, ont donné l'éveil à Malebouche qui avait été également de ce voyage et qui le desservit près de sa dame. Celle-ci lui imposa, ainsi qu'à elle-même, la réserve la plus absolue. C'était chose d'autant plus facile

qu'en fait on n'était jamais sorti de ces limites. Le poème se termine par un lay où l'auteur proteste de la persistance inaltérable de son amour.

IV. La Prison amoureuse·

L'analyse de ce poème ou de ce traitiers, s'il fallait le suivre dans tous ses détails, serait assez longue et compliquée. Il présente peu d'unité et semble être un recueil de différents sujets. Le fond est une correspondance entre l'auteur qui prend le nom de Flos et un ami caché sous le nom de Rose.

Cet ami, sous l'influence de préoccupations d'amour, demande des conseils. L'auteur répond à cet appel et il en résulte un échange de lettres en prose, de petites pièce sentiment et de véritables poëmes allégoriques. Les pièces lyriques abondent aussi dans ce traitier. On y trouve un lay, six ballades, huit virelais et une complainte de moralité.

L'auteur a reçu de son ami sept lettres ; Il lui en a lui-même adressé cinq, ce qui fait en tout douze épîtres en prose qui interrompent successivement le récit poétique et forment comme autant de divisions naturelles.

Il semble que le personnage indiqué sous le nom de Rose doive être le duc Wenceslas de Brabant, alors prisonnier au château de Niedeck après avoir été vaincu dans une bataille à Bastveiler, le 22 août 1371, par le duc de Juliers.

A son début le poëte parle du commandement qui enjoint de servir son seigneur, (aussi servira-t-il l'amour qui est son maître). Et il cite les compagnons d'Alexandre et ceux de Jean de Bohême qui voulurent succom-

ber avec lui. Alors il raconte la mort héroïque de ce roi dont il a déjà, dans ses chroniques, fait un récit détaillé en racontant la bataille de Crécy. Il montre ensuite comment la fortune a souvent trompé et trahi les meilleurs et les plus fidèles.

Puis arrive la première lettre de Rose qui sollicite ses avis et lui envoie une ballade. Le poëte répond de la même manière, il lui donne ses conseils et lui envoie aussi une ballade.

Sur la demande de Rose qui le prie de lui faire et de lui adresser un dittié amoureux sur nouvelle matière qui n'aurait pas encore été mise en rimes, il lui raconte l'histoire de Pynoteüs et de Neptisphélé qui comprend environ sept cents vers. Cette curieuse histoire qu'il prétend traduite d'Ovide, paraît avoir été composée avec celles de Pyrame et de Thisbé, de Phaéton, et du sculpteur Pygmalion qui s'éprend de sa statue de Galatée.

Elle est certainement la pièce la plus remarquable de l'ouvrage comme invention romanesque et œuvre d'imagination.

A son tour Rose envoie un dittié qu'il livre à l'appréciation de son ami en le priant de le lire et de le corriger. C'est un songe qu'il a eu et qu'il attribue à la lecture du livret de Pynoteüs et de Neptisphélé.

L'an mil trois cent onze et soixante
Au temps où le rossignol chante
Et que la terre s'esjouit,
.... Lors m'endormi, c'est vraie cose
Et entrai de dedans un penser
Lequel je vorrai recenser.

Il lui sembla que sur son lit venaient s'asseoir trois jeunes dames en soupirs, en pleurs et en larmes.

Il leur demande la cause de leurs douleurs.

Elles lui répondent en gémissant qu'elles ont trop sujet de pleurer, que ceux qui autrefois les estimaient et les aimaient, leur enlèvent aujourd'hui leur héritage et qu'elles ne savent plus où se réfugier. Elles s'appelaient Justice, Pitié et Raison. On les méprise maintenant, on les honnit, elles sont hors de saison ; Justice surtout que personne ne craint ni ne respecte, et qu'un vice terrible poursuit et veut anéantir. Ce vice, c'est *Orgueil* dont la puissance, plus grande de jour en jour, a entraîné dans son parti la plupart des seigneurs. Rose leur promet son appui; Il leur promet de combattre les partisans d'Orgueil.

Il rassemble son Conseil, Honneur, Proèce, Hardement, Désir, Jonèce, Loyauté, Avis et Emprise.

Honneur le premier exprime son sentiment, puis Désir. Tous s'accordent, sauf Avis qui reste silencieux.

Hardement l'interroge et lui demande de dire sa pensée.

Vous êtes tous vaillants et sages, répond Avis, je ne voudrais nullement lutter avec vous. Mais tant qu'à moi je trouverais bon qu'on mandât ma mère Attemprance. Il n'est si sage en toute France. Si nous l'avons, mieux en vaudrons.

Avis ne fut pas écouté. Il eût paru honteux que tant de nobles et courageux guerriers ne pussent se passer du conseil d'une femme.

Ne vous semble-t-il pas assister à l'un de ces Conseils qui ont précédé les batailles de Crécy ou de Poitiers ou de telle autre téméraire expédition du treizième ou du quatorzième siècle?

On se prépare donc à soutenir la lutte et à engager un combat contre Orgueil et ses adhérents.

Au moment où va commencer la bataille, Avis vient

trouver son chef et lui déclare qu'il ne peut rester dans son armée. Attemprance sa mère est dans l'autre parti ; elle lui ordonne sur son honneur d'aller combattre avec elle. Il regrette qu'on n'ait pas daigné profiter de son expérience.

D'un autre côté Honneur vient exhorter le chef et le presse d'engager l'action. Il est sûr du succès, car il soutient la bonne cause, quoique les ennemis soient bien plus nombreux. La bataille fut acharnée, mais perdue. Le récit, dans le poème, en est fait avec entrain et rapidité. Il est digne d'un éminent historien et d'un vrai poète.

Quand au chef, il a été fait prisonnier et placé dans une grosse tour où il est soigneusement gardé.

Il reconnaît ses torts et ses fautes et il comprend, trop tard, pourquoi il a été vaincu.

Là il reçoit la visite de dame Attemprance la Sage, de ses deux fils et de ses deux filles qu'elle lui présente e lui recommande.

Venir vous en peut grand profit.
C'est Avis que bien connaissez
Je vous prie que jamais n'issiez (ne sortiez)
De son conseil, moult vous vaudra ;
Et *Souvenirs* ne vous faudra (manquera)
Que ne l'ayez prêt à la main
Pour où que ce soit envoyer,
Pour vos besognes ravoyer (rétablir vos affaires)
Et pour réveiller vos amis,
Et si Fortune vous a mis
En un adversité contraire,
N'y devez arrêter ni traire,
Mais à mes filles regardez
De qui vous serez bien gardés :
C'est Cognaissance la première

Qui de tous biens est coutumière ;
Ayez ent mémore en ce monde,
Moult vous vaudra. Et la seconde
Est Espérance qui ne peut
Faillir à homme qui la veut
Ouir et son conseil entendre.
Elle vous fera toujours tendre
A veoir votre délivrance.
Et je suis leur mère Attemprance
Qui souvent vous visiterai
Nuit et jour et qui metterai
En bon état et en bon point
Vos besognes, n'en doutez point.

Sous une forme ou plutôt sous des titres qui peuvent paraître légers et qui convenaient à l'esprit du siècle, que d'excellents et sages conseils ! On sent que l'on passe des règnes follement chevaleresques de Philippe VI et de Jean le Bon au gouvernement réfléchi de Charles V le roi sage et prudent. Froissart qui avait raconté tant de téméraires entreprises et de désastres, savait remonter aux causes des défaites et des succès. Ces vers de la Prison amoureuse sont une belle page de philosophie historique.

Comme il peint au vif ce temps où l'on n'écoutait qu'un amour-propre insensé et où la chevalerie ne pensait qu'à s'illustrer par de grands coups d'épée ou de lance sans voir les conséquences de ses mouvements d'attaque, sans se réserver une retraite, sans vouloir même reculer un instant, quoi qu'il pût arriver !

Dans ses Conseils, Orgueil et Hardement avaient seuls voix prépondérante ; Avis et Attemprance n'étaient point écoutés, s'ils osaient élever la voix.

C'est ainsi qu'à la bataille d'Auray, que Froissart cite tout particulièrement dans ce poème, Charles de

Blois et son Conseil voulurent combattre, malgré l'avis pourtant si grave et si considérable de Duguesclin qui prédit le désastre qui arriva. Il fallait ces grandes épreuves pour rendre à la Chevalerie française les sentiments de prudence et les idées de tactique militaire qu'elle avait trop longtemps dédaignés.

Mais le quatorzième siècle finira sans la guérir. A Nicopolis, en 1396, vingt ans après ce poème, dans cette grande bataille où se jouait l'avenir et l'existence de deux empires, les mêmes fautes, les mêmes folies, produisent les mêmes résultats funestes. Il faut en lire le récit dans les chroniques de Froissart. Je ne puis m'empêcher d'en rapporter ici une scène du Conseil qui précéda cette bataille. Le roi de Hongrie avait été d'avis d'attendre les Turcs dans les retranchements. Le Sire de Coucy, Enguerrand VII, tout vainqueur qu'il avait été dans un combat précédent, trouva le conseil bon à suivre. Le connétable d'Eu, mécontent que l'on eut consulté Enguerrand le premier, soutient que ce serait lâcheté que de ne pas attaquer de suite l'ennemi, quelque nombreux qu'il fût.

Il fallait de plus, selon lui, c'était affaire d'honneur, que les français fussent à l'avant garde, bien que la prudence dût conseiller d'y mettre l'armée hongroise.

Enguerrand, étonné d'une telle présomption et voyant que ce discours flattait l'ardeur des chevaliers, ne répondit pas ; Il demanda seulement à l'amiral Jean de Vienne quel était son avis. Sire de Coucy, répondit de Vienne, là où vérité et raison ne peut être ouïe, il convient qu'outrecuidance règne. On connait le désastre qui suivit. Mais ne dirait-on pas, Messieurs, la reproduction exacte de ce Conseil de notre poème où Orgueil et Avis

émettaient leur opinion, l'un avec tant de sagesse, l'autre avec tant de folle impertinence !

Je reviens à l'analyse de notre ouvrage.

Souvenirs qui vient d'être mis par Attemprance au service du vaincu prisonnier, porte une complainte qui est adressée par celui-ci à l'Aigle, le roi des oiseaux, qui s'avance avec ses troupes et qui vient le délivrer.

C'est alors que le songe se termine.

Rose en envoie à Froissart tous les détails et il le prie d'en trouver et de lui en donner l'explication. Froissart qui sans doute ne tient pas à paraître plus habile politique et plus grand tacticien que les seigneurs et les princes, lui trouve une interprétation qui ne sort pas du domaine des passions ordinaires.

Il attribue sa prison à la situation où il se trouve vis-à-vis de sa dame ; Il est retenu par Attemprance, et réconforté par Espoir, Souvenir, Avis et Cognaissance. Il lui donne une explication du même genre comme commentaire du conte de Pynoteüs et de Neptisphélé où le premier signifie Désir et Neptisphélé, Plaisance.

Enfin il s'agit de donner un nom à tout cet ensemble, à ce long poème de près de 4000 vers.

Encore convient-il, dit le poète,
Qu'à ce livret un nom se baille,
Par quoi quand il sera leüs (lu)
Il en soit le mieux congneüs (connu).
Là gist grand painne (peine) et grand avis,
Car je verroie trop envis (chagriné)
Qu'il euïst (eut) un nom réprouvé.

Vous voyez qu'à cette époque, comme à la nôtre, le titre d'un poème ou d'un roman n'est pas chose indifférente.

Il faut allécher le lecteur ; un nom bien trouvé peut faire le succès d'un livre. C'est l'opinion de Froissart. Cela sans doute peut expliquer la singularité des titres de quelques uns de ses poèmes.

Sur lequel livre, dit-il, j'ai moult imaginé à lui donner un nom agréable et raisonnable. Toutefois la dernière imagination que j'ai eue et là où je me suis arrêté est telle que je l'appelle *La Prison amoureuse*. Et il donne à son ami toutes les considérations qui peuvent justifier ce titre.

V. Le Dit du Bleu chevalier.

Ce poème se compose de 504 vers divisés en strophes de quatre vers dont les trois premiers sont de dix syllabes et le quatrième de quatre syllabes.

Les deux premières strophes du début pourront donner une idée du mètre choisi par Froissart.

On cherche bien ce qu'on ne peut trouver ;
Si trouve-t-on souvent sans demander
Ce qu'on ne cuide (pense) veoir ni encontrer.
Pour moi le di, (dis)
Car il m'advint, n'a pas grant temps, ainsi
Que sans chercher je trouvai devant mi (moi)
Une aventure, oncques telle ne vi
En mon vivant.

Il va se promener dans un bois à la fin d'avril ; et là dans une clairière il voit un chevalier vêtu de bleu qui marche sans l'apercevoir et qui chante à haute voix chanson qui fut faite en français. Puis tout à coup le

chevalier s'assied près d'un arbre et gémit profondément. Ensuite il se lève et s'avance où il y a le plus d'oiseaux ; son cœur revient à la joie, il chante de nouveau avec une gaîté évidente. Peu après il se couche sous une aubépine se replonge dans ses tristesses et se raconte à lui-même ses peines que le poète entend et qu'il reproduit dans ses vers. Il se lève encore une fois, et paraît reprendre sa gaîté avec ses chants les plus joyeux, lorsque tout à coup il s'asseoit de nouveau sur l'herbe et retombe dans un morne abattement. Puis retrouvant quelque courage il va jusqu'à une fontaine où il rafraîchit et lave sa figure dans l'eau froide et limpide. Alors sa gaîté se change en une vive douleur, il se plaint, il pleure, il se couche sur le sol et paraît anéanti. Le poète s'approchant le prend dans ses bras, le fait revenir à lui et lui demande la cause de son chagrin et de sa conduite.

Le chevalier, sitôt qu'il m'entendit
Moult doucement sur moi ses yeux ouvrit
Lors me connut, et aussi fis-je lui,
Si (ainsi) me nomma ;
Et quand je vis que c'est ce seigneur là
Esbahi fu....
Partir me veux (Je veux partir) ; mais à soi m'appela
Et dit : Amis
Le bienvenu soyez, car je suis fis (certain)
Puisqu'Aventure et Diex (Dieu) vous ont ci mis
Qu'ils m'adviendront et conseils et profits
De vo venue (de votre venue).

Il lui raconte son amour malheureux et reçoit du poète toutes les consolations et les meilleurs conseils. Le chevalier le supplie de faire un *dittié* où il racontera son aventure, espérant ainsi que sa dame connaîtra toute la force de son amour. Le poète le lui promet.

Je vous requiers.
Que vous veuillez ordonner et dittier (raconter)
Com d'aventure avez, et sans cherchier,
Dedans ce bois trouvé un chevalier
De bleu vesti.
Mais quant par vous sera en rimes mis
Tout le dittié, Je vous requiers, amis,
Qu'en plusieurs lieux soit recordé et dits ;
Et lors pourra
Etre moult bien que la dame saura ..

Bref c'est une sorte de réclame pour son amour, que le chevalier espère par l'intermédiaire du poète qui s'est exécuté selon sa promesse.

VI. Le Buisson de Jeunesse.

Le Trettié intitulé le Joli Buisson de Jonèce est un long poëme qui contient 5,428 vers de huit syllabes.

Aucun peut-être ne présente plus de variété par les sujets divers qui y sont traités et par les choses multiples qu'on y rencontre.

D'abord le poëte trouve qu'il est convenable et nécessaire de profiter des dons de la nature qui l'a pourvu de sens et entendement pour faire beaux dittiers qu'on lit et qu'on voit volontiers.

Il débute ainsi :

Des aventures me souvient
Du temps passé. Or, me convient
Entraes que (pendant que) j'ai sens et mémoire
Encre, papier et escritoire,
Canivet (canif) et penne (plume) taillée

Et volonté appareillée,
Qui m'admoneste et me remord,
Que je remontre avant ma mort
Comment au Buisson de Jonèce
Fui jadis et par quelle adresse...

La philosophie elle-même, (est-ce un souvenir et une imitation de Boèce?) vient le visiter ; elle lui fait comprendre qu'il est de son devoir de bien employer son temps et sa science ;

Tu ne laboures ni travailles
De nulle painne manuelle ;
Ainçois (mais) as ta rente annuelle
Qui te revient de jour en jour.
En grand aise prens ton séjour (temps),
Tu n'as ni femme ni enfans,
Tu n'as ni terres ni ahans (cultures)
Qui ne soient tous mis à cense.
Pour vérité je te recense :
Si Diex vosist (eût voulu), il t'euïst fait
Un laboureur grand et parfait,
Ou un batteur en une grange,
Un maçon ou un autre ouvrier.
Je n'ai cure quel manouvrier ;
Et il t'a donné la science,
De quoi tu peux par conscience
Louer Dieu et servir le monde.
Or fais donc tôt, et si le monde... (instruis le).

La philosophie lui ordonne de nommer au moins les seigneurs qu'il a vus et dont il a éprouvé les bienfaits. Et le poëte énumère avec éloges tous les personnages qui l'ont encouragé et appuyé, en commençant par la reine d'Angleterre, sa généreuse protectrice, Philippe de Hainaut. Dans ces souvenirs de reconnaissance que l'on sent inspirés par le cœur, il cite la duchesse de Lancastre.

Haro ! mettez-moi une emplastre
Sur le cœur, car, quant m'en souvient,
Certes, soupirer me convient,
Tant suis plein de mélancolie. —
Elle mourut jeune et jolie,
Environ de vingt et deux ans ;
Gaie, lie, frische, esbatans, (aimant à se divertir)
Douce, simple, d'humble semblance ;
La bonne dame eut à nom Blanche.
J'ai trop perdu en ces deux dames,
J'en tors mes poings, j'en bats mes palmes (mains).

Il n'oublie pas Isabelle, la dame de Couci, ni le roi d'Angleterre Edouard III son père, qui lui fit autrefois grand bien, car cent florins, tout d'un arroi, reçut à un seul don du roi ; — Ni le comte d'Herfort, ni Kauny, ni Pembrocke, son fils, ni le grand seigneur Spenser, qui de largesse est dépensier, ni le bon Seigneur de Couci, qui lui a souvent le poing fouci (rempli) de beaux florins à rouge escaille, ni le Duc de Bourbon, ni Charles le noble roy de France, qui grands biens lui fit en son enfance, ni le duc de Brabant, ni le duc Aubert comte de Haynaut, ni les seigneurs comtes de Blois et de Beaumont, ni le comte de Savoye, ni enfin le roi David d'Ecosse avec le comte de Douglas.

Puis le poëte indique les ouvrages qu'il a déjà composés.

Il revient ensuite à sa dame, dont il a conservé un précieux et charmant portrait qu'il se plaît à exalter dans un long éloge et qui lui inspire un virelay.

Enfin dans un songe, dont il donne la date (30 novembre 1373). il croit voir Vénus, à laquelle il reproche ses peines et ses ennuis :

Ce m'est dur assez, (dit-il)
Car mon jeune temps est passés,

Sans pourveance et sans ressort,
Si que je dis que tous vos sort
Ne me sont que confusions
et très grandes abusions.

Vénus lui répond et se justifie ; et après avoir gourmandé sa paresse, elle l'engage à venir se promener dans la rosée du matin dont la bonne odeur vaut plus que toutes les épices. Elle lui raconte l'histoire de Téléphus à qui la déesse Diane apprit le langage et le chant des oiseaux. Il se prépare et s'habille non sans avoir dit d'abord une oraison petite au nom de Sainte-Marguerite. En commençant leur promenade le poëte chante un virelay et Vénus satisfaite de son attitude, lui promet qu'elle va le conduire au Buisson de Jeunesse.

Moult me semblait jolis le temps,
Et au regarder délittans, (délicieux)
Li airs serin et attemprés.
En bois, en jardin et en près
Les herbelettes se poindaient
Qui près à l'un l'autre joindaient.
Rentrés était en sa caverne
Hyvers qui est large taverne
De pluie, de vent et de froid ;
Etés abondamment offrait
Et jurait en sa loyauté
Qu'il tiendrait le temps en beauté.

Il fait un nouveau virelay qui plaît grandement à Vénus, et ils continuent leur route par une lande vaste et très-longue vers ce buisson qui lui parut arrondi à la manière d'un pavillon, mais plus haut de 100 paumes que nuls qu'on en pourrait trouver. — Vénus confie alors son protégé à un Jouvencel charmant qui vient vers eux et qui est *Jeunesse* (Jonèce).

Le poëte en continuant sa marche demande à son nouveau compagnon des renseignements sur tout ce qu'il voit ; il lui raconte qu'il a lui-même étudié et lui expose tout ce qu'il sait sur l'astronomie, le système du monde, l'astrologie et l'influence des planètes qui dirigent les différents âges de l'homme.

Il termine ainsi cette longue exposition de ses connaissances ;

Si voudrai-je bien tant saveir
Que pour la connaissance avoir
D'astronomie et plus avant ;
Mès ainsi que j'ai dit devant,
Mon espérit n'y peut entendre,
Il ne veut qu'à seul chose tendre ;
C'est à être gais et jolis
A aimer soulas (joie) et délis (plaisirs).
J'aurais plus cher un chapiel
Fait de fleurettes bien et bel
Donné de dame et de tousette (jeune fille)
Jone, lie (gaie) friche et doucette,
Que ne feraie tous le sens
Qui est à Paris ni à Sens.

Ils arrivent en parlant ainsi à un lieu agréable où tous les biens sont à foison, où tout charme les regards. Ce lieu est enclos au Buisson. Il est égayé par le chant des oiseaux et abondamment éclairé d'une douce lumière. Jonéce tient le poëte par la main et répond à toutes ses questions. Il voit des dames et des demoiselles qui se promènent sous de delicieux ombrages. Il croit y reconnaître sa dame et il s'en assure en la comparant avec le portrait qu'il a par devers lui. Mais il la trouve beaucoup plus jeune qu'elle ne devrait être. Jonèce lui répond par la belle et intéressante histoire de Ydrophus et de

Neptisphoras, deux vrais amants, qui restèrent ou plutôt qui se parurent toujours jeunes à leurs propres yeux en dépit de l'âge et de la vieillesse. Il cite et raconte aussi l'amour d'Architélès et d'Orphane qui mourut jeune fille. Architélès

> Après sa mort ainsi jura
> Duquel vœu ne se parjura
> Que jamais aultre n'aimerait.

Et il obtint de Morphée que pendant son sommeil son amie viendrait le visiter une fois la semaine toujours aussi jeune qu'au premier jour.

Le poëte voit à peu de distance de sa dame trois compagnons qu'il croit reconnaître, ce sont Dangier, Refus et Esconduit. Il voudrait aussi savoir le nom de celles qui l'accompagnent. Jonèce le satisfait et lui nomme Manière, Attemprance, Franchise, Pitié, Plaisance, Cognaissance et Humilité. Il reconnait également Doux Semblant et Désir qui vient lui prendre la main et le rapproche de sa dame. Plaisance alors chante un virelay nouveau. Jonèce chante aussi le sien, puis Franchise avec sa sœur Manière. Toutes chantent ainsi successivement virelais et rondels. Mais les regards des trois ennemis toujours portés sur eux empêchent le poëte de parler à sa dame autant qu'il le voudrait. On joue ensuite à différents jeux. Désirs inspire plus d'amour que jamais au poëte, et sur sa demande, il lui énumère tous ceux qui comme lui ont éprouvé les atteintes de l'Amour ; Phébus pour Dane, et Orpheus pour Proserpine (sic) ; Léandre et Hero, Pygmalion pour l'image qu'il entailla, Cepheüs, Tubulus ou Tibulle, Narcissus et Echo dont l'histoire est longuement racontée, Paris et Hélène, Achille et Polyxène, etc. Enfin Désirs

termine son discours et s'en va, lui laissant son annelet comme gage de son retour prochain. En attendant, le poëte fait un lay (qui a plus de deux cents vers,) où il se plaint de son amour malheureux et sans espoir.

Désirs, Pitié, Jonèce, Doulx Semblant, parlent en sa faveur. Lui-même pendant l'absence momentanée de Refus, de Dangier et d'Esconduit, peut adresser à sa Dame le témoignagne de son dévouement, ses excuses et l'expression de ses sentiments loyaux. Il lui présente une ballade et successivement deux virelais dont il est vivement félicité.

Mais les trois valets, Refus, Esconduit et Dangier sont revenus.

Alors Jonèce propose de jouer au jeu des souhaits.

Jonèce qui est pourveüs
Tout dis (toujours) que de faire et de dire
Chose pour solacier (amuser) et rire
Mist là paroles en avant ;
Et dist : J'ai veü, je m'en vant (vante)
Que jone gent, tels que nous sons (sommes)
Et qui par bien le temps passons,
S'esbataient au souhedier (à faire des souhaits) ;
Je vous pri, voeilliés nous aidier
A faire et ordonner souhês ;
Et cils (celui) qui bien s'y aidera,
Ou celle, et mieulx souhaidera,
Un vert chapelet bel et gent
Où il n'aura (n'y aura) or ni argent,
Mais de flourettes fais (fait) sera
Sur son chief on li asséra (lui mettra).
Tous s'accordent à son devis.

Jonèce s'empresse de préparer un chapeau de fleurettes ; puis on tire au sort (à la busquette) pour savoir qui commencera.

Chaque souhait présente quatre strophes, de huit vers, dont le dernier est de quatre syllabes et dont les sept premiers, de dix syllabes, ont même rime.

Il y a successivement le souhait de Plaisance.

Été perpétuel, gracieux et doux ; — amant loyal et discret.

Le souhait de Désir.

Toujours joie et liesse ; force et jeunesse ; conquérir honneur, maintenir loyauté, aimer vertus, avoir tout à souhait.

Le souhait d'Humilité.

Toujours gaie et légère ; nul médisant et joie plénière.

Le souhait de Jonèce.

Gai, riche, preux comme Hector, paix en France, guerre en Terre Sainte, victoire et gloire.

Le souhait de Manière.

Amour parfait, corps jeune et plaisant — Bon propos et droite raison.

Le souhait de Pitié.

Confiance et amour sincère. — Affection sans nuage et toujours vraie.

Le souhait de Doux Semblant.

Joie, paix et repos ; agrément de la chasse ; arbres et fleurs, jardins charmants, plaisir sans trouble.

Le souhait de Franchise.

Joie et paix en tout temps, liesse au cœur avec joyeuse compagnie.

Désirs sollicite le poëte ainsi que sa Dame de faire aussi leur souhait ; mais ils s'en excusent.

Une difficulté surgit alors ; qui prendra-t-on comme juge des souhaits?

Après délibération, on choisit le Dieu d'Amours.

Le poëte était heureux de cette idée qui allait lui permettre de voir Amours,lorsqu'en cheminant ensemble pour aller le trouver, on le boute et il se réveille.

La fin du poëme prend un caractère plus sèvère et même religieux.

Le poëte proteste de ses idées plus saines et plus sérieuses. Il semble avoir honte à son âge, des sentiments qui ont suggéré de pareilles visions.

Car ce qui en veillant abonde
En dormant volontiers redonde (déborde).
... En cette imagination
Fis un peu de colation (réflexion)
Contre ma vie et mon affaire,
Et di (je n'eüsse que faire
De penser à telles vuiseuses (folies, choses oiseuses),
Car ce sont peines et nuiseuses (dommages)
Pour l'âme qui néant n'y pense
Et qui il faut en fin de cense
Rendre compte de tous forfais
Que le corps aura dis et fais
Qui n'est que cendre et poureture
Et la bonne âme est noureture
De joie et de perfection..., etc.

Et il termine son poëme par un lay en l'honneur de la Sainte Vierge :

Flour d'honneur très souveraine....

Qui n'a pas moins de 244 vers.

VII. Traité de Moralité qui s'appelle Le Temple d'Honneur.

(1076 vers de huit syllabes).

C'est encore une vision ou un songe que le poëte raconte.

Il est dans une forêt, où il allait amont et aval, quand il fait la rencontre d'un cavalier. Il lui dit que le hasard l'a amené dans ce bois dont il ne connaît ni l'entrée ni la sortie, et il le prie de lui servir de guide.

Pendant qu'ils chevauchent l'inconnu dit à Froissart : Qui que vous soyez, vous êtes le bienvenu. Suivez-moi ; Vous verrez une fête noble et parfaite qui doit avoir lieu tout à l'heure dans un temple près d'ici. Je lui demande qu'elle est cette fête. Il me répond ; Honneur marie aujourd'hui un de ses fils que l'on nomme Désir, avec Plaisance, fille de Courtoisie la Sage. Il y aura un discours qui sera bon à entendre. Car Honneur a l'habitude, quand il marie un de ses enfants, de prononcer une allocution où tous trouvent le plus grand profit.

Après avoir traversé la forêt et côtoyé le bois, nous arrivons devant un beau temple d'une admirable architecture. Nous mettons pied à terre ; on vient chercher nos chevaux et nous entrons dans l'édifice.

Mon compagnon me montre Honneur qui était à la première place sur un siège fort élevé. Pour arriver jusqu'à lui il y avait jusqu'à sept degrés. Sur chacun d'eux était un homme. Au premier degré se trouvait Avis ; sur le deuxième, Hardement ; au troisième, Emprise ; au quatrième, Attemprance ; au cinquième, Justice ; au sixième Loyauté, qui vaut plus que trois

royautés, et au septième Largesse. C'étaient les plus proches parents d'Honneur.

Puis vient la description de la parure et le portrait des deux époux.

L'épouse avait devant elle sept dames, chacune sur un degré. La première s'appelait Manière ; la deuxième, Humilité ; la troisième, Franchise ; la quatrième, Courtoisie ; la cinquième, Carité ; la sixième, Pitié ; et la septième, Foi.

Le poëte ajoute :

J'ai de jadis
Veü des rois jusques à dix
Et un empereour à Rome,
Et tamaint (maint) noble et puissant homme,
Mais oncques je ne vis arroi
Si grand de prince ni de roi,
Qu'Honneur avait en celi jour.

Le poëte eut le loisir de le voir assez bien pour remarquer qu'il avait le visage détranché en plusieurs places

Et bien montrait qu'il euïst été
En coups d'espées et de haches,
Dont on veoit assez les traces.

Honneur prononce un discours qui n'a pas moins de 700 vers, remarquable, élevé, éloquent.

Quant il parla, si mit son doigts
En bas, et dit : Désir, je dois,
Pour vous, mettre un sermon avant
Et tout chil qui me sont devant
Et toutes celles qui m'orront (m'entendront)
Otretant (autant) bien y partiront (en profiteront)
Que vous ferez : C'est tout commun
Tant à chacune que chacun.

L'allocution est divisée en 14 parties, après une introduction sur l'obéissance à l'église.

Par l'église entrés en ce monde.
C'est bien raison qu'elle vous monde,
Et quant du monde partirez
Voirs (vrai) est que par li (elle) en irez...

Il parle ensuite des sept vertus qui sont près de lui représentées sur les sept degrés en s'adressant à son fils ; puis, en s'adressant à Plaisance, des vertus qui lui font cortège également sur sept degrés.

C'est par excellence un traité de moralité, le style y est d'une fermeté et d'une hauteur soutenue.

Il faudrait presque tout citer pour en donner une idée complète. Je ne prends que trois ou quatre extraits.

Je laisse de côté l'éloge d'Avis, de Hardement, d'Em prise et même d'Attemprance.

Attemprance principaument
Te Gouvernera loyaument
Ainsi qn'on doit faire un ami
Qui doit arriver jusqu'à mi
De bon cœur et de bon courage.
Encor, beau fils, je t'encourage.
Que toutes ses œuvres poursuives
Et que tu la croies et ensuives.
Si (ainsi) te sera grand avantage
Quant tu venras en l'autre étage
Et sus le cinquième degré
où Justice qui de mon gré
Se tient, et dit : Or y entens ;
Biaux très doux fils, qui à moi tens
A venir et veoir mon règne
Regarde anchois comment je règne
Que tu mettes le pied avant.

Je suis Justice li loyaus
Vestis de dignes draps royaux,
Car Diex le père me créa
Qui au créer se recréa,
Et me mist en la droite main
L'épée de quoi soir et matin
Je justice (punis) les maufaiteurs.
Or ai-je plusieurs serviteurs
Parmi le mortel siècle épars
De tous lèz (côtés) et de toutes parts :
Les uns me servent loyaument
Et les aucuns ignoramment.
Si (ainsi) en y a qui moult me blecent (blessent)
Car pour dons par devant moi flechent (fléchissent).
Si ne veulx-je mie flechier (fléchir)
Ni nullui grever ni blechier (blesser),
Car li roi (les rois) qui jà m'ordonnèrent
Grant seigneurie me donnèrent.....

Après avoir terminé ce qui concerne la vertu de Justice, Honneur continue son discours :

.....
.... Et quant là affermis seras
Encore avant tu monteras
Sur le degré de Loyauté....
.... Chers fils, il n'est estas si biaus
Que d'être certains (sûr) et loyaus
En dits, en œuvres et en (fès) faits,
Et chils (celui) qui est tels et si fès (ainsi fait)
Peut partout venir et aller
En tous lieus et en tous pays ;
Il n'est ni blasmés ni hays,
Mais alosés (loués) et renommés.
De toutes et de tous amés (aimé)
Et en ses affaires creûs (cru).
.... Loyauté nul meffet (méfait) n'excuse.
.... Justice la sert et honneure (honore)

Et la met de soi au deseure (au dessus d'elle-même)
Dessus le sixième degré ;
Car il sont ami et secré (intimes),
D'un fet et d'une (d'une même) intention
Et d'une juridiction ;
C'est bien raison que tu les croies....
... Gardes (prends garde) que jà ne te parjures
De tout ce que tu dis et jures.
Soyes loyaus à toutes gens....

Puis viennent les conseils non moins remarquables et non moins éloquents sur Largesse, cette vertu des rois dont il fait le plus grand éloge.

Honneur s'adresse alors à Plaisance et lui recommande de pratiquer toutes les vertus dont elle a les modèles à ses côtés. Voici comment il termine son allocution :

Et si (ainsi) soyez à vostre époux
Bonne et parfète prude fame
S'en aurez bon nom et bon fame (réputation),
Et chil (ceux) qui de vous pourront naître,
En deveront trop meilleur estre,
Car des vertueux vertus viennent
Et des visces les maux adviennent.
Je vous ai selon mon pouvoir
Remontré tout ce qu'on doit voir (vrai)
Dire et montrer à ses enfans.
Il est li droite heure et li temps
Qu'à mes paroles devez tendre
Et elles volontiers entendre ;
Car qui bon grain prent et moissonne
Quant li temps l'adonne et fuisonne (fait foisonner),
Il emploie bien sa jonèce.
Je vous ai dit par quel adrece (adresse)
Bel enfant, vous poés (pouvez) venir
A moi ; Or vous convient tenir
Droiturièrement ces sentiers ;

Et je vous verrai volontiers
Monter de degré en degré.
Et bien me servirez à gré
Quant vous serez où li bon sont
Qui mes œuvres jadis fait ont.

Après ce discours, le poëte se félicite auprès de son compagnon de l'avoir rencontré le matin et de s'être ainsi trouvé à même d'entendre à si peu de frais de si excellentes paroles.

Et il se demande s'il n'a pas déja vu ailleurs que dans ce temple l'époux et la dame qui viennent de se marier. Il fait part de son observation au chevalier qui cherche de son côté.

Tant tournai avant et arrier
En pensant à mon temps derrier (dernièrement passé)
En la fin que je le nommai
Et lorsque je li eus nommés
Leurs noms ne néant sournommés,
Il me l'accorda de mon droit
Et puis se me dist qu'il vodroit
Estre toudis en tel séjour.
Lors m'esveillai, car il fut jour.

VIII. Traitié à la Louange du Joli mois de Mai.

Ici ce ne sont que des fleurs. Ce petit poème de 464 vers en strophes de différentes coupes n'est qu'un éloge du printemps, des oiseaux et des roses. C'est un délicieux tableau de Watteau ou de Boucher où l'on voit les amours folâtrer et se jouer parmi les arbrisseaux fleuris.

La moitié du poème présente une sorte de strophe de douze vers divisée en quatre tercets, dont voici un exemple :

En ce doulx amoureux propos
Où je prends plaisance et repos
Lorsque je l'ay,
Entrai l'autre jour en un clos
Où là dedans avait enclos,
Bien l'avisai,
Rosiers, osiers et joli glay (glaïeul)
Moult y demenait bien son glay (chant)
Le rossignol,
Ce fut au joli mois de may ;
Le temps et l'oiselet amay (aimai)
Et ses douls mots...

Le poëte n'oublie pas son amour au milieu du charme de la nature. Il ordonne deux ballades et un virelay, et il compare à sa dame les plus belles fleurs qui naturellement pâlissent devant sa beauté.

Tant est de couleur fresche et belle
Que la rose, quant est nouvelle
Et la fleur du lys, d'autre part,
Perderaient bien leur querelle
Si estriver (lutter) voulaient contre elle
De leur beauté à son regart ; (en comparaison).
Car elle est la fleur souveraine
De bonté et de beauté plaine
Que nulle bruïne n'estaint (éteint).
En tous temps est claire et certaine
Et Nature forment (beaucoup) se painne (s'efforce)
De li (lui) donner couleur et taint.

IX. Le dittié de la fleur de la Marguerite.

Cette pièce de 192 vers en strophes de huit vers dont

les sept premiers sont de dix syllabes et le huitième de quatre, est un éloge de la Marguerite que Froissart regarde comme la plus charmante des fleurs. Elle porte le nom de sa Dame !

Voici la première strophe :

Je ne me dois retraire (dispenser) de louer
La fleur des fleurs, prisier et honourer :
Car elle fait moult (elle mérite) à recommander,
C'est la consaude, ainsi la voeil nommer,
Et qui lui voelt son propre nom donner,
On ne lui poet (peut) ni tollir ni embler (enlever)
Car en français a à nom, c'est tout cler,
La marguerite.

Le Débat du Cheval et du Lévrier.

Cette petite pièce de 92 vers est presque de l'histoire bien que l'auteur y fasse parler les bêtes, mais ce ne sont pas les bêtes en général, c'est le Cheval et le Lévrier de Froissart, et lui-même est témoin de leur dialogue qu'il s'est empressé de rapporter et de transcrire en bon chroniqueur qu'il est.

Froissart d'Ecosse revenait
Sur un cheval qui gris estait ;
Un blanc levrier menait en lasse (laisse)
Las ! dit le levrier, Je me lasse,
Grisel, quant nous reposerons ?
Il est heure que nous mengons.
— « Tu te lasses, dit li chevaus,
Se tu avoies monts et vaulx
Porté un homme et une male,
Bien diraies li heure est male (malheureuse)

Que je n'acquis oncques de mère! »
Le levriers dit : c'est chose clère,
Mais tu es grans, gros et quarrés,
Et as tes quatre piés ferrés,
Et je m'en vais trestous deschaus!

Les deux animaux se plaignent ainsi de leur sort en trouvant, comme toujours, préférable celui de leur compagnon, jusqu'à ce qu'en fin Froissart arrive à la ville.

Cette pièce est exquise, dirai-je de naturel? ou d'esprit? Elle fait penser à La Fontaine.

XI. Le Dit du Florin.

En passant à Avignon, Froissart perd quarante florins d'or qui, paraît-il, lui ont été soustraits.

Il ne lui reste dans sa bourse qu'un seul florin auquel il s'adresse et qu'il menace de destruction et de refonte s'il ne lui révèle pas où les autres s'en sont allés.

Suit un dialogue du florin et de l'auteur. Le florin énumère et raconte les dépenses de Froissart qu'il ne trouve nullement exagérées, qu'il reconnait très raisonnables; et Froissart fait le récit très détaillé de son dernier voyage auprès du comte de Foix, qui a été si généreux pour lui.

Cette pièce d'une allure si vive, remplie d'esprit et de verve, est une des plus remarquables de l'œuvre de Froissart. Elle fait d'ailleurs connaitre plus d'un détail curieux de sa vie.

Le poëte parle d'abord de sa facilité à dépenser l'argent, puis il parle de l'argent en lui-même.

Argent scet maint divers langage,
Il est à toutes gens acointes (aimables)
Il aime les beaux et les cointes (élégants),
Les nobles et les orfrisiés..... (riches)
— Argent trop volontiers se change.

Comme les gens de haute noblesse,

Argent est de plusieurs lignies : (lignées)
Car lors qu'il est issus de terre,
Dire poet (Il peut dire) : « Je m'en vais conquerre
Pays, châteaux, terre et offices »
Argens fait avoir bénéfices
Et fait des droits venir les torts
Et des torts les droits au retors.
Il n'est chose qu'argent ne face,
Et ne déface et ne reface.
Argens est un droit (vrai) enchanteur.
Tout met à point (il arrange tout) et tout toueille [brouille] ;
Il dort un temps, puis se réveille....
— Souvent de moi s'émerveille-on,
Comment sitôt je m'en délivre
J'ai plus tôt espars (dépensé) une livre
Qu'un aultres n'aurait vingt deniers....
Depuis 25 ans, sans la cure
De Lestines, qui est grant ville,
En ai-je bien eü deux mille
De Francs ; que sont-ils devenus ?
Si coulant sont et si menu,
Quant ma bourse en est pourveüe,
Tost en ai perdu la veüe.
De quoi pour en ravoir le compte
Des deux milliers que je vous compte,
Le fons et toute la racine,
J'en mis l'autrier (avant-hier) un à jehine (la question),
Que je trouvai en un anglet
D'un bourselot. « Diex, doulx valet,

Dis-je lors, es-tu ci (ici) quatis (blotti) !
Quant tous seuls tu es en prison
Demorés, et ti compagnon
S'en sont allés sans congé prendre,
Or ça, il t'en fault compte rendre.

Ici commence le dialogue qui fait le fond du poème, et dont les idées principales ont été précédemment indiquées. Mais que de détails charmants, que de vers bien frappés qui seraient encore à citer et que le cadre d'une analyse ne comporte pas !

Cette pièce qui compte 490 vers serait à lire tout entière.

XII. Plaidoirie de la Rose et de la Violette.

C'est un procès dans toutes les formes que cette pièce de 342 vers. L'avocat de la Rose soutient d'abord la querelle et la cause de celle-ci par devant Imagination qui est le juge. Puis vient le tour de l'avocat de la Violette.

Les discours terminés, les avocats demandent sentence et jugement sur leurs procès.

Imagination se récuse et dit qu'elle ne prononcera pas sa sentence. Elle les renvoie à un tribunal supérieur, à celui de la fleur de Lys, c'est à dire, à la cour de justice de France, dont le poëte fait alors, comme incidemment, un très bel éloge.

« Ailleurs avez cour de ressort
Pour juger du droit et du tort,
qui est dessus moi souveraine. »

« — Et où est-elle ? Qu'on nous y mainne !
Qu'on enseigne, et nous irons là »
Imagination parla
Et dit : « Beaus avocas jolis,
La noble et haulte flour de Lys,
Qu'on doit bien tenir en chierté (affection),
N'a-t-elle souveraineté
Sur la rose et sur toutes flours ?
Si (ainsi) a, et a eü toujours,
Et avera, et c'est bien drois (justice).
Car si comme le lion est rois
Des bestes, et li aigle aussi
Rois des oiseaux, est, je vous di,
La flour de lys la souverainne
Sur toutes flours, et plus haultaine.
Siques vous irez en sa court. »....
.. « Ha ! Chère Dame, et où demeure
La flour de lys ? Puis qu'ainsi est
Nous irons là quant il vous plest. »
Elle répond sans détriance (retard) :
« Au noble royaume de France
Là trouverés en tous delis
La noble et haulte Flour de lys
Très grandement acompagnie
De belle et bonne compagnie :
De Hardement et de Jonèce,
De Sens, d'Honneur et de Largesse...
.. Allez là, Je vous le conseil. »
« Dame », dist cils (disent ceux-ci) c'est nos propos. »
Atant (ainsi) fut là cils (ce) procès clos.

XIII. Lays amoureux.

L'ensemble des Lays composés par Froissart comprend treize Lays. Cinq se trouvent enchassés dans ses gran-

des compositions du Paradys d'Amour, de l'Epinette, de la Prison Amoureuse et du Buisson de Jeunesse. Les huit autres ont été publiés à part. Ils forment un total de 1950 vers.

Ils ont presque tous le même caractère, sauf celui qui est intitulé « Lay de la mort de la reine d'Angleterre et qui est le huitième de la série. Cette pièce paraît la plus remarquable de toutes celles de ce genre. Le caractère en est tout à fait différent, comme le sujet. Le treizième lay, qui termine le Buisson de Jonèce, en l'honneur de la Sainte-Vierge, présente aussi un caractère tout particulier.

La grande difficulté de cette sorte de composition devait se trouver dans la rime. Froissart estimait qu'un lay bien réussi pouvait demander un semestre de travail.

D'un lay faire c'est un grans fès (fait).
Car qui l'ordonne et rieule (règle) et taille,
Selonc ce que requiert sa taille,
Il y faut ce dient (disent) li mestre (les maîtres)
Demi an ou environ mettre.

Le lay compte de 200 à 300 vers ; Il en est un qui va même jusqu'à 332 vers. Il se divise en douze parties ou combinaisons rhythmiques présentant des coupes variées de mètres différents. On y trouve des vers de trois, de quatre, de cinq, de six, de sept et de huit syllabes.

Chacune de ces douze parties, comptant vingt à vingt-quatre vers environ, ne présente que deux rimes, dont l'une est répétée trois, quatre, ou même cinq fois de suite et l'autre vient après, comme à une fin de strophe.

En voici un exemple qui pourra faire comprendre ce

procédé de rhythme. C'est une des douze parties du lay sur la reine d'Angleterre :

Elle eut son vivant (en son vivant)
Sept fils et cinq filles :
Preu et hardi
Agensi (bien doués)
Et garni
Et joli
Et fourni
De sens et d'emprise.
D'elle n'issi (ne sortit)
Je le vi (je la vis)
Et servi,
Tant en di
Par merci,
Qu'Onneur et Franchise.
Je certifi
Et affi (affirme)
Qu'ennemi
Et ami
Ont à li (elle)
Perdu. Quant j'y vise (réfléchis)
Je m'en soussi
Et grami (gémis)
A par mi, (A part moi),
Et maudi
Sans détri (hésitation).
La mort qui l'a prise.

XIV. Pastourelles.

Le recueil des poésies de Froissart compte vingt pastourelles. Cette composition qui a une longueur de 60 à 85 vers se compose de cinq strophes et d'un envoi.

Les cinq strophes sont de 11, de 12, de 14 ou de 16 vers. L'envoi est toujours de cinq vers. Toutes les strophes ont les mêmes rimes. Les cinq vers de l'envoi riment avec les cinq derniers vers de chaque strophe.

Les pastourelles ont été écrites presque toutes à l'occasion d'un évènement d'une certaine importance, comme du mariage d'un prince, de l'entrée de la reine Isabeau dans Paris, du retour du duc Wenceslas dans ses Etats, etc.

La plupart sont très soignées et bien réussies. On y trouve de l'esprit, de la facilité et généralement un refrain bien amenè.

Les pastourelles s'appellent ainsi parce que le poëte y met toujours en scène des bergers et des bergères, des pastoureaux et des pastourelles ; voici le début de celle faite à l'occasion du mariage de Louis de Blois avec la fille du duc de Berri.

Assez près de Romorantin,
A l'ombre de deux arbrisseaux,
Vi (Je vis) l'autre jour en un gardin
Pastourelles et pastoureaux
Et là ordonnaient entre eaux (eux)
Chapelés de belles flourettes,
Et là ouï (entendis) deux bergerettes
Dire tout haut à leurs amis :
Si sus les chefs (vos têtes) nous avions mis
Ces chapeaux, en auriez vous gré ?
« Oïl » Ce répond Jonqueré,
« Donne moi en un, je t'en pri,
Si (ainsi) m'en irai de cœur joli
A Bourges veoir, car c'est drois (justice),
La Pastourelle du Berri
Avec le Pastourel de Blois. »

XV. Chansons royaus amoureux.

Les chansons roiaus se composent ordinairement de soixante vers divisés en cinq strophes de onze vers de dix syllabes et d'une strophe ou envoi de cinq vers.

Presque toujours le chant royal se faisait en l'honneur de Dieu, ou de la Vierge, ou sur quelque sujet important.

Deux des six pièces du recueil présentent ce caractère: le cinquième chant, intitulé Serventois de Notre-Dame, couronnè à Tournay ; et le sixième. ayant ègalement pour titre : Serventois à Notre-Dame, couronné â Valenciennes.

Les quatre premiers sont des chansons amoureux, le 2e, couronné à Valenciennes ; le 3e couronné à Abbeville et le quatrième intititulé « Chanson royale sote amoureuse » couronnée à Lille.

Ces chants ont dû être présentés à des sociétés ou puys littéraires dont le nombre était alors assez considérable.

XVI. Ballades.

Les ballades sont au nombre de quarante ; treize sont insérées dans les poëmes dont nous avons déjà fait l'analyse. Nous ne comptons pas ici celles qui se trouvent dans le *Trésor amoureux,* poëme dont nous

n'avons pas encore parlé et qui en renferme à lui seul plus de cent vingt.

La ballade, chez Froissart, se compose de trois strophes terminées par un refrain et comprenant chacune six, huit, neuf ou dix vers.

Il y a donc des ballades de dix-huit vers, de vingt-quatre, de vingt-sept et de trente vers. Un assez grand nombre sont en vers de dix syllabes ; il y en a plusieurs en vers de huit et même de sept syllabes.

Les strophes ont toutes les mêmes rimes, ainsi que dans les pastourelles et dans les chants royaux.

Une ballade de trente vers n'a que quatre rimes ;

Une pastourelle de soixante-quinze vers n'en a que cinq.

La ballade du quatorzième siècle, telle que l'a composée Froissart ou Guillaume de Machault ne compte que trois strophes.

Eustache Deschamps y a ajouté l'envoi, c'est à dire une demi strophe de quatre ou cinq vers ; Et cette forme lui a été conservée au quinzième, au seizième et au dix-septième siècle.

C'est de cette ballade que parle Boileau quand il dit :

> La Ballade asservie à ses vieilles maximes
> Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes.

Il ne faudrait pas confondre cette poésie à trois strophes avec refrain et envoi, et ces longues légendes rimées qui portent le même nom, telles que les ballades de Schillers, de Burger, et des poëtes français du dix-neuvième siècle. Ce sont deux genres de poésie tout à fait différents.

XVII. Les Virelais.

La plupart des virelais se trouvent dans les grandes compositions. Il y en a huit dans la Prison amoureuse, treize dans le Buisson de jeunesse, trois dans l'Epinette amoureuse, et un dans le Paradis d'amour. Trois qui sont donnés à part complètent la collection qui est de vingt-huit.

Le virelay dans Froissart se compose de cinq strophes formées de cinq ou six vers dont trois ou quatre riment ensemble.

La première strophe, la troisième et la cinquième se ressemblent par l'agencement des vers et des rimes; la deuxième et la quatrième ont également mêmes rimes et vers de même longueur placés dans le même ordre.

La première strophe se répète après la troisième et après la cinquième, de manière à faire une sorte de refrain.

En résumé les vingt-sept ou trente vers d'un virelay ne présentent que quatre rimes, et quand on a vu les deux premières strophes on connaît toutes les rimes qui se trouveront dans la pièce ainsi que l'agencement des vers de différentes sortes qu'on y rencontrera.

Les Virelais n'ont pas tous le même nombre de vers. Sur les vingt-huit qu'a laissés Froissart, quatre ont des strophes de quatre vers seulement, huit se composent de strophes qui sont toutes de six vers, treize ont cinq vers à la première strophe et six à la deuxième, un a cinq vers à la première strophe et quatre à la deuxième, un a cinq vers à la première strophe et huit à la deuxième, un enfin a quatre vers à la première et six à la seconde.

Le plupart se composent de vers de sept syllabes mélangés à des vers de quatre ou de cinq syllabes.

Il n'y a que quatre virelais qui aient des vers uniformes, tous de sept syllabes, mais alors le croisement des rimes diffère dans la première et dans la deuxième strophe.

Le virelay étant une sorte de chanson, il est évident que la première strophe ou refrain avait son chant particulier et que la deuxième strophe avait une mélodie différente.

La troisième strophe et la cinquième se chantaient-elles sur le même air que le refrain ; on pourrait le supposer par la coupe de la strophe qui est identiquement la même. De même le quatrième couplet devait ressembler au deuxième pour le chant comme il lui ressemble par la combinaison des vers. Mais quoique j'aie trouvé une certaine quantité de chansons notées du treizième et du quatorzième siècle, je n'ai pu encore rencontrer la notation d'un virelay semblable à ceux de Froissart. Il m'est donc impossible de formuler à ce sujet autre chose que des probabilités.

Voici, à titre de spécimen, le plus court mais non le moins gracieux des virelais de Froissart. Il est extrait du buisson de Jeunesse.

On dist que j'ai bien manière
D'estre orghillousette,
Bien afiert (convient) à estre flère
Jone pucelette.

Je cuidai estre première
Au clos sus l'erbette,
Mès mon doulx ami y ère (était)
Coeillant la flourette.

On dist que j'ai bien manière
D'estre orghillousette,
Bien afiert à estre fière
Jone pucelette.

Un chapelet li (lui) donnai
Fait de la vesprée : (soirée)
Il le prist, bon gré l'en sçai (lui en sais) ;
Puis m'a appelée.

« Voeilliez oïr (entendre) ma proyère,
Très belle et doucette,
Un petit (peu) plus que n'affière (ne convient)
Vous m'estes durette, »

On dist que j'ai bien manière
D'estre orghillousette,
Bien afiert à estre fière
Jone pucelette.

XVIII. Les Rondeaux.

Puis viennent les rondeaux ou rondelets au nombre de cent sept.

Le rondelet, tel qu'il se trouve dans Froissart, semble être comme un abrégé du virelay. Où il y a une strophe dans l'un, il n'y a qu'un vers dans l'autre. Le virelay a cinq strophes dont la première se répète après la troisième et la cinquième. Le rondelet a cinq vers dont le premier se répète après le troisième et le cinquième. Il ne présente que deux rimes différentes.

Beaucoup sont très gracieux et parfaitement réussis ;

le vers qui se répète revient sans effort et comme naturellement.

En voici quelques uns qui donneront une idée de cette sorte de poésie de l'auteur.

Quant je partis des verghes d'ignorance (des verges [de l'école].
Je cuidai (pensai) bien être issus de dangier,
Mais depuis ai senti autre puissance
Quant je partis des verghes d'ignorance.
Car Amours m'a donné coups de plaisance
Qui sont plus durs que de fer ni d'acier
Quant je partis des verghes d'ignorance.

Le temps perdu ne poet-on recouvrer
Avec la honte y a damage à perdre
Légièrement (facilement) le puis dire et prouver,
Le temps perdu ne se poet recouvrer.
Dont qui en voelt très sagement ouvrer
Jones (jeune) se doit au bien aimer aherdre (attacher).
Le temps perdu ne poet-on recouvrer.

En trop hâter n'a (n'y a) nul avancement
Et tels se cuida (pense) arriérer qui s'avance.
Amours, j'ai bien de tout ce sentiment,
En trop hâter n'a nul avancement.
Mieulx vault souffrir et vivre liement
Qu'emprendre riens dont on se désavance ;
En trop hâter n'a nul avancement.

Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure,
Très chière dame, adieu jusqu'au retour !
Trop ne sera lointaine la demeure,
Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure ;
Mais doulx penser que j'aurai à toute heure
Adoucira grand part de ma dolour (douleur) ;
Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure.

Tous les rondeaux de Froissart ont cette forme, à l'exception d'un seul, le vingt-unième du recueil qui a neuf vers au lieu de sept, différence insignifiante ; mais il y a lieu de remarquer que les rondeaux, comme les ballades, ont varié de forme avec les auteurs et les époques.

Dans Charles d'Orléans, au quinzième siècle, ils sont deux fois plus longs : chaque vers est redoublé. En voici un exemple :

Allez vous en, allez, allez,
Soussi, soing et mérencolie ;
Me cuidez-vous toute ma vie
Gouverner, comme fait avez ?
Je vous promets que non ferez,
Raison aura sur vous mestrie (puissance),
Allez vous-en, allez, allez,
Soussi, soing et mérencolie.
Si jamais plus vous retournez,
Avec que votre compagnie
Je prie à Dieu qu'il vous maudie
En ce jour que vous reviendrez,
Allez vous-en, allez, allez.

Et ce n'est pas une innovation que le temps a produite ; car avant Froissart on trouve déjà des rondeaux de cette

étendue et de cet agencement dans les œuvres de Guillaume de Machault, ainsi que le témoigne celui qui lui fut adressé vers *1346* par la jeune princesse Agnès de Navarre.

Voici comme elle déclare au vieux poëte qu'elle l'aime sur sa grande réputation.

Celle qui oncques ne vous vit
Et qui vous aime loyalment
De tout son cœur vous fait présent ;
Et dit qu'à son gré pas ne vit (n'existe)
Quant veoir ne vous puet (peut) souvent
Celle qui oncques ne vous vit
Et qui vous aime loyalment.
Car pour tous biens que de vous dit
Tout le monde communément,
Conquise l'avez bonnement
Celle qui oncques ne vous vit
Et qui vous aime loyalment
De tout son cœur vous fait présent.

Ces deux rondeaux princiers, d'une forme à peu près semblable et que l'on peut comparer, avec intérêt, ont été composés à un siècle de distance, l'un avant, l'autre après Froissart. Notre auteur aurait donc pu faire des rondeaux de cette longueur et c'est volontairement qu'il a réduit ses rondelets à leur plus simple expression et à leurs éléments essentiels.

Ces rondeaux du quatorzième et du quinzième siécle ont été modifiés vers le seizième, à l'époque de Marot, et ont pris la forme définitive qu'ils ont conservée jusqu'à nos jours. Dans ce nouveau rondeau qui se compose de treize vers, le refrain ne consiste plus que dans le premier hémistiche du premier vers qui se répète après le huitième vers et après le treiziéme.

Outre ces différentes sortes de poèsies, lays, virelays, pastourelles, ballades et rondeaux, où la rime joue un si grand rôle, Froissart nous présente encore dans ses longs poëmes des morceaux plus ou moins étendus qui pour l'agencement des vers et des rimes offrent un caractère tout spécial et comme des genres particuliers.

Ce sont 1° dans le Paradys d'amour la *complainte de l'amant* qui compte huit grandes strophes de seize vers n'ayant que deux rimes, et subdivisées en quatre strophes de quatre vers chacune, dont le dernier n'est que de quatre syllabes ;

2° Dans l'Epinette amoureuse, une autre *complainte* agencée de la même manière pour la coupe des vers et pour les rimes, et comprenant huit cents vers, c'est-à-dire, cinquante strophes de seize vers à deux rimes seulement.

3° Dans le même poème, le *confort de la dame* comprenant quinze strophes de seize vers chacune, d'un agencement autre que les complaintes, mais n'ayant également que deux rimes pour seize vers et même pour trente vers.

4° Les huit *souhaits* que l'on trouve dans le Buisson de jeunesse, formant chacun un ensemble de trente-deux vers sur deux rimes seulement, répartis en quatre strophes de huit vers dont les sept premiers ont même rime.

J'ajouterai, pour en finir avec ces sortes de poésies, que l'on chercherait vainement des sonnets dans Froissart ainsi que dans les poëtes français du quatorzième et du quinzième siècle.

Le sonnet était cultivé dès le commencement du

quatorzième siècle dans la poésie italienne ; mais il ne paraîtra dans la poésie française qu'au seizième siècle avec Mellin de St Gelais.

XIX et XX. La Cour de Mai et le Trésor amoureux.

En cherchant de nouveaux manuscrits de Froissart et des documents inédits dans les différentes bibliothèques où il espérait peut-être trouver le Roman de Mélyador, peut-être aussi rencontrer le livre du roi Mélyadus, M. Kervyn de Lettenhove, à défaut des poëmes qu'il cherchait, a découvert un pcëme de plus de dix-sept cents vers qu'il attribue avec vraisemblance à Froissart. C'est le dittié sur la *Cour de may*, qui, comme les autres poésies de l'auteur, traite d'amour et de moralité.

Le manuscrit, qui est de la dernière moitié du quinzième siècle, est d'origine anglaise ainsi que l'atteste le filigrane du papier. Il a dû être apporté dans les Pays-Bas par Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne, qui avait pu le faire copier à Londres sur le manuscrit original.

Ce poëme ressemble par la composition comme par le style et les idées à ceux de Froissart, à l'Epinette amoureuse, au Buisson de jeunesse. Comme dans ce dernier, le poëte invoque Connaissance. C'est elle qui l'exhorte, le conseille et le console.

J'ai bien souvenance
Comment ma dame Cognaissance
Jadis en son blanc pavillon
Me dist quant je partis de France

Que j'eüsse d'accoutumance
Pour tous jours avoir bon renom,
Loyale et bonne intention.
Encore sans aultre message
Me dist la toute bonne et sage
De qui je me dois moult louer :
« Ayes loyauté en courage,
Ayes vérité en langage,
Veuilles à ces deux points penser;
Et pour toi de graces parer,
Encore un point te vueil montrer,
Ayes honnesté en usage.
Si ces trois points tu veulx garder,
Tu te verras partout aimer
Plus que nul, tant ait haut lignage.

Froissart interrogé par Connaissance, lui fait un récit dans lequel il retrace un agréable paysage et rappelle une promenade qui eut lieu peu avant son premier voyage pour l'Angleterre, sous les murs de sa ville natale. Il y voit cette dame dont il est déja question dans les autres poëmes. Elle lui promet de ne pas l'oublier et lui demande de composer un dittié sur les circonstances de son départ. C'était au seize avril. Le poëte partit peu après. Plus tard quand revint le printemps, il songea au dittié. Souvenir et Doulce Pensée vinrent lui rappeler le congé de sa dame. C'était le premier mai. Sur leur invitation, il fait un rondel adressé à la dame de ses pensées Laissé seul il s'endort et a une vision ou un songe qu'il raconte dans le reste du poëme. Il se trouve dans un lieu tout paré de verdure et de fleurs.

Et aussi, est-ce le vergier
Où Amours se vient hébergier
Du jour de may jusqu'en la fin.

Il s'y tient tout ce mois, affin
Que ceulx qui là le viendront voir
Puissent certainement savoir
Que tout ce mois plaisant et doulx
Ils n'aront ennuy ni courroux.

Près de là à l'extrémité du sentier jaillissait une fontaine limpide que gardait une dame vêtue d'un drap d'or.

Le poëte s'excuse de ne pas l'avoir aperçue tout d'abord ; Elle lui répond :

Que tu soyes le bienvenu !
Il t'est huy grant bien advenu.
Je suis Liesse : si auras
Chapel de May que porteras.
A ce joyeux jour te le donne
Et huy à porter te l'ordonne.
Cette fontaine est en ma garde ;
Je m'y viens ébattre et la garde
Contre envieux et mesdisans.
Je n'y vi venir puis dix ans
Si matin que toi. — Mais tu viens à souhait.

Dans sa réponse, le poëte proteste que bien qu'il soit à cinquante lieues de sa dame, il est toujours resté fidèle à sa devise et que depuis dix ans entiers il porte la couronne bleue, la couronne de loyauté. Doulce Pensée présente au poëte le portait de sa dame, et le jeune homme demande à Liesse, à Souvenir, et à Doulce Pensée de le conduire près du Dieu lui-même. Courtoisie l'introduit dans une tente brodée de perles et parsemée de diamants dont le soleil rend l'éclat si vif que l'œil ne peut le soutenir. C'est que là règne un Dieu auquel les

princes les plus puissants sacrifient et offrent sans cesse leurs plus riches trésors. Il supplie le Dieu de l'instruire de plus en plus.

Car il n'est homme tant soit rude
Qu'il n'anoblisse en son estude
Par vertus aprendre et congnoistre.
Aux preux fait leur prouesce accroistre,
Aux simples donne entendement,
Aux couars soudain hardement...

Amour voulant lui prouver qu'il connaissait tous les sentiments de son cœur lui rappelle le commencement et les progrès de sa passion. Cependant les ennemis du poëte l'ont calomnié et desservi. Il raconte que sa dame l'oublia ; mais lui, loin de la maudire, il lui continue son affection et il n'accuse que son absence et sa fortune.

Aussi Amour appréciant sa loyauté lui fait espérer pour récompense un don qui l'élèvera au dessus de tous, le don de mieulx valoir et de quérir honneur par travail.

Courtoisie et Humilité ont pris le poëte par la main et l'ont conduit dans un lieu tapissé de violettes et entouré d'une clôture de rosiers fleuris. Là sur un portique où brillent les rubis et les saphirs, on lit ces mots gravés sur des tables d'or :

Fuyez, fuyez, fuyez de ci
Mesdisans, felons, envieux,
Hardis menteurs, faux, orgueilleux,
Parjureurs, déceveurs de Dames ;
Mauvais êtes de corps et d'âmes.
Amours vous fait commandement
Que n'approchiez aucunement
Ce plaisant et vertueux lieu,

Enfin il reçoit les excellents conseils de Courtoisie et d'Humilité qui le réconfortent, et avec lesquels se termine le poëme.

Le Trésor amoureux.

M. Kervyn de Lettenhove avait trouvé, en même temps que le manuscrit de la *Cour de Mai*, un autre manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne qui lui parut digne d'un examen non moins sérieux. Une étude attentive de cet ouvrage le convainquit qu'il venait de découvrir un deuxième poëme de Froissart, bien plus considérable que le premier, puisqu'il renferme plus de sept mille vers Ce manuscrit est intitulé : Le Trésor amoureux.

Cet ouvrage est d'une autre époque que le premier. La *Cour de May*, paraît avoir été composée vers 1361.

Le Trésor amoureux serait de la dernière époque de la vie de Froissart, et aurait été écrit trente ou trente-cinq ans plus tard, vers 1396, alors que l'auteur vivait retiré à Chimay, près de la veuve de son bon seigneur Guy de Blois.

Peut-être fut-il offert et présenté au duc de Bourgogne Philippe le Hardi, comte de Flandre, etc. qui aimait beaucoup les lettres et qui d'ailleurs connaissait le chroniqueur-poëte depuis longtemps.

Voici l'analyse succincte de ce long ouvrage.

Le poëte, par une matinée du mois de mai, part de Paris ou de Charenton et chemine près des bords de la Marne, jusqu'à ce qu'il aperçoit les tours du château de Beauté, construit par ordre de Charles V moins de trente ans auparavant, à peuprès à la même époque que la Bastille.

Il s'assied alors sur l'herbe fleurie et il écoute le chant des oiseaux qui sont nombreux dans ce charmant paysage. Enfin il s'endort profondément. C'est alors que dans un rêve il croit voir le château de Beauté s'agrandir à tel point, que tout le parc de Vincennes lui semble enfermé dans ses hautes murailles. Devant ce palais transformé se trouvent dressées deux belles tentes. Dans la première paraissent quatre dames nobles, belles et bonnes de corps et d'âme. Ce sont quatre sœurs qui s'appellent ; Cognaissance, Suffisance, Raison la bien doctrinée et Loyauté.

Cognaissance s'approche du poëte qu'elle voit occupé à écrire, l'interroge sur ce qu'il fait et lui donne tous les renseignements qu'il demande.

Elle lui apprend que la blancheur éclatante de son pavillon signifie pureté et dévotion envers Dieu, que les trois pommeaux d'or fin qui le couronnent représentent la Sainte-Trinité, que sa hauteur qui va jusqu'aux nuages est le symbole de la vie de l'homme qui commence sur la terre pour s'achever dans le ciel.

La tente voisine où se trouvent rassemblées toutes les richesses du monde est occupée par un roi puissant et haultain, Amours, près duquel se trouve une noble dame, Nature, qui l'a nourri comme sa mère. Celui qui écoute la voix et les conseils de Cognaissance et d'Amour pourra pénétrer dans le palais magnifique qui s'élève près des tentes, et qui renferme le Trésor amoureux promis à ceux qui ont vouloir en tous états de mieulx valoir.

Sept tours protègent son enceinte. Elles sont gardées par sept dames qui se nomment : Bonté, Beauté, Honneur, Manière, Humilité, Attemprance et Courtoisie.

Dangier y est huissier ; Paour, concierge ; Grace,

trésorière ; Hardement, connétable ; Déduit, grand chambellan ; Espoir, amiral ; Franc-Vouloir, maître d'hôtel ; Sentiment, échanson ; Octroi, chancelier ; Bon Avis, grand écuyer ; Bon Renom, chevalier d'amour ; le secrétaire, Bien Celér, car bien scet notre secré taire ; enfin Souvenir est panetier ; Doux Regard, maître des arbalétriers et Beau Parler, maître des requêtes. Il faut ajouter Désir et Penser, qui sont maréchaux ; Beau Maintien, qui garde la porte, et Diligence, qui fait le guet au haut de la tour.

Tout ce personnel vient prêter serment de fidélité à son souverain.

Il semble alors au poëte que Doux Regard, maître des arbalétriers vient s'adresser à lui et s'enquiert de ce qu'il désire. Sur sa réponse il le conduit vers le roi, et le lui présente. Amour l'accueille avec plaisir et bienveillance, il reçoit son hommage et le recommande à Loyauté et à Espoir.

Puis il rappelle à l'auteur que Rhétorique fait virelais, ballades, chants royaux et lais ; et il lui indique la manière de composer son livre.

Mettre te fault ton estudie (étude)
A faire un livre bel et gent,
Pour conforter toute no gent
Et esjouir quant ils auront
Aucun ennui et qu'ils seront
En tristesce et en desconfort
Par Dangier et par son effort.

Il lui trace avec minutie le plan de tout son poème.

Seize cents coupplettes feras

On entend ici par coupplettes la réunion de deux vèrs qui riment ensemble et qui se suivent avec régularité comme dans ce que nous appelons les rimes plates ou suivies.

Seize cents coupplettes feras
Et en quatre parts les mettras ;
Ce sont quatre cents en chacune.
Entre les quatre parts, espaces
Aura (il y aura) trois, si tu les compasses
Justement ; et en ta première
Espasse, par bonne manière,
Des ballades y veuil avoir (j'y veux avoir)
Quarante-quatre au dire voir (vrai) ;
Et en l'espace du milieu,
Que pour quarante n'y ait lieu ;
Et en l'espasse derrenière
Même nombre qu'en la première.

Le poëte obéit ponctuellement à ces ordres. On est arrivé au huit centième vers du poëme. Il commence donc les séries des ballades où il est question d'armes, d'amour et de moralité.

Cette première série en compte quarante quatre, dont douze au milieu, de la dixhuitième à la trente-unième sont tournées en forme de rondeaux et présentent chacune au moins trente-deux vers répartis en quatre couplets. Ces quarante quatre ballades forment un ensemble de plus de treize cents vers. On serait tenté de supposer que l'auteur avait en réserve une quantité considérable de ballades et que c'était pour leur créer un cadre poétique qu'il a composé ce long ouvrage. Les ballades comprennent en effet plus de la moitié du poëme : elles comptent trois mille huit cents vers, tandis que les vers à rimes plates qui les encadrent ne sont qu'au nombre de trois mille deux cents vers.

Il y a pour la répartition de ces vers une régularité qui a été fixée d'avance, à laquelle l'auteur a tenu à se conformer et qui est d'autant plus à remarquer qu'elle est plus rare dans une composition de cette étendue.

C'est juste après les huit cents premiers vers, que se trouvent insérées les ballades de la première série comptant un peu plus de mille trois cents vers. Puis viennent huit cents autres vers à rimes plates après lesquels on trouve la deuxième série des ballades au nombre de quarante donnant mille deux cents vers ; puis encore huit cents vers à rimes plates et ensuite les quarante-quatre ballades de la troisième série, comptant plus de mille trois cents vers ; enfin huit cents autres vers à rimes plates qui terminent le poëme lequel se compose ainsi de sept mille soixante vers.

Revenons à l'analyse des idées et des faits que nous présente le poëme. Dès la septième ballade de la première série, un long dialogue commence, entre le poëte et un écuyer dont le nom n'est pas indiqué. On y traite nombre de questions relatives à l'amour, à la guerre, à la loyauté, à la constance, à l'honneur, au bonheur et à la richesse, à la raison et à la passion. Voici par exemple, un sujet de dissertation longuement discuté : y a-t-il pour un vaillant homme, plus grand honneur à garder ses domaines qu'à en acquérir d'autres par la force et par des guerres heureuses ? On cite, bien entendu, Alexandre, César, Artus, et l'on finit par déclarer qu'il n'est pas possible de blâmer celui qui s'est illustré par de glorieuses conquêtes. Cette conversation ou discussion interminable entre l'écuyer et le poëte remplit plus de deux mille vers ; elle se continue jusqu'après les les ballades de la deuxième série.

Amour vient alors trouver l'auteur, et après quelques

paroles échangées, il lui explique la signification du parc qui entoure le château, il lui raconte l'histoire de son frère Adonis, etc., puis il lui demande quel office il désire avoir dans sa cour ; et il le nomme greffier du Trésor amoureux. Alors le prenant par la main, il le conduit dans le palais et le présente à ses officiers et au personnel qui a été précédemment nommé, à Doux Regard, son maître des arbalétriers, à Désir et à Penser ses maréchaux, etc. Il le quitte ensuite après lui avoir rappelé qu'il l'a grandement enrichi et qu'il doit compter sur son dévouement et sa reconnaissance.

Le poëte retrouve l'écuyer avec lequel il continue de nouveau ses dissertations qui se prolongent jusqu'au milieu des ballades de la troisième série. Ils se séparent enfin en faisant l'éloge de Bon Sens et de Cognaissance qui pourraient donner à toutes les questions qu'ils ont traitées bonne et raisonnable réponse.

Cognaissance vient alors trouver l'auteur et cause très longuement avec lui. Elle a voulu d'abord examiner le livre qu'il compose ; elle le lui demande et le lit avec attention ; elle lui fait la remarque qu'il se complaît singulièrement à parler d'Amours, bien que celui-ci ne l'ait guère pourvu de chose qui lui soit durable et que puisse accepter un jugement sain et solide. Elle lui prodigue les meilleurs conseils et l'engage à écouter Raison sa sœur ainsi que Vérité. Elle lui fait d'ailleurs observer que, dans son livre, il avait, en discutant avec l'écuyer, énoncé plusieurs idées dont Amours ne lui saurait nul gré et pour lesquelles il serait taxé d'erreur. Le poëte lui répond que s'il a erré contre Amours, ce n'a été que par son conseil et par celui de Raison et de Loyauté et il la supplie de ne point s'en courroucer. Cognaissance lui affirme qu'elle n'est nullement contrariée, mais qu'elle

sait trop bien qu'Amours s'irrite contre ceux qui écoutant d'autres inspirations ne se soumettent pas absolument à son empire et à ses ordres.

Elle lui recommande de la prévenir dès qu'il s'apercevra qu'Amours vient vers eux Elle n'a pas l'intention de s'éloigner, parce qu'elle veut entendre les reproches qu'il lui adressera. Mais elle se couvrira de sa chape qui la rendra invisible pour lui.

Amours arrive en effet peu après, et il demande à voir le livre où son servant a exposé ses pensées selon qu'il l'en avait requis. Il le parcourt depuis la première ballade jusqu'à l'endroit où le poëme s'arrête. Il se plaint vivement que l'auteur ne lui soit pas favorable en quelques passages qu'il lui indique. Beau Parler qui fait partie de la suite d'Amours, prend la parole pour excuser le poëte, mais Amours s'irrite d'avantage; il accuse Cognaissance qui l'a mal inspiré et déclare que, s'il la rencontrait, il lui ferait un mauvais parti.

Cognaissance alors ôte sa chape invisible, et répond elle-même à Amours. Fièrement et énergiquement elle prend la défense de l'auteur.

Si je donne à votre servant
Aucun conseil...
Qui vienne de Raison ma sœur
Il n'y a que bien et honneur...
Je ne lui ai administré
Conseil que tout li plus lettré
Ne désissent (disent) bien que j'ai droit.

Elle examine les différentes questions qu'il reproche au poète d'avoir décidées contre lui; elle soutient la cause de Raison sa sœur, qui est également accusée et à tort.

Le poëte prie Amour de ne point s'irriter contre

Cognaissance quisque c'est par elle qu'il a appris à le connaître et à le vénérer. Mais Amours n'en est pas moins très mécontent de ce que son serviteur ait fait plus de cas des préceptes et des conseils de Cognaissance que de sa doctrine et de ses ordres. Il rappelle à celui-ci ses bienfaits méconnus et la manière dont il le dessert ; et pour son méfait il lui donne congé de son office de greffier du Trésor. Le poète paraît accablé, mais Cognaissance le console et le réconforte; elle lui promet que ni elle, ni ses sœurs Raison, Suffisance, et Loyauté ne l'abandonneront jamais.

Puis elle discute avec Amour les points qui sont en litige ; elle les discute avec tant d'éloquence et de dignité qu'Amour finit par s'incliner devant ses décisions et qu'il se réconcilie avec elle.

Le poëte alors se réveille et il finit son poëme par quelques vers où il sollicite l'indulgence du lecteur.

Ce long poëme est-il bien l'œuvre de Froissart ? C'est là une question assez difficile à résoudre. Il n'y a certainement pas de preuves suffisantes pour répondre affirmativement. Nous pouvons cependant avancer qu'il n'est pas indigne de notre auteur. S'il présente des dissertations longues et diffuses, il y a en revanche dans la dernière partie de beaux passages d'une précision de langage irréprochable et d'une haute moralité, comme le rôle si élevé et si noble de Cognaissance.

Si le Style semble à quelques critiques moins vif et moins facile que dans les ouvrages précédents, on peut attribuer ces différences à la vieillesse de l'auteur ; et encore faudrait — il ajouter que très souvent aussi le style a conservé toute la souplesse et l'allure rapide des meilleurs poèmes, comme nous pourrions le prouver par beaucoup d'exemples.

D'un autre côté la manière dont le poëme est divisé, sa répartition en différents groupes de vers dont le nombre est fixé d'avance, les titres de chapitres, expliquant ce qui va être développé, semblent autant d'éléments nouveaux qu'on n'était pas habitué jusqu'ici de rencontrer dans l'auteur.

Peut-être ce poëme n'est-il que l'œuvre d'un des imitateurs de Froissart qui aurait cherché à se rapprocher le plus possible de sa manière, qui aurait reproduit jusqu'à ses expressions, ses rimes, ses phrases même, et beaucoup de ses idées.

Nous pouvons donc l'accepter jusqu'à un certain point et, ce me semble, sans aucun scrupule, comme une compensation pour les poëmes du Mélyador et de Mélyadus qui n'ont pas encore été retrouvés.

Quoi qu'il en soit, peu importe au fond. Les poëmes que nous avons analysés suffisent et au delà pour prouver que Froissart a été un très grand poëte. Une œuvre de plus ou de moins ne pourrait guère ajouter à la gloire d'un auteur qui compte à son actif poétique tant d'autres œuvres remarquables.

Deux Curés à l'Église d'Albert.

(Séance du 24 Mai 1889).

Le mardi 16 juillet 1771, de grand matin, décédait à Albert, en son presbytère, « Messire Claude Boussard, « curé de la paroisse et doyen de chrétienté. » Il succombait, âgé de 67 ans, à une longue maladie qui, depuis près d'un an, l'empêchait de remplir les fonctions de son ministère. On voit aux registres de l'Etat civil que, depuis le mois d'août 1770, c'était le premier vicaire, M. Brunel, qui desservait la cure.

Les deux vicaires, MM. Brunel et Fourier, demandèrent tout de suite à l'Evêché d'Amiens les instructions de l'Official au sujet des obsèques du défunt. Comme à cette époque, il n'y avait avec Amiens que des communications fort rares, si on les compare à celles de notre temps — on ne pouvait correspondre que trois fois par semaine, tandis que nous avons trois courriers par jour, — les vicaires envoyèrent un exprès qui rapporta dans la journée la réponse de l'Official. C'était le curé de Fricourt qui était désigné pour procéder à la cérémonie funèbre.

Avis lui en fut immédiatement expédié et le lendemain, 17 juillet, M. Leroux, curé de Fricourt, assisté de MM. Bernard, curé de Martinsart, Hanquez, curé de Bécordel, Loriot, curé de Thiepval, et des deux vicai-

res de la paroisse, rendit les derniers devoirs au curé doyen d'Albert. Messire Boussard fut enterré, non pas dans l'église, comme cela s'était fait pour un grand nombre de ses prédécesseurs, mais dans le cimetière de St-Barthélémy, qui a été désaffecté vers 1835, et dont l'emplacement sert aujourd'hui de marché aux moutons.

Quel serait le successeur de Messire Boussard ? La question s'était déja posée, on le comprend ; ce n'est pas d'aujourd'hui que les combinaisons se préparent à l'avance pour le remplacement d'un fonctionnaire dont le départ est attendu. La maladie de M. Boussard faisait depuis longtemps prévoir une issue fatale. La cure d'Albert était convoitée bien avant le décès du vénérable doyen.

Ce décès s'était produit en Juillet ; il faut retenir ce point pour l'intelligence de ce qui va suivre ; le mois de juillet joue un rôle important dans notre récit. La principale difficulté dont nous allons rendre compte ne se serait pas soulevée si M. Boussard était mort un peu plus-tôt, en juin, ou s'il avait vécu quelques jours de plus et fût décédé au mois d'août.

Le jour même de la mort, aussitôt que les portes de la ville furent ouvertes, — elles s'ouvraient de bonne heure à cette époque de l'année, à cause des travaux des champs, — un cavalier sortit d'Albert par la porte de Bray et laissant à sa droite le cimetière de Saint-Barthélemy, prit, par Méaulte, le chemin de Moreuil. Il avait une longue route à faire, car il voulait arriver le jour même à Beauvais. Mais il était jeune, vigoureux, et la perspective d'une trotte de seize lieues n'était pas faite pour arrêter l'élan de son ambition.

Il se nommait Jean-Baptiste-Jacques-Noël Cauchye, avait le grade de bachelier en théologie de la faculté de Paris, et venait d'être ordonné prêtre depuis quelques semaines, à la fête de la Trinité, 26 mai. Il était fils de M. Jacques Cauchye, marchand à Amiens, dans la rue du Cours, que nous appelons aujourd'hui rue de la Hotoie. Depuis quelque temps il attendait à Albert l'évènement qui venait de se produire, car son vif désir était d'obtenir la cure d'Albert et, en prévision de la vacance prochaine de ce bénéfice, il avait obtenu de l'Université des lettres de nomination sur le collateur de la cure des Saints Gervais et Protais.

Mais il faut expliquer cette situation ; car à notre époque, on n'a guères l'idée de l'organisation d'alors. Nous avons simplifié toutes choses. Quand un curé meurt l'Evêque lui nomme un successeur. Ce successeur doit être agréé par le Gouvernement. A cela près le choix de l'Evêque est parfaitement libre. Il porte par conséquent sur le prêtre qui lui paraît convenir le mieux à la fonction. On n'exige même plus, comme on le faisait encore il y a cinquante ans, qu'un curé de chef-lieu de canton ait le grade de bachelier ou de licencié en théologie. L'évêque administre, comme il l'entend, son diocèse. Aucun conflit n'est possible.

Avant la Révolution l'état des choses était beaucoup plus compliqué. Il n'y avait, il est vrai, aucune intervention du Gouvernement ; le pouvoir royal n'avait point d'action sur la nomination d'un curé. Mais il ne s'ensuivait pas que cette nomination appartînt à l'autorité ecclésiastique, à l'évêque du diocèse. Il pouvait y avoir un patron de la cure ; c'était le cas pour celle d'Albert. Le Patron était aussi appelé le Collateur, terme spécial

qui est fait avec le participe passé du verbe latin *conferre*, conférer. C'était lui qui avait droit de conférer la cure à qui bon lui semblait. Quand il avait fait son choix, le candidat par lui désigné se présentait à l'Evêque, qui n'avait aucunement le droit de critiquer la désignation ; à moins bien évidemment que le candidat ne remplît point les conditions canoniques, par exemple qu'il n'eût pas reçu les ordres. Mais quand il réunissait les qualités ecclésiastiques voulues, l'évêque était obligé de le pourvoir de la cure ; il lui donnait des lettres de provision.

C'est pour cela que le jeune bachelier avait une si longue route à faire. Il ne se rendait point à Amiens, puisque l'Évêque, Monseigneur de La Mothe, n'était pas le maître de la situation ; il prenait, par Moreuil et Breteuil, le chemin de Beauvais pour obtenir d'être désigné par le collateur de la cure.

Les Patrons ou Collateurs étaient les descendants ou représentants du fondateur. Celui-ci, quand il avait fait bâtir l'église, non-seulement avait pourvu à la dépense de l'édifice, mais y avait assuré l'exercice du culte en constituant certains revenus pour fournir aux besoins des ministres de la religion. Sa libéralité avait été plus ou moins considérable suivant ses ressources, suivant sa générosité, peut-être suivant sa vanité. Elle n'avait eu d'autre régle que l'appréciation qu'il avait faite de besoins locaux qui, avec le temps, avaient changé considérablement. Delà vient que souvent, au dix-huitième siècle, il n'y avait plus aucun rapport entre l'importance réelle d'une cure et le montant des revenus qui y étaient attachés. Telle cure devenue considérable, ne constituait qu'un fort mince bénéfice, tandis que telle chapelle,

absolument insignifiante, pouvait être très riche. Cela dépendait de ce qu'avait fait le fondateur cinq ou six siècles auparavant.

Il avait paru tout naturel, au moyen-âge, de reconnaître an fondateur, et après lui à ses descendants, le droit de disposer du bénéfice qu'il avait créé. Il semblait juste qu'il eût droit de choisir le prêtre, puisque c'était lui qui le payait. Voilà pourquoi le rôle de l'autorité éclésiastique était si effacé : elle n'intervenait qu'en seconde ligne, et devait respecter le privilège que s'était réservé celui qui avait fourni l'argent. Le patron était, en principe, le maître du bénéfice.

A l'origine, il pouvait le conférer à qui bon lui semblait. Mais ensuite une restriction avait été apportée à sa liberté absolue de choisir, sans autre règle que son bon plaisir, le prêtre chargé de desservir l'église ou la chapelle par lui fondée. On avait imposé aux patrons l'obligation de faire porter leur choix, dans certains cas, sur des prêtres pourvus de grades universitaires, sur ce qu'on nommait des gradués.

C'était dans l'intérêt des Universités, et afin de favoriser le développement des hautes études, que nos rois, par leurs édits, avaient réglé cette situation. Ils s'étaient préoccupés d'assurer une existence honorable à ceux qui, par leur travail, arrivaient à conquérir les grades universitaires. Nos bacheliers, licenciés, ou docteurs d'aujourd'hui ne reçoivent de l'université qu'un titre : il ne leur confère aucun droit à un emploi. Les édits royaux, dès le quatorzième siècle, faisaient au contraire aux gradués une position certaine, en leur attribuant exclusivement un certain nombre d'emplois convenablement rétribués. On voit que l'Université d'alors méritait bien le nom qu'on lui donnait *d'Alma parens*. Ce n'était

pas un vain mot. Elle pourvoyait, avec un soin maternel, aux besoins de ses enfants. C'était elle qui avait obtenu pour ses gradués les privilèges en vertu desquels un gradué en théologie, par exemple, était certain d'obtenir une cure ou autre bénéfice.

Il avait été arrêté en effet que les collateurs seraient tenus de conférer aux gradués une certaine part des bénéfices qui deviendraient vacants. La quotité en fut réglée par l'Assemblée de Paris, en 1408, et par la Pragmatique Sanction, à l'Assemblée de Bourges, en 1438. Elle fut fixée à un tiers. Et en 1515, dans le Concordat passé entre François Ier et Léon X, il fut arrêté que pour obtenir ce résultat du tiers des nominations en faveur des *gradués* on leur attribuerait tous les bénéfices qui deviendraient vacants pendant un tiers de l'année, c'est à dire pendant quatre mois ; c'étaient les mois de Janvier et Juillet, Avril et Octobre.

Voilà pourquoi nous avons signalé plus haut l'importance de cette circonstance que M. Boussard était décédé en Juillet. Il en résultait qne le collateur de la cure ne pouvait lui donner pour successeur qu'un gradué.

M. Cauchye qui était, nous l'avons dit, bachelier en théologie, remplissait cette condition.

Il avait, de plus, l'avantage d'être *gradué nommé* sur la Cure d'Albert. Cette locution, *gradué nommé*, appartient au langage spécial de la matière ; elle exige une explication. La Pragmatique Sanction avait divisé les gradués en deux classes. On appelait gradués simples ceux qui avaient seulement leurs lettres de Maître ès arts, Bachelier, Licencié ou Docteur et un certificat attestant leur temps d'études : — pour les nobles, la durée de ce temps était moindre que pour les roturiers.- Et on appelait *gradués nommés* ceux qui avaient, en outre, obtenu

de l'Université des lettres de nomination adressées à un collateur déterminé. Ceux-là avaient, relativement au bénéfice sur lequel ils étaient nommés, droit de préférence sur les gradués simples. Le collateur ne pouvait désigner un gradué simple qu'à défaut de *gradué nommé*.

C'était là encore un privilège des Universités. Elles pouvaient ainsi disposer des bénéfices qui devaient devenir vacants, en imposant aux collateurs la désignation des gradués auxquels elles accordaient ces lettres de nomination. Cela constituait une véritable ingérance de leur part dans l'administration d'une portion considérable des bénéfices,

Toutes les Universités ne possèdaient pas ce privilège, mais l'Université de Paris était la première de celles auxquelles il avait été concédé (1). M. Cauchye avait pris ses grades à Paris, et comme il avait jeté son dévolu sur la cure d'Albert, à cause de la proximité d'Amiens, il avait eu soin de prendre des lettres de nomination sur le collateur de ce bénéfice.

Le Concordat de 1515 n'avait pas seulement assuré aux gradués le tiers des bénéfices, il avait encore établi entr'eux certaines règles de préférence. Une moitié des bénéfices qui leur étaient attribués devait être donnée à l'ancienneté. En conséquence les quatre mois dont nous avons parlé avaient été subdivisés en mois de rigueur, Janvier et Juillet, et mois de faveur, Avril et Octobre.

Pour les bénéfices devenus vacants daus ces deux derniers mois, le collateur avait droit de choisir celui qui lui plaisait parmi les gradués nommés et, à défaut de ceux-ci, parmi les gradués simples. La faveur déterminait son choix.

(1) Les autres étaient celles de Reims, Orléans, Angers, Poitiers, Bourges, Montpellier, Caen, Dijon, Bordeaux, Valence et Toulouse,

Mais aux bénéfices qui devenaient vacants en Janvier et Juillet, mois de rigueur, il était obligé de présenter le plus ancien des gradués nommés — ou à défaut de ceux-ci, le plus ancien des gradués simples. La faveur ne trouvait plus à s'exercer : c'était l'ancienneté qui était déterminante. On n'avait, du reste, aucun égard à la supériorité du grade ; celui qui était le plus anciennement gradué, fût-il simplement bachelier, l'emportait sur un docteur dont le premier grade universitaire eût été d'une date plus récente.

Dans les mois de rigueur, par conséquent, il n'y avait plus aucune liberté pour le collateur. Il ne jouait qu'un rôle passif ; il ne faisait que conférer la collation à celui qui y avait droit aux termes des édits, au plus ancien des gradués que l'Université avait nommés sur le bénéfice.

Avec le temps on avait reconnu à cet état de choses des inconvénients fort graves. La règle de l'ancienneté a du bon, mais c'est surtout relativement aux fonctionnaires entr'eux. Au point de vue du bien du service, on ne voit pas clairement que la préférence doive toujours appartenir au plus ancien de grade. Il est manifeste que, quand il s'agissait d'un bénéfice « à charge d'âmes » tel que la cure d'une paroisse, l'ancienneté comme gradué n'aurait jamais dû être la seule condition requise. Il en faut d'autres, il faut que dans le caractère, les mœurs, les aptitudes, l'expérience, la conduite du candidat on trouve la sécurité nécessaire d'une bonne administration de la paroisse.

On mit plus de trois siècles à reconnaître cette vérité. Ce fut seulement en 1745 qu'une déclaration royale rendit aux collateurs, pour les bénéfices « à charge d'âmes »

devenus vacants dans un mois de rigueur, la liberté du du choix entre les gradués nommés.

La déclaration royale du 17 avril 1745 porte que « les « Patrons et Collateurs ont, relativement aux cures et « autres bénéfices à charge d'âmes, la liberté du choix « entre les gradués dûment qualifiés, qui auront obtenu « des lettres de nomination sur desdits Collateurs et qui « les auront fait insinuer dans le temps et dans les for- « mes ordinaires, et de préférer celui d'entre les gradués « qu'ils en jugeront le plus digne, encore qu'il se trouve « en concurrence avec des gradués plus anciens, ou « plus privilégiés. »

Puisque le collateur de la cure, aux termes de cette déclaration, était maître de choisir entre les gradués nommés, on peut se demander pourquoi M. Cauchye, qui avait ses raisons d'espérer la préférence, montrait si grande hâte de se rendre auprès de Dom Trouvain, Prieur de l'abbaye de St-Lucien de Beauvais, à qui appartenait le droit de conférer la cure d'Albert.

M. Cauchye était jeune, trop jeune malheureusement, et poursuivait avec l'ardeur de son âge la réalisation de son désir. Il lui tardait d'apporter à Dom Trouvain, dont il était un peu parent, la nouvelle de la vacance de la cure, et de recevoir de lui la confirmation officielle des espérances qu'il en avait reçues précédemment.

Certaines personnes aujourd'hui peuvent trouver sa démarche quelque peu inconvenante. Il est permis de voir d'assez mauvais œil ce jeune candidat aux fonctions de curé qui n'attend même pas que le corps du défunt soit refroidi pour solliciter la place et qui poursuit d'une course si précipitée le but de son ambition. Mais les mœurs de l'époque n'étaient point d'une délicatesse excessive. Le bénéfice pouvait échapper à M. Cauchye,

si bienveillant que fût pour lui le collateur de la cure. Celui-ci pouvait avoir la main forcée en faveur d'un autre candidat, parce que lui-même était dans la dépendance d'un supérieur. Dom Trouvain, prieur de St-Lucien, appartenait à la Congrégation de St-Maur, dont les chefs pouvaient, sinon en droit, du moins en fait, lui imposer un choix autre que celui de son jeune parent. Si M. Cauchye pouvait obtenir immédiatement une désignation, les recommandations qui seraient faites ensuite auprès de Dom Trouvain n'étaient plus à craindre. Elles arriveraient trop tard et se heurteraient au fait accompli.

Voila pourquoi il était parti de si bon matin et pressait sans pitié les flancs de son cheval.

Avant la fin du jour il arriva en effet aux portes de Beauvais, tourna à droite au lieu d'entrer en ville et, remontant la rive gauche du Thérain, vint mettre pied à terre à la porte de l'abbaye de St-Lucien.

Il y trouva heureusement le prieur, Dom Trouvain, qui accueillit affectueusement son jeune parent et le rassura immédiatement. Il n'y avait point d'autre gradué nommé sur la cure d'Albert. Il aurait pu y en avoir. D'autres gradués pouvaient avoir pris, comme M. Cauchye, des lettres de l'Université portant nomination sur le collateur de ce bénéfice et les avoir fait notifier à Dom Trouvain, sauf à faire ensuite, dans les six mois de la vacance, leur réquisition par le ministère d'un notaire apostolique, car, depuis l'édit de 1691, c'était aux notaires apostoliques qu'était réservée la signification des actes de cette nature.

La situation était donc des plus simples. M. Cauchye se trouvait, à la date de la vacance, le seul gradué

nommé sur la cure d'Albert. Dom Trouvain n'avait même pas à faire usage du droit de préférence qui lui était reconnu par la déclaration de 1745. Il n'hésita point et accorda tout de suite à M. Cauchye la collation qu'il sollicitait. Comme on était d'accord, il n'y avait pas besoin de faire rédiger une réquisition par notaire apostolique ; il eût fallu d'ailleurs en aller quérir un à Beauvais et il était tard. On se contenta de dresser un acte sous seings privés de la présentation accordée. En le relisant, on s'aperçut qu'il pouvait être bon d'expliquer comment on pourvoyait, à Beauvais, le 16 Juillet, à une vacance qui s'était produite le jour même, à Albert. En conséquence un renvoi fut piqué, comme on dit en style de basoche, pour dater d'heure l'acte de collation.

Le jeune voyageur était bien fatigué : il avait supporté la chaleur du jour et la poussière de la route, mais son but était atteint. Il tenait son acte de collation et pouvait l'opposer à tout gradué qui viendrait, dans les six mois, requérir la cure d'Albert. Inutile de dire qu'il eût bien soin de le faire insinuer (transcrire) et contrôler (enregistrer) dans le mois comme le prescrivaient les édits, et même avant la fin du mois, dans les derniers jours de Juillet.

Tout n'était pas terminé pourtant : M. Cauchye ne pouvait prendre possession de la cure. Il était trop jeune. S'il avait eu quelques mois de plus, il se fût rendu dès le lendemain à Amiens et eût obtenu de l'évêque, au vu de la présentation du collateur, les provisions ecclésiastiques. Mais il était né le 24 Décembre 1746, comme le constate son acte de baptême dressé par le curé de la paroisse Saint-Jacques d'Amiens, le lendemain, jour de Noël ; circonstance d'où lui venait le dernier de ses pré-

noms : Jean-Baptiste-Jacques Noël. Il n'avait donc, au 16 Juillet 1771, que 24 ans 6 mois et 20 jours. Or la déclaration royale du 13 Janvier 1742 défendait expressément de pourvoir d'une cure les prêtres qui n'avaient pas 25 ans accomplis.

Il était arrivé trop souvent en effet que les collateurs, cédant à des considérations de parenté ou d'affection, obéissant à des influences, avaient conféré à de tout jeunes gens des bénéfices à charge d'âmes, sans souci des inconvénients graves qui en pouvaient résulter. C'est pour y obvier que le Roi avait déclaré ce qui suit : « Voulons et nous plaît que nul ecclésiastique ne puisse « être pourvu dorénavant d'une cure ou autre bénéfice « à charge d'âmes..... s'il n'est actuellement constitué « dans l'ordre de prêtrise et s'il n'a atteint l'âge de « 25 ans accomplis : faute de quoi voulons que, sans « égard aux provisions obtenues, qui seront regardées « comme nulles et de nul effet, ladite cure ou ledit béné- « fice soient censés vacants et impétrables. »

M. Cauchye ne pouvait donc être pourvu de la cure d'Albert ; il lui fallait attendre jusqu'au 25 Décembre 1771 pour pouvoir demander à l'évêché ses provisions. Et quelle serait sa situation si, dans l'intervalle, quelque gradué ayant l'âge voulu se faisait nommer par l'Université sur le collateur et requérait celui-ci par notaire apostolique de lui accorder la présentation ? Dom Trouvain s'y refuserait certainement. Mais était il en droit de s'y refuser ? c'était une question qui pouvait être débattue.

En attendant la cure resta vacante et fut administrée, comme elle l'avait été pendant la longue maladie de M. Boussard, par le premier vicaire, M. Brunel, qui signait en qualité de desservant.

Ce prolongement de la vacance d'une cure importante était le fait de Dom Trouvain qui avait tenu à favoriser son jeune parent et à lui accorder la présentation, quoiqu'il n'eût pas l'âge requis pour être curé. Cela suffit pour faire entrevoir les fâcheuses conséquences du système de la collation des bénéfices par des personnes qui n'avaient aucun motif sérieux de porter intérêt à leur bonne administration et dont les choix étaient déterminés par des considérations souvent fort étrangères au bien de la religion.

C'est ici qu'il convient de dire comment le prieur de St-Lucien se trouvait avoir le droit de conférer la cure d'Albert : on se demande sans doute quel rapport il pouvait y avoir entre cette cure et l'abbaye de St-Lucien de Beauvais.

Les indications contenues au dénombrement qui a été servi au roi, en 1748, pour le marquisat d'Albert, permettent d'affirmer que l'église de la ville avait été bâtie sur un terrain dépendant du Prieuré. Elle était contiguë au couvent qui en était le chef-lieu et entourée partout, sauf du côté de la place d'armes, par des terrains de la mouvance du Prieuré. Cela suffit pour faire comprendre ce qui s'était passé à l'origine. Les moines avaient fait comme beaucoup de seigneurs de village qui, ayant besoin pour eux-mêmes d'une chapelle, l'avaient fait bâtir plus grande, de sorte que c'était une église et qu'elle servait à tout le village comme à eux-mêmes. Il fallait aux moines d'Encre un lieu consacré à l'exercice du culte, ils firent une église qui fut, en même temps que la leur, celle de la paroisse. Ils furent les fondateurs et en conséquence les patrons de l'église des St-Gervais et Protais ; c'est à eux qu'était réservé le

chœur. Les offices paroissiaux se faisaient dans la nef, à un autel particulier, celui de St-Christophe, qui était le saint patron de la paroisse.

Tant que les Bénédictins restèrent à Encre, ils eurent manifestement intérêt à ce que la cure ne fût donnée qu'à des prêtres capables de la bien gérer. Le curé qui était désigné par leur prieur était leur curé en même temps que celui des habitants. Mais en 1660, à la suite des événements de guerre et des incendies qui détruisirent la ville, les moines quittèrent définitivement le couvent qu'ils avaient occupé pendant plus de cinq siècles. Et malgré ce départ, qui changeait si profondément l'état des choses, le Prieur du couvent qui n'existait plus conserva le droit de collation à la cure d'Albert.

Comment, dira-t-on, pouvait-il y avoir un Prieur d'un couvent qui n'existait plus ? C'est que, d'après les principes d'alors, le couvent était censé toujours exister. Il ne faut jamais oublier que la féodalité avait pour base essentielle la propriété territoriale et que la terre est, de sa nature, chose perpétuelle. C'est pour cela que les institutions féodales ont continué d'exister même quand elles n'avaient plus leur raison d'être, quand elles n'étaient plus que des fictions : la terre, à laquelle elles étaient rattachées, subsistait.

Il n'y avait plus de moines à Albert, depuis 1660 ; personne ne satisfaisait aux besoins religieux pour lesquels le couvent avait été fondé ; mais les terrains et mouvances du couvent, tant dans l'intérieur de la ville qu'au dehors, n'avaient point disparu avec les Bénédictins. Ils continuaient à former une seigneurie féodale qui avait ses droits, ses privilèges, et son chef en la personne du Prieur. En fait, elle ne constituait qu'un domaine plus ou moins productif de revenus : d'après certains

renseignements il rapportait de dix à douze mille livres, somme importante pour l'époque. En droit, le Prieuré était une seigneurie qui avait sa justice, haute, moyenne et basse, sur les habitants des parcelles de sa mouvance, qui avait ses officiers, son organisation, et qui conservait toutes ses prérogatives d'autrefois. Le couvent n'existait plus en fait, mais la seigneurie du Prieuré restait, et la personne qui avait titre de Prieur gardait les droits attachés jadis à cette qualité, notamment celui de conférer la cure d'Albert.

Dans de telles conditions le choix fait par le prieur ne présentait plus aucunes garanties. Complètement étranger aux intérêts de la ville et de la paroisse, n'ayant d'autre préoccupation que de toucher le plus exactement possible les revenus de son domaine et de ses droits seigneuriaux, le prieur n'avait aucune raison efficace de chercher à faire choix d'un bon curé. L'exercice de son droit de collateur n'était donc déterminé, le plus ordinairement, que par des motifs de faveur, d'amitié ou d'influence, souvent au préjudice du bien des paroissiens.

En 1771, le Prieuré d'Albert appartenait à Dom Roux, ou Le Roux, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Cette circonstance engendrait une complication dont il convient de rendre compte.

Dans la congrégation de Saint-Maur, les religieux n'avaient point l'administration des bénéfices qui leur appartenaient ; on les en privait, afin que leur pensée ne fût point attachée aux biens de la terre. En conséquence le bénéfice appartenant à un religieux de Saint-Maur n'était administré ni par lui ni par la maison conventuelle à laquelle il était attaché, mais par une autre maison de l'ordre. « Le motif de ce statut est le vœu de

« pauvreté et l'esprit d'ordre et de dépendance, qui ne « pourraient subsister dans les religieux qui administre- « raient par eux mêmes et à leur profit particulier le « temporel de leurs bénéfices. Il était à propos d'appli- « quer ces biens à quelques maisons et de les faire « régir par leurs supérieurs. »

En exécution de ce statut, l'administration du Prieuré des saints Gervais et Protais d'Albert, appartenant à Dom Roux, avait été attribuée à l'Abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, qui devait profiter des revenus, et Dom Roux avait été obligé de donner procuration aux supérieurs de Saint-Lucien pour tout ce qui concernait son prieuré d'Albert, aussi bien pour le spirituel que pour le temporel. C'est ainsi que le droit de collation se trouvait transféré au Prieur de Saint-Lucien qui était, peut être plus encore que Dom Roux, étranger aux intérêts de la paroisse d'Albert.

Il est vrai que Dom Roux avait voulu s'affranchir de la dépendance que lui imposait le statut de son ordre. Il avait révoqué les procurations par lui données aux supérieurs de St-Lucien, au Prieur pour le spirituel, au Procureur pour le temporel, et il avait ressaisi l'administration de son Prieuré d'Albert.

Mais immédiatement Dom Amé, Prieur de l'abbaye de St-Lucien et Dom Le Chanteur, Procureur du couvent, avaient protesté. Ils n'entendaient pas que l'abbaye perdît un revenu qui était, avons nous dit, de près de douze mille livres. Un procès s'était engagé. Il fut porté, non devant les tribunaux ordinaires, mais au Grand Conseil, à raison du privilége de *Commitimus* qui appartenait aux Bénédictins. Dom Roux succomba. Deux arrêts, des 11 Février 1763 et 25 Janvier 1764, conservèrent les officiers de l'abbaye de St-Lucien dans

l'administration temporelle et sipirituelle du Prieuré des saints Gervais et Protais et annulèrent la révocation de la procuration que Dom Roux avait donnée à Dom Amé et à Dom Le Chanteur.

Il se trouvait que, en 1771, c'était un bien que Dom Roux eût ainsi des représentants pour l'administration de son Prieuré, car il lui eût été impossible alors d'y pourvoir par lui-même. Il était, nous ne savons par suite de quelles circonstances, probablement à raison de son de son état mental, enfermé « par ordres supérieurs » et privé de toute communication avec le dehors.

Voilà par suite de quel concours de circonstances le droit de collation à la cure d'Albert se trouvait, à la mort de M. Boussard, exercé par Dom Trouvain, qui avait succédé à Dom Amé comme Prieur de St-Lucien. Dom Trouvain avait un jeune parent, M. Cauchye, à qui la cure convenait fort, ; il n'en fallait pas davantage pour déterminer le collateur. Peu lui importait que M. Cauchye fût trop jeune, que la vacance de la cure dût se prolonger pendant près de six mois encore : il avait immédiatement accédé au désir de son parent.

Cinq mois s'écoulèrent, pendant lesquels le vicaire, M. Brunel, continua à desservir la cure. Le bruit avait couru que le bénéfice allait être contesté à M. Cauchye, mais on n'entendait plus parler de rien ; nul compétiteur ne se présentait pour réclamer la cure, qui demeurait vacante.

Aussitôt que M. Cauchye eut atteint sa majorité de 25 ans, dès le lendemain de Noël, il retourna à Saint-Lucien et, pour régulariser sa situation aussi complètement que possible, il fit à Dom Trouvain une nouvelle demande de présentation qui fut, cela va de soi, immé-

diatement accordée, le 26 Décembre 1771, et revêtue, quelques jours après, des formalités nécessaires de l'insinuation et du contrôle.

Rien ne s'opposait plus, cette fois, à ce que M. Cauchye prît possession de sa cure. Il se rendit à Amiens auprès du vénérable Mgr de La Mothe qui, depuis 37 ans, administrait le diocèse, et sur le vu de la présentation de Dom Trouvain obtint de l'évêque les provisions nécessaires. Le 28 Décembre ses lettres de provision et de visa lui furent délivrées par Mgr d'Argnies, vicaire général, ainsi que le certificat constatant qu'il avait signé le formulaire de foi dressé en exécution des constitutions de nos saints Pères les papes Innocent X et Alexandre VII.

Ainsi muni des pièces nécessaires il se transporta à Albert et de là au village voisin de Bécordel, dont le curé, M. Hanquez, avait été désigné par l'Official pour procéder à la cérémonie de son installation : il fut convenu qu'elle aurait lieu le dimanche suivant, 4 Janvier.

Ce jour là, elle eut lieu en effet suivant les formalités d'usage, qui sont exactement rapportéesau procès-verbal dressé par Me Jean-Louis-Alexandre Drouart, qui joignait la qualité de notaire apostolique au diocèse d'Amiens à celle de notaire royal au bailliage de Péronne.

Dans cet acte, passé le 4 janvier 1772 en l'église paroissiale d'Albert, à onze heures et demie du matin ou environ, en présence de M. Hanquez, curé de Bécordel, de M. Dobremel, curé de Méaulte, des vicaires de la paroisse, du chantre Grené, de M. Roux de la Borie, Bailli général du Marquisat, d'autres notabilités de la ville et « de plusieurs personnes de différents états, sexe et âge » il est constaté que « Messire Cauchye a

« pris possession corporelle réelle et actuelle de ladite « cure et église paroissiale des saints Gervais et « Protais, ensemble de tous les droits, revenus fruits et « profits, appartenances et dépendances d'icelle, « par la libre entrée en ladite église, prenant de l'eau « bénite, se prosternant à genoux aux pieds du crucifix « où il a fait sa prière, baisant le maître-autel, ouvrant et « fermant le tabernacle, touchant les livres destinés au « service divin, prenant séance en la place affectée au « curé, montant en la chaire de vérité, touchant les « fonts baptismaux, sonnant la cloche, chantant le Veni « Creator, et observant toutes les cérémonies et solen- « nités en pareil cas requises, étant revêtu du surplis et « d'une étole,

« et encore par l'exhibition de ses lettres de visa et provi- « sions et certificat de foi, dont lecture a été faite par le « notaire, à haute et intelligible voix, sans qu'aucune « opposition soit survenue ».

Il est à présumer que la cérémonie fut suivie d'un dîner au presbytère, auquel durent prendre part les parents et amis qui étaient venus assister à l'installation du jeune curé : M. Jacques Cauchye, son père, M. Dufrénoy, son oncle maternel, M. Jean-Baptiste Dessomme, son parrain, M. Joseph-Robert Cordier, curé de Cagny, et M. de Saint Riquier, juge-consul à Amiens.

Messire Cauchye se considérait comme en pleine et tranquille possession de la cure et on dut célébrer, le verre à la main, la fête de son installation.

Cependant il s'en fallait de douze jours que le délai de six mois accordé aux gradués pour requérir une cure à laquelle ils avaient droit, fût expiré. C'était le 16 Janvier seulement qu'il devait prendre fin, puisque M. Boussard était mort le 16 Juillet.

*
* *

Nous avons dit que l'absence des moines ne laissait plus au Prieur qu'une fonction purement nominale, mais que le Prieuré subsistait comme seigneurie. Il avait toujours à Albert son chef-lieu, l'ancien couvent, situé entre l'église et la rivière, inhabité depuis plus d'un siècle et devenu inhabitable par suite du défaut de réparations ; il avait sa justice, son bailli, son procureur et surtout son receveur, puisque le seul intérêt que le Prieur eût conservé en réalité était purement pécuniaire. En 1771 ce receveur était M. Caziez, qui remplissait en même temps les fonctions de Subdélégué de Monseigneur l'Intendant de Picardie, c'est à dire à peu près de Sous-Préfet.

Le jeudi, 8 Janvier 1772, M. Caziez vint apporter à M. le curé Cauchye une mauvaise nouvelle. Me Gorlier, notaire apostolique à Albert, venait de lui signifier un acte portant réquisition de la cure par Messire Jean-Louis-Marie Bouteville, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris.

Il y avait longtemps que M. Bouteville avait porté ses vues sur la cure d'Albert ; on peut affirmer que, même avant le décès de M. Boussard, il avait convoité ce bénéfice. Mais comme il connaissait les dispositions de Dom Trouvain et ses liens de parenté avec M. Cauchye, il s'était abstenu de lui adresser une réquisition, et avait tout d'abord pris une autre voie pour arriver à son but.

Ce n'était pas seulement le patron d'une église ou

d'une chapelle qui avait droit d'en conférer le bénéfice. Nous avons dit par quelles raisons la qualité de représentant du fondateur primitif emportait, dans la législation de l'époque, le droit de collation. Mais, dans un autre ordre d'idées, les fonctions éclésiastiques, le soin des âmes, relevaient naturellement du chef de la chrétienté, du Souverain Pontife. et en conséquence la législation admettait aussi que le Pape avait droit de conférer une cure.

Comment concilier cependant ce droit du pape avec celui du patron ou collateur ? L'un ne pouvait s'exercer qu'au détriment de l'autre ; car enfin il ne pouvait y avoir deux curés pour une église.

Le moyen de conciliation était des plus simples; on peut même dire qu'il était primitif. Celui des deux, pape ou patron, qui avait, le premier, disposé de la cure, avait agi dans la plénitude de son droit; il avait prévenu l'exercice du droit de l'autre. La nomination faite par le pape était donc la bonne si elle avait la priorité, et réciproquement la nomination faite par le collateur devait l'emporter si elle précédait celle émanée du pape. C'etait une pure question de date. Nous avons raconté le voyage de M. Cauchye a St-Lucien de Beauvais et sa hâte d'obtenir de Dom Trouvain la collation qu'il ambitionnait. On est en droit de dire que la précipitation n'avait pas été moins grande de la part de M. Bouteville. Rien n'établit qu'il ait entrepris le très long et très pénible voyage de Rome. Mais il est certain que, dès qu'il eût appris le décès de M. Boussard, il écrivit ou fit écrire au Pape pour obtenir de lui sa nomination à la cure d'Albert.

La Cour de Rome avait, de tous les gradués, une liste que lui envoyaient les Universités qui avaient

accordé les grades. Elle possédait donc sur chacun d'eux les indications nécessaires pour répondre aux requêtes qui lui étaient adressées. Il était aisé à un gradué, quand il était bien recommandé, soutenu par quelque haute influence, de se faire nommer par le pape à une cure ou autre bénéfice. M. Bouteville était dans ce cas. Dès le 12 Août 1771 il obtint du Saint Père sa nomination à la cure d'Albert. Cette date, postérieure de moins d'un mois à la mort de M. Boussard, prouve, si l'on songe à l'état des communications d'alors, la diligence extraordinaire que M. Bouteville avait apportée de son côté à la poursuite de son but.

Il n'ignorait certainement pas que son rival, M. Cauchye, avait dû s'adresser, avant le 12 Août, à son parent Dom Trouvain; mais il savait aussi que M. Cauchye n'avait point l'âge requis et il en concluait que Dom Trouvain, dont il entendait d'ailleurs contester les pouvoirs, n'avait pu faire qu'un acte nul en accordant à un postulant trop jeune une cure qui ne devait être donnée qu'à un prêtre âgé de 25 ans au moins. Donc, suivant lui, le Pape, à la date du 12 Août 1771, avait prévenu l'exercice du droit du Collateur, en faisant usage du sien. C'etait lui, M. Bouteville qui était régulièrement nommé en vertu du droit de *prévention* appartenant au Pape.

Il semble que M. Bouteville, puisqu'il raisonnait ainsi, aurait dû s'empresser de faire valoir ses droits aussitôt qu'il eut reçu les lettres de collation qu'il avait obtenues de Rome, c'est à dire, vraisemblablement, à la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre. Il est vraiment étrange qu'il soit resté dans l'inaction et ait attendu jusqu'en Janvier pour réclamer le bénéfice. On

peut d'autant plus s'en étonner que son ambition de devenir curé d'Albert datait de loin. Nous avons dit qu'elle remontait certainement à une date antérieure au décès de M. Boussard, et en effet plus de trois mois auparavant, le 5 Avril 1771, M. Bouteville, par acte devant Me Jean-Baptiste Massey notaire à Péronne, qui avait qualité de notaire apostolique au diocèse de Noyon, donnait pouvoir à son frère « Me Jean-Baptiste Charles Paul « Bouteville, avocat en Parlement au bailliage de Pé- « ronne, de notifier, montrer et exhiber à Dom Jean Le « Roux, Prieur titulaire du Prieuré d'Albert, demeu- « rant en son domicile de droit audit Albert, ses noms, « surnoms, degrés de gradué, qualité et demeure, et de « lui faire donner copie de ses lettres de tonsure, lettres de « de grades et de quinquennium de temps d'études et de « toutes autres pièces, et de requérir les bénéfices « dépendants et à la nomination dudit Prieur du Prieuré « d'Albert venants à vaquer. »

Cela visait évidemment la cure d'Albert, dont la vacance paraissait alors imminente, puisque cette procuration, donnée à Péronne le 5 Avril, fut contrôlée (enregistrée) et certifiée véritable à Albert le même jour. Mais M. Boussard ayant surmonté la crise qu'on croyait à ce moment devoir amener immédiatement une issue fatale, il ne fut pas fait usage de la procuration ; on ne pouvait requérir le bénéfice tant qu'il n'était pas vacant.

Lorsque M. Boussard vint à décéder, quelques mois plus tard, en Juillet, M. Bouteville ne réclama la cure ni par lui même, ni par son mandataire, soit à Dom Roux, soit à Dom Trouvain qu'il savait tout acquis d'avance à la candidature de son parent. Nous avons vu qu'il avait trouvé préférable de s'adresser à la cour de Rome pour qu'elle usât en sa faveur du droit de *prévention*,

avant que Dom Trouvain ne pût faire un acte valable au profit de M. Cauchye.

Mais pourquoi, lorsqu'il eut obtenu du Pape ses lettres de collation, n'en fit-il pas immédiatement usage ? C'est ce qui reste inexpliqué. La seule hypothèse qui paraisse vraisemblable c'est que M. Bouteville, qui déjà avait obtenu deux chapelles à Péronne, toujours en quête de nouveaux bénéfices, aura été détourné de ses visées sur la cure d'Albert, qu'il ne pouvait conquérir que moyennant procès, par la poursuite de quelque autre poste auquel il espérait parvenir sans contestation. On ne comprend pas sans cela qu'il ait laissé passer les mois, arriver la majorité de M. Cauchye, et sa nouvelle présentation, et ses provisions épiscopales, et son installation, sans avoir donné signe de vie ni élevé la moindre opposition.

Mais, ayant manqué l'autre but qu'il avait sans doute poursuivi, il se retourna tout à coup vers la cure d'Albert et mena son affaire avec une vigueur extrême. Le temps pressait ; il n'avait plus que huit jours de délai.

Le 8 Janvier 1772, il se transporta en personne « en la « maison et pardevant le sieur Jean-Baptiste Caziez, Re- « ceveur et Procureur fiscal du Prieuré, et ce à défaut de « chef-lieu, et le requit de lui conférer, en sa qualité « de gradué, la cure des St-Gervais et Protais. » Caziez répondit, porte le procès-verbal de Me Gorlier notaire, « que le Prieur n'était point ici et ne l'avait chargé de « pouvoir à l'effet de nommer à ladite cure; que d'ailleurs « il y avait pourvu par la nomination du sieur Cauchye. »

M. Bouteville savait parfaitement que M. Caziez ne ne pouvait répondre autrement, et que, s'il s'était adressé, non pas au Procureur fiscal du Prieuré, mais

à Dom Roux lui même, ce dernier eût été dans l'impossibilité matérielle de lui accorder la collation. Mais peu lui importait. Tout ce qu'il voulait, c'était qu'il fût authentiquement constaté qu'il avait fait sa réquisition dans les six mois. Cela suffisait, à ses yeux, pour qu'il eût droit à la cure, étant le seul gradué, capable au moment de la vacance, qui se fût présenté dans le délai.

Dès le lendemain donc, porteur de sa réquisition bien en règle, il se rendit à Amiens auprès de Monseigneur de la Mothe et lui demanda de le pourvoir de la cure. L'évêque pouvait voir avec chagrin la contestation qui allait s'élever ; il lui était pénible, sans doute, de pourvoir M. Bouteville de cette même cure dont il avait, quinze jours auparavant, pourvu M. Cauchye. Mais il n'avait aucun moyen d'empêcher le conflit ; il n'était pas juge des droits respectivement invoqués par les deux prétendants. Il dut donner satisfaction à la demande régulièrement formée par M. Bouteville et lui accorda ses lettres de provision.

Elles furent délivrées le lendemain samedi, 10 Janvier, ainsi que le certificat de foi. L'Official désigna le curé de Millencourt, M. Mallet, pour procéder à l'installation de ce nouveau et second curé de l'Eglise d'Albert. C'est vraisemblablement à la demande de M. Bouteville que fut faite cette désignation : car M. Mallet était un de ses partisans. Mais il était vieux et infirme : le petit voyage d'une lieue qu'il fallait faire pour se rendre à Albert lui était pénible. Ne pouvant procéder lui même à l'installation, que M. Bouteville voulait faire le dimanche 11 Janvier, il lui remit, dans la matinée de ce jour, le billet que voici pour le premier vicaire, M. Brunel.

« Millencourt le 11 Janvier 1772.

« Monsieur,

« Il me paraît que M. Bouteville ne serait pas fâché « de me voir remplacé par vous pour sa prise de « possession. Je vous prie donc de vouloir bien en « prendre la peine. Je vous avouerai que j'aimerais « mieux pouvoir m'acquitter en personne de cette « opération et cela serait plus conforme à l'inclination « de mon cœur. Je crois même que vous pensez « assez bien pour ne pas me faire un crime de cette « déclaration, mais ne pouvant aller à Albert sans « m'exposer, à cause de ma faible santé, je vous « demande en grâce de faire tout ce qui dépendra de « vous pour la satisfaction de M. de Bouteville. »

En ce temps là, le bureau d'enregistrement n'était pas fermé le dimanche, et nous allons voir que la solennité du jour n'empêchait point les huissiers d'instrumenter. Le billet de M. Mallet fut de suite controlé à Albert et M. Brunel se trouva ainsi investi des pouvoirs donnés par l'Official à M. Mallet.

La situation de M. Brunel peut paraître assez étrange. Lui qui avait signé, huit jours auparavant, la prise de possession par M. Cauchye, lui le vicaire de ce dernier, se trouver chargé de procéder à l'installation d'un rival, et accepter la tâche d'une pareille opération ! Ne semble-t-il pas que le nom de Judas Iscariote ait dû venir aux lèvres de M. Cauchye ?

Car il va de soi que le curé de huit jours suivait avec la plus vigilante attention les allées et venues de

M. Bouteville et ses démarches de toute nature. Il savait que l'installation allait avoir lieu et que son vicaire, M. Brunel, avait accepté d'y procéder. Il n'est pas difficile d'imaginer quels devaient être ses sentiments. Encore si la défection de M. Brunel eût été la seule !

Il courut immédiatement rue des Aisés chez M. Mallot, huissier à cheval au Châtelet de Paris, et fit signifier un acte de protestation contre la prise de possession que M. Bouteville entendait effectuer.

Ni M. Bouteville, ni le vicaire Brunel n'étaient gens à en tenir compte : ils se sentaient soutenus par une partie de la population. Si M. Cauchye avait ses partisans, ils avaient les leurs. S'il avait des provisions de l'évêché, M. Bouteville en avait également, et tout aussi valables. S'il avait pour lui le second vicaire, M. Fourier, M. Bouteville n'avait il pas le premier vicaire? L'installation avait été résolue, elle devait avoir lieu le jour même ; il fallait qu'elle eût lieu. Seulement les démarches, négociations et préparatifs avaient pris du temps. Ce ne fut qu'à quatre heures après midi que M. Bouteville se rendit à l'église.

On se figure sans peine la rumeur qu'occasionnait dans la ville un événement comme celui qui se préparait. Toutes les têtes en étaient pleines. L'église était déja bondée d'une foule curieuse et anxieuse. Sur la place des groupes s'étaient formés, auprès du Carcan, qui était en face de l'Hôtel de Ville, sur les marches de la Croix, qui s'élevait au milieu de la place, autour du puits, qui était un peu plus bas vers le ruisseau Baillon. Les conversations étaient fort animées et les discussions très vives. Comment les choses allaient-elles se passer ?

M. Bouteville n'avait pas eu le temps de faire venir de Péronne ses parents et amis, puisque ses lettres de

provision ne lui avaient été délivrées que la veille : il eût été imprudent d'ailleurs de les convier à une cérémonie qui pouvait donner lieu à un tumulte. Mais il était assisté de personnes notables d'Albert, notamment du Maire, M. Pollet, le dernier maire électif de la Commune, de M. Saguier échevin, de M. Lemarchant de Lille, dont la mère, Madame Lemarchant de Wallieux, possédait le fief et château de Boulan.

Le cortège du nouveau curé trouva, en arrivant dans l'église, l'autre curé et son huissier qui les attendaient de pied ferme, escortés de leurs partisans. On pouvait craindre un scandale, un tumulte, une collision dans le lieu saint. Heureusement il n'en fut rien. On ne saurait pourtant affirmer que le plus grand recueillement ait été observé pendant la cérémonie, que les tenants des curés adverses n'aient pas échangé des regards de défi, qu'aucune parole blessante n'ait été adressée aux renégats qui venaient, comme M. Guilbert le marguillier en charge, défaire ce qu'ils avaient fait le dimanche précédent. Il serait téméraire d'avancer que tout le monde ait reçu très-dévotement l'eau bénite jetée par la main de l'anti-curé, et que M. Bouteville lui-même n'ait eu aucune distraction en faisant sa prière à Dieu devant le maître autel, et en accomplissant les autres pieuses cérémonies dont il est inutile de reproduire le détail. Toujours est-il que les choses se passèrent, en définitive, avec une décence relativement suffisante. On ne peut pas exiger l'impossible. Le caractère si respectable de prêtre dont les deux curés adverses étaient revêtus ne les empêchait point absolument d'être hommes, puisqu'ils étaient en lutte d'intérêts flagrante et se considéraient réciproquement comme des intrus.

Lorsque le notaire de M. Bouteville — c'était Me Gor-

lier, puisque M. Cauchye avait pour notaire Me Drouart — lorsque Me Gorlier lut le procès-verbal de l'opération, une voix s'éleva, celle de M. Cauchye, qui déclara y former opposition. Il avait amené son huissier pour constater au besoin sa protestation, si on refusait de lui en donner acte. Mais l'intervention de Mallot se trouva inutile, Me Gorlier ayant consenti à insérer dans son procès-verbal ce qui suit : « Personne ne s'est oppo-
« sé.... à l'exception de M. Jean-Baptiste Jacques Noël
« Cauchye, se disant actuellement pourvu de la cure
« d'Albert ; sous protestation néanmoins par ledit
« M. Bouteville que ladite opposition ne pouvait nuire
« ni préjudicier à sa prise de possession : dont et de
« tout quoi il a été respectivement requis acte. »

Et le procès-verbal fut signé des deux curés. « Boute-
« ville, curé d'Albert. Cauchye curé d'Albert et opposant
« à ladite prise de possession. » L'huissier de M. Cauchye signa avec le notaire de M. Bouteville et on porta tout de suite à l'enregistrement, car le procès-verbal est contrôlé du même jour.

La situation ainsi authentiquement constatée était donc un fait acquis ; il y avait deux curés à l'église d'Albert, tous deux duement pourvus par l'autorité ecclésiastique, tous deux installés dans toutes les formes, tous deux ayant sonné la cloche, ayant chanté le Veni Creator, et pris place à l'autel ainsi que dans la chaire de vérité.

Quel serait le bon, le vrai curé ? Quel était l'anti-curé ? Une pareille question agitait profondément la paroisse. Elle touchait à des intérêts trop considérables pour qu'elle ne divisât pas et ne passionnât pas la ville. Chacun des contendants y avait ses partisans ; les fem-

mes se mêlaient d'une querelle qui les intéressait autant que les hommes. Les langues allaient leur train. Le grand sujet de conversation dans les longues veillées de Janvier, ce fut l'affaire des deux curés. Plus d'un rouet dut s'arrêter sous le pied des fileuses, trop animées à la discussion pour continuer à le faire tourner. Et sur la place, aux carrefours, autour des puits où chacun allait prendre son eau, les groupes stationnaient plus longtemps que de coutume, malgré la rigueur de la saison, car les commérages ordinaires avaient un aliment d'une saveur particulière. Deux curés pour une église ! Les querelles des Papes et des anti-Papes ont pendant longtemps compromis la paix de l'Europe. Celle de M. Cauchye et de M. Bouteville pouvait bien troubler la tranquillité ordinaire de la petite ville dont ils se disputaient l'administration spirituelle.

Chacun discutait à sa façon leurs droits et leurs mérites, leurs qualités physiques et morales. M. Cauchye était connu, à cause des séjours assez fréquents qu'il avait faits à Albert. Il était bien jeune assurément, mais cela n'était pas de nature à déplaire à tout le monde, surtout s'il possédait un extérieur agréable et quelque facilité de parole, s'il avait une belle voix pour chanter la préface et grand air à officier. M. Bouteville, du reste, n'était pas beaucoup plus âgé. Il n'avait pas encore trente-deux ans accomplis. Ce n'était pas un inconnu pour les habitants d'Albert. C'était un enfant du pays. C'est ce qui explique comment il y avait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, des partisans aussi considérables par leur situation que par leur nombre. Il était né à Albert le 2 Février 1740. Son père, Maître Jean Robert Bouteville, avocat en Parlement et au Bailliage de Péronne, était en même temps, quoiqu'il demeurât à Péronne,

Subdélégué à Albert de l'Intendant do Picardie et Bailli Général du Marquisat. Son grand-père, également avocat en Parlement et au Bailliage de Péronne, avait épousé à Albert, en 1697, M^lle^ Linart dont le père était alors Capitaine et Gouverneur du Château d'Albert. La famille Bouteville avait donc à Albert et aux environs de nombreuses et importantes relations. Elle était alliée aux Linart, seigneurs d'Aveluy, aux d'Haudoire d'Aigreville, seigneurs de la Pré,aux de Tende,seigneurs de Bécourt. Elle était en fort bons termes avec les Lemarchant, seigneurs de Boulan. Nous avons vu quel intérêt le vieux curé de Millencourt portait à son jeune confrère. A ces représentants de la noblesse et du clergé se joignaient des membres de la vieille bourgeoisie de la ville, le vieux M. Jolliet, Procureur de la ville, M. Gorlier, Procureur fiscal du Marquisat, M. Guilbert, Président du grenier à sel, M. Ménager, Contrôleur du grenier à sel, et bien d'autres encore.

La Ville était donc divisée en deux camps. Ces partis hostiles étaient fort animés. Mais nous aimons à penser qu'il devait y avoir à Albert quelques personnes sages qui, étrangères aux passions des partis, envisageaient autrement l'affaire et auxquelles il importait avant tout d'avoir un curé non seulement instruit, mais capable, dévoué à ses fonctions, tout entier à ses devoirs, animé du véritable esprit de l'évangile, un bon prêtre enfin.

Malheureusement ce n'était point par des considérations de ce genre que la question devait se résoudre. Si la décision eût appartenu à Monseigneur de la Motte, il aurait donné la préférence à celui des deux qui eût offert le plus de garanties par ses mérites, son talent, ses vertus. Mais il ne s'agissait pas de tout cela. La question n'était pas de savoir celui qui méritait la cure

mais uniquement de juger celui qui, en droit, était fondé à la revendiquer comme un bien lui appartenant. L'intérêt public n'était d'aucune considération ; c'était un débat d'intérêt personnel qui devait être agité. La cure devait être envisagée non comme une fonction spirituelle créée dans l'intérêt des paroissiens, mais comme une propriété établie par les lois au profit des fonctionnaires qui s'en disputaient les avantages.

On croirait peut être qu'un procès de cette nature appartenait à la juridiction des Tribunaux ecclésiastiques, à l'Officialité. Nullement. A l'origine, il est vrai qu'elle eût été de leur compétence, puisque tout procès entre clercs, quel que fût son objet, fût-ce une question de mur mitoyen, ressortissait à la juridiction des Officialités. Mais des siècles s'étaient écoulés depuis lors et de nouvelles idées avaient prévalu. Peu à peu, les Parlements, pardes conquêtes successives, avaient agrandi leur juridiction. Il est vrai que certaines matières, quoique purement civiles dans l'état actuel de nos mœurs et de nos lois, comme les mariages et les testaments, demeuraient encore du domaine ecclésiastique. Pour le mariage, par exemple, on disait que, comme il n'existait que par l'effet du sacrement, la nullité n'en pouvait être prononcée que par l'Officialité. Mais, à part ces exceptions, le principe de la compétence des Tribunaux civils était maintenu par les Parlements avec un soin jaloux.

Une contestation entre gradués qui prétendaient droit à un bénéfice appartenait donc aux Tribunaux ordinaires, tout comme un procès entre voisins qui se disputent une bande de terrain. Ce n'était pas comme prêtres que MM. Cauchye et Bouteville avaient à plaider l'un contre

l'autre. Tous deux avaient reçu les ordres et leur qualité ecclésiastique n'était pas en litige. C'était comme gradués qu'ils revendiquaient leurs droits.

Les procès de cette nature n'étaient pas rares. Il y avait en cette matière, comme en toute autre, un corps de doctrine et une jurisprudence, des traités spéciaux faits par les jurisconsultes. Le cas qui nous occupe pouvait avoir ses particularités, mais il en est ainsi de tous les procès. C'était dans l'application des lois et des principes de la matière qu'il fallait chercher la solution du litige.

M. Cauchye paraît avoir hésité quelque peu à engager la lutte. Troublé dans la possession de la cure où il avait été installé le premier, il avait à former une action en complainte ; mais cette action devait être portée au tribunal du domicile du défendeur, c'est-à-dire au bailliage de Péronne, et cela était bien de nature à le faire réfléchir.

La famille Bouteville, établie à Péronne depuis deux siècles, y occupait une grande situation. Elle appartenait à la haute bourgeoisie de la ville, peut-être même à la noblesse de robe. Le nom était écrit tantôt Bouteville, tantôt Boutteville, quelquefois aussi de Bouteville. L'adversaire de M. Cauchye signe toujours Bouteville, son frère Paul, le mandataire qu'il avait chargé de requérir la cure en avril 1771, signe Boutteville, et nous avons vu le curé de Millencourt écrire indifféremment Bouteville et de Boutteville. Quoiqu'il en soit de cette qualité de noble, qui ne paraît pas avoir appartenu à M. Bouteville puisqu'il avait fait, comme roturier, cinq ans d'études à l'Université quand les nobles n'en faisaient que trois, les attaches de la famille étaient nombreuses et considérables ; elle jouissait d'un

grand crédit ; elle comptait d'ailleurs des membres fort distingués. M. Paul Bouteville, dont nous venons de de parler fut, quelques années plus tard, en 1777, nommé Procureur du Roi au Bailliage de Péronne. Un autre frère, M. Bouteville du Metz, fut, en 1789, député du Tiers aux Etats-Généraux ; il fit ensuite partie du Conseil des Anciens, puis du Tribunat, et enfin fut nommé Juge à la Cour d'Appel d'Amiens. S'attaquer à un membre de la famille Bouteville, à Péronne, c'était s'attaquer à forte partie.

Il est certain qu'au premier moment, sous l'attaque si vive et si rapidement menée de son adversaire qui, en trois jours, du Jeudi 8 au Dimanche 11 Janvier, avait fait sa réquisition, obtenu ses provisions et célébré sa prise de possession, M. Cauchye, abasourdi d'un tel coup, se laissa aller au découragement. Cela était d'autant plus naturel qu'il se voyait abandonné non seulement par son vicaire M. Brunel, par M. Guilbert le marguillier, mais par tout le conseil de fabrique qui prit immédiatement, le jour même du 11 Janvier, dans l'église, après la cérémonie de l'installation de M. Bouteville, une délibération à l'effet de retirer à M.Cauchye l'exercice de ses fonctions de curé et chargea M. Guilbert de lui réclamer la clé de l'église et de la sacristie.

Dès le lendemain, avec l'âpreté d'un renégat, M. Guilbert, en exécution de cette délibération, se présentait à la porte du presbytère, assisté du notaire apostolique Me Gorlier. La porte était fermée; et il eut beau frapper, personne ne vint ouvrir. M. Cauchye était allé chercher des consolations chez le vicaire qui lui était demeuré fidèle, M. Fourier. Notaire et marguillier allèrent aussitôt l'y relancer et réclamèrent la remise des clés au nom des lois et réglements. M. Cauchye répondit qu'il n'avait

jamais refusé aucune clé et qu'il avait remis, dès la veille, à 5 heures, toutes celles qu'il possédait aux mains des sieurs Brunel vicaire, du chantre Grené et du bedeau.

Est-ce à dire cependant que M. Cauchye entendait céder complètement ? Non pas et, le même jour, 12 janvier, il eut occasion de maintenir son droit. Jacques Biart, marchand épicier, venait de perdre un petit garçon de deux mois. Il s'agissait de procéder à l'inhumation. On n'attendait pas à cette époque, et l'enterrement se faisait quelquefois, comme cela eut lieu pour cet enfant, le jour même de la mort. Qui procéderait à la cérémonie ? Serait-ce M. Cauchye ? Fallait-il considérer au contraire la cure comme vacante, précisément parce qu'elle avait deux titulaires au lieu d'un, et dire que M. Brunel continuerait ses fonctions de desservant ? On finit par s'arrêter à une transaction. M. Cauchye fit l'inhumation, assisté de M. Brunel.

Il était d'ailleurs resté en possession du presbytère ; M. Bouteville n'avait pas même essayé de l'en déloger, car il n'y pouvait entrer que par autorité de justice ; c'est pourquoi il y laissa M. Cauchye. Pendant tout le cours du procès dont nous allons rendre compte M. Bouteville n'exerça aucunement les fonctions curiales. M. Cauchye, à partir du moment où il avait repris vigueur, ressaisit les clés de l'église et administra la paroisse jusqu'au 1er novembre 1772, date à laquelle, ayant eu querelle avec M. l'abbé Cousin de la Ferrière devenu Prieur d'Albert au lieu de Dom Roux, il dut quitter le presbytère. Mais cette querelle est sans intérêt pour notre récit.

Le 10 février 1772, M. Bouteville fut assigné au

Bailliage de Péronne par M. Cauchye, qui formait son action en complainte et demandait à être maintenu dans la possession de son bénéfice.

Le Bailliage était alors composé comme suit. M. le Marquis de Ferrière était bailli d'épée des Trois Bailliages de Péronne, Roye et Mondtdier. Les fonctions effectives de bailli étaient remplies par le lieutenant général, M. Vaillant. Les Conseillers du Roi qui siégeaient à ses côtés étaient MM. de Haussy, Pincepré et Larcher ; l'avocat du Roi, M. de Haussy de Robécourt. Nous ne parlons pas du Lieutenant Criminel, M. Huet d'Hébécourt, puisqu'il s'agit d'une affaire civile.

Le bruit qui se faisait à Albert autour du procès des deux curés se répercutait naturellement à Péronne ; et dans le monde judiciaire de cette ville les questions de droit qu'il soulevait étaient vivement débattues. Il va de soi que MM. Bouteville, membres considérables du barreau, cherchaient à gagner le plus de monde possible à la cause de leur frère. Ils avaient, nous l'avons dit, grande influence ; et c'est ce qui détermina sans doute la conduite de M. Cauchye.

Il avait d'abord soutenu ses prétentions dans une requête de son avocat et de son procureur en date du 18 mars ; mais il renonça ensuite à continuer la lutte et abandonna le débat.

En conséquence, le 20 Juin 1772, il intervint une sentence du bailliage, rendue par défaut, qui maintint et garda « le sieur Bouteville, tant comme gradué que « comme ayant obtenu des provisions de la cour de « Rome, en la possession et jouissance de la cure « d'Albert, fit défense au sieur Cauchye de l'y troubler, « et le condamna à la restitution des fruits, à la remise « des titres et papiers, et aux dépens. »

M. Cauchye forma opposition à cette sentence, mais, ayant fait défaut une seconde fois, il fut débouté de son opposition, le 11 Juillet 1772.

Il avait désespéré des juges de Péronne, mais il avait confiance dans ceux de Paris et un appel immédiat saisit le Parlement. Certainement c'était une grosse affaire qu'un procès au Parlement de Paris, et il en coûtait beaucoup. Mais M. Cauchye était le fils d'un riche marchand, et ne s'arrêtait pas aux frais.

A Paris, le procès, porté devant la chambre où M. de Vaucresson remplissait les fonctions d'avocat-général, fut instruit dans toutes les règles. L'appelant avait pour avocat Me Courtin, l'intimé Me Gervaise. Suivant les habitudes judiciaires de l'époque, indépendamment des requêtes échangées, il y eut de part et d'autre des mémoires rédigés par les avocats des parties. Ces mémoires ont été conservés. Tous deux sont imprimés chez Che-Estienne Chenault, rue de la Vieille Draperie. C'est dans ces documents que nous avons puisé nos principales indications.

Conformément à un autre usage, qui n'a pas disparu de nos mœurs judiciaires, chaque partie produisit une consultation signée d'avocats en renom. Le plus en vue était Me Piales, auteur d'un ouvrage spécial sur la matière, le « Traité des droits des gradués. » Ce qui est assez curieux, c'est que Me Piales, après avoir donné une consultation en faveur de M. Bouteville, en donna ensuite une autre en faveur de M. Cauchye, prétendant avoir été induit en erreur par un exposé inexact ; il toucha ainsi des honoraires des deux parts.

Nous résumons brièvement les arguments produits

sur les divers points du litige, laissant de côté les coups de plume qui ne portent que sur les personnes. Car on doit bien penser que les deux adversaires se renvoient, le plus courtoisement possible, le reproche de cupidité: l'un montrant la précipitation du voyage à St-Lucien de Beauvais le jour même du décès de M. Boussard ; l'autre signalant la hâte non moins grande des démarches en cour de Rome.

On a vu que la sentence des premiers juges maintenait M. Bouteville dans ses droits à la cure d'Albert à un double titre, tant comme gradué que comme ayant obtenu des provisions en cour de Rome.

Relativement à la collation accordée par le Pape, voici quelle était l'argumentation de l'avocat de M. Cauchye.

A la date de cette collation, 12 Août 1771, les choses n'étaient plus entières, puisque M. Cauchye, dès le 16 Juillet, était désigné par le collateur ou, ce qui revient au même, par Dom Trouvain son mandataire. Le Pape n'a donc point *prévenu* l'exercice du droit du collateur; celui-ci en avait fait usage ; c'est lui qui avait prévenu le Pape. Nul doute à cet égard, car la présentation du 16 Juillet est insinuée et contrôlée bien avant le 12 Août. Il est inutile d'ajouter que cette argumentation était assaisonnée des phrases ordinaires sur les libertés de l'église Gallicane.

L'avocat de M. Bouteville y répond en alléguant que la présentation du 16 Juillet est nulle, parce que Dom Trouvain n'avait pas pouvoir de représenter valablement le Prieur d'Albert. Il est bien obligé de reconnaître l'autorité des arrêts du Grand Conseil qui avaient main-

tenu à Dom Amé, Prieur de St-Lucien, la procuration de Dom Roux. Mais il objecte que Dom Trouvain n'est pas Dom Amé ; que celui-ci est décédé, que le mandat dont il était investi a pris fin par son décès.

A quoi l'avocat de M. Cauchye réplique, victorieusement ce semble, que la procuration de Dom Roux était donnée non à la personne de Dom Amé, mais au Prieur de St-Lucien, qui pouvait s'appeler Dom Amé en 1764 mais qui se nommait Dom Trouvain en 1771. Les arrêts du Grand Conseil portaient en effet que « le Prieuré « d'Albert continuerait à être régi par les officiers de la « maison de St-Lucien,... par les Prieur et Procureur « de cette abbaye. » C'était donc à la qualité de Prieur qu'était attaché le droit d'administrer, comme mandataire de Dom Roux, son Prieuré d'Albert.

En ce qui concerne le droit résultant du grade universitaire, voici quel était le raisonnement produit au nom de M. Bouteville.

Au moment de la vacance de la cure, 16 Juillet, s'est ouvert pour M. Bouteville le droit de la réclamer en qualité de gradué, puisque le mois de Juillet est mois de rigueur. On ne pouvait en pourvoir M. Cauchye qui n'avait pas ses 25 ans. Peu importe que M. Cauchye fût gradué nommé sur la cure d'Albert tandis que M. Bouteville est gradué simple. Il est constant qu'à défaut de gradué nommé le droit passe au gradué simple. Par suite de l'incapacité de M. Cauchye il n'y avait aucun gradué nommé au moment de la vacance de la cure. Or c'est ce moment seul qui est à considérer, puisque c'est à la date de la vacance que les lois ont attaché les droits des gradués. Donc M. Bouteville, qui seul était capable à cette date, qui a usé de son droit de

requérir dans le délai de 6 mois que les lois lui donnaient pour cela, doit être maintenu en possession de la cure.

On répondait pour M. Cauchye. Il est bien vrai qu'à la date de la vacance M. Cauchye n'aurait pu être pourvu de la cure puisqu'on ne peut-être pourvu d'une cure avant 25 ans. La déclaration de 1742 le défend. Mais elle ne défend pas autre chose. Elle ne défend pas de présenter à une cure un prêtre qui n'a pas 25 ans. La présentation est chose absolument distincte des provisions. Il est donc faux que le 16 Juillet M. Cauchye fût incapable de requérir et d'être présenté. Il faut tenir pour constant, au contraire, que la présentation qu'il a obtenue à cette date était parfaitement valable. Qu'importe au surplus ? La présentation a été renouvelée quand M. Cauchyé avait 25 ans, le 26 Décembre ; cette seconde présentation, antérieure à la réquisition de M. Bouteville qui n'est que du 4 Janvier, rend inutile toute discussion sur la première. M. Bouteville, gradué simple, est nécessairement primé par M. Cauchye qui est gradué nommé. Le collateur n'avait donc pas le choix ; il était obligé de présenter M. Cauchye. Veut-on supposer d'ailleurs que M. Bouteville ait eu des droits égaux à ceux d'un gradué nommé, le collateur qui a, lui aussi, le délai de six mois pour exercer le droit de préférence que lui reconnaît le déclaration de 1745, a usé de ce droit, dans ledit délai, en faveur de M. Cauchye. C'est donc à celui-ci qu'appartient le bénéfice.

Tel était, en somme, le débat, si on élague les questions de forme, les chicanes de procédure, les nullités d'exploits et autres moyens accessoires qu'à cette époque on n'avait garde de négliger.

Mais il convient de rendre compte d'une dernière et grave objection que M. Cauchye opposait à son adversaire. Il excipait contre lui de ce qu'on appelait la *réplétion.*

Les faveurs qui avaient été accordées aux gradués ne pouvaient être indéfinies. Certainement il était bien d'attribuer un emploi convenablement rémunéré à ceux qui avaient travaillé pour conquérir un grade universitaire ; mais quand ce grade leur avait procuré un bénéfice suffisant pour assurer une existence honorable il ne pouvait plus être invoqué pour autoriser la réquisition d'un nouveau bénéfice. Autrement la porte eût été ouverte à tous les abus. Les gradués qui auraient été en mesure de faire jouer des influences puissantes auraient accaparé tous les bénéfices au détriment de ceux qui avaient moins de protections. Rien n'eût pu arrêter leur cupidité. Une limitation du droit des gradués était nécessaire.

Il avait donc été décidé dans le concordat de 1515 que si un gradué obtenait, en vertu de son grade, un bénéfice de 200 florins d'or, il serait considéré comme *rempli* des droits qu'il tenait de son grade ; il y aurait réplétion. Ces 200 florins étaient estimés, d'après les règles ordinaires de conversion, à 600 livres.

Un édit de Décembre 1606 portait que les gradués ayant été pourvus de bénéfices, en vertu de leurs degrés, savoir, les séculiers de 400 livres de rente, et les réguliers d'un bénéfice de quelque revenu qu'il fût, « ne seront recevables ci-après à requérir autres béné- « fices, en vertu de leurs degrés, s'ils n'en ont été « évincés par jugement contradictoirement donné sans « fraude ni collusion. Et où, pour raison desdits béné-

« fices, les gradués auraient composé et reçu quelque « récompense, elle leur tiendra lieu de réplétion, sans « considérer la valeur et revenu dudit bénéfice. »

On ne peut s'empêcher de remarquer cette dernière disposition de l'édit. Elle est inspirée par la pensée de déjouer des fraudes auxquelles il faut croire que l'avidité des gradués se laissait facilement entraîner. Toute transaction par laquelle le gradué renonce au bénéfice qu'il a obtenu est frappée de suspicion. Il est légalement présumé avoir été rempli. Cela suffit pour faire entrevoir un état de mœurs véritablement affligeant. Il semblerait que plus on était instruit plus on devait être présumé malhonnête.

M. Bouteville était déjà chapelain de la chapelle de Saint-Louis, fondée en l'Église St-Fursy de Péronne ; il y avait été nommé en vertu de son grade « in vim gradûs ». De plus il était pareillement chapelain de la chapelle de la Conception, fondée en une autre église de Péronne, celle de Saint-Quentin. M. Cauchye lui objectait qu'il était rempli, et que, nanti de ces deux bénéfices, il n'avait pas droit de revendiquer, toujours en vertu de son même grade, un troisième bénéfice, celui de la cure d'Albert. Il opposait la réplétion.

A la vérité la chapelle de la Conception était contestée à M. Bouteville ; il y avait litige alors pendant — ce qui permet de penser que M. Bouteville n'était pas homme à redouter les procès. — Néanmoins ce bénéfice devait entrer en ligne de compte, puisqu'aux termes de l'Edit de 1606 on devait en faire état jusqu'à ce que M. Bouteville en fût évincé « par jugement contradic- « toirement donné sans fraude ni collusion. » Bien loin d'en être évincé, il venait d'y être maintenu au possessoire.

Mais, même si on s'en tenait à la chapelle de St-Louis dont M. Bouteville était en possession paisible et incontestée, cela suffisait pour qu'il fût rempli, disait l'avocat de M. Cauchye. Car à ce bénéfice était attachée une rente foncière assise sur des terres situées dans le Santerre et le produit de cette rente, payable en grains, s'élevait, au cours de l'époque, à sept ou huit cents livres. C'était presque le double de ce qui était nécessaire pour opérer la réplétion. Aussi, ajoute le mémoire, « M. Bou-« teville s'est bien gardé d'exprimer, dans la notifica-« tion de ses titres et dans sa réquisition, les différents « bénéfices dont il est pourvu; mais ce défaut d'expres-« sion forme contre lui un nouveau moyen. »

Il faut avouer que la réponse faite par l'avocat de M. Bouteville était assez faible sur ce point. Ce sont là, se borne-t-il à dire, des allégations sans preuve. « Non « seulement le sieur Cauchye se trompe en supposant « les biens de ces deux bénéfices situés en Sang-terre, « mais il veut bien paraître ignorer la modicité du « premier, et la modicité ainsi que l'incertitude actuelle « du droit du sieur Bouteville sur le second. » Rien de plus. Il est évident qu'on pouvait s'expliquer avec plus de précision.

Nous ignorons si c'est l'argument de la réplétion qui détermina le Parlement de Paris. Nous ne connaissons point les termes de son arrêt, et si nous en avions le texte, nous ne serions pas plus éclairés, puisqu'à cette époque les juges n'étaient point tenus, comme aujourd'hui, de motiver leurs décisions.

Ce qui est certain, c'est que le Parlement donna raison

à M. Cauchye qui, à partir du 5 avril 1773, reprit possession effective et définitive de la cure d'Albert.

Il était encore en fonctions en 1789 lorsqu'éclata la Révolution qui mit un terme aux procès de ce genre. On conviendra que de pareils débats devaient être singulièrement préjudiciables à la considération des prêtres qui se disputaient ainsi devant les Tribunaux les fonctions de leur ministère sacré. Si, de nos jours, rien de semblable ne vient porter atteinte au respect que que notre clergé mérite par ses vertus, c'est que, grâce à la Révolution française, d'autres principes, beaucoup plus simples et plus justes, président à notre législation. Nous n'avons plus maintenant à craindre de voir Deux Curés à l'Eglise d'Albert.

MONSIEUR NINARD

Lecture faite par M. MOULLART
à la Séance du 12 Juillet 1889

Il y a six semaines, mourait à l'âge de trente-quatre ans, M. Ninard, substitut du Procureur général près la Cour d'Amiens. Il était membre élu de notre Académie.

Le souvenir d'un scrutin conservé dans nos archives n'a pas paru suffisant à ceux qui l'ont aimé et présenté à vos suffrages. Il est bon qu'il paraisse en quelque sorte lui-même dans ce qu'il a laissé et prouve ainsi avec plus de force que n'en auraient tous nos éloges, quel honneur il nous eut fait.

Nous avons une première révélation de son talent dans un discours prononcé le 16 septembre 1886 à l'audience de rentrée de la Cour : il avait pris pour sujet l'*Imagination*.

Il en fait « la voyageuse infatigable qui parcourt tous « les chemins, plus rapide qu'une aile d'oiseau, et, « parfois, émue, troublée par le souvenir d'une patrie « perdue, retourne au rivage qu'elle a aimée. » Il suit

cette voyageuse partout où elle le conduit et il nous peint une série de tableaux brillants encadrés dans une broderie où l'élégance le dispute au caprice. C'est une œuvre dont tout l'éclat disparaitrait si on essayait de la décomposer pour en juger les éléments.

C'est que M. Ninard, il nous le dit, ne veut point entrer dans le domaine philosophique. Isoler par pure abstraction l'imagination des autres facultés de l'âme, la montrer agissant sans leur concours, circonscrire son domaine et analyser froidement sa nature et son caractère lui paraitrait une mutilation.

Il sort donc volontairement de l'exactitude philosophique et non content de faire de l'imagination la faculté maîtresse de l'âme, il lui donne ce qui ne lui appartient pas : semblable à l'enfant qui ne peut admettre un défaut dans sa mère et qui souffrira le jour où il apprendra qu'elle n'a pas toutes les perfections.

Voyez plutôt : « c'est par l'imagination, nous dit « M. Ninard, que l'âme voit, dégagée des étreintes du « corps, vivant de sa pure vie immatérielle dans la « contemplation de l'infini. Il n'y a plus d'horizons « qu'elle n'ait franchis, plus d'espaces mystérieux « dont elle n'ait entrevu les profondeurs. L'univers « lui appartient comme son domaine et elle y règne. « Dans le monde des pensées, elle joue son rôle d'abeille « qui va et qui vient, apportant à l'œuvre bientôt « achevée les éléments dont elle se formera ; elle « recueille les souvenirs, rassemble les images, relie « les unes aux autres toutes les conceptions éparses, « distribue l'harmonie qui complètera l'édifice, et jette « partout fière de son ouvrage, enthousiaste, comme « énivrée de son triomphe sa vivifiante et resplendissante « clarté. Elle produit alors des chefs-d'œuvre qui restent

« comme des monuments impérissables des générations « passées et des gloires d'autrefois. » .... « Elle en- « flamme les hommes et c'est alors de leur cerveau « brûlant, de leurs doigts remués déjà par la fièvre du « triomphe, que jaillissent les œuvres immortelles, les « statues de Phidias ou les chants d'Homère. »

Est-ce bien l'imagination seule qui a fait l'Odyssée, la Vénus de Milo, les Vierges de Raphaël, Polyeucte ? N'est-ce pas plutôt l'âme toute entière de l'artiste, l'âme dans l'harmonie de ses facultés réunies en un concert divin, l'âme créatrice ?

Mais à quoi bon ces réticences? Jamais l'imagination, que condamnait Pascal et que dédaignait Mallebranche, ne trouva un défenseur plus convaincu de l'excellence de sa cause que M. Ninard. Tous ceux qui l'ont entendu lui pardonnaient son enthousiasme : ils étaient sous le charme. Il faut lire ce discours et le lire à haute voix pour en goûter la beauté, c'est une de ces œuvres qui ne se lisent pas des yeux seulement. On trouvera alors des pensées, des détails, des nuances, des délicatesses ravissantes et, entre tant de définitions de l'imagination, on prendra celle de Joubert qu'on appliquera sans hésiter à M. Ninard pour dire qu'il avait à un degré exquis « la faculté de rendre sensible ce qui est « intellectuel, d'incorporer ce qui est esprit ; en un « mot de mettre au jour, sans le dénaturer ce qui est « de soi invisible. »

Nul plus que M. Ninard n'avait horreur du lieu commun, de la recherche d'un sujet, du discours didactique. Son étude sur l'imagination a dû lui coûter beaucoup. Avant tout orateur et poète, il avait reçu le

double don de l'éloquence qui éclate et combat et du rythme musical où s'incarne le sentiment. Il était prêt à l'action quand il était sous le coup d'une émotion forte ou sur son siège de magistrat aux prises avec une affaire, il écrivait alors ces poésies que nous lirons ou improvisait les requisitoires dont il nous faut d'abord parler.

Orateur, il avait encore quelque chose de la verdeur du fruit qui n'a pas complètement mûri : les occasions étaient si rares où il rencontrait la lumière et la chaleur des débats judiciaires. Mais quel talent déjà dans cette fougue et dans cette fécondité ! Les mots et les images semblaient accourir au devant de sa pensée et celle-ci n'apparaissait achevée que quand il avait épuisé toutes les variétés de l'expression qui pouvaient la rendre plus éclatante en la nuançant de leurs couleurs. On ne sentait aucun effort : ce n'était pas le sculpteur qui d'un ciseau hésitant tire péniblement du marbre rebelle la statue qui semble se refuser à sortir, c'était plutôt le modeleur dont chaque coup de pouce ajoute à la figure de suite ébauchée d'ensemble, mais dont l'effet se marque, s'accentue et devient de plus en plus saisissant sous les doigts agiles.

Son début à la Cour frappa ceux qui l'entendirent.

Un vol avait été commis à Saint-Quentin. Le prévenu alléguait qu'il n'avait pu en être l'auteur : les chemins, les distances, les heures ne concordaient pas avec sa présence constatée ailleurs. Le conseiller rapporteur, qui avait habité Saint-Quentin, avec l'exactitude scrupuleuse qui le caractérise, avait donné toutes les indications de la défense et de l'accusation, il avait lu les témoignages qui ne sont pas produits oralement en appel, le prévenu avait été interrogé. On devine combien

les explications, les dénégations, les réponses ambiguës, les obscurités ou les contradictions des débats de première instance incomplètement rendus compliquent une pareille affaire. M. Ninard, pris à l'improviste, n'avait pas étudié le dossier, il conclut néanmoins et, dans une rapide improvisation, il exposa et contrôla les faits, rappela et discuta les chiffres nécessaires, montra l'impossibilité du système du prévenu et il le fit avec une telle sûreté de mémoire, un si vif réalisme des localités, des chemins parcourus par le malfaiteur, des distances et des heures que le rapporteur émerveillé lui disait : « Monsieur, on voit que vous connaissez bien la ville « de Saint-Quentin ! » M..Ninard n'y avait jamais mis les pieds.

Cette mémoire prodigieuse, cette rapidité de conception, cette facilité d'ordonner subitement un plan caractérisait le talent de M. Ninard. Qui le voyait pour la première fois à l'audience des assises se figurait difficilement ce qu'était le jeune magistrat. Distrait en apparence, les yeux baissés souvent ou enveloppant parfois d'un rapide regard les témoins, l'accusé, les jurés ou la foule, comme pour saisir l'impression qu'avaient causés un incident, une réponse maladroite de l'accusé, la parole trop hésitante d'un témoin, il paraissait étranger à l'affaire. Quand le président lui donnait la parole, dès les premiers mots, par l'exposé des faits, on constatait l'intensité du travail de la pensée.

Cependant M. Ninard ne se montrait pas d'abord tout entier, sa méthode ne lui permettait pas de voir toujours les objections, le côté faible de l'accusation. Mais quand l'avocat avait exposé le système de la défense, la réplique de M. Ninard était superbe de vigueur, de netteté et d'imprévu : il avait tout refait pour ainsi dire et pré-

sentait un nouveau réquisitoire plus court et plus complet à la fois, et souvent irrésistible. Involontairement, en se rappelant ce qu'il était, on pense à ces jeunes généraux de notre Révolution qui se révélaient maîtres sur le champ de bataille et apprenaient leur métier par des victoires.

Il faudrait citer ici quelques uns de ces beaux réquisitoires, mais la mémoire, cette oublieuse, ne conserve que des souvenirs fugitifs, insuffisants pour montrer ce qu'était cette éloquence à la fois élevée et simple, abondante ou sobre, d'une logique serrée, toujours élégante, jamais triviale. Ce qui caractérisait en effet M. Ninard, c'était l'absence absolue de toute vulgarité dans l'idée comme dans la forme : ceux qui l'ont connu savent combien sa réserve que l'amitié pouvait fondre repoussait toute familiarité.

Aussi a-t-il quelquefois méconnu certains cotés de l'humaine nature qu'une délicatesse trop grande de sentiments ne lui permettait pas d'observer ou de comprendre. Un jour, dans ces assises où l'on voit trop souvent combien la vie est sombre et misérable pour le pauvre, un homme était accusé d'avoir tiré un coup de feu sur l'amant de sa femme. M. Ninard reprochait à ce mari d'avoir chassé cet amant, son pensionnaire, et d'avoir plus tard repris sa femme qui l'avait suivi avec ses enfants : « Vous étiez sans excuses, parce que vous « étiez sans colère, lui disait-il, l'injure ne vous avait « pas atteint et en reprenant votre femme flétrie vous « aviez perdu le droit de la punir. »

Eh, mon Dieu ! ce malheureux trompé, trahi, avait repris sa femme parce qu'elle lui ramenait ses enfants, il avait reçu la femme coupable, souillée, parce qu'il lui fallait une ménagère pendant qu'il allait au travail.

Il y a là un effrayant réalisme qui déconcerte nos sentiments raffinés par l'éducation. Le misérable reprenait sa femme, comme il eut repris son pauvre logis, encore plus nu, plus froid, plus dégradé après l'orage ou l'inondation.

M. Ninard n'avait cependant au cœur ni amertume, ni colère, ni haine; il était sans ennemi et on peut affirmer, après l'avoir entendu, qu'il possédait les deux qualités que Bossuet réclame du magistrat : la justice et la bonté. Sous l'empire de ce double sentiment, dans une affaire où un frère avait frappé son frère et où les coups avaient entraîné la mort, M. Ninard eut une admirable péroraison : supposant que l'accusé pouvait être acquitté, il le montra poursuivi jusqu'à son dernier jour par sa conscience et paraphrasant, sans jamais les citer, les vers célèbres de Victor Hugo, il voua au remords éternel l'homme que laisserait échapper la clémence du jury.

Il aimait ces luttes. Le ministère public n'y rencontre pas toujours des adversaires mesurés, calmes, sachant gouverner le verbe qu'enflamme une loyale conviction; le but à atteindre leur fait quelquefois employer des moyens qui lui sont interdits. Dans « ces batailles pour la liberté et la vie », comme les appelait M. Ninard, c'était donc une victoire difficile qu'il fallait arracher au jury. Il avait raison quand il disait aux avocats : « Vous « êtes parmi nous des privilégiés. » Ce qu'il ne disait pas dans son amour pour la liberté de la défense et la sainteté du but, c'est qu'il n'est pas d'un bon exemple de livrer la loi faussée ou condamnée à l'ignorance de la foule, qu'il est dangereux pour le pays que jurés, témoins et auditeurs en rapportent chez eux le mépris. Quant à lui, il sut toujours se faire respecter par la

dignité de son attitude, par une parole qui ne fut jamais agressive, par la façon chevaleresque dont il exerçait ses nobles fonctions.

Il ne reste rien de ces discours, de ces improvisations, de cette session de Janvier où M. Ninard fut plus éloquent que jamais et consuma dans un suprême effort, dans un dernier éclat les restes d'une vie déjà atteinte à ses sources. Et en eussions nous gardé quelque chose, qui nous rendra l'attitude, le geste, le regard, la physionomie de l'orateur? Je le vois encore, debout; je vois sa pose élégante et fière, sa tête expressive, ce front large et lumineux, ces yeux enfoncés sous l'arcade, j'entends sa phrase harmonieuse et cette voix de l'âme qui seule arrive à l'âme. Tout cela est éteint, perdu. Encore un pas, encore un jour, et il ne restera rien que nos souvenirs qui s'effacent, qui meurent avec nous, qui souvent sont morts avant nous. O néant de la vie!

C'était la pensée qui envahissait M. Ninard et lui inspirait ces vers retrouvés sans date :

« L'on aime, l'on souffre, on oublie ;
« Au cœur meurt et renait l'espoir ;
« Puis tout s'évanouit un soir ;
« Gloire, amour, sagesse, folie,
« Tout tombe dans le cercueil noir...
« C'est la vie.

Que de beaux vers sont ainsi échappés à l'âme de notre collègue et qui prouvent qu'au moment où nous l'attendions, son silence était fécond. Il croyait devoir s'en excuser : « Tout homme n'est-il pas un peu poète? » disait-il, la poésie n'est pas le privilège exclusif de quelques uns. « Pour goûter son charme incessant,

« pour s'enivrer de son parfum, il suffit de vouloir la « comprendre et de savoir l'aimer. Qui ne la cherche « pas, la trouve. » Oui, mais s'il y en a qui la trouvent et la goûtent chez les autres, l'âme de M. Ninard en était une source abondante et riche.

On a eu la bonté de me communiquer un recueil qui contient une partie de ses poésies, conservées par des mains pieuses. Toutes seraient à lire, mais le temps nous force à en choisir quelques unes qui montreront la variété de son talent, en même temps qu'elles nous révèleront la force, la grâce et souvent la mélancolique tristesse de ses sentiments.

La première à citer est « *La Ronde des Mois* » :

Au chant des sphères radieuses.
Autour de vous, sur le chemin,
Dansent en rond douze danseuses
Se tenant toutes par la main.

Chacune à son goût s'est ornée
De joyaux ou de fleurs des bois :
Ce sont les filles de l'année,
Les Déesses jeunes des Mois.

Janvier de diamants ruisselle,
Et Février, en jupons courts,
Luit et fuit comme une étincelle
Derrière son loup de velours.

Mars de violettes coiffée
Semble la belle au bois dormant
Que vient, dans le conte de Fée,
D'éveiller le Prince Charmant.

Svelte, vive et mignone encore.
La jeune demoiselle Avril
Ent'rouve ses lèvres d'aurore
Sous son blanc chapeau de grésil.

Mai porte la rose vermeille
Et le muguet aux frais grelots ;
Juin rit, la cerise à l'oreille :
Juillet perd ses coquelicots.

Août, dont le regard bleu scintille
Parmi l'or du blé murissant,
Pour couronne a pris sa faucille
Comme Diane son croissant.

Septembre est la libre bacchante
Aux grands yeux chauds, couleur du soir,
Et sur sa gorge provoquante
Sautent des grains de raisin noir.

Près d'Octobre, âpre chasseresse,
Dont le vent tord les cheveux roux,
Novembre a l'air d'une prêtresse
Regrettant le mystique époux.

Et non sans un coquet manège
Décembre songeuse les suit,
Qui poudre de flocons de neige
Ses bandeaux bruns comme la nuit.

On voit bien que le poète aime la nature ensoleillée, que ses préférences sont pour la saison des fleurs. Il n'aime pas « l'*Hiver* » :

Je n'ai pas de chants pour le sombre Hiver ;
Je ne puis chanter que le temps des roses ;
Je hais la saison des longs jours moroses
Comme on hait la coupe au breuvage amer ;

Je hais son ciel noir où l'orage gronde,
La sinistre voix de son aquilon ;
Et la nuit des bois, l'ombre du vallon
Emplissent mon cœur d'une horreur profonde.

Je pleure les fleurs, les nids dévastés,
Les petits oiseaux que l'Hiver exile,
Pour qui la forêt n'est plus un asile ;
Je porte le deuil des cieux attristés

Des champs froids et nus je hais le silence ;
Je songe aux beaux jours remplis de rayons,
Lorsque les grands bœufs creusent les sillons ;
Et vers le Printemps mon âme s'élance !

Non, non ! Pour l'Hiver je n'ai pas de chants :
Je n'ai pas de chants pour la saison blême
Qui frappe de mort les choses que j'aime :
Les nids dans les bois, les fleurs dans les champs !

Dans les vers intitulés « *La Neige* », ne semble-t-il pas qu'on va être enseveli sous le froid linceul?

D'un mouvement très doux, très lent,
La Neige tombe, tombe, tombe,
Et moule à la terre une tombe
Sous un suaire blanc, blanc, blanc....

Où sont les fleurs et les verdures,
Le gai soleil, le blond été,
Les ruisseaux aux si frais murmures,
Les femmes au rire enchanté ?

Où sont les aubes parfumées,
Où sont les crépuscules d'or,
Et, berçant le jour qui s'endort,
Où sous les étoiles aimées ?

D'un mouvement très doux, très lent,
La Neige tombe, tombe, tombe.
Et moule à la terre une tombe
Sous un suaire blanc, blanc, blanc.

Quel joli tableau d'intérieur dans la pièce. « *Grand'-mère rêve* » ! Comme on voit bien que le doux poète connaissait et aimait les enfants. Il leur a consacré bien des vers ; Ici il les surprend en flagrand délit d'observation caressante et fine :

Tais-toi, taisons nous, petit frère.
Vois, son tricot sur les genoux,
Et les deux yeux fermés, grand'mère,
Grand'mère rêve, taisons nous.....

Le soleil donne sur sa bouche..,...
Sans bruit abaisse le rideau.....
Moi, je vais chasser cette mouche
Qui grimpe au long de son bandeau

Ne bougeons plus..... Comme elle est douce,
La mère de notre maman !
Le pouce en croix sur l'autre pouce,
Comme elle est belle ainsi dormant !

Dis, elle a le même sourire
Qu'au fond du grand vitrail plombé
La Sainte-Anne qui montre à lire
A la Vierge dans l'alphabet.....

Mais l'aiguille n'est pas très sage :
Comme elle glisse entre ses doigts !....
Et puis, le long de son visage,
Ses lunettes tombent, je crois.....

Regarde, — sa lèvre remue !....
Ecoute — elle parle tout bas !....
Sa paupière tremble, émue !....
Pourtant elle ne nous voit pas !....

Oh ! grand'mère a dit quelque chose,
Bien bas, bien, bas, tout doucement,
« — Mes deux chers.... petits.... au front rose »....
Elle a dit cela grand maman !

Tais-toi, — taisons nous, petit frère :
Vois, son tricot sur les genoux
Et les deux yeux fermés, grand'mère
Grand'mère rêve.... taisons nous !

Il est impossible de ne pas voir un pressentiment dans la dédicace de ces vers à M. Henri Grenier.

« Plus tard, quand tu seras grand, mon petit Henri, « quand tu porteras fièrement l'épaulette, quand tu « donneras aux autres des leçons d'épée au lieu d'en « prendre, tu trouveras dans quelque tiroir, où dormiront « de vieilles choses, ces vers devenus vieux. »

« Puissent-ils alors te rappeler celui qui les a écrits « pour toi, tout petit, et te le faire aimer encore s'il « n'a pas quitté ce monde. »

« *La Grand'tante* » nous offre un autre tableau intime. Les enfants n'y sont pas présents ; ils sont remplacés par ces mille objets décrits avec une sorte de respect attendri par le poète : il ne peut les séparer dans ses souvenirs de la vieille tante dont ils charmaient les yeux :

Dans le calme logis qu'habite la grand'tante
Tout rappelle les jours défunts de l'ancien temps :
La cour au puits sonore et la vieille servante,
Et les miroirs ternis qui datent de cent ans.

Le salon a gardé ses tentures de Flandre
Où nymphes et bergers dansent au fond des bois :
Aux heures du soleil couchant, on croit surprendre
Dans leurs yeux un éclair de l'amour d'autrefois.

Du coin sombre où sommeille une antique épinette
Parfois un long soupir monte et fuit au hasard,
Comme un écho des jours où pimpante et jeunette,
La grand'tante y jouait Rameau, Glück et Mozart !

Un meuble en bois de rose est au fond de la chambre :
Ses tiroirs odorants cachent plus d'un trésor :
Bonbonnières, flacons, sachets d'iris et d'ambre
D'où le souffle d'un siècle éteint s'exale encor !

Un livre est seul parmi ces reliques fanées,
Et, sous le papier mince et noirci d'un feuillet,
Une fleur séche y dort depuis soixante années :
Le livre c'est Zaïre, et la fleur, un œillet.

L'été, près de la vitre, avec le vieux volume,
La grand'tante se fait rouler dans son fauteuil.
Est-ce le clair soleil, ou l'air chaud qui rallume
La couleur de sa joue et l'éclat de son œil ?

Elle penche son front jauni comme un ivoire
Vers l'œillet qu'elle a peur de briser dans ses doigts :
Un souvenir d'amour chante dans sa mémoire,
Tandis que les pinsons gazouillent sur les toits.

Elle songe au matin où la fleur fut posée
Dans le vieux livre noir par la main d'un ami,
Et ses pleurs vont mouiller ainsi qu'une rosée
La page où soixante ans l'œillet rouge a dormi !

Il faut se borner et laisser des pièces qu'on voudrait lire toutes entières : *Février*, *Les Capucines*, *la Veuve du Franc-Tireur*, *Moissons*, *Suicide d'âme*, *Juin* une gracieuse idylle, *la Cigale et la Fourmi* où la chanteuse prend sa revanche sur « cette bourgeoise. »

Cependant on ne peut résister à la tentation de cueillir dans maints sujets quelques vers, comme on glane en de riches parterres sans les épuiser des fleurs pour en composer un bouquet.

« *Aux sonneurs de Sonnets* » Le début a l'éclat d'une fanfare :

Sonnez les beaux sonnets, ô rimeurs, ô poètes !
Chantez la gloire en deuil, la guerre aux bras sanglants,
Relevez la patrie en d'augustes élans,
Et battez vos tambours et sonnez vos trompettes !

« *Les yeux* » Pour notre poète, les yeux seuls sont des miroirs fidèles de l'âme et il dit :

Seuls, les cœurs sans chaleur ont des yeux sans clarté :
Les cœurs aimants ont seuls le regard qui caresse :
Je voudrais dans mes yeux répandre ma gaité.
Et pour celle que j'aime, y mettre ma tendresse.

« *Le Temps des Lilas* »

Je t'aimais vraiment et non pas pour rire
Je t'aimais, mignonne, et n'en parlais pas !
Je m'étais promis pourtant de le dire
Quand serait venu le temps des lilas !

« *Jeannette* ». Elle a refusé de vendre sa chevelure au marchand ambulant, elle la garde pour son amoureux :

Fille d'un laboureur, j'ai vingt ans, je suis belle.
.....
C'est au beau mois de Mai que nous nous unissons :
J'ai pour dot ma quenouille et Jacques ses chansons :
Il a du pain pour deux dans sa main large et dure.

Tous ces vers font comprendre ce que dit Vinet : « j'ai « regret non seulement aux monuments qui croulent, « mais aux pensées qui s'évanouissent, aux voix qui « meurent dans leur premier écho. J'ai regret surtout « aux pensées poétiques : les autres se retrouvent, se « renouvellent, l'une remplace l'autre : la pensée poé- « tique seule ne se remplace pas..... Ce qui a été dit par « un poête, un autre ne le dira pas. »

Qui ne se rappelle les beaux vers de Victor Hugo sur les illusions :

toutes ces jeunes sœurs
qui le matin devant nos portes
Dans l'avenir sans borne ouvrant mille chemins,
Dansent des fleurs au front et les mains dans les mains
Et bien avant le soir sont mortes.

M. Ninard aussi chante les illusions et montre, comme le dit le critique, que les vrais poêtes ne se répètent pas :

Illusions, blondes chimères,
Délice et tourment de nos jours,
Rêves aux grâces éphémères,
Espoirs dorés, fraîches amours,
Fleurs qui mourez à peine écloses,
Plus fugitives que les roses,
Hélas ! Dans vos métamorphoses
Rien ne saurait vous arrêter !

L'homme que votre charme enivre,
Et qui sans vous ne croit pas vivre,
Passe son printemps à vous suivre,
Son automne à vous regretter !

La vie n'offre pas seulement les illusions qui se fanent, elle nous apporte des déceptions, des désenchantements :

J'ai voulu, le long du chemin,
Cueillir une fleur printanière ;
Ses feuilles ont jonché la terre,
Sa fraicheur a fui dans ma main.

J'ai voulu dans mes jours de fièvre,
Prendre un baiser qui me tentait :
Mais, tandis qu'on me le prêtait,
Sa douceur a fui sous ma lèvre.

Depuis, pour ne plus m'exposer
Aux âpres tortures du doute,
Je laisse la fleur sur la route
Et sur la lèvre le baiser..

« *La Dernière Nuit* » est une œuvre saisissante par la force, l'émotion, l'amour de la nature. La nature ! M. Ninard la regardait comme il regardait toute chose avec ses yeux de poète : il y démêlait le beau invisible au vulgaire. Cet attrait, ce charme, cette magie de tout ce qui a vie, il les montre envahissant l'âme du désespéré qui voudrait s'y soustraire pour mourir.

Trop faible pour la lutte ou peut-être trop lâche,
N'osant braver le sort, ni sonder l'avenir,
Contre le désespoir ne pouvant plus tenir,
Sentant saigner son cœur sous la dent qui le mâche,

Effrayé de la vie et du duel sans relâche
Que, sans doute, il aurait contre elle à soutenir,
Il se dit qu'il était plus simple d'en finir
Et de se reposer au milieu de sa tâche.

Préparé pour la mort, il prit un chemin creux,
Un soir d'été, courut longtemps sous la verdure,
Ecoutant les adieux de toute la nature,
Et sentant dans son cœur monter un deuil affreux.
Des clartés se glissaient dans les bois ténébreux ;
Des souffles embaumés éventaient la ramure
Et des fraîcheurs montaient avec un long murmure
De ruisseaux sanglotants et de cris amoureux.

Longtemps il regarda la nuit blanche étoilée,
Et la lune éclairer de ses regards amis
Les bois, les sentiers verts, les ravins endormis ;
Il écouta des eaux la voix inconsolée ;
La lumière neigeait, largement étalée
Sur toute la campagne et les lointains blémis,
Et jetait ça et là de ruisselants semis
De perles à travers le lit de la vallée.

Toute sa vie hélas ! lui revint en mémoire,
Et sombre, il repassa l'inutile leçon
Que lui donnait le sort, puis il eut un frisson
Et se mit à pleurer dans un coin d'ombre noire.
Il désirait la mort et n'y pouvait pas croire,
Et, comme un parfum qui plane sur un buisson,
Au dessus de son deuil planait une chanson
Qui lui parlait encore d'espérance et de gloire.

Son hésitation cependant dura peu,
Devant le rêve pur de cette nuit sereine,
Devant l'horizon bleu comme une mer lointaine.
Ainsi qu'une prière, il fit un dernier vœu.

Il songea. Son regard eut un dernier adieu,
Et tandis que partout, sous les bois, sur la plaine,
Les tendres rossignols flûtaient à perdre haleine,
Il mit un pistolet sur son cœur et fit feu !

La pièce intitulée « *Les morts* » fait contraste avec la précédente : ce n'est plus la fiction, c'est un sanglot un cri de l'âme, un deuil réel.

Les morts ne sont pas ceux qui meurent
Et qui s'en vont au paradis :
Les vrais morts sont ceux qui demeurent
Par la stupeur des deuils raidis.

Leur gîte sombre est une bière
Sans épitaphe et sans cyprès
On y sent le froid de la pierre
Et le rongement des regrets.

Et sur la sépulcrale geôle
Les jours pleuvent flétris et froids,
Comme pleuvent d'un pâle saule
Les feuilles qui couvrent les croix.

M. Ninard n'est point d'ailleurs un pessimiste : la vieille race gauloise répugne à ce sentiment, nous a-t-il dit, « si elle s'empare de nous la mélancolie est loin « d'engendrer le désespoir : elle est toute faite d'émo- « tions intimes, d'amour et de pitié. » C'est à cet ordre de sentiments rafraichissants et sains qu'appartient la pièce intitulée : « *Branche de Buis* »

Branche de buis, rameau bénit.
Premier printemps et fleur des neiges,
Branche de buis, toi qui protèges
Le foyer, le berceau, le nid,

Branche de buis, pieux emblême,
Symbole d'amour et de paix
Branche de buis, ô toi que j'aime,
Rameau bénit, toi que j'aimais

Lorsque, petit, près de l'aurore
Des jours croyants, des jours plus beaux,
J'écoutais la voûte sonore
Chanter la fête des rameaux.

Branche de buis la vie est brève !
Sauve ma vie et mon espoir,
Et lorsque je m'endors le soir.
Branche de buis défends mon rêve !

Si la mélée des intérêts et le conflit des passions servent de thème aux lieux communs, le culte de l'idéal inspire à M. Ninard le sonnet qui a pour titre : « *Les Incurables.* »

En ce siècle de prose et d'appétits lâchés,
Où nos luttes d'un jour font toute âme asservie,
On trouve encor pourtant des passants de la vie,
Que la contagion des temps n'a point touchés.

Au milieu des calculs, des fraudes, des marchés,
Voyer si leur candeur hautaine se défie !
Ils vieillissent, pareils aux purs soleils couchés
Eclairant derrière eux la route droit suivie.

Ils restent confiants, absurdes, fraternels :
Un instant leur suffit, — ô trompés éternels ! —
Pour que l'illusion consolante renaisse.

Et ces croyants exquis, ces cœurs jamais atteints,
Conservant la candeur des rêves enfantins
Et la virginité sainte de leur jeunesse !

Voilà de la belle et saine poésie. Ecoutez encore le poëte qui s'élève et grandit en chantant les voix de la nature, « *Naturæ Voces* » :

Nous les frissonnants poëtes,
Nous, dont les âmes souvent
Sont des harpes inquiètes
Qui vibrent au moindre vent

Suivant que l'orage gronde
Ou que bleuissent les flots,
Nous épandons sur le monde
Nos gaités ou nos sanglots.

Mais dans ces plaintes touchantes,
Dans ces rires musicaux,
Nature, c'est toi qui chante ;
Nous sommes de vains échos.

Et, pour l'éternel poëme
Qui s'improvise en tout lieu,
Prêtresse, tu n'es toi-même
Que la sybille de Dieu !

On se rappelle en lisant de pareils vers le mot de Joubert : « Les poëtes ont cent fois plus de bon sens

« que les philosophes. En cherchant le beau, ils ren-
« contrent plus de vérités que les philosophes n'en
« trouvent en cherchant le vrai. »

M. Ninard aurait pu se consoler s'il n'avait été qu'un chantre de la nature. Mais il adorait l'éloquence, il voulait que la carrière lui en fut ouverte plus large..... Il se défendait d'être un faiseur de vers...., ou plutôt non ; il ne défendait pas, et dans une dernière pièce de vers, « *Aux Lys* », qu'il faut lire il faisait la part du poëte, sans colère et sans rancune : tout au plus, y peut-on voir une nuance d'ironie, elle fait contraste avec la haine qui déborde des vers superbes de Victor Hugo qu'elle rappelle :

Vous qui balancez par les soirs
Vos héraldiques encensoirs,
O lys éclos dans la lumière,
Vous logez les rodeurs ailés,
Les frelons aux vols déréglés,
Grisés de sève printanière.

A ce petit peuple indigent
Qui vit et meurt en voltigeant
Vous offrez vos palais d'ivoire,
Et quand les gueux sont saturés
De roses et de sucs dorés,
Vour les embaumez dans la gloire.

Le ciel aux méchants, aux pervers,
Aux bohêmes, faiseurs de vers,
Ouvre aussi sa fleur pacifique,
Et je crois, dans les nuits d'été
Quand l'espace est plein de clarté
Dormir dans un lys magnifique !

Tel était, Messieurs, le collégue que nous avons perdu avant de le posséder. Cette réception posthume ajoutera à nos regrets, car nous le connaissons maintenant moins par un examen critique de ses œuvres que par ces œuvres mêmes qui le font revivre.

On lit les poëtes aimés, on entend l'orateur emporté par l'éloquence. Nous qui sommes à terre, nous ne sommes que trop tentés de les soumettre à une froide analyse au risque de perdre le sens et le plaisir de l'admiration. Nous faisons de la science comme ce photographe qui s'occupe de reproduire les évolutions de l'oiseau à travers l'espace : dans les formes variées du corps, dans les positions changeantes des ailes, il veut trouver la loi des mouvements.... et il se figure, le pauvre savant, que son travail aidera l'artiste, le poëte, l'orateur ou le fera aimer, comme si l'âme semblable à un oiseau divin avait besoin d'apprendre pour s'envoler et ravir avec elle nos cœurs et nos esprits.

•

Nous croyons devoir insérer dans le recueil de l'Académie quelques pièces de vers que le temps n'a pas permis de comprendre dans l'étude précédente.

LES CAPUCINES.

Sur mon balcon les capucines.
Derrière les grillages lourds,
Lèvent leur cape de velours
Nid des œillades assassines.

Aux sylphes elles font des mines,
Les papillons, essains d'amours,
A leurs soyeux cotillons courts
Donnent des caresses mutines.

Ainsi, dans les cloîtres obscurs,
Soupirent à l'ombre des murs
Les nonnes en sombres cornettes,

Et du ciel les tièdes zéphyrs
Viennent caresser les pauvrettes
Que troublent de vagues désirs.

JEANNETTE.

Fille d'un laboureur, j'ai vingt ans, je suis belle,
Un marchand ambulant m'offrit de mes cheveux
Cinq louis d'or luisants qui me brûlaient les yeux,
J'aurais eu pour le prix, jupe, robe et dentelle.

Mais à mon amoureux je veux rester fidèle !
Lui qui n'a pour tout bien que Jeanne sous les cieux !
Toucher à son trésor, ce serait odieux !
Je le lui garde intact pour la saison nouvelle !

C'est au beau mois de mai que nous nous unissons,
J'ai pour dot ma quenouille et Jacques ses chansons,
Il a du pain pour deux dans sa main large et dure,

Et Jacques chantera quand nous serons bénis,
A tous nos bons voisins aux noces réunis :
— Jeannette m'a gardé sa belle chevelure.

LE TEMPS DES LILAS.

Je t'aimais vraiment, et non point pour rire,
Je t'aimais, mignonne, et n'en parlais pas !
Je m'étais promis pourtant de le dire
Quand serait venu le temps des lilas !

Le doux mois d'Avril sourit et réclame
L'aveu que l'on fait en parlant tout bas,
Et je m'étais dit : « j'ouvrirai mon âme
« Quand sera venu le temps des lilas !

« J'aurai pour témoins et les fleurs écloses,
« Les candides fleurs qui ne mentent pas,
« Et le gai soleil, complice des roses,
« Quand sera venu le temps des lilas !

« Je dirai ma joie et mon espérance,
« Mes rêves si beaux et mes longs combats,
« Et, loin de ses yeux, toute ma souffrance,
« Quand sera venu le temps des lilas ! »

Puisqu'il est venu, le temps où l'on aime,
Aimons-nous avant que nos cœurs trop las
N'entendent sonner, au moment suprême,
L'heure où s'en iront les derniers lilas !

LA CIGALE ET LA FOURMI.

La cigale ayant souffert
Tout l'hiver
Se trouve toute éveillée
A la première feuillée.
Blottie au creux des buissons,
Elle reprit ses chansons,
Et chacun, dans l'herbe tendre,
S'arrêtait pour mieux l'entendre.
Lasse enfin de se gaver,
La fourmi la vint trouver :
« Enseignez-moi, lui dit-elle,
« Votre douce ritournelle :
« Je viens à vous, me voici ;
« Je voudrais chanter aussi. »
La cigale est fort narquoise ;
C'est là son défaut parfois ;
— « Que faisiez-vous aux temps froids,
Dit-elle à cette bourgeoise !
— « Aux temps froids, à tout venant,
Je mangeais, ne vous déplaise.
— « Vous mangiez, j'en suis forte aise,
Eh ! bien, jeûnez maintenant. »

JUIN.

— Est-ce juin qui fait ces méprises ? —
Rosette sous un cerisier
Mordillait, à même l'osier
D'un panier rempli de cerises ;

Si bien que Lucas, le berger,
Qui passait avec sa houlette,
Prit les deux lèvres de Rosette.
Pour le fruit rouge du verger.

Ah ! les cerises, les cerises !
Bouquet d'avril et fruit de juin !
En leur saison est-il besoin
De dire qu'elles sont exquises ?

En janvier parfois l'on en sert
Sur de riches coupes de marbre ;
Ah ! ne les cherchez que dans l'arbre
En juin teinté d'un si beau vert !

Cerises à la peau vermeille,
Quel corail peut vous remplacer ?
Rosette vient de se passer
— Voyez — deux beaux pendants d'oreille,

Et Lucas leur trouvant un air
De famille avec les cerises,
— Est-ce juin qui fait ces méprises ?
Mord dans le rose ourlet de chair.

MOISSONS.

Pour vous cueillir des roses blanches,
Mignonne, le cœur plein de vous,
Je vais aux champs quand l'air est doux
Et qu'avril a fleuri les branches.

Mais, le soir, j'égare mes pas
Jusqu'aux tombes de fleurs semées :
C'est là que dorment les aimées,
Mignonne, ne l'oubliez pas

Bien qu'avril ait fleuri les branches
Et bien qu'aux champs l'air soit si doux,
Mignonne, je reviens vers vous
Les mains vides de roses blanches !

LA VEUVE DU FRANC-TIREUR

J'ai nourri cinq enfants sortis de mes entrailles :
Les quatre premiers nés, leur père me les prit,
Les arma, leur souffla sa haine et son esprit :
Pas un d'eux ne revint des sanglantes batailles !

Mon dernier né prendra ses vingt ans aux semailles;
Il n'avait que six ans quand son père partit,
Et jouait d'un clairon comme lui, tout petit,
Qui sonnait dans mon cœur de grandes funérailles.

Le père et quatre enfants n'ont pas eu de linceul :
Pour me mettre au tombeau le cinquième est tout seul,
— O mon fils ! — et déjà ma tête est toute blanche !

Eh ! bien, ce dernier né, que je garde en mon cœur,
Sera, comme son père, un vaillant franc-tireur !
C'est moi qui l'armerai le jour de la Revanche !

FÉVRIER

Avec ce mois tiède et mouillé,
Temps brumeux de rêve et de doute
L'autre jour j'ai repris la route
Du pauvre jardin dépouillé,

A peine a disparu le givre
Que tout s'est mis à reverdir ;
La terre espère, elle veut vivre,
Cérès, la blonde, va grandir.

Les oiseaux font entre les branches
Leur visite au bourgeon naissant
Et c'est un passage incessant
D'ailes noires, grises ou blanches.

J'ai reconnu, j'ai retrouvé
Leurs chansons, au rythme si tendre ;
Jamais je n'avais éprouvé
Tant de plaisir à les entendre.

C'est qu'ici-bas nous aimons tous
Les choses dans leur fleur première,
L'aurore avec ses rayons doux,
L'enfant aux yeux pleins de lumière.

Le bouton de rose est plus frais
Que la corolle épanouie,
Et germinal a plus d'attraits
Que la canicule éblouie !

Nous de même, au fond de nos cœurs
Nous avons nos livres moroses,
Nous avons nos printemps vainqueurs
Où naissent de mystiques roses.

Purs mystères des jours heureux !
Quelles fleurs sont plus parfumées
Que les mots des premiers aveux
Qui tombent des lèvres aimées.

SUICIDE D'AME

Je vivrai !.... pour pleurer !.... et loin de toute joie,
Sans trêve savourant la douleur qui me broie,
Je fermerai mon cœur à tout spectacle humain !
Et si le bonheur s'offre à ma lèvre pâlie,
Je répandrai la coupe et chercherai la lie
Et livrerai ma chair aux ronces du chemin !

Que, sous le poids du fort, le faible tombe et crie !
Que cent peuples divers brisent une patrie !
Que la terre s'écroule au sein des océans !
Je ne veux rien savoir, je ne veux rien entendre,
Rien que la chère voix, que la voix douce et tendre
Qui traverse la nuit et les gouffres béants !

Non ! rien ! je ne veux plus, je ne veux plus rien faire !
De mon obscur cerveau l'étincelle dernière
Est pour toujours murée au fond d'un noir tombeau !
Dans les plis d'un linceul sommeille ma pensée ;
Le souffle de la mort au loin l'a dispersée ;
A peine s'il m'en reste un informe lambeau !

Non ! plus de poésie où vibre une espérance !
Plus de ces chants de deuil où malgré la souffrance,
Malgré le ciel tout noir, perçait comme un rayon !
Plus de ces chants d'amour où l'âme retrempée,
Voyait s'enfuir la nue, un instant dissipée,
Quand sous les pas d'Avril s'éveillait le sillon !

Plus de vers ébauchés dans les forêts profondes,
De mystiques soupirs surpris au bord des ondes,
Plus de fleurs que l'on cueille aux jours de Messidor !
Plus de rêves exquis aux fraîcheurs matinales !
Plus de sanglots amers dérobés aux rafales !
Plus d'éblouissements devant les couchants d'or !

Pour des chants inconnus que mon âme s'éveille !
Loin du bruit de la terre, écoute, ô mon oreille
Ecoute dans la nuit des mots qu'on dit tout bas !
Je veux, hôte assidu des lamentables grèves,
Suivre éternellement dans l'horreur de mes rêves
Celle dont les bras froids me font signe là-bas !

Je veux, ô morte aimée, en attendant mon heure,
Parcourir avec vous les chemins où l'on pleure !
Je veux vivre avec vous, à vous seule livré !
Je veux que ma pensée, où la raison succombe,
S'enfermant avec vous, réchauffe votre tombe !
Car je ne mourrai pas !... pour pleurer.... je vivrai !

DU NATUREL

Lecture par M. Moullart

(Séance du 26 Juillet 1889).

Le naturel, dit l'Académie, est l'aisance, la facilité avec laquelle on fait une chose.

Etre naturel, c'est être simple, point apprêté, ni recherché. L'affectation dans les sentiments, le langage, les manières, le style, est le contraire du naturel ; la préciosité en éloigne ; la gêne le fait évanouir.

Le naturel exclut tout ce qui est forcé, exagéré.

On peut être vrai sans être naturel. On peut même être naturel sans être vrai : Des libertins dissimulent ce qu'ils sont, ils paraissent tempérants et modérés avec naturel.

Mais c'est rare. Car le naturel est une qualité de l'expression, il consiste, a dit je ne sais qui, dans le rapport parfait des pensées et des sentiments, des images et des mots avec la réalité.

On ne comprend pas de grands gestes avec des senti-

ments faibles ; on ne conçoit pas l'impassibilité de la physionomie chez un homme fortement impressionné. La physionomie et l'attitude des personnages dans le groupe du Laocoon sont en rapport parfait avec leurs sentiments et leurs sensations : celles du père surtout, un homme de courage, un prêtre. Si l'artiste avait forcé le jeu des muscles, exagéré les traits, nous n'aurions plus l'expression de la douleur chez un être raisonnable, maître de lui, mais les convulsions et l'agonie d'une brute. L'artiste a représenté la douleur dans la nature humaine.

Buffon dit autrement la même vérité : « le ton n'est « que la convenance du style à la nature du sujet. » Qu'il s'agisse de l'orateur ou du poète, de l'historien ou du romancier, le naturel consiste à rester dans le ton commandé par le sujet ; l'écrivain ou l'artiste n'en sort que par une exagération quelconque de l'expression, de la voix, de la couleur..... C'est trop haut ou trop bas. Affecter, forcer, appuyer, insister..... c'est sortir du naturel, c'est détonner.

Ces règles sont générales.

Lire bien est difficile. Lire sans naturel s'est quelque chose comme chanter faux. Qui lit des vers, seul, en famille, ou dans un salon, dans une réunion publique, sur la scène, ne les lira pas de même s'il veut être vrai. La voix, le geste, la physionomie, l'attitude, tout variera ; l'expression sensible d'une même poésie devra s'adapter aux auditeurs, au local, à la distance. Le naturel n'existera qu'en respectant ces conditions et ces rapports. On y arrive par l'instinct ou en vertu d'un art extrême.

Le naturel s'acquiert en effet... et alors il se transforme quelquefois. Boileau apprit à Racine à faire difficilement des vers faciles. Le vers primitif de Racine dans *Alexandre* et *Les Frères Ennemis* est coulant, nullement harmonieux, souvent prosaïque. A force de travail, il devient pur, concis, toujours élégant, d'une harmonie plus forte et jamais prosaïque : il était naturel sans art, avec art il l'est devenu d'une manière plus exquise.

La Fontaine passe pour être le plus naturel des écrivains, il y mettait beaucoup d'art : nul n'a plus travaillé et corrigé ses vers.

On oppose souvent le naturel à l'art. L'art c'est le travail, c'est l'effort. Si dans ses œuvres l'homme laisse des traces des soins et de la peine qu'il a pris, l'art visible dans la gène, la lourdeur, le manièré du style nuit au naturel. Le dernier degré de l'art est qu'il disparaisse.

Il faut que l'homme imite la nature. Ses plus beaux spectacles, les sites et les paysages merveilleux, ce qu'elle présente de plus terrible et de plus grandiose, de plus riche et de plus agréable à l'œil, la mer et la montagne, les fleuves et les vallées.... ont l'air d'être produits sans effort : rien n'apparait des forces immenses, du travail de ces forces qui ont donné ces magnificences.

L'homme créateur à son tour, dans ses épopées, dans ses palais, dans ses drames, dans ses statues, dans ses fables, dans ses temples et dans ses tableaux, dans ses discours et dans ses chants.... l'homme ne doit faire apparaître ni labeur, ni soins, ni intentions, ni son art

enfin. Alors seulement ses œuvres sont naturelles comme celles de Dieu, l'artiste suprême. L'artiste aussi doit être un Dieu caché.

Il est difficile d'être naturel si on veut arriver à faire quelque chose de contraire à sa propre nature, même pour se corriger. L'aisance et la simplicité manquent tout d'abord. C'est plus tard, avec de la persévérance et une perpétuelle attention qu'on arrive au naturel après avoir détruit un défaut, ou développé la qualité dont on manquait.

Pour être naturel, il ne faut pas penser à soi, mais à l'objet qu'on poursuit : qui analyse trop les choses ou s'analyse trop au moment de l'action court risque de n'être pas naturel.

Une femme écrit à son notaire : si elle se demande de quel style une femme de son monde doit se servir avec son homme d'affaire, il y a cent à parier contre un qu'elle sera affectée et compliquée, qu'elle écrira longuement où un billet suffit.

Dans sa famille, avec les siens, cet homme est simple et aisé en tout. Il entre dans un salon, une église, une assemblée, il devient gêné. C'est qu'il se préoccupe des regards qui le suivent, il voudrait paraître ce qu'il est chez lui et il ne le peut. Il n'y a pas de pire ennemi du naturel que cette préoccupation de l'opinion d'autrui.

Le solliciteur qui veut être aisé sans impertinence, simple sans bassesse, n'à qu'à se bien pénétrer de ce qu'il demande, du pouvoir de son protecteur et de la

nécessité de le gagner à sa cause sans commettre d'injustice. A cette condition il sera naturel. S'il prétend être fin, disposer et arrêter son attitude, sa physionomie et ses paroles, il sera guindé, faux,.... si toutefois il ne perd pas tout esprit, pour le retrouver, comme Jean-Jacques, au bas de l'escalier.

Rousseau était un timide: un timide manque de naturel. Des timides, doux par nature, pour dissimuler leur embarras, montrent une brutalité dont on sent l'affectation ou risquent des plaisanteries qui ne font pas rire.

Celui qui par crainte de n'être pas naturel se compose pour l'être, ressemble au timide : la peur paralyse ainsi sa volonté et ôte l'aisance à ses manières, la simplicité à ses actions.

Celui-là ne se corrigera jamais du manque de naturel, qui a l'esprit faux. Il ne trouve d'affectation que chez autrui. Plus il s'avisera de développer ce qu'il croit être du naturel en lui, plus il s'éloignera de la vérité. La case du cerveau qui est le siège de l'expression juste a été altérée chez lui dès sa naissance.

Sainte-Beuve, dans son étude sur Guy-Patin, nous montre la naissance, l'épanouissement, la perfection du naturel dans le style épistolaire : il n'existe pas du tout chez Balzac; « dans l'école opposée, il n'y a « que le naturel et rien que le naturel avec ses hasards

« et ses crudités comme chez Guy-Patin. La réunion « d'un certain art au sein de l'imagination la plus « vive n'aura lieu que chez Madame de Sévigné et « cet art encore plus insensible et qui n'est plus « que du goût joint au naturel le plus parfait et le « plus continu ne se rencontre qu'une fois dans son « complet chez Voltaire. »

Comme tous les jugements réfléchis de Sainte-Beuve celui-là mérite qu'on s'y arrête.

Balzac, comme ceux de son école, écrit avec affectation, il outre la délicatesse en un excès de préciosité : c'est tout art, on sent la méthode, le procédé, manié avec adresse, il est vrai ; il fait penser malgré soi à un espalier ; la nature est forcée et quelquefois ne produit plus de fruits. Guy-Patin a du naturel, c'est à dire du laisser aller, de l'aisance, une franche allure, mais dans l'inculte, le grossier et le brutal ; c'est un arbre non taillé, le fruit encore sauvage a trop de verdeur.

Madame de Sévigné bien élevée, polie, spirituelle, aimante, avec tout cela l'imagination la plus vive, ce qui ne gâte rien, s'abandonne plus que Balzac et moins que Guy-Patin. Les lettres écrites de Paris accusent quelquefois des soins et une culture qui disparaissent lorsqu'elle est au fond de sa Bretagne aux Rochers.

Voltaire a le naturel que préfère Sainte-Beuve : l'art se sent à peine et rarement, par conséquent le travail et l'effort sont invisibles. Le goût exclut seulement toute parure inutile, toute tournure compliquée. Le style est aussi simple, aussi souple, aussi transparent que possible. C'est le naturel le plus parfait et le plus

continu, le naturel idéal que rève Sainte-Breuve: l'idée semble pousser tout seule avec la forme qui seule lui convient.

L'affectation et l'exagération font sortir du naturel. C'est à force d'art qu'on y reste. Mais pour y rester, il faut d'abord connaitre le défaut : ce qui est excessif, sans mesure, hors de proportion.

Tous ne le voient pas.

C'est que quand l'habitude, les mœurs, la mode, les convenances ont donné aux hommes une seconde nature, un goût exquis permet seul de sentir ce qu'elle a de faux, d'emprunté, d'artificiel. Lekain, Talma et Rachel ont fait des révolutions dans l'art dramatique en revenant à la nature vraie.

Il y a eu un moment où dans la littérature et la conduite de la vie, il y eut en France une réaction contre les mœurs rudes, grossières et crues qui venaient de nos luttes civiles. Cette réaction que dirigea l'Hôtel de Rambouillet devint excessive comme toutes les réactions. Molière l'arrêta et y mit fin par sa pièce énergique des *Précieuses ridicules* ; il lui porta les derniers coups dans les *Femmes savantes*.

Sainte-Beuve trouve dans cet amour du naturel une des causes qui lui font préférer Molière à tous les écrivains du grand siècle : « aimer et chérir Molière, « c'est être antipathique à toute manière dans le langage « et dans l'expression; c'est ne pas s'amuser et s'attarder

« aux grâces mignardes, aux finesses cherchées, aux « coups de pinceau léchés, au marivaudage en « aucun genre, au style miroitant et artificiel. »

Il est impossible de ne pas penser en parlant du naturel à La Fontaine : « aimer La Fontaine, dit Sainte- « Beuve, c'est presque la même chose qu'aimer Molière: « c'est aimer la nature, toute la nature, la peinture « naïve de l'humanité, une représentation de la grande « comédie « aux cent actes divers », se déroulant, « se découpant à nos yeux en mille petites scènes « avec des grâces et des nonchalances qui vont si bien « au bonhomme, avec des faiblesses aussi qui ne se « rencontrent jamais dans le simple et mâle génie. « Mais pourquoi irais-je les diviser ? La Fontaine et « Molière on ne les divise pas, on les aime ensemble.»

Pour rester naturel ou pour revenir au naturel il faut toujours lutter. Chaque siècle presque voit les péripéties du combat recommencer. De nos jours, c'est Victor Hugo qui a dirigé la réaction contre ce que l'école classique avait d'artificiel. C'est devenu une révolution : en poésie, en peinture, dans l'éloquence et dans la littérature, dans les beaux-arts... en tout.

Chez Victor Hugo ce retour au naturel a dépassé le but. Charles-Quint pas plus que Triboulet, Marion Delorme pas plus que Dona Sol ne sont des personnages naturels. Le vieil Horace ou Don Diègue, Hermione ou Iphygénie appartiennent bien plus à la nature humaine. Corneille et Racine ne soutiennent pas une thèse : ils se sont pénétrés des pensées, des sentiments et des passions qui animaient leurs personnages, ils leur en

ont donné l'expression juste, claire et poétique. Ils ont fait une œuvre naturelle. Ces héros sont entiers, ils sont humains, ils vivent de la vie de l'âme bien plus que tant d'êtres réels qui passent et meurent sans sortir des sensations et de la matière.

Les personnages de Victor Hugo sont des fantômes, des types imaginaires, des abstractions sous l'apparence humaine d'une passion unique et absorbante ; ils s'agitent et ne vivent pas ; ils ne sont pas simples, ils n'ont rien d'aisé ; ils sont compliqués, à chaque mouvement les articulations crient et l'art et l'artiste apparaissent.

Cela explique pourquoi on a pu faire des pastiches de certains morceaux de Victor Hugo. Ce qui est trop artificiel peut-être imité au point de tromper même un lecteur intelligent. On n'en peut faire autant avec Corneille ou Racine, Pascal ou Bossuet, Molière ou La Fontaine ; il faudrait penser ou mieux sentir comme eux pour avoir ce style qui est une partie d'eux-mêmes, qui est l'homme même. Victor Hugo d'ailleurs devient aussi original et naturel quand il ne songe plus à ses thèses et ne veut plus se manifester comme l'incarnation d'un verbe nouveau : il est alors inimitable comme tous les grands maîtres.

Il est arrivé à Victor Hugo ce qui arrive à tous ceux qui ne se contentent pas d'être et veulent paraître ce qu'ils sont. La Rochefoucault fait une application de la loi générale en l'appliquant à une seule qualité : « rien « n'empêche tant d'être naturel, dit-il, que l'envie de le « paraître. »

Il est difficile de comprendre comment l'envie de paraître naturel empêche de l'être : n'est-ce pas vouloir posséder une qualité que de prétendre paraître l'avoir ? Lorsqu'à force d'art et de travail on revient au naturel n'est-ce pas parce qu'on veut être naturel ?

Ce n'est pas toujours vrai : l'hypocrite veut paraître religieux et ne pas l'être, il en est de même du fripon et de l'escroc.

La maxime de La Rochefoucauld suppose qu'on veut être et paraître. Il faut alors chercher comment le désir de paraître ce qu'on est réellement peut altérer la qualité à laquelle on aspire.

Celui qui veut être doux, religieux, laborieux, naturel... n'agit que sur lui-même, il travaille à conserver, à développer, à perfectionner sa conscience, son intelligence, sa volonté, sa conduite. C'est le connais-toi toi-même appliqué à la transformation intime de l'être.

Celui qui veut paraître doux, religieux, laborieux, naturel... entend agir sur les autres, sur leur jugement à son égard : l'opinion l'inspire plus que la vérité.

Qui n'a vu un homme réellement laborieux, qui ne se soucie que de l'être et non d'autre chose ? Il arrivera souvent que le public ignorera cette qualité en lui. Mais s'il veut paraître laborieux, et donner à autrui une haute opinion de son amour du travail, il se fera empressé, affairé, travaillera aux heures des visites et fera connaître à ses amis qu'ils l'arrachent à de graves occupations. Sa lampe brillera à une heure avancée à travers des rideaux volontairement indiscrets. Tous ces arrangements, toutes ces préoccupations et cette mise en scène perpétuelle nuiront certainement au travail et le rendront moins bon.

Certaines personnes, qui sont religieuses, croient utile de paraître ce quelles sont : l'ostentation à laquelle elles se condamnent n'est elle pas déjà une déviation, une altération du sentiment religieux ? Ne sont-elles pas exposées à être confondues avec l'hypocrite dont elles ont plus ou moins l'extérieur ? C'est surtout en matière de religion que le naturel est ennemi de l'affectation.

C'est une loi générale. Paraître c'est se mettre en lumière. Céder à l'envie de se distinguer, conduit à rendre plus sensibles, plus visibles, plus apparents les défauts ou les qualités qu'on veut montrer. De là l'accentuation, l'exagération des traits : on sort de la mesure, du ton, de la proportion.

Le désir de briller diminue ainsi la vertu qu'on offre au public. L'équilibre est rompu, l'excès change la qualité en défaut. La franchise devient la brutalité, la bonté faiblesse, la justice dureté, la sensibilité sensiblerie et dans le style la sobriété se fait sécheresse, la délicatesse mièvrerie, l'éclat déclamation, l'ampleur de l'enflure.

La mode nous donne la meilleure démonstration de la loi.

La nature n'offre aucun modèle de vêtement. Tout est de création humaine et l'imagination fournit des variétés innombrables, le goût choisit : une mode s'établit plus ou moins durable. Mais même pendant

son règne on ne s'en contente pas : on veut paraître à la mode et à la dernière mode, ce qui veut dire qu'on outre ce qu'elle offre de nouveau, on le dépasse on en sort, au point de se faire condamner par les fidèles qui veulent bien orner la nature, y ajouter peut-être, mais en restant dans la mesure et en respectant une simplicité relative.

La mode qui s'éloigne trop de la mesure et de la nature porte avec elle sa punition : elle fait perdre le goût et le sens du beau. Des coquettes de génie sortent quelquefois de ces excès pour rentrer dans le simple, et tracent à la mode un nouveau cours.

Ces révolutions arrivent dans les belles-lettres et dans les beaux arts : ils obéissent aussi à l'esprit de nouveauté qui inspire les modes et leurs variations. Il est heureux que là encore l'envie de se distinguer et de briller par les qualités ou les défauts au goût du jour porte à l'exagération, car cette exagération ouvre les yeux et fait revenir au naturel.

Ces retours trouvent des spéculateurs qui poussent à l'extrême réaction. Il y a des coquettes aussi dans les lettres. A l'éclat, à l'emphase, aux exagérations du romantisme, ces législateurs du style substituent le simple et le nu. Certains vont si loin qu'ils suppriment même les idées,..... peut-être parcequ'ils n'en ont pas: ils se pâment devant la transparence de leur prose qui la fait ressembler à de l'eau claire. Cela durera jusqu'à

ce que l'excès, réveillant le goût, permettra de rendre au style un peu de clair et de coloris, jusqu'à ce qu'on pensera avec Joubert que la « concision ornée » est la suprême beauté du style.

On serait tenté de croire que l'esprit humain sollicité par l'envie de paraître va, comme un pendule, d'une exagération à une autre exagération, passant et repassant sans s'y arrêter jamais, au point où sont le bien et le vrai avec le beau qui les rend l'un et l'autre visibles.

La Rochefoucauld n'a donc fait qu'une application d'une loi générale quand il a dit que l'envie de paraître naturel empêchait de l'être. La facilité se change en laisser-aller, l'aisance en sans-gène et la simplicité en nonchalance ou en négligence : on sent l'affectation du naturel.

Le poète et l'acteur, chacun dans ce qu'il exprime du personnage en scène, doit nous le montrer dans le naturel du type : que ce soit Phèdre ou une bourgeoise, un avare ou Auguste, Célimène ou Pauline... S'il veut montrer qu'il lui a donné le naturel voulu, il cherchera à le rendre par des traits plus forts, par un jeu plus accentué et s'éloignera à la fin de la vérité et du beau.

C'est là le mérite des maîtres : ils restent dans la mesure et dans l'ordre, parceque ne se préoccupant que de leur sujet,ils le montrent tel qu'il est, tel qu'il doit être

plutôt ; ils s'oublient eux mêmes et ne laissent rien de ce qui pourrait faire penser à l'auteur, ils ne veulent pas dans leur œuvre même montrer par des traits qui accuseraient leur intention qu'ils ont compris le sujet. Ils ne veulent pas paraître.

Molière est ainsi arrivé à un degré exquis de naturel. J'ai entendu lui appliquer le mot de Pascal : « quand on voit le style naturel, on est tout « étonné et ravi ; on s'attendait de voir un auteur et on « trouve un homme. » J'aimerais mieux dire qu'en lisant Molière, je suis charmé précisément parce que je ne vois ni un auteur, ni un homme, mais un misanthrope, une coquette, un hypocrite, Orgon si crédule, Agnès si simple, Éliante si sage, Henriette si loyale, des personnages qui ont le naturel de leurs qualités et de leurs défauts, que j'ai vus, que je reconnais, qui sont vrais, éternellement vrais.

C'est que le naturel donné par Molière à ses personnages n'est pas artificiel, un naturel de son invention et c'est en quoi il diffère de celui qui appartient en propre à un auteur, auquel il a imprimé son cachet, je n'ose dire sa marque de fabrique, pour le distinguer de tout autre. Quand un écrivain pour soutenir uae thèse crée des types extraordinaires, il se fait ce naturel de convention, l'impose à ses personnages et aux acteurs qui les jouent. Un critique qui connait bien des choses du théâtre, M. Francisque Sarcey en fait la remarque. Un jeune artiste vient de débuter dans Ruy Blas, il y a joué le rôle de don Salluste, il a réussi : « seulement, dit « M. Sarcey, il affectait de parler comme on parle ;

« mais quand on parle en vers et quels vers ! les plus « mordants, les plus âprement ironiques qu'ait écrits « Victor Hugo, on ne parle pas comme tout le monde, « il faut hausser le ton, enfler la voix, élargir le jeu..... « Mais le naturel!..... Eh ! mon ami ; il y a des « naturels de toutes sortes et le naturel de Victor Hugo « n'a pas l'ombre de rapport avec celui d'Ohnet. »

C'est toujours à Molière qu'il faut revenir quand on veut montrer ce caractère du faux et du naturel, de la vertu qui se ternit en s'affichant et de celle à qui la simplicité conserve toute sa pureté.

Le *Tartuffe* et *Les Femmes Savantes* donnent ce double exemple.

L'homme qui fait généreusement un sacrifice supporte avec un visage riant la souffrance qu'il offre à Dieu, il n'est point « triste comme les hypocrites qui exterminent « leur visage afin que leur jeûne paraisse aux yeux des « hommes. » L'affectation est un avertissement. Quand on la constate dans l'attitude d'un homme, la prudence exige qu'on se demande pourquoi il sort ainsi du naturel. Il faut être naïf, comme Orgon, pour n'y pas reconnaître un masque :

« Ha ! si vous aviez vu comme j'en fis rencontre,
« Vous auriez pris pour lui l'amitié que je montre.
« Chaque jour à l'église, il venait d'un air doux,
« Tout vis-à-vis de moi se mettre à deux genoux.
« Il attirait les yeux de l'assemblée entière
« Par l'ardeur dont au ciel il poussait sa prière ;
« Il faisait des soupirs, de grands élancements,
« Et baisait humblement la terre à tous moments.
« Et lorsque je sortais il me devançait vite
« Pour m'aller à la porte offrir de l'eau bénite.

Orgon est naturel dans sa crédulité, Tartuffe ne l'est pas dans sa dévotion : l'un ne cherche pas à paraître ce qu'il est, l'autre veut paraître ce qu'il n'est pas, mais qu'on ne s'y trompe pas, l'homme qui veut se parer de la religion qu'il a ne se conduirait guère autrement que Tartuffe, dans les manifestations de sa dévotion ; en cela seulement il lui ressemble.

La comparaison des deux sœurs dans les *Femmes Savantes* nous montre un effet de l'envie de paraître. Henriette a du bon sens, de l'honnêteté, de la franchise sans rudesse, de la vertu sans fracas ; son innocence est aussi grande que celle d'Agnès, elle n'en a pas l'ignorance qui l'exposerait aux mêmes dangers. Cette innocence éclairée lui inspire une grande délicatesse dans une conduite irréprochable, elle est mesurée et naturelle dans tout ce qu'elle dit.

Armande ne diffère d'elle que parce qu'elle veut paraître douée des qualités qu'elle a d'ailleurs comme sa sœur. Ce désir lui fait outrer la vertu, son langage avec sa sœur et avec Clitandre a ainsi des exagérations qui l'empêchent d'être délicate, simple et naturelle.

Elle prononce bien haut le mot de pureté, l'amour, pour elle,

« Est un feu pur et net, comme le feu céleste. »

Mais pour bien prouver qu'elle est toute âme elle emploie des expressions difficiles à citer ; détachées du dialogue, elles prennent un sens, ont une crudité qui

inspirent pour son langage, peut-être pour sa personne, le dégoût qu'elle professe pour le mariage :

« On aime pour aimer et non pour autre chose. »

Cela fait songer au mot de Pascal : « qui veut faire l'ange fait la bête ».

Il y a des cas où la nécessité de paraître naturel fait exagérer la nature : les masques en sont un exemple. Aujourd'hui encore, quoique nos théâtres ne soient plus aussi vastes et que le spectateur soit plus près de l'acteur, celui-ci est obligé d'accentuer ses jeux de physionomie et de forcer ses gestes : on voit Sganarelle rire et la figure de l'acteur ricane ; le mépris et la colère éclatent chez Phèdre ou chez Hermione et la bouche de l'actrice est déformée pour les exprimer. La lunette qui rapprocherait trop les distances supprimerait la beauté du jeu, le naturel n'existe que pour la vue ordinaire.

Les Sybilles et le jugement dernier de Michel Ange, comme les plafonds de Baudry à l'Opéra, sont faits pour être vus à distance avec la perspective. Ce sont ces conditions qui ramènent au vrai les figures qui vues de près semblent contraires aux lois de la nature.

Dans le commerce habituel de la vie où les hommes se touchent, il ne faut pas se laisser aller à la tentation de vouloir paraître naturel : on serait conduit à ces déformations qui accusent l'effort et l'art. L'écrivain surtout qui est en

communication directe avec son lecteur, sous ses yeux attentifs se gardera avec soin de toute exagération de ses qualités. C'est la meilleure manière de les conserver. Combien de fois un auteur a-t-il perdu la qualité qu'il voulait spécialement faire briller ?

Madame de Staël, peut-être parce qu'elle avait elle-même peu de naturel et qu'elle appréciait fort cette qualité, a certainement eu la prétention d'en parer sa Corinne. Elle n'y a guère réussi. Les traits qu'elle a accumulés pour la faire paraître simple et aisée en ont fait une héroïne absolument artificielle. Quand Coriane agit, elle fait penser à une femme qui pour paraître jeune à l'homme dont elle veut attirer l'attention court devant lui comme s'il lui poussait des ailes : sa gaucherie ajoute au poids des ans qu'elle porte.

Madame de Staël réagissait cependant contre la décadence de la fin du XVIII[e] siècle qui ne péchait pas par excès de naturel. Selon Sainte-Beuve, le prince de Ligne qui aspirait le plus à cette qualité : « quoiqu'il ait dit : « ayons dans ce qu'on appelle en peinture une manière « large », se ressentait de Trianon. Le prince de Ligne ne s'apercevait pas de son défaut de naturel parce qu'il était esclave de la mode, qu'en littérature comme en bien des choses elle avait imposé des formes qui n'avaient ni simplicité, ni harmonie avec des idées justes et des sentiments vrais. Ceux qui emploient le langage courant, je n'ose dire le jargon presque nécessaire dans le monde où ils vivent, ne s'aperçoivent pas de ce qu'il a de contraire au naturel. Il faut sortir du

milieu ou vivre dans un autre temps pour le sentir. La langue de Trianon sonnait faux ; et s'éloignait autant de la nature que ses bergeries.

Les écrits d'un autre temps nous donnent ainsi quelquefois la même impression que la vue d'une ancienne gravure de mode. Quelle femme en voyant le costume de nos grand'mères ne s'écrie pas : « est-ce assez ridicule. »

Elle ne songe que la même exclamation lui échapperait si on lui montrait le vêtement qu'elle même portait quelques années avant.

C'est une des grandes difficultés pour le peintre de portraits : faire à sa figure un costume qui ne date pas.

Un rien fait fuir le naturel. Pourquoi le photographe a-t-il si souvent des portraits peu ressemblants ? Il a beau répéter : prenez votre attitude habituelle, soyez naturels. On ne l'est pas, on pose.

Il y a quelques jours nous examinions des dessins d'après le modèle vivant. Je me rappelais involontairement le mot d'un écrivain apostrophant le Spartacus qui était, qui est peut-être encore dans le jardin des Tuileries : Malheureux ! tu es déshabillé, tu n'es pas nu. Les artistes anciens faisaient mieux le nu que les modernes, leurs modèles avaient plus l'habitude d'être sans vêtements ou presque sans vêtements : pour être naturels ils ne posaient pas.

Ces notes sont bien longues. Cependant je n'ai pas la prétention d'avoir traité entièrement ni surtout avec suite et méthode un sujet inépuisable. J'y ai trouvé quelques règles qui m'ont paru pratiques, pour la conduite et pour le style.

En toutes choses, il faut rester dans la nature mais en l'améliorant.

La préoccupation de l'opinion d'autrui comme le désir de paraître altère bien des qualités et aggrave bien des défauts.

J'ajoute qu'il est plus facile de forcer ou de fausser la nature que de la voir et de la rendre telle qu'elle est et qu'elle doit être.

L'AMIRAL COURBET

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. Léon MACQUE

(*Séance du 25 Octobre 1889.*)

Messieurs,

Dans une de ses mercuriales, le chancelier d'Aguesseau définissait ainsi la véritable science : « Il est une culture savante, il est un art ingénieux qui, loin d'étouffer la nature et de la rendre stérile, augmente ses forces et lui donne une heureuse fécondité ; une doctrine judicieuse moins attentive à nous tracer la pensée d'autrui qu'à nous apprendre à bien penser, qui nous met pour ainsi dire dans la pleine possession de notre raison et qui semble nous la donner une seconde fois en nous apprenant à nous en servir, enfin une science d'usage et de société qui n'amasse que pour répandre et qui n'acquiert que pour donner. » (1).

Cette science est la vôtre, Messieurs ; c'est elle qui me convie, moi, votre auditeur d'hier, à m'asseoir

(1) 7me mercuriale prononcée en 1704, De l'Esprit et de la Science.

aujourd'hui parmi vous. Que je voudrais vous remercier de cet honneur autrement que par de vaines paroles! Combien je serais heureux de pouvoir vous promettre et surtout vous assurer un utile concours. Mais je ne saurais découvrir à vos yeux éblouis les trésors d'une érudition que je ne possède pas; je crains que d'imprudents amis ne m'aient fait riche, et je suis pauvre. Dès à présent, je préfère vous mettre en garde contre les déceptions en ne vous cachant rien: je ne puis être, hélas! et pendant trop longtemps encore que votre disciple.

L'un de vous, qui fut mon maître, me présenta à vos suffrages qui accueillirent avec bienveillance le candidat en considération de celui qui voulait bien répondre pour lui. Le répondant avait une excuse: la prédilection bien naturelle de l'ouvrier pour l'œuvre en partie créée par lui; mais le futur récipiendaire n'en avait pas: aussi le jour venu de présenter ses titres, il les cherche en vain, et son embarras est sans pareil. Il ne se pardonne de s'être ainsi laissé séduire qu'en se souvenant de ces mains qui se sont tendues vers les siennes. Il ne retrouve un peu d'assurances pour essayer de justifier le crédit si libéralement accordé, qu'en songeant à la nécessité de ne pas faire tomber le bandeau qui couvre les yeux d'une aveugle amitié. Voila comment, dans l'espoir de me faire oublier, j'ai été amené à vous entretenir de l'Amiral Courbet.

Où pouvais-je d'ailleurs trouver un sujet plus susceptible de vous plaire sans vous fatiguer, plus digne de solliciter et de retenir votre attention, plus

capable en même temps de concilier toutes les opinions dans une assemblée presque toute composée de picards d'origine ou d'adoption ?

Prenez garde, m'a-t-on dit, c'est un fragment d'histoire contemporaine que vous allez avoir à traiter. Mais il m'a semblé que si les bruits du dehors devaient expirer au seuil de l'Académie, il ne vous était pas absolument interdit de prêter ici même l'oreille à leur écho affaibli. Et dans notre siècle, le siècle de la vapeur et de l'électricité, ne l'oublions pas, les évènements se succèdent avec rapidité, on pense vite, on agit de même, ce qui a pu faire croire à certains esprits chagrins que nous agissions parfois sans avoir auparavant pensé. Je puis donc bien vous parler de choses déja vieilles de plusieurs années.

Ma lecture, vous l'avez deviné, sera un hommage rendu à la mémoire de l'Amiral, elle n'ira pas au delà. Restreinte à ce cadre, je ne me le dissimule pas, la tâche est encore bien lourde, car l'objet n'en est pas ordinaire ; elle pourrait me paraître délicate par certains côtés si je ne savais qu'autour de moi sont des esprits indépendants que la passion n'émeut pas et qui jugent froidement les hommes. D'ailleurs rappeler l'existence de ceux que notre Picardie s'honore de compter parmi ses enfants, chercher à en pénétrer la pensée intime, en tirer nn enseignement, n'est-ce point un peu votre coutume ? Et la vie de l'Amiral Courbet ne sera-t-elle pas dans cent ans ce qu'elle fut à son dernier jour, celle d'un marin sans reproche et sans peur ? Vous pensez tous ainsi, Messieurs : telles sont les raisons qui ont décidé mon choix.

*
* *

Né dans une cité sœur de la nôtre, sur les bords de la Somme, à peu de distance de la mer, Courbet put voir dans son enfance des bâtiments de commerce d'un assez fort tonnage visiter le port d'Abbeville. Les uns venaient d'Angleterre et de Norwège apporter les produits du Nord, d'autres appartenant à un armateur d'Abbeville allaient chercher à Bordeaux les denrées d'Amérique et les vins de nos pays méridionaux. Le père de Courbet faisant le commerce de ces vins, celui-ci dut se trouver souvent en contact avec les capitaines de ces navires. Il est permis de penser qu'à l'époque dont nous parlons, tous ces marins avaient plus ou moins pris part aux guerres maritimes du premier Empire tombé vingt ans auparavant. Les récits de ces courses sur mer, des luttes soutenues, des dangers affrontés durent laisser dans l'esprit de l'enfant ces traces ineffaçables qui décident une carrière. « Déjà, dit son biographe anonyme, la vocation du futur marin s'accusait-elle ? On n'en pourrait douter en sachant avec quelle attention soutenue il examinait la mature des navires, leurs moindres détails, et les réflexions pleines de sens que lui suggéraient leurs divers aménagements. » (1).

Mais avant de choisir une carrière, il faut s'y préparer. Le futur amiral fut envoyé à Saint-Riquier pour y faire ses humanités ; il s'y montra énergiquement indiscipliné. Il paraît même qu'il finit par s'échapper pour aller à Paris voir le cortège du Bœuf Gras dont on lui avait

(1) L'Amiral Courbet, par un ami de la famille, août 1885, A. Retaux imprimeur-éditeur, Abbeville.

conté des merveilles. Son frère aîné qui, à la mort de M. Courbet père, avait pris la direction de la maison de commerce paternelle, le mit alors en demeure d'opter entre l'étude du latin et un métier manuel ; il lui donna quinze jours pour réfléchir. L'enfant eut d'abord quelques velléités d'embrasser l'état de cordonnier ; mais il pensa avec raison que fournir ainsi aux autres le moyen de courir le monde n'était pas la véritable manière d'arriver à le voir lui-même, il se résigna donc et promit de travailler. Il tint parole : au collège d'Abbeville, au collège d'Amiens, à l'institution Favart qui suivait les cours de Charlemagne, il fut constamment l'un des plus brillants élèves.

Il entrait en 1847 à l'Ecole Polytechnique. L'année suivante, entraîné par sa généreuse nature et l'amour de la liberté, il prenait une part active aux journées de février en qualité de sergent-major, à la tête d'un détachement de Polytechniciens, derrière une des barricades de la place de la Bastille. La lutte terminée, il apprend que la foule se porte au Louvre, il arrive au moment où elle va l'envahir et anéantir nos collections. Aidé par ses camarades il essaie d'arrêter le flot populaire, mais il se sent débordé. Alors il escalade une charrette abandonnée, malgré les cris il parvient à se faire écouter. Les envahisseurs se calment, l'applaudissent et s'attelant à la tribune improvisée, ils le conduisent ainsi à l'Hotel de Ville où, au nom du peuple de Paris, ils le recommandent aux membres du Gouvernement provisoire. En reconnaissance de ses services, Armand Marrast le prit pour secrétaire et Courbet garda cette situation jusqu'au jour de la réouverture des Ecoles. (1).

(1) Ces détails sont puisés dans une biographie anonyme de l'amiral Courbet, imprimerie Retaux, Abbeville, par un ami de la famille.

Il m'a paru intéressant de rappeler ces détails sur l'enfance et la jeunesse de Courbet parce qu'ils nous montrent pour ainsi dire en germe toutes les qualités que nous allons retrouver chez l'amiral à l'apogée de leur développement.

Courbet sort de l'École en 1849.

Alors il tourne ses regards vers la mer qui l'attirait tout enfant. La mer aux reflets changeants sous le ciel bleu ou sous la nuit étoilée, c'est pour lui la séduisante perspective de la liberté, l'espace sans autre limite que cet horizon qui toujours se dérobe jusqu'à la terre prochaine ; la mer qui berce aujourd'hui le marin pendant sa rêverie et qui demain inconsciente l'engloutira peut-être, c'est l'inconnu, le recueillement de l'être humain en face de l'immensité, la source éternelle des émotions les plus âpres, c'est la lutte de l'homme qui n'a que sa science et sa ruse, son sang froid et son énergie pour affronter le combat suprême dans lequel il lui faudra ou vaincre ou mourir. Mais ce n'est pas là tout ce qui dut le charmer. Il se rappela sans doute ces expéditions hardies dont il avait pu connaître quelques-uns des acteurs ; ces souvenirs légendaires hantaient sa pensée. Aboukir, Trafalgar, pouvaient encore sonner douloureusement à ses oreilles. Avait-il donc déjà rêvé le commandement d'nn flotte française? Qui le sait. Avait-il songé à la patrie? Oui certes, car ce fut la préoccupation de toute sa vie.

Courbet prit la mer sur la corvette à voiles la Capricieuse, avec laquelle il fit le tour du monde. Elle était commandée par M. de Roquemauvel. Obligé, par un

asthme, de passer ses journées et ses nuits au grand air, celui-ci prit en affection son jeune enseigne, « il lui inculqua les premiers éléments techniques de la science maritime ; » il sut comprendre et apprécier son élève qui de son côté ne se souvint jamais sans reconnaissance des leçons du vieux commandant.

A son retour Courbet passa sur le Coligny. Chargé de faire des sondages à Biarritz où il était question de créer un port en eau profonde, il faillit y perdre la vie. « Une « vague énorme s'abattit sur la frêle embarcation qu'il « montait et la fit couler sur place » (1). L'un des deux marins qui l'accompagnaient, le sauva : Courbet ne savait pas nager.

Lieutenant de vaisseau en 1856, capitaine de frégate en 1866, chef d'état-major de la division cuirassée de la Manche, il conquiert ses grades peu à peu grâce au travail opiniâtre qui devait finir par le mettre en pleine lumière. En 1870 il est détaché à la station navale des Antilles qu'il commande quelque temps tandis qu'au loin sur la terre de France se déroulait la sanglante tragédie. La douleur immense qu'il en éprouva jointe à ce séjour dans des parages insalubres altéra si profondément sa santé que par moment, désespérant de guérir, il était obsédé par des idées noires » (2).

Il guérit cependant, passa capitaine de vaisseau en 1873, devint en 1874 directeur de l'Ecole des Torpilles, puis chef d'état-major sur l'escadre cuirassée de la Méditerrannée en 1878. En 1880 il est enfin nommé au poste important de gouverneur de la Nouvelle Calédonie

(1) L'amiral Courbet par un ami de la famille, août 1885, A Retaux imprimeur éditeur, Abbeville.

(2) L'Amiral Courbet par un ami de la famille.

où il eût à réprimer une révolte des déportés et une insurrection générale des Canaques. Il en triompha. « Sa nomination au grade de Contre-Amiral lui arriva « à son retour d'expédition. »

« Vers la fin de l'année 1881, Courbet reçut l'ordre d'expulser les missionnaires maristes des établissements qu'ils avaient créés en Nouvelle-Calédonie et qt qu'ils occupaient depuis l'origine de celle-ci. » Il s'y refusa. En discutant les instructions qui lui étaient données, agissait-il dans la plénitude de son droit de gouverneur responsable ? Outrepassait-il ce droit ? Nous n'avons pas à l'examiner ici. Ce qui est certain, c'est qu'il savait par son refus pouvoir entraver sa carrière, et il n'hésitait pas. Le Gouvernement lui donna un successeur ; celui-ci, qui tenait son collègue en haute estime, s'arrangea de façon à ne prendre le commandement qu'après l'accomplissement des deux années nécessaires à Courbet pour passer vice-amiral.

Notre compatriote rentra donc en France. Peut-être alors, le premier mouvement d'humeur passé, se consola t-il en pensant qu'il est parfois plus facile au marin d'éviter l'écueil en mer qu'en administration. D'ailleurs ce malentendu entre le Gouvernement de la République et lui dura peu. Courbet fut mis en 1883 à la tête d'une division dite « d'essai » ; il allait bientôt recevoir l'ordre de partit pour l'Orient.

L'expédition du Tonkin était déjà commencée. Henri Rivière était mort ; la Chambre des Députés vota à l'unanimité les crédits nécessaires pour soutenir l'honneur du drapeau ; bientôt l'escadre française, sous les ordres de l'Amiral Courbet, entra dans la mer de Chine.

Hué était l'âme de la résistance ; c'était là qu'il fallait frapper le premier coup. Tu-Duc venait de mourir, les mandarins jaloux de conserver leur pouvoir lui avaient donné pour successeur un ennemi acharné des Français.

La capitale de l'Annam est assise au fond d'une lagune formée par la rivière qui l'arrose. Des précautions contre une agression possible avaient été prises par les autorités anamites. Du côté de la mer un barrage fermait la rivière ; deux ouvrages en protégeaient l'accès « ainsi que douze défenses situées en arrière de la lagune sur la route fluviale de Hué. » (1) Sur la plage se trouvaient une tranchée et des abris.

Après deux jours de bombardement, les deux principaux ouvrages sont enlevés, le barrage est audacieusement franchi par nos canonnières, la Cour d'Hué épouvantée demande à traiter. Il lui est répondu que la France ne dictera ses conditions que dans Hué même.

Les hommes d'Occident signent des traités, et parfois ils les observent, quand ils ne peuvent faire autrement. Les Orientaux sont gens autrement pratiques. Les coupe-coupe expédient les vaincus au pays des ancêtres, sauf à leur donner ensuite une sépulture convenable et des offrandes suffisantes pour calmer leurs mânes disposés, on le conçoit, à s'irriter de la vivacité du procédé. De malheureux préjugés nous empêchèrent d'agir ainsi. Les mandarins annamites malgré leurs démonstrations amicales continuèrent à entretenir des relations avec les pirates et les réguliers Chinois. D'autre part « la Chine ne voulant pas reconnaître à l'Annam le droit de traiter directement avec la France » et invoquant de prétendues

(1) L'escadre de l'Amiral Courbet par Maurice Loir. Berger-Levrault éditeur, Paris, 1886.

droits de suzeraineté, « soutenait de ses armes, de ses soldats et de son argent, tous ceux qu'il était convenu de désigner sous le nom des Pavillons-Noirs. Aussi malgré le traité la situation restait la même. » (1) Elle s'aggravait dans le haut Tonkin. Le prince Hoang encouragé par notre inaction, avait fortifié Son-Tay et Bac-Ninh ; il avait rallié autour de lui tous nos adversaires, Chinois ou autres. Le commandement militaire venait d'être concentré dans les mains de l'amiral Courbet.

Son-Tay est situé sur la rive droite du fleuve Rouge, au nord d'Hanoï. D'Hanoï on communique avec Son-Tay soit par les digues qui traversent des rizières inondées, soit par le bras du fleuve Rouge qui prend le nom de Dai.

L'amiral a rassemblé ses troupes ; il dispose de 8.300 Européens ou Africains, 3.000 Auxiliaires Tonkinois, et 1.200 annamites, en tout 12.500 hommes. C'est avec cet effectif qu'il va chasser de Son-Tay les mandarins rebelles, les Pavillons-Noirs, la Chine elle-même. Nos auxiliaires annamites sont armés de fusils à tir rapide depuis quarante jours. « Petits, sans barbe, relevant en chignon leurs longs cheveux retenus par un peigne en écaille, portant un large pantalon qui a l'air d'un jupon court, coiffés d'un petit chapeau tout à fait semblable aux chapeaux ronds et pointus des paysannes de Nice et qui est rattaché au chignon par deux longs rubans rouges, ils ont absolument l'air d'un bataillon de jeunes

(1) Les Français au Tonkin par Hippolyte Gauthier, Challamel aîné, éditeur, Paris, 1886.

demoiselles », (1) mais de demoiselles qui seraient foncièrement braves, aussi braves que peu jolies.

Son-Tay est en vue. « Au milieu de l'enceinte, la citadelle : carré de murailles en briques, entouré d'un fossé à fond vaseux et garni à chaque face d'une demi-tour sur le flanc de laquelle une porte voûtée. L'enceinte aussi, quoique très étendue, a seulement quatre portes, encore deux sont-elles comblées de terre. Elle est formée d'un parapet haut de 4 à 5 mètres avec embrasures et créneaux. Au-devant de ce parapet une haie épaisse de bambous vivants, inextricable, qui cache complètement la ville. Ces bambous constituent le plus sûr obstacle. Le canon ne peut les détruire ; coupés à la hache, ils forment encore une barrière par leurs débris garnis de leurs longues feuilles armées d'épine. « Autour de cette haie, un fossé large et profond rempli d'eau. » Enfin une troisième ligne de défense s'étend le long du fleuve, de Phu-Sa à Phu-Ni, deux positions qui défendent les approches de Son-Tay. « C'est une fortification armée de 30 canons abrités par des casemates et garnie de banquettes pour la mousqueterie. » (2).

Les efforts de l'amiral vont se porter à notre droite, sur Phu-Sa, qui est plus rapproché du fleuve, ce qui permettra à nos canonnières d'appuyer le mouvement.

A notre gauche les Annamites ouvrent le feu ; pendant qu'ils repoussent une contr'attaque de l'ennemi les turcos se portent en avant, escaladent le rempart de bambous, et sont bientôt rejoints par deux compagnies qui ont forcé la ligne sur un autre point.

(1) Relation d'un officier.

(2) Les Français au Tonkin, par Hippolyte Gauthier. Rapport de l'amiral Courbet.

Ils courent à la baïonnette, mais une barricade les arrête, quelques turcos la franchissent et ne reparaissent plus. Les Pavillons-Noirs font une défense désespérée ; ils incendient tout ce qui peut brûler pour entraver notre marche. La nuit vient. A la lueur des flammes et sous le feu des Célestes, un retranchement est improvisé en face de la barricade chinoise. De moment en moment nous avons à repousser des attaques furieuses qui nous infligent des pertes cruelles. Vers le matin, après un dernier effort, les Pavillons-Noirs profitent de l'obscurité pour évacuer la ligne de défense établie le long du fleuve et se renfermer dans Son-Tay.

Au jour Thu-Sa est abandonné ; derrière la barricade chinoise gisent les corps décapités des turcos. « La journée se passe sans luttes : » l'Amiral prépare l'attaque du lendemain qui doit être la dernière. « Des canons sont hissés sur les tertres où sont des pagodes ; » ils devront battre l'enceinte de Son-Tay.

Dès l'aube, un combat d'artillerie très vif s'engage et dure une partie du jour ; plus tard seulement la fusillade pétille et roule sur notre ligne sans que nous quittions nos positions. Notre attitude encourage l'ennemi ; il essaie de nous tourner. Nos turcos l'accueillent avec fureur et le rejettent dans ses retranchements où ils entrent avec lui. Soudain nos canons se taisent, la charge sonne : comme par enchantement notre fusillade s'éteint, les baïonnettes étincellent. Une formidable clameur s'élève et au cri de : Vive la France ! la légion étrangère en avant, nos troupes ont franchi au pas de course l'espace qui les sépare de l'ennemi, pendant que le clairon jette au vent son

chant de mort. Courageux ou stupéfaits, les Célestes attendent de pied ferme : les nôtres sont au pied du rempart, ils l'escaladent, leurs baïonnettes font leur œuvre sanglante, de tous cotés les Pavillons-Noirs en déroute fuient vers la citadelle, et sur les murs de la ville le drapeau tricolore ondulant sous la brise est éclairé par les dernières lueurs du jour. Son-Tay est à nous, car après la nuit, la citadelle sera trouvée déserte. Le terrible Coupa, c'est ainsi que les Chinois appellent maintenant Courbet, le terrible Coupa est encore vainqueur.

Courbet eut alors une amère déception que ne purent effacer les honneurs qui lui furent décernés. Il avait espéré achever la conquête du Tonkin, le commandement des troupes de terre lui fût retiré, il remonta à bord du Bayard.

Jusqu'ici la direction de l'Amiral n'apparaît en quelque sorte que par le résultat obtenu. A Hué comme à Son-Tay, c'est la même prudence dans la préparation de l'attaque, la même énergie dans l'exécution ; mais à Son-Tay, c'est de plus l'énergie gouvernée par le plus admirable sang-froid qui a marqué d'avance le bu à atteindre, et qui sait arrêter l'élan des vainqueurs à l'heure et au point voulus pour ne rien compromettre du succès.

Il me tarde maintenant de vous montrer le marin sur son cuirassé, aux prises avec les difficultés les plus imprévues, descendant dans les moindres détails sans oublier la direction qu'il doit donner à l'action

générale, la dirigeant tout en y prenant part, possédant au plus haut degré cette qualité maîtresse de l'homme de guerre parce que, suivant l'expression de M. l'Amiral Jurien de la Gravière, elle les comprend toutes : le sang-froid dans l'audace.

Bac-Ninh est pris. Les pourparlers recommencent, mais n'aboutissent pas. Alors survient l'affaire de Bac-Lé. L'Amiral propose de frapper la Chine le même jour, à la même heure, sur des points différents. Dans sa pensée l'attaque doit avoir lieu rapidement « sans donner à l'ennemi le temps de se reconnaître » Il a soigneusement étudié la côte et les moyens de ravitaillement. Suivant l'ordre qui lui est donné, en même temps qu'un ultimatum est envoyé à la cour de Pékin, l'Amiral met son pavillon sur le cuirassé le Volta, prend avec lui quelques navires et deux torpilleurs montés par 1800 marins, pénètre audacieusement dans la rivière Min, les équipages aux postes de combat, passe sous les feux de plusieurs forts, en vue d'une armée innombrable qui couronne les hauteurs, et vient à 20 kilomètres en avant dans les terres, mouiller devant l'arsenal de Fou-Tchéou, en présence d'une flotte Chinoise.

C'était le 12 juillet 1883. Le délai donné à la Cour de Pékin expirait le 19, il fut prorogé à plusieurs reprises. L'amiral comptait rester une semaine au plus dans cette souricière, il y demeurera quarante-deux jours. Pendant ce temps, la flotte chinoise s'est augmentée; elle compte 12 bateaux porte-torpilles, 11 bâtiments de guerre, 11 jonques armées chacune de 8 à 9 canons, « et une série de jonques mandarines et de brûlots chargés de

matières explosibles en nombre exagéré. » Autour de notre escadre qui les voit construire et s'armer sans pouvoir rien tenter, « sans avoir le droit de le remarquer », s'élèvent des batteries ; partout les travaux de défense sont poussés avec une fiévreuse activité, non-seulement à Fou-Tchéou, mais le long du fleuve jusqu'à la mer, surtout aux deux passes de Mingan et de Kimpaï, « les rives sont hérissées de canons de tous les calibres. » Les Célestes ont repris courage ; ils menacent et ils insultent. La flotte chinoise et sept batteries dont plusieurs armées de canons Krupp enserrent notre escadre composée de sept navires, de deux torpilleurs et de cinq canots à vapeur. En aval près de Kimpaï se trouvent deux autres de nos bâtiments chargés de s'opposer à l'obstruction des passes par les Chinois. Au-dessus de Fou-Tchéou, sur les crêtes, se tient l'armée innombrable des Célestes. Nos dix-huit cents marins sont dans une situation désespérée.

L'amiral reçoit enfin le 22 août l'autorisation d'agir. Il avise les bâtiments neutres de ses intentions. A 8 heures du soir, tous les capitaines sont à bord du Volta où l'amiral leur donne ses ordres.

Le jour s'est levé, et avec lui, derrière les collines de l'Est, un soleil splendide. « Les Chinois font des préparatifs ostensibles d'appareillage et de combat. L'amiral ne quitte pas le pont du Volta pour observer leurs mouvements. Debout, au pied du mât d'artimon, il surveille tout ce qui se passe. Il est calme, comme à son ordinaire, toujours recherché dans sa mise, vêtu d'un

(1) L'escadre de l'amiral Courbet, par Maurice Loir.

veston d'uniforme en flanelle de Chine, guêtres blanches à ses chaussures, la tête coiffée d'un petit chapeau de paille blanc dont le ruban noir porte en lettres dorées, le nom de Bayard. » (1).

La marée monte : « c'est une alerte de tous les instants... Les bâtiments sont prêts à marcher, les équipages dînent. Le temps s'est couvert, il fait calme plat, la chaleur est accablante. A une heure et demie, on met aux postes de combat sans sonneries de clairon. Les Chinois se tiennent à leurs pièces. On vire les chaînes aux cabestans, tandis que les navires évitent, de façon à avoir l'ancre haute, lorsque l'évitage au jusant sera complètement terminé. A une heure quarante-cinq, l'escadre est appareillée, prête au combat. Les Chinois qui ont imité nos mouvements sont prêts également. Le cœur bat, les regards ne se détachent plus des navires ennemis. Pas un bruit ne s'entend : un silence solennel fait d'émotion, d'impatience et d'espoir. Minute suprême et grandiose que rien ne peut faire oublier (2). »

En ce moment un aviso chinois armé en torpilleur s'avance vers le Volta d'un air plus résolu que de coutume Est-ce une attaque ou une simple démonstration ? Un coup de hotchkiss part de la hune du Lynx ; les yeux se tournent anxieusement vers le Volta : Le pavillon de l'amiral est hissé, puis amené, c'est le signal. Au milieu d'un long roulement de canon suivi de deux explosions, les deux torpilleurs 45 et 46 sont partis. Le 46 doit attaquer le plus grand des navires ennemis en face du Volta ; c'est le Yang-Ou qui porte le commandant chinois.

(1) L'escadre de l'amiral Courbet, par Maurice Loir.

(2) L'escadre de l'amiral Courbet, par Maurice Loir.

Le 46 parcourt 500 mètres, pousse sa hampe, fait éclater sa torpille contre les flancs du bâtiment ; « tout cela nettement, résolûment, sans aucune hésitation, comme dans un simple exercice. » (1) Le Yang-Ou mortellement atteint, poursuivi dans sa retraite par les projectiles du Volta, va s'échouer sur la berge où il brûle.

Cependant le torpilleur 45 voulant éviter le torpilleur Chinois qui parade devant le Volta a choqué le Fou-Sing en un endroit qui n'est pas son objectif ; sa hampe reste engagée dans le bâtiment, l'équipage est aux prises avec l'ennemi. Un canot à vapeur se détache du Volta, court avec les canonnières sur le Fou-Sing qui cherche à fuir, brise son hélice, l'accoste et s'en empare à l'abordage.

« Dans le lointain de fortes détonations retentissent... ce sont les canons de 24 de la Triomphante qui grondent. » Il est temps ; de toutes parts s'est allumé un cercle de feu dont le centre est notre escadre. L'amiral veut se rendre compte par lui-même. « Intrépide et brave, insouciant du danger, il a fait avancer son navire au plus fort de l'action, du côté des jonques où les Chinois habitués au maniement de leurs canons, tirent et rechargent sans cesse sous une pluie de mitraille. » (2) Nos canonniers redoublent d'efforts; ils multiplient leurs coups sans que la rapidité du tir nuise à sa justesse à cette distance où tous les projectiles portent. Leurs obus éventrent les vaisseaux chinois, crèvent leurs chaudières, éclatent dans les batteries dont ils blessent ou tuent les servants, font sauter les réserves de munitions ; des navires désemparés, dévorés par les flammes, s'en vont

(1) L'escadre de l'amiral Courbet, par Maurice Loir.

(2) L'escadre de l'amiral Courbet, par Maurice Loir.

à la dérive, tandis que leurs matelots épouvantés s'élancent dans les flots et cherchent dans la mort même un refuge contre la mort. Sur l'un de ces bâtiments dont l'arrière est déjà submergé, le pavillon chinois est de nouveau hissé, puis salué d'un dernier coup de canon par un héros inconnu qui descend fièrement dans l'abîme. Puis on ne voit plus rien. Il fait un calme absolu ; une fumée intense a voilé ce lieu de carnage. La canonnade s'est ralentie ; elle a cessé complètement. « Ce n'est pas sans anxiété que de tous côtés on cherche, on regarde, on interroge... » Enfin la fumée se dissipe : le désastre de la flotte chinoise est complet. « De ses 22 navires ou jonques il ne reste d'autres traces que des carènes en flammes échouées sur les rives ou des mâtures qui pointent hors de l'eau... les bâtiments français sont intacts. » (1) Il est 2 heures 25, le combat a duré 30 minutes.

Ce n'est là que le prélude d'une autre lutte. « Il faut répondre aux batteries de terre qui ont rouvert le feu » avec un acharnement qui montre tout leur désir de venger un premier échec. La batterie qui domine l'Arsenal a pris pour objectif le Volta, « les obus pleuvent autour de lui. » L'Amiral se pique au jeu, il veut la réduire au silence. « Toujours au pied du mât d'artimon d'où il a mené tout le combat, il surveille le pointage, encourage les canonniers, les félicite de leurs coups heureux et les anime de sa grande et juvénile ardeur. » Il faut plus d'une heure pour faire taire ces trois canons, « et il en coûte au Volta plusieurs tués et de nombreux blessés parmi lesquels l'aide de camp de l'Amiral. » Quant aux autres batteries, leur feu a cessé.

(1) L'eséadre de l'amiral Conrbet, par Maurice Loir.

L'escadre va passer encore deux jours et deux nuits en face de Fou-Tchéou, l'Amiral n'a pas achevé son œuvre. Après avoir employé la nuit à éviter « les brûlots de toutes les tailles et de toutes les dimensions que les chinois font dériver sur nous, » nos batîments commencent à bombarder l'Arsenal, et des embarcations armées en guerre continuent la destruction des jonques et des sampans. Pendant que l'obscurité règne, la lumière électrique protège l'escadre contre toute surprise. Des torpilleurs chinois se montrent, la gerbe de rayon lumineux les suit et nos obus les coulent.

Au matin, « les compagnies du Duguay-Trouin et de la Triomphante, conduites par MM. Joulia et Dehorter, (ce dernier ancien élève de notre Lycée d'Amiens, celui-là même qui devait tomber frappé mortellement à Tamsui,) vont enlever les trois canons Krupp de la pagode, sous les yeux de l'armée chinoise qui ne tente même pas de s'y opposer. A leur retour l'Amiral Courbet va prendre congé des Amiraux Anglais et Américain, et après cette visite de courtoisie, car il n'oubliait rien, il s'embarque sur le Duguay-Trouin qui maintenant occupera le premier poste. Alors, en face de ces batteries démontées, de ces ruines fumantes, de ces derniers débris qui surnagent, témoins muets attestant son triomphe, l'escadre française dédaigneuse et lente s'éloigne entre les rives du Min devenues silencieuses.

Tout n'est pas fini. « Il faut maintenant affronter pendant un parcours de 12 milles, soit pendant 20 kilomètres, le feu des batteries de terre et détruire

un à un les ouvrages aussi sérieux que multipliés. » (1)

« C'est en cherchant et en trouvant avec une rare sûreté de coup d'œil les points de revers des forts que l'Amiral est arrivé à franchir triomphalement les passes de Mingan et de Kimpaï. Les brillantes ressources de son esprit fécond apparaissent désormais sous une face nouvelle. Chef audacieux et intrépide au combat naval du 23, il se montre maintenant tacticien réfléchi et méthodique. Une extrême clairvoyance suivie par une merveilleuse entente des choses de la guerre maritime lui permet de frapper à coup sûr et avec une précision mathématique. Dirigeant lui-même les mouvements de ses grands navires, il leur indique et le poste qu'il faut occuper et le point qu'il faut battre. Au moment qu'il juge convenable il fait stopper, mouiller, si cela est nécessaire, et ouvrir le feu sur l'ouvrage qui apparaît ou sur l'embrasure qui se montre. Celle-ci détruite, éboulée ou obstruée, il s'avance jusqu'à découvrir l'embrasure suivante, et ainsi il poursuit sa route, démolissant chaque défense, d'embrasure en embrasure. (2) »

« Ce qui frappe, ainsi qu'on là fait remarquer, (3) c'est l'énormité du travail accompli par les 1800 marins de notre escadre, la somme de périlleuses fatigues supportées par cette poignée d'hommes dans un aussi court espace de temps..... La lutte soutenue présentait dans son ensemble tous les genres d'opérations que peut entreprendre une réunion de batiments de guerre, combat naval à coups de canon de torpille

(1) L'escadre de l'Amiral Courbet par Maurice Loir.

(2) L'escadre de l'Amiral Courbet par Maurice Loir

(3) M. le Capitaine de frégate Chabaud-Arnault. (Revue maritime, mars 1885.

et de fusil, abordage d'un navire par des embarcations, défense contre des brûlots et des canots torpilleurs, bombardement d'un arsenal, lutte contre des batteries et des troupes d'infanterie, débarquements, engagements à terre, destruction de barrage et dragage d'une passe, rien n'y manque. »

En résumé, une flotte chinoise détruite avec ceux qui la montaient, une perte de 50 millions de matériel infligée à la Chine, de notre côté 10 tués et 46 blessés dont 7 officiers pendant sept jours de combats successifs, voila ce que nos marins appellent modestement le combat naval de Fou-Tchéou.

Gardez-vous de croire que cet amiral qu'aucune impression ne semble devoir agiter soit inaccessible à toute émotion. Le 14 février cinq navires chinois qui ont été signalés sont en vue ; l'amiral leur donne la chasse. Trois d'entre eux s'enfuient vers le sud, la brume s'élève et empêche toute poursuite ; deux autres gagnent la rade de Sheï-Poo et s'enfoncent dans la baie de San-Moon, une frégate et une canonnière. L'amiral donne l'ordre de tenter une attaque de torpilleurs. L'attaque réussit : la frégate a sombré, la canonnière est sur le flanc, nous avons un homme tué. Mais dans le dédale des îles et des îlots, pendant la nuit, les torpilleurs se sont égarés. « Croyant ses compagnons ensevelis sous l'épave du Tcheng-King (la canonnière), » M. Ravel (lieutenant du Bayard qui avait guidé les torpilleurs), revint à bord du Bayard, la mort dans l'âme. L'amiral Courbet écouta en pleurant son rapport verbal. Le vaillant chef de notre escadre conservait pourtant une lueur d'espoir. Dévoré d'une généreuse impatience, il partit lui-même en canot à vapeur, pénétra dans la rade de Sheï-Poo et

observa à son tour les bâtiments chinois... Il était occupé à cette reconnaissance quand du Bayard on aperçut nos deux canots porte-torpilles, s'approchant à la remorque de la Saône. Immédiatement Ravel se jeta dans un canot à vapeur pour porter cette bonne nouvelle à son chef. Alors on put voir cet homme généralement si maître de lui-même, qu'aucune émotion ne semblait remuer, battre des mains et laisser éclater dans ses gestes comme sur ses traits, toute la joie dont son cœur était plein. C'est qu'une vingtaine de ses compagnons d'armes déjà regardés comme perdus à tout jamais, lui étaient rendus ! C'est qu'à la satisfaction d'avoir vu son plan d'attaque réussir ne se mêlait plus l'amertume d'avoir payé le succès trop cher ! » (1).

Permettez-moi d'ajouter un détail plein de saveur. La frégate seule avait été torpillée, mais, avant de sombrer, son équipage avait pris soin de couler la canonnière. Ces artilleurs émérites se trouvaient pourtant sous les ordres « d'un personnel européen embarqué sur chaque navire chinois et comprenant un premier maître canonnier et six chefs de pièces, tous allemands » (2).

Ainsi donc, après Hué, Son-Tay, après Son-Tay, Fou-Tchéou, puis Kelung, Tamsui, le blocus de Formose qui dure quatre longs mois pendant lesquels deux jours sur trois les navires sont en perdition ; après le blocus de Formose, Sheï-Poo, le blocus du riz, enfin les Pescadores, telles sont les expéditions successives de l'amiral. Sur terre comme sur mer, il a toujours vu la fortune des armes lui sourire. Il semblait que dans les circonstances

(1) L'escadre de l'amiral Courbet, par Maurice Loir.

(2) id. Les marins anglais avaient stipulé la résiliation du traité qui les liait à la Chine dans le cas d'hostilités avec une nation européenne.

où il s'était trouvé, il n'y eût rien à ajouter à sa gloire: il lui manquait l'auréole du sacrifice. Ici, Messieurs, je préfère vous laisser à vos souvenirs.

*
* *

La mort de l'amiral fut un deuil pour la France où personne alors ne songea à discuter sa valeur. Peut-être n'est-il pas inutile aujourd'hui de rappeler l'opinion de ceux qui l'on vu à l'œuvre. Voici d'abord celles des officiers étrangers restés spectateurs à Fou-Tchéou.

« Cette admiration, les étrangers eux-mêmes la témoignèrent. L'amiral anglais Dowell n'hésita pas à la proclamer bien haut, après le succès final, lui qui entré le 15 août dans le Min, et ayant pu se rendre compte des défenses chinoises, estimait que l'amiral Courbet, *placé dans la plus critique des situations*, courait à un désastre. Les officiers américains de la frégate Entreprise, ne furent pas moins prodigues de louanges (1). Tous s'inclinaient devant la haute valeur de ce chef qui avait exactement reconnu « d'un œil infaillible, jusqu'où il pouvait tenter la fortune et pousser l'audace » (2).

Il n'est pas non plus sans intérêt de connaître ce que les officiers pensaient de leur chef:

« Je le subissais, moi aussi, le prestige de cet amiral, écrivait l'un d'eux, d'une manière plus raisonnée que nos matelots peut-être, mais complète, et comme tant d'autres ignorés, je l'aurais suivi n'importe où avec un

(1) L'escadre de l'amiral Courbet, par Maurice Loir. The French at Fow-Chow, Brochure publiée à Shanghaï 1884.

(2) L'escadre de l'amiral Courbet, par Maurice Loir. De la Guerre navale. Brochure anonyme, Berger-Levrault et Cie 1885.

dévouement absolu. Je m'inclinais devant cette grande figure du devoir... Il était à mes yeux une sorte d'incarnation de tous ces vieux mots sublimes d'honneur, d'héroïsme, d'abnégation, de patrie... »

« Et puis il avait son secret, cet Amiral, pour être en même temps si sévère et si aimé. Comment faisait-il donc ? Car enfin il était un chef dur, inflexible pour les autres autant que pour lui-même, ne laissant jamais voir sa sensibilité exquise, ni ses larmes, qu'à ceux qui allaient mourir. » (1)

« Qui peut dire, écrivait après Fou-Tchéou un Lieutenant de la Triomphante, si cet enthousiasme de la jeunesse qui l'entourait, n'était pas le reflet de la généreuse ardeur qui l'animait lui même. L'élévation d'une grande âme est communicative ; les sentiments qui s'agitent en elle rayonnent au dehors et suscitent les plus nobles traits de courage et de bravoure. C'est là l'unique secret de l'ascendant et du prestige de ces chefs qui peuvent tout exiger étant sûrs de tout obtenir. Plus que personne, l'Amiral Courbet était de ceux-là, et à ce titre, il mériterait d'être loué même pour la brillante conduite de ses officiers et de ses matelots. Il était l'incarnation du devoir et du dévouement, et ces mâles vertus, il les inspiraient à ceux qui avaient l'honneur de servir sous lui. » (2)

Voila les témoignages de ceux qui ont pu juger l'Amiral, de ceux qui l'ont approché, qui ont vécu de sa vie, et quant il est question de lui, sous leur plume,

(1) Sur la mort de l'Amiral Courbet par Pierre Loti, (Revue des deux mondes, 15 Août 1885)

(2) L'escadre de l'Amiral Courbet par Maurice Loir,

subissant pour ainsi dire à leur insu l'ascendant de la vérité, revient sans cesse ce mot « devoir, » vieux mot sublime aussi celui-là pour qui sait le comprendre comme nos marins, et qui, de tout temps, dans la pensée de nos soldats, n'eut et n'aura jamais d'autre limite que l'impossible.

*
* *

Son devoir, Courbet pensait l'accomplir, lui qui avait des croyances religieuses, quand, aux dépens de sa carrière, il refusait d'écarter de la Colonie dont il était le gouverneur, ces missionnaires qui les premiers avaient cherché à éveiller chez les sauvages Canaques le sentiment religieux, l'idéal, en même temps qu'ils leur portaient le nom de France, sans autres armes que leur parole, sans autre force que cette force mystérieuse qu'ils puisaient en eux mêmes. Courbet suivait en cela l'exemple d'un peuple essentiellement colonisateur, l'Angleterre, dont tous les citoyens, partout où il leur plaît de résider, sont assurés de rencontrer auprès des représentants du Gouvernement de la Reine, aide et protection. Il ne voulait pas, au nom d'une nation d'hommes libres, paraître en quelque sorte proscrire le sentiment religieux de ce pays où l'homme, déclaré déchu par la société civile et devant commencer une vie nouvelle, a tant besoin de sentir se réveiller dans son cœur ce principe du devoir. Il ne voulait pas que son manque de fermeté pût être reproché plus tard comme une faute au gouvernement qu'il représentait. S'inspirant des principes immuables d'équité et de justice qu'il trouvait dans sa conscience, et de l'amour de cette liberté qu'autrefois,

pendant sa jeunesse, il avait défendue les armes à la main, il estimait qu'il était de son devoir de couvrir de sa protection au même titre tous les citoyens français, quels qu'ils fussent, habitant ce territoire qui nous est à peine soumis, et nous pouvons le dire maintenant, le devoir, ce fut la loi de sa vie, cette pensée intime que nous cherchions et qui fut perpétuellement son guide.

Par devoir, plus encore que par ambition, il devient un travailleur infatigable constamment supérieur aux fonctions qu'il exerce, un commandant « inflexible pour lui-même » comme il l'est pour le dernier de ses matelots, surtout quand il s'agit d'assurer l'issue de l'opération qu'il dirige. Par devoir il sera respectueux de la discipline à ce point qu'après avoir fait triompher nos armes sur terre, il abandonnera le commandement de cette petite, mais glorieuse armée qu'il aura conduite à la victoire, pour remonter à son bord, sans observation, avec dignité, an moment même d'achever la déroute de l'ennemi et de recueillir le fruit de ses travaux. Puis après être sorti victorieux de la rivière Min en infligeant un cruel échec au Céleste Empire, ne comptant plus ses expéditions que par ses succès, il restera sur son Bayard, au milieu de son escadre, malgré les instances du Gouvernement qui le rappelle, préférant encore et toujours l'accomplissement de tout son devoir à la santé, à la vie elle-même, aux acclamations de tout un peuple qui après avoir douté de son propre avenir, avait compris enfin, grâce à lui, qu'il pouvait espérer. Ses officiers, tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre ne s'y trompaient pas ; ils avaient raison quand ils disaient de lui qu'il était l'incarnation du devoir, car le devoir militaire, personne en France ne l'ignore aujourd'hui, c'est l'oubli complet

de soi, l'abnégation, c'est la victoire quand même, c'est le sacrifice. Que pouvions nous demander de plus à Courbet? Que nous a-t-il donc donné de moins?

***

Quand le Bayard, chargé de ce qui nous restait de Courbet, fut en vue des côtes de France, des discussions s'élevèrent, des lettres de notre compatriote furent publiées à l'appui de certaines assertions. Je n'en parlerais même pas si je n'avais à cœur de dégager la personnalité de l'amiral des sentiments qu'on a voulu lui prêter. Aucun de ses actes ne les a confirmés. Courbet ne vit donc jamais que des Français dans ceux qui lui avaient confié l'honneur de défendre notre drapeau. Si le contraire était vrai, si dans les hommes qui détenaient le pouvoir, il avait vu ou cru voir des adversaires politiques, il faudrait admettre qu'il nous a donné l'exemple d'une vertu si rare, d'un désintéressement et d'une abnégation tels, que nous devrions l'admirer et le regretter plus encore.

Mais n'y a-t-il pas, Messieurs, une explication plus plausible, je suis tenté de dire plus humaine, de l'envoi de ces lettres?

En présence de la responsabilité écrasante qui pèse sur ses épaules, quand il est loin, bien loin de son pays, quand il sait ne devoir compter que sur lui-même, le commandant en chef le mieux trempé ne peut-il donc s'effrayer de la disproportion des forces dont il dispose et du résultat qu'il doit obtenir? Lui est-il interdit de connaître parfois des heures de découragement? N'est-ce

point là ce qui s'est passé dans l'esprit de Courbet? Dissimulant ses craintes à son entourage, il s'est épanché d'autant plus vivement, amèrement même, dans l'intimité de sa correspondance ; il s'est emporté contre les lenteurs désespérantes de la diplomatie, quand il eût fallu selon lui laisser la parole au canon. Souvenez-vous de ces quarante-deux jours passés à Fou-Tchéou, sous l'insulte et les bravades chinoises, de cette situation mal définie, intolérable, qui n'était pas la guerre ouverte, mais un état de représailles. Courbet connaissait, pour l'avoir vue à l'œuvre, la duplicité asiatique, si féconde en ressources imprévues, et, tandis que les pourparlers étaient rompus, puis repris, sans aboutir jamais, il voyait se multiplier sans cesse les dangers autour de cette escadre dont un jour peut-être il lui serait demandé compte. Pourquoi donc exiger de lui une patience et une douceur incompatibles assurément avec ses qualités d'homme de guerre, inconciliables à coup sûr avec son tempérament de Picard? Quand rien ne l'oblige à se maîtriser, Courbet cède à l'impression du moment: rappelez-vous le en présence des blessés, ou bien encore à Sheï-Poo retrouvant ses marins qu'il croyait perdus. Il faut agir avec énergie et rapidité, et les délais succèdent aux délais, les négociations se continuent interminables. Alors ne pouvant, ne devant point parler, il écrit ; il écrit avec cet emportement nerveux que nous connaissons si bien : « Au lieu de bombarder les ports de la Chine et de détruire ses bâtiments de guerre, on a diplomaté, rediplomaté, et rerediplomaté. » Et sa plume grince, court furieuse, enragée, déchirant et ces diplomates et leurs soi-disant complices, jusqu'à ce que la tête qui la dirige, se sentant soulagée, recouvre enfin ce beau sang-froid qu'elle semblait avoir absolument perdu.

Ah ! Messieurs, qui de nous, ses compatriotes ne connaît ces mouvements d'une vivacité quelquefois extrême, puis cet instant de calme béni qui permet à tout bon Picard de se *raviser* ? Sommes-nous donc si différents, la tempête passée, de ce que nous étions auparavant ? Et n'aurions nous pas mauvaise grâce à juger Courbet avec une sévérité dont nous n'usons guère vis-à-vis de nous-mêmes ?

La diplomatie semble avoir été le cauchemar de l'Amiral ; dans ses lettres c'est toujours elle qu'il vise. Faut-il s'en étonner ? De tout temps l'homme de guerre et le diplomate ont différé, c'est le feu et l'eau qui n'ont jamais pu vivre ensemble. Or si vous retranchez de cette correspondance tout ce qui a trait à la diplomatie que reste-t-il ? Il ne reste rien autre chose que la protestation inquiète du marin qui compte les jours, non pas seulement parce qu'avec chaque jour nouveau surgit une difficulté nouvelle, mais bien parce que se souvenant de 1870, vivant les yeux sans cesse tournés vers la patrie absente, il craint d'être encore retenu sur des plages lointaines, quand la France constamment menacée aura besoin de ses services et de son bras.

Non, l'amiral n'appartint à aucun parti, non il ne fut à personne ; comme ses marins, comme son Bayard, il fut tout à la France, à elle seule. C'est elle, c'est nous tous, et avec nous tous, c'est le gouvernement de la République que jusqu'à sa dernière heure il couvrit de son pavillon. Paraître l'oublier serait de l'ingratitude. Prétendre qu'étant soldat, Courbet pût être l'homme d'un parti serait lui faire injure, ce serait vouloir le diminuer ; et pourquoi chercher à le diminuer, quand nous n'avons aucune légende à créer autour de son nom, rien à ajouter à sa vie pour le grandir ?

*
* *

La carrière de l'amiral Courbet restera pour les générations futures comme pour nous, une haute leçon de patriotisme. L'impression que son souvenir nous laisse est à la fois un mélange de douleur et de fierté, un adoucissement aux amertumes du passé, un sentiment de confiance dans l'avenir. Il nous rappelle à nous autres, Picards, que la Victoire infidèle fut ramenée sous nos drapeaux par un Picard ; il nous fait entrevoir les travaux accomplis par une poignée de nos soldats.

De ces combats livrés dans l'Extrême-Orient, notre pensée se reporte vers cette patrie pour laquelle Courbet a toujours vécu, et dont l'honneur lui fut plus cher que la vie. Elle n'est pas une illusion, ni une conception politique inventée par des hommes d'Etat, pour justifier leurs conquêtes. Elle n'est pas non plus ce coin de terre picarde, faite de la poussière des nôtres, où nous avons vu le jour, où nous voudrions aussi fermer les yeux. C'est un grand peuple, formé de tous ces hommes, habitants de nos antiques provinces, ayant la même origine, les mêmes intérêts, les mêmes aspirations, qui se sont peu à peu groupés et qui ont, en courant les mêmes dangers conquis un patrimoine commun de libertés, de gloires et de malheurs. Une révolution pacifique d'abord, ensuite impitoyable, les a pour ainsi dire fondus ensemble, comme les parcelles d'un même métal se liquéfient sous l'action du feu pour ne plus former qu'un seul bloc. Si la force peut encore briser ce métal, pour en changer la nature elle est impuissante : avec un lingot d'or on n'a jamais fait d'argile.

Telle est cette patrie de Courbet, œuvre patiente et courageuse de nos pères et notre héritage à tous, la patrie française, toujours redoutée par ses vainqueurs eux-mêmes, toujours saluée avec enthousiasme par les peuples qui n'oublient pas que les plis de son drapeau n'abritent que les pensées généreuses et la liberté. Au-dessus du Bayard où repose le vainqueur de Fou-Tchéou sous l'étendard tricolore, voici qu'elle nous apparaît dans les clartés radieuses du passé, majestueuse et resplendissante. C'est la vision si souvent contemplée autrefois dans nos rêves de patriotes, à l'heure des périls suprêmes et des rudes sacrifices. Aujourd'hui elle a relevé la tête ; sa puissante main contient l'élan de notre armée restée attentive à sa voix ; et, tandis que la Paix assise à ses pieds tresse et distribue ses dernières couronnes, d'un geste impérieux et fier, commandant le silence à nos querelles, elle nous montre à l'horizon une ligne sombre, notre frontière de l'Est,... l'Avenir !

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ FRANCQUEVILLE

Monsieur,

Quand Turenne fut tué à Salzbach, son vieil adversaire Montécuculli ne put s'empêcher de s'écrier : Un homme vient de mourir qui faisait honneur à l'homme.

Il n'est pas nécessaire de posséder le génie ni d'avoir exercé l'influence de Turenne pour mériter un éloge semblable ; d'autres s'en montrent dignes, et ce mot paraît s'appliquer parfaitement à l'héroïque marin dont vous venez de nous dire la vie d'une manière émouvante et patriotique.

Oui, Courbet a fait honneur à tous ceux qu'un lien quelconque unit à lui. Il a fait honneur non seulement à sa respectable famille ; à sa ville natale, cette cité d'Abbeville riche, je m'en souviens et ne l'oublierai jamais, en hommes d'intelligence et de cœur ; à la Picardie justement orgueilleuse de l'un de ses enfants ; il a fait honneur à la France entière qui s'est sentie ranimée au récit de ses exploits. Devant tant de vaillance récompensée par tant de succès, elle a éprouvé les joyeux frémissements de ses anciens triomphes ; elle s'est retrouvée, elle s'est reprise en quelque sorte ; disons mieux, car, grâce à Dieu, la supériorité écrasante du nombre a pu un jour l'accabler sans amoindrir son courage, disons : elle s'est reconnue elle-même, et, remplie d'admiration pour de merveilleuses victoires, reconnaissante à l'égard de héros qui lui rendaient son prestige, fière de traits de bravoure où se révélait avec éclat la vieille fougue française, elle

s'est rassurée sur ses propres forces, et désormais plus confiante, elle a souri de nouveau à son glorieux avenir.

Ajoutons, sans crainte d'exagérer : Courbet a fait honneur à l'humanité même. Il a présenté en effet, un heureux assemblage de qualités rarement unies en un seul être. Audacieux et en même temps avisé ; capable de concevoir de vastes plans et assez pratique pour en concerter le détail et les réaliser ; sachant tout à la fois procéder avec méthode, calculer avec précision, et agir avec entrain ; large d'esprit et inflexible sur les principes ; impitoyable quand il s'agissait de maintenir à son bord la discipline, et délicatement attentif à ce que toute privation et toute souffrance inutiles y fussent évitées ; énergique et froid au milieu du danger jusqu'à paraître impassible et dur, puis, après l'action, « très doux » regardant ses soldats « avec un bon sourire triste » consolant les blessés, et ému jusqu'à ne paraître que tendre ; non moins éloigné d'une fierté blessante qu'ennemi d'une familiarité déplacée ; préoccupé des intérêts généraux au point que ce sentiment semblait exclusif de tout autre, et soucieux des intérêts de chacun au point que cette sollicitude, aux yeux des plus humbles, flattés des marques répétées de sa bienveillance, semblait l'absorber entièrement ; autant aimé qu'il était craint, autant estimé qu'il était obéi, autant écouté avec confiance qu'il était suivi avec dévouement, il fut un de ces types complets auxquels rien n'a manqué pour leur perfection, rien, pas même cette grande chose qui donne aux êtres d'élite, quand ils savent la supporter avec courage, leur dernier achèvement, qui met sur leur front, vous l'avez rappelé, une éclatante auréole, je veux dire : l'épreuve de la souffrance et du sacrifice.

Vous avez donc été bien inspiré, Monsieur, dans le

choix de votre sujet. Rien ne pouvait exciter plus d'intérêt que cette vie, racontée surtout comme elle vient de l'être : et c'est un honneur de l'avoir si bien comprise et d'en avoir si bien parlé. Aussi n'eussiez-vous pas d'autres titres, celui-là seul suffirait à légitimer nos suffrages. Mais vous en avez d'autres, beaucoup d'autres, quoique vous pousse à croire votre modestie ; Permettez-moi de les rappeler, avant de revenir à l'amiral Courbet.

I.

Je ne veux parler ni de la façon distinguée dont vous vous acquittez de vos honorables fonctions judiciaires, ni de la haute estime — et dans notre Société nous savons en apprécier tout le prix — dont vous jouissez de la part des membres de la Cour d'Amiens, j'aime mieux m'occuper de choses moins connues, mais dignes aussi de l'être : de vos travaux littéraires encore inédits.

En 1881, la Société nationale d'Éducation de Lyon mettait au concours ce sujet : *Du rôle que doivent assigner au sentiment religieux les éducateurs de l'enfant.* Une question de cette portée avait de quoi tenter un esprit comme le vôtre. Vous l'avez donc étudiée avec soin et vous l'avez traitée avec succès : « Un mémoire surtout, écrit le rapporteur du concours, le mémoire qui porte pour devise : *Pro Patriâ*, remarquable non seulement par la rigueur du raisonnement, mais par la chaleur du style et l'élévation de la pensée, témoigne d'un louable effort pour satisfaire en les accommodant aux prescriptions de la loi les aspirations d'une âme profondément religieuse et même un peu mystique. » Oh ! mystique, c'est peut-être trop dire, et cette

qualification a dû vous causer quelque surprise. Au moins avez-vous vivement senti et éloquemment exprimé combien est dangereux pour la société le matérialisme qui ne laisse aux âmes rien de solide où elles puissent s'appuyer, rien de certain qui puisse les diriger, rien d'élevé où elles puissent aspirer, rien de consolant qui puisse les ranimer. Vous vous en effrayez avec raison, car, et ici je cite vos paroles mêmes, « ce n'est pas seulement l'étendue de son territoire ou sa richesse qui fait un peuple grand, c'est la force d'âme, c'est l'énergie que chaque citoyen puise dans le sentiment de sa valeur personnelle et dans l'amour de sa patrie. Or, ajoutez-vous, en étouffant le sentiment religieux on tarit dans le cœur de l'homme la source de toute aspiration généreuse, on lui fait oublier son origine et son but. Il n'est plus qu'un être faible, écrasé et avili. Au lieu d'obéir à la loi du progrès qui le porte à chercher la perfection dans le bien et à devenir meilleur, il retourne sur ses pas, il oublie les traditions du passé parce qu'il ne croit plus à l'avenir ; il se fait le centre de toutes ses actions au lieu de les faire concourir au but qui doit être commun à tous les hommes : le perfectionnement moral de la société humaine en général, et de chacun de ses membres en particulier. »

Voilà les grandes et saines pensées que vous développez dans votre travail. Elles vous inspirent sur l'éducation de la jeunesse des idées aussi belles que judicieuses.

Elever l'enfant, ne consiste pas seulement à l'instruire, il faut de plus le former à vouloir et à se soumettre, à aimer et à souffrir, à chercher le bien et à le pratiquer. Il faut, par conséquent, offrir à sa volonté de puissants mobiles qui la déterminent et une règle sûre qui la dirige, à son cœur une idéal qui l'attire et de sublimes

espérances qui l'encouragent dans la lutte et le soutiennent dans la douleur.

Tant que vous n'avez pas fait cela, dirons-nous aux matérialistes, vous ne lui avez pas donné ce qu'il a droit d'attendre de vous : vous ne l'avez pas préparé à la vie, vous ne l'avez pas armé pour les combats qui l'y attendent, vous ne l'avez pas fortifié contre les adversités qu'elle lui réserve, vous ne l'avez pas prémuni contre les surprises qu'on y rencontre, vous n'avez donc rien fait pour cet être, ou presque rien fait, si même vous n'avez pas faussé ou brisé en lui les meilleurs ressorts de l'activité humaine.

L'âme de l'enfant, a-t-on répété souvent depuis Plutarque, n'est pas un vase qu'on doive remplir, c'est un vase qu'on doit échauffer. Oh ! la belle parole, et qui nous révèle en même temps que la dignité du rôle de l'éducateur la nature des hautes fonctions qui lui incombent. Or, quoi de plus glacial que le souffle des négations matérialistes, et quel malheur quand passant sur l'âme du jeune homme, où il accomplit son œuvre brutale de destruction, il fait de ce qu'il y a au monde de plus fécond, de plus riant, de plus gracieux, la chose la plus aride, la plus triste et la plus repoussante.

Vous avez donc raison, M, de défendre avec tant d'énergie la nécessité pour la bonne éducation du sentiment religieux. Vous avez trop de logique pour parler à l'enfant du devoir, de l'honneur, de l'héroïsme, et compromettre la notion absolue du bien sans laquelle ces nobles mots perdent leur signification vraie et leur puissance. Vous respectez trop la jeunesse pour lui enlever ce qui lui donne avec son charme le plus séduisant, sa force et sa sauvegarde. Vous aimez trop aussi votre pays pour vouloir le priver de ce qui est un stimu-

lant très actif de ses progrès, et une règle précieuse pour le bon usage de ses libertés. « Plus l'homme grandit, dit un jour Victor Hugo à l'Assemblée nationale, précisément à propos de la question qui nous occupe, plus il doit croire. En donnant à l'homme pour fin et pour but terrestre la vie matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout, on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant, et de ce qui n'est que la souffrance on fait le désespoir. De là de profondes convulsions sociales. Ce qui sanctifie le travail, ce qui fait l'homme bon, fort, sage, bienveillant, patient, juste, à la fois humble et grand, digne d'intelligence, digne d'être libre, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur, rayonnant à travers les ténèbres de la vie. Quant à moi, ajoute Victor Hugo, j'y crois, c'est la suprême certitude de ma raison, comme c'est la suprême joie de mon âme. » M. de Tocqueville, parlant des républiques américaines, avait dit auparavant du sentiment religieux : « C'est le despotisme qui peut s'en passer, mais pas la liberté. »

La liberté, nous l'aimons, à juste titre, et nous en parlons souvent à nos jeunes gens comme aussi d'égalité et de fraternité : beaux mots assurément qui sans cesse retentissent à leurs oreilles et frappent leurs regards. Eh certes ! on a raison de les redire à la jeunesse, il faut les lui faire comprendre et apprécier. Oui. Mais pour qu'elle en connaisse le sens véritable, montrons les lui comme l'expression de ses droits sans oublier qu'ils sont également celle de ses devoirs. Mais pour qu'elle les ait en estime et en affection, rendons-lui vénérables et chères ces vieilles doctrines spiritualistes si intimement unies aux choses qu'ils désignent, dont seules elles établissent nettement la notion, relèvent la

nature, maintiennent le prestige, préviennent les dangers, dont enfin, constatons-le avec reconnaissance, elles favorisent le plus puissamment l'heureuse pratique.

Je serais bien tenté, Monsieur, de profiter de l'occasion que vous m'offrez, et de m'étendre sur ce sujet. Pour en parler savamment je n'aurais du reste qu'à profiter de toutes les idées larges et généreuses développées dans votre mémoire. Mais qu'on se rassure, je veux être discret. Il serait injuste d'ailleurs de ne pas signaler d'autres travaux auxquels vous consacrez agréablement vos loisirs ; et pas du tout mystiques, ceux-là, tant s'en faut. Ils accusent hautement, chez l'auteur ainsi capable de traiter avec succès les sujets les plus disparates, une inépuisable richesse de ressources. Après les recherches austères de la raison, voici les jeux et les grâces aimables de l'imagination. Quoique vous prétendiez, vous n'êtes jamais sérieusement embarrassé. Je voudrais être dans le même cas, mais je suis loin d'être dans le même cas. On va pouvoir aisément en juger. Allons, je m'exécute.

Il s'agit des aventures d'un lieutenant de cuirassiers, de ses prouesses, de ses nombreux et foudroyants succès, comment dirai-je ?... en temps de paix, au beau milieu de ce que nous autres moralistes nous appelons souvent encore, comme autrefois, la licence des camps, bien que ce soit au camp que l'on trouve maintenant le moins de licence. Très spirituel, très instruit, très brave, ce bel officier, très séduisant, trop même. Il lui suffit de paraître pour qu'immédiatement il soit apprécié plus ou du moins autrement qu'il ne faudrait. D'ailleurs, accoutumé à réussir, il n'aime pas à attendre et n'est pas satisfait, s'il ne peut dire à peu près comme César : Je suis venu, j'ai été vu, j'ai vaincu.

C'est la première fois que j'ai l'honneur de rencontrer un lieutenant de cuirassiers, et malgré l'attrait que j'éprouve pour l'habit militaire en général, pour les qualités de votre héros en particulier, nos rapports sont de trop fraîche date, notre milieu à chacun et nos préoccupations trop dissemblables, pour qu'il n'y ait pas entre nous quelque gêne.

N'exagérons rien toutefois. Votre tact et vos principes vous ont empêché de dépasser les limites faciles à franchir en pareille matière. Vous avez même voulu faire, on nous l'affirme, une œuvre de moralité. Ce doit être une trilogie dans laquelle vous vous proposez de raconter la vie de votre ardent guerrier pendant sa jeunesse, pendant son âge mûr, et pendant sa vieillesse. Il paraît que devenu vieux, et alors plus ou moins ermite, il se montrera d'une vertu exemplaire. Malheureusement vous avez à peine terminé votre première partie, et il n'est pas encore vieux. La morale sans doute triomphera à la fin de votre œuvre, seulement, seulement ! nous ne sommes encore qu'au début.

Pas tant de hâte, me répond-on, et ne nous effarouchons pas de quelques traits un peu vifs : plus ils sont vifs et ainsi accusent une nature fougueuse, plus on admirera au dernier moment la force de la vertu.

Voila donc pourquoi vous avez en quelques passages accentué certaines notes. Oh ! nous vous comprenons maintenant : tout cela, malgré les apparences, c'est dans l'intérêt du bien. — Nous aimons à le croire, puisque c'est le mieux que nous ayons à penser ; mais, je le répète, quel dommage de n'être encore qu'au moment où le triomphe de la vertu ne se prépare que de loin, de très loin, que d'une

façon indirecte.... par la libre manifestation des tendances qu'il lui sera glorieux de réprimer.

Aussi, avez vous hésité, je m'empresse de le dire, lorsque, renseignés par des personnes intelligentes et d'un jugement sûr, nous vous avons demandé votre œuvre inachevée. Certainement il eût été fâcheux pour nous d'en être privés, car au fond, et à part quelques oublis, il est charmant, votre mauvais sujet, et on se fait un plaisir de l'entendre. Il a des mots délicieux, des réparties à l'emporte-pièce, des remarques pleines de finesse, un tour d'esprit vif et ingénieux, un entrain étourdissant, une bonne humeur inaltérable, une fantaisie piquante, et bien d'autres qualités dont l'influence est irrésistible. Il a aussi un goût littéraire et une élégance de langage qui témoignent de sa formation à la meilleure école. C'est en homme délicat qu'il sait raconter ses aventures, esquiver les situations difficiles, voiler avec habileté et orner avec discrétion.

Eh ! que disait-on de messieurs les militaires? Certain adage relatif à un régiment de cuirassiers semblait indiquer, si j'ai bien compris, que dans ce corps en particulier, on ne s'effraie pas de quelque crudité dans le langage. Pas du tout. On y est au contraire d'une réserve parfaite, dans le choix des termes, et quand par hasard on y raconte un fait moins édifiant qu'on ne voudrait, c'est avec un luxe de précautions tel que la forme sauve presque le fond.

Et puis, malgré les emportements de sa verve, votre jeune ami est très observateur : on s'égaie de ses amusantes découvertes. Lorsqu'il va dans le monde, aucun des travers qui s'y rencontrent ne lui échappe, pas même, disons le tout bas pour ne

pas compromettre son avancement, les petites vanités, les petites compétitions, les petites querelles féminines. Oh! si la colonelle le savait! — Rend-il au jour de l'an des visites officielles, celles qu'il aime le moins, il ne cède pas longtemps à une maussaderie du reste assez excusable; non, il s'en distrait vite: il finit même par s'amuser de son ennui, en pensant qu'il n'est pas le seul à l'éprouver, et en examinant les efforts auxquels chacun se livre pour n'en rien laisser paraître : « J'avais ce jour là, selon la coutume, dit-il, une quantité considérable de vœux à adresser à une foule de personnes que je ne connaissais pas la veille. Le matin, le colonel, après avoir répandu sur nos casques une rosée bienfaisante et officielle de douces paroles nous avait conduits çà et là ; le général avait été suffisamment bienveillant ; nous avions vu un président qui devait avoir une crampe dans chaque joue, tellement il avait souri pendant cette belle matinée du jour de l'an, etc. » Je m'arrête, mais quel feu nourri ! C'est l'application en ce genre du système Lebel avec tous ses perfectionnements : en une minute on a multiplié les coups. Heureusement que si l'on est puissant, on est bon aussi, et l'on se garde de blesser.

Ce ton humoristique se retrouve dans la plupart de vos récits, il les fait ressembler à ceux que nous a donnés, il y a quelques années, Paul Droz, l'auteur des *Lettres d'un Dragon*, le fils de celui qui a publié *Tristesses et Sourires*,... et plusieurs autres choses, le fils de ce Gustave Droz à qui aussi on ne peut s'empêcher de penser quelquefois, en vous lisant ; mais n'insistons pas.

Dans les *Lettres d'un Dragon*, comme dans les récits de votre cuirassier, même raillerie enjouée, même aimable impertinence, même rondeur attrayante, même sourire indulgent, même grâce engageante, même charmante désinvolture, même saveur exquise ; j'ajoute : même respect pour l'armée et même patriotisme. Votre héros, malgré certains entraînements, ne cesse jamais de se montrer courageux, loyal, ami de ses devoirs militaires.

Or, laissez-nous vous féliciter de l'avoir présenté ainsi et de vous être gardé avec soin des graves inconvenances dont se rendent coupables trop de nos écrivains actuels. Sous prétexte de rendre la nature telle qu'elle est, ou simplement pour exciter par leurs inventions bouffonnes une grosse hilarité, les auteurs des *Gaietés de l'Escadron*, du *Cavalier Miserey*, du *Colonel Ramollot*, etc. nous peignent l'armée sous des traits odieux et grotesques. Quel que soit le succès d'argent qu'ils obtiennent, leurs œuvres n'en sont pas moins mensongères, malsaines et profanatrices : mensongères car elles n'offrent que de misérables exceptions qu'il est injuste de transformer en règle ; malsaines car elles ont pour effet de rabaisser les âmes et de les décourager en ne leur montrant dans les plus belles choses que le côté défectueux ou vil ; profanatrices, car il y a des sujets dont on n'a pas le droit de parler légèrement. Est-ce que jamais il est permis de se moquer du drapeau ? Non, et trouvât-on pour le faire les mots les plus comiques, les situations les plus désopilantes, elles n'égaieraient que ceux qui manquent de tact et de patriotisme. De même on ne livre pas à la risée publique l'uniforme français.

Ridiculiser ceux qui le portent, et qui en général, disons-le à leur louange, le portent dignement, c'est affaiblir l'estime salutaire que le monde doit conserver toujours pour la valeur de notre armée ; c'est détruire le prestige de fonctions dont il est bon que ceux qui les exercent restent fiers, pour mieux s'en acquitter à notre honneur et à notre profit. Agir de la sorte, c'est aussi diminuer aux yeux de la nation qui a besoin de respect et de confiance les idées de grandeur de force et de dévouement que nos soldats représentent.

Sans doute il ne faut pas en cette matière, plus qu'en toute autre, pousser la réserve à l'extrême. Si quelques pages de Vigny l'auteur de *Servitude et Grandeur militaires* impressionnent péniblement, on sourit en lisant *Le 101e Régiment* du facétieux J. Noriac. Il y a des plaisanteries qui sont inoffensives, aucun corps n'y échappe, et lorsque votre cuirassier, par exemple, voulant exprimer à quel point un de ses amis pousse les préoccupations gastronomiques dit : Il est gourmand.... comme un abbé, on aurait mauvaise grâce à lui adresser pour cela de vifs reproches, d'autant plus que l'on a la ressource de l'accuser de jugement téméraire puisqu'il parle alors d'un monde où il n'a guère eu l'occasion, ni même, à mon grand regret, le désir de fréquenter. Nos pères ne se privaient pas du plaisir de ces traits satyriques contre les hommes de toute robe et de tout uniforme ; mais leur critique n'était pas meurtrière, et on sentait qu'au fond ils éprouvaient un sincère respect. Vous ne vous êtes pas écarté de ces traditions, et votre héros reste grand par bien des côtés, et sympathique. Quand on l'a suivi comme je l'ai fait, pendant quelque temps, on l'aime, on s'intéresse à lui, et on désire qu'il s'amende.

Aussi, Monsieur, voulez-vous me permettre de vous donner un conseil à son sujet, ou plutôt de vous adresser une requête? Oui, n'est-ce pas? Eh bien, je vous en prie, mariez-le, mariez-le au plus tôt, non pas certes pour en faire une victime de terribles représailles, pour le punir par où il a péché : la morale en souffrirait, et elle attend avec impatience l'heure de son triomphe; mais, pour que, à mesure qu'il vieillira,— et hâtez-vous aussi de le vieillir, afin de nous mieux tranquiliser sur son sort, — il s'améliore en goûtant les charmes de la vie d'intérieur. Faites cette bonne œuvre. Il est vrai qu'il faut vous attendre à un peu de résistance de sa part. Il vous répondra d'abord qu'heureusement il n'y a en cette matière ni conscription, ni service obligatoire. Un jour quelqu'un lui dit: Je vais me marier. Vous, mon ami, s'écrie-t-il, mais je vous croyais un homme sérieux. Et quand on lui présente à son tour une personne accomplie: orpheline, choyée par plusieurs oncles riches, célibataires, vieux et malades, devant cet ensemble qui offrirait à beaucoup une perspective si riante, lui, même alors, il fronce le sourcil et se détourne aussitôt.

Il est vrai encore, je ne crois pas être indiscret en le révélant, que peut-être lui parlerez-vous de ce remède héroïque avec moins de chaleur persuasive que nous ne voudrions, car, à certains jours, oh ! je ne sais pourquoi, et je ne cherche pas à m'en enquérir, la situation d'époux vous paraît très peu enviable. J'ai trouvé dans vos œuvres une pièce de vers (considérablement diminuée dans l'édition que vous m'en avez offerte *ad usum clerici*,) intitulée : *Les Plaisirs du Ménage*. Quels sont ces plaisirs? Nous allons en juger:

Dans les tracas après vingt ans passés,
— Si vous avez de la famille,
De vous quitter les enfants sont pressés,
— Il vous faut marier votre fille.
Pour la montrer, vite vous l'habillez ;
— Gare, l'oiseau n'est plus en cage,
Il fait la roue, et vous, vous surveillez.
Voilà les plaisirs du ménage.

A tout propos on vous fait un sermon.
— Avec les ans, hélas ! tout change :
A soixante ans, Madame est un démon,
— Quand à vingt ans, c'était un ange.
Enfin, vous vous estimez presque heureux
— Quand il vous faut plier bagage,
Pour aller parmi les bienheureux
Vanter les plaisirs du ménage.

Eh vraiment ! Monsieur. C'est donc cela le ménage? On a dit souvent que tout n'y est pas rose, mais nous hésitions à croire que tout y fût épine. Ne parlez plus ainsi, ne serait-ce que pour ne pas enlever à ceux qui y ont renoncé l'illusion d'avoir fait un sacrifice, et laissez au misogyne Schopenhauer sa haine, excusable chez lui : il ne connut jamais que l'Allemagne. Mais vous, vous êtes en France, et on y trouve bien encore ça et là quelque personne qui soit supportable ; même, et nous aimons à croire que vous le constatez chaque jour avec joie et reconnaissance, qui, soit en fait de raison et de bonté, à la hauteur de son mari. Alors cherchez bien, vous en trouverez une semblable pour votre lieutenant et lorsqu'il l'aura appréciée, avec quelle joie il nous vantera les avantages du foyer domestique ; avec quel charme il nous parlera de la douce paix qu'y entretient l'affection

mutuelle, quand cette affection naît de l'estime réciproque, s'inspire du désir de s'entr'aider, et se soutient par l'esprit de sacrifice !

Avec quelle émotion communicative, surtout, il va nous entretenir de l'enfance, cette chose aimable entre toutes, et décrire les joyeux ébats de sa petite famille : flatté d'offrir à cette délicatesse une tendre protection, à cette fragilité un ferme soutien, à cette incapacité une expérience sûre, à cette impuissance une énergie éprouvée; réjoui à la vue de ces physionomies candides où on lit tant de confiance quand il parle, tant de plaisir quand il récompense, et puis un effroi si prompt à paraître et à s'évanouir quand il essaie de gronder ; fier du progrès de ces intelligences qui s'éveillent et qui cherchent, de ces cœurs qui s'ouvrent innocemment et sans détours, de ces caractères qui se forment et s'affermissent ; ému par la caresse de ces sourires qui répondent à son sourire, de ces petites mains qui serrent les siennes, de ces bons regards qui l'admirent, de ces douces appellations qui l'attendrissent ; ennobli par le sentiment de sa responsabilité, ranimé par la pensée de savoir pour qui travailler et pour qui vivre, encouragé par les espérances qui lui font entrevoir dans l'élaboration du présent les richesses de l'avenir ; embaumé enfin par le parfum de cette fleur belle et suave qu'on appelle la jeunesse et dont on peut dire que si rien au monde n'est aussi agréable à cultiver, rien non plus n'est aussi délicieux à voir, ni aussi doux à respirer.

Voilà les sujets nouveaux qu'aura bientôt à traiter votre officier, et nous sommes impatients de l'entendre, car son talent, dont il nous a donné nombre de preuves irrécusables, nous garantit les satisfactions qui nous

attendent, quand il le consacrera à nous parler des grandeurs et des joies de la famille. Il ne manque d'aucune qualité pour nous les dépeindre : il a un esprit ouvert et ainsi des plus aptes à les bien comprendre, un cœur tendre pour les sentir vivement et un langage distingué pour les parfaitement exprimer.

Je voudrais, si le temps me le permettait, citer vos autres œuvres, en particulier vos poésies. Dans la plupart de celles-ci, une franche gaieté jette à chaque vers sa note éclatante. Je m'explique du reste ce caractère par le besoin que vous avez de vous distraire au milieu de vos sévères travaux. Quand j'emploie ce mot : au milieu, ce n'est pas que je pense que ce soit au tribunal même que votre verve se donne libre carrière ; certes, il s'y dit toujours des choses trop intéressantes pour ne pas toujours absorber votre attention. Dans le sanctuaire de la justice on ne peut vous voir, sans doute, vous, comme tous les magistrats sans exception, que grave et recueilli. Rien n'y prête à ces joyeuses envolées dans le bleu, et les rêves qu'on y ferait, à supposer, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'on en fît jamais, ne devraient être qu'austères. C'est au retour de l'audience, car la vie a besoin de ces contrastes, que vous vous délassez de vos fatigues en vous livrant aux jeux de l'esprit et de l'imagination où vous excellez. Plusieurs de vos œuvres littéraires, néanmoins, offrent un caractère différent. Vous vous souvenez de votre devise : *Pro Patriâ*, qu'un littérateur distingué, J. Legoux, prenait dernièrement comme titre d'un de ses ouvrages, et l'on sent chez vous comme chez lui ce quelque chose de sincère, de chaud, de vibrant, d'élevé, d'impulsif qui révèle un vrai patriote et impressionne profondément.

Vous étiez donc des mieux doués pour retracer la vie de

Courbet, ce grand français, et vous l'avez fait avec trop d'autorité pour que j'aie à y revenir. Aussi, après avoir calculé mes forces, me suis-je décidé à prendre une tâche plus facile que la vôtre, d'autant plus facile que vous avez bien voulu me prêter votre aide. Vous même, à la fin de votre travail, quand vous avez signalé dans l'amiral un modèle de patriotisme, vous m'avez désigné mon sujet; mieux encore, vous m'en avez fourni avec abondance les principaux éléments. Je me bornerai donc, malgré le mépris que de plus délicats et de plus habiles professent pour le lieu commun, à dire quelques mots de la vertu qui a soutenu constamment Courbet, et a fait de lui un héros : de son amour pour la patrie.

II

La Patrie ! Quel mot que celui-là, et quels sentiments il éveille dans les cœurs !

La Patrie ! cette portion de l'Univers à laquelle nous sommes attachés par le charme de nos plus lointains souvenirs et par l'attrait de toute sorte de nos impressions quotidiennes, par les bienfaits que nous en recevons comme par les sueurs que nous y versons, par l'air qu'on y respire et les horizons qu'on y découvre aussi bien que par la langue qu'on y parle, et dont le nom intimement uni au nôtre nous rappelle par quels liens étroits nous sommes unis à elle. — La Patrie ! ce patrimoine que nous ont laissé nos ancêtres, qu'ils ont aimé, qu'ils ont étendu et conservé au prix de pénibles labeurs, et que nous sentons doublement à nous, grâce à cette noble consécration de leurs luttes séculaires. — La Patrie ! cette vaste famille composée de tous ceux que rapprochent la communauté

des sentiments et la solidarité des intérêts, l'harmonie dans les affections et l'union dans les efforts ; qui s'animent des mêmes espérances et s'indignent des mêmes insultes, qui se réjouissent des mêmes succès et pleurent sur les mêmes défaites; dont enfin les liens se resserrent à chaque nouvelle gloire ou à chaque nouveau malheur. — La Patrie! cette mère puissante dont l'action rend sensibles, entre tous les enfants faits à son image, les traits de ressemblance, et de qui nous tenons moins encore certains caractères spéciaux de notre constitution physique que certains traits distinctifs de notre physionomie morale : nos goûts et nos habitudes, nos aptitudes et nos préférences, et jusqu'à une part de de nos vertus.— La Patrie! cette force créatrice de l'union du présent avec le passé et l'avenir : avec le passé pour nous faire saluer dans nos pères les initiateurs de nos progrès — initiateurs inexpérimentés sans doute, mais dont les tâtonnements et les erreurs même méritent une indulgence nécessaire aussi pour assurer une excuse aux nôtres ; — avec l'avenir en vue duquel nous travaillons d'une manière très désintéressée, heureux de mettre au service de nos descendants un esprit de sacrifice dont nous avons bénéficié nous-mêmes. — La Patrie! qu'il faut avoir quittée pour savoir avec quel déchirement on s'en sépare, et avec quelle joie on la retrouve; qu'il faut avoir entendu accuser injustement pour que les élans de notre indignation nous révèlent combien son honneur nous est cher ; qu'il faut avoir vu souffrir pour juger de notre amour pour elle au degré de la honte que nous font éprouver ses humiliations, à la sincérité de la douleur que nous cause sa détresse, et à l'ardeur des désirs que nous concevons de la relever et de la venger.

Voilà ce qu'est la patrie pour nous, et comment Bossuet a pu dire d'elle ce mot, ce beau mot, si expressif dans sa concision : Quiconque n'aime pas la société civile dont il fait partie, c'est-à-dire l'Etat où il est né est ennemi de lui-même et de tout le genre humain.

L'amour de son pays Courbet le posséda éminemment. Dans l'impossibilité de rappeler tous les caractères de ce patriotisme, nous nous contenterons d'en mettre deux en lumière : il fut ardent et généreux.

Sous des apparences froides, l'amiral cachait un cœur chaud. Il était de ces hommes rudes seulement à l'extérieur, mais parfois d'autant plus rudes que, par exemple, devenus timides quand leurs émotions vont se manifester, ils font plus d'efforts pour n'en rien laisser paraître. Aussi lorsque, dans certaines circonstances, ils cessent de se contenir, on s'étonne de la tendresse de ces prétendus impassibles. Courbet aimait vivement, et l'ardeur qui le rendit si intéressant pendant sa turbulente enfance, il ne cessa jamais de l'avoir dans ses divers attachements. Or, c'est avec un cœur comme celui-là qu'on accomplit de grandes choses. Voulez-vous exercer une influence profonde et durable, ayez un amour en rapport avec les effets à produire, un amour si puissant qu'il vous élève au-dessus de vous-mêmes et de vos intérêts propres, qu'il vous fasse oublier ou mépriser tout le reste. Car c'est une sainte folie que le dévouement, et en particulier le dévouement à la patrie, porté jusqu'à l'héroïsme ; et chez qui le trouve-t-on, non à l'état passager mais permanent, à la hauteur de toutes les nécessités, sinon chez des hommes de cœur,

assez épris pour ne plus guère penser qu'à ce qu'ils aiment, pour ne plus redouter aucun sacrifice, pour supporter sans se plaindre des fatigues de toute sorte et affronter impassibles mille dangers, comme ce grand patriote Florentin, le moine Jérome Savonarole qui dans la fougue de son enthousiasme s'écriait : O ma patrie ô Florence, je suis fou de toi. *Firenze, Firenze, io sono pazzo di te.*

Les sentiments de Courbet, pour ne pas se produire avec cette exubérance de langage n'en sont pas moins vifs. Il est souvent éloigné de la France, mais ses lettres l'attestent, c'est elle qu'il voit toujours, toujours c'est à elle qu'il pense, d'elle qu'il parle et pour elle qu'il agit.

Voyez-le pendant l'année néfaste, relégué aux Antilles: comme il souffre ! — Occupé à réprimer une insurrection de noirs, quand il sait que là-bas, chez lui, il y a un brutal envahisseur qu'il faut repousser, quand il apprend que malgré des prodiges de vaillance les revers succèdent aux revers, et qu'une paix douloureuse, dont il refuse d'admettre la possibilité même, va consommer la défaite, avec quel accent de tristesse il écrit à un de ses amis : « Juge de l'impression sous laquelle nous vivons. En dépit de toutes les apparences je ne puis croire que la France ne se réveille point. Tu ne devines pas combien il est dûr d'être loin dans de pareils moments. » Il n'eut pas que des souffrances morales, sa santé s'altéra. Usé par ces émotions poignantes et par des stations sous des latitudes insalubres, il était réduit, dit M. G. Retaux, l'intelligent auteur de l'intéressante et substantielle brochure citée par vous plusieurs fois, il était réduit à l'état de squelette, malade d'esprit et de corps au point que des idées noires ne cessaient de l'obséder.

Entendez-le plus tard, au Tonkin et sur les côtes de la Chine, exciter l'ardeur de ses troupes, comme il est éloquent ! — Non pas qu'il ait recours aux artifices d'une rhétorique compliquée, non, il ne se départ jamais de cette simplicité et de cette sobriété, de cette *imperatoria brevitas* qui sied à l'homme d'action, mais il possède cette puissance d'entraînement qu'exercent les âmes passionnées. Dans chacune de ses proclamations ou harangues — nous voudrions les citer toutes — il invoque, et avec une émotion bientôt partagée, le grand souvenir de la Patrie : « Soldats et marins, dit-il au lendemain de Sontay, soyez fiers de vos succès, vous avez montré une fois de plus que la France peut toujours compter sur ses enfants. » Voilà la pensée qu'il rappelle avant et après chaque bataille. Devant Fou-Tchéou, il adresse à ses troupes ces quelques mots : « Il y a aujourd'hui deux mois, nos soldats étaient victimes à Lang-Son d'une infâme trahison. Cet attentat est déjà vengé par la bravoure de vos camarades de Kélung et par la vôtre. Mais la France demande une réparation plus éclatante encore. Avec de vaillants marins comme vous elle peut tout obtenir. » — C'était cela quelques heures avant le combat, au milieu du silence solennel de l'attente, quand se faisait sentir le frémissement qui précède toute action importante. Certes, si rien alors n'est plus propre à raviver le courage que d'évoquer l'image de celle pour laquelle on va braver la mort, l'image de la mère patrie, rien ne paraît plus saisissant, n'est-il pas vrai ? que cette évocation, que ce salut suprême, ce *morituri te salutant* adressé non à la manière brutale du gladiateur près d'expirer inutilement sous les yeux d'un odieux César, mais à la manière noble d'un être intelligent et bon qui se sacrifie pour une grande cause,

qui en est fier, et veut assurer à son dévouement, le soutien le plus efficace, la dignité la plus haute et la beauté la plus éclatante, en lui donnant pour inspirateur un glorieux et invincible amour.

Suivez enfin Courbet dans tout le cours de sa vie de marin : Comme il est absorbé sans cesse par le désir de travailler au bien de sa patrie ! — Il échappe aux préoccupations personnelles, et s'il est ambitieux, c'est pour elle, non pour lui. Jamais dans ses lettres, au moins dans ce que j'en ai lu, il ne se plaint de n'être pas traité selon son mérite ; jamais il ne manifeste le désir d'arriver aux honneurs. Il paraît même très modeste, et quand il apprend sa promotion au grade de vice-amiral, il devient, ce semble, indifférent à cette récompense, puisqu'il ne peut plus en faire hommage à son frère, qui eût été si heureux écrit-il, de cette nomination, mais qui vient de mourir. D'ailleurs, alors, à toutes les distinctions il aurait préféré une chose, une seule : il aurait voulu achever son œuvre au Tonkin : « Mon ambition, avoue-t-il à ses soldats, en se séparant d'eux, eût été de partager encore vos dangers et vos gloires. » Cela ne lui fut pas permis, et malgré ses honneurs il se retira plein de tristesse : « Sous peu de jours, écrit-il, on sera prêt à marcher sur Bac-Ninh, et je ne serai plus à la tête de mes vaillants soldats. Quelle amertume ! » Voilà le cri d'un patriote et d'un soldat. Il glorifie plus Courbet que les dignités dont il était revêtu, et il lui confère une grandeur qu'il est bon de célébrer, non pas seulement pour y rendre hommage mais pour la faire mieux comprendre et estimer, pour répandre partout cette heureuse contagion du dévouement qui purifie les âmes, les relève et les fortifie.

Eh quoi ! ne pouvons-nous nous empêcher de dire à

tant d'écrivains qui s'obstinent à ne parler que de nos vices, et semblent avoir pris à tâche de persuader à l'univers entier que leur pays n'est qu'une sentine, eh quoi ! quel attrait irrésistible exerce donc sur vous la corruption pour que vous passiez à côté du bien sans le voir ou sans vous en occuper ? Et pourtant il existe, il existe certainement, peut-être pas en vous autant qu'il le faudrait, si nous en jugeons d'après vos écrits, mais vous n'êtes pas les seuls au monde. Regardez autour de vous ; regardez en particulier ces Courbet, ces Rivière, ces Garnier, ces Dehorter, ces Bobillot aussi, car l'aristocratie du patriotisme ouvre largement ses rangs à tous les mérites. Dites, ne sont-ce pas là des hommes d'une haute valeur morale ? Regardez ensuite ces plus humbles avec lesquels ils ont remporté leurs succès, ces enfants de nos campagnes, que vous nous représentez comme soumis entièrement à de bas instincts : eh bien, c'est la même ardeur qui les anime. Assurément ces paysans dont vous exagérez les vices, les grossiéretés, les lâchetés, les convoitises, ont leur défauts : nous avons tous les nôtres ; mais de même que nous avons nos qualités aussi, ils ont les leurs. Or, ces hommes que vous croyez sensibles seulement aux intérêts matériels, tirez-les du milieu où ils se trouvent, revêtez-les de l'uniforme militaire, faites retentir à leurs oreilles les mots de devoir et d'honneur, mettez-les en face de l'ennemi de leur pays : les voilà qui s'animent et qui se montrent soldats intrépides. Vous avez allumé en leur âme une ardeur qui les transfigure, ils ne voient plus que deux choses : la patrie qu'il faut servir et l'ennemi qu'il faut repousser.

Eux des êtres méprisables, capables seulement de bas et odieux calculs ? Non, tant s'en faut.

Ordonnez à ces vils égoïstes, comme vous les appelez, d'aller en avant, au milieu de la mitraille, escalader les murs d'une ville forte, ils s'avanceront sans hésiter, ils s'élanceront sur les redoutes de Sontay, avec un entrain irrésistible, ils renverseront tous les obstacles, et, malgré une résistance acharnée, malgré une fusillade meurtrière, ils iront audacieusement planter au haut de la citadelle le drapeau de leur pays.

Demandez à ces hommes si avides, dites-vous, de grossières jouissances, de rester durant de longs jours dans des vaisseaux, où, comme pour le Bayard, la température s'élève à un degré excessif, « où l'on cuit, où l'on bout » selon l'expression de Courbet, ils s'y tiendront, et sans murmurer, soutenus dans leur résignation par cette pensée qu'ils sont là où ils doivent demeurer pour être utiles à leur patrie.

Commandez à ces pusillanimes de descendre, sous le feu des ennemis qui en occupent les bords, la Rivière Min, dans laquelle ils sont enfermés ; vont-ils protester contre ce qui a paru et paraît être une folle témérité ? Nullement, ils obéiront, ils opéreront, aux yeux du monde étonné, qui les croyait perdus et qui les voit victorieux, ils opéreront, fièrement, majestueusement cette sortie merveilleuse quetout à l'heure on nous a si bien décrite, cette sortie épique, on l'a dit, où la froide science du calcul et l'entière possession de soi-même s'allient aux inspirations spontanées et aux fougueux élans de la bravoure, où tout nous surprend, et qui ressemble moins à un combat qu'à une marche triomphale tant la puissance de nos marins paraît invincible. Rien ne les arrête ni ne les effraie, et si l'un d'eux se sent frappé par quelque balle ennemie, il regrette moins la vie qu'il n'est heureux de la victoire, et rempli de cette

pensée il sait mourir avec joie en acclamant la France.

Voilà des documents humains, puisque des documents humains on cherche. Voilà du vrai, du réel, du tout aussi vrai et réel que ces turpitudes que l'on se complaît à décrire. Mais parce qu'il est beau celui-là, parce qu'il est élevé, est-ce un motif de le négliger ?

Evidemment nous exagérerions dans notre sens, comme le font les prétendus réalistes dans le leur, si nous supposions nos soldats préoccupés sans cesse et exclusivement des idées de patrie et de sacrifice. Quand Protais se plaît parfois a donner à ses troupiers un air si distingué et si sensible, nous pouvons conjecturer sans témérité qu'il idéalise plus que de raison. De même, quand dans son beau tableau, *Le Rêve du soldat*, Detaille nous montre au-dessus d'une compagnie endormie des formes indécises de batailles de toute sorte, et rien que cela, nous nous défions un peu. Sans vouloir calomnier notre armée, nous osons croire que la réalité n'est pas si parfaite, car enfin, votre cuirassier, Monsieur, tout bon patriote que vous l'ayez fait, ne semble pas tellement absorbé par les pensées relatives à son état qu'il n'ait d'autres préoccupations, dont on retrouve sans doute quelque trace dans ses rêves. Mais encore, si le soldat n'est pas entièrement bon, il n'est pas non plus entièrement mauvais. — Or cet homme qui se montre quelquefois capable d'une héroïque vertu, c'est nous, c'est chacun de nous. Des défauts, de l'égoïsme, de l'étroitesse, il y a de tout cela en notre être, mais il y a aussi de riches ressources pour le bien : sous l'empire d'un grand sentiment notre cœur s'émeut, notre énergie s'éveille, et nous sommes prêts à tout. Notre famille est-elle menacée ? nous nous levons pour la défendre. Notre patrie souffre-t-elle ? nous

sommes atteints nous-mêmes, ses douleurs sont les nôtres ; nous la voulons prospère, respectée, non pas seulement pour notre avantage personnel, mais plutôt, mais surtout par amour pour elle ; et alors, quoiqu'on ait dit des passions humaines en général, et quoique nous sachions des nôtres, en constatant en nous ces désirs, ces aspirations, nous nous réconcilions avec nous-mêmes et avec l'humanité.

A beaucoup d'ardeur dans son patriotisme, Courbet joignit, et cela devait être, une admirable générosité. Il sacrifia tout au service de son pays : ses joies, ses jugements, ses affections, sa vie même.

On n'entre pas dans la marine, écrit-il un jour, pour avoir ses aises, ni pour se laisser bercer mollement sur des flots d'azur.

En effet, l'existence, du marin est austère. Il lui faut renoncer à tant de choses : au bien-être pour supporter de longues et rudes fatigues ; au charme des relations du monde, des réunions élégantes, pour rester souvent dans une redoutable solitude ; aux distractions que donne la variété des incidents de chaque heure pour demeurer en face d'un spectacle qui ne cesse d'être monotone que pour devenir effrayant. Certes cela suffirait à rebuter la plupart. Courbet, ce marin modèle dont tous les chefs ont loué la parfaite régularité, ne se borna pas à supporter avec vaillance la peine de ces renoncements, il y ajouta encore : on le vit souvent consacrer jusqu'à quatorze heures par jour à des travaux

difficiles, et cela sans ennui, parce qu'il espérait introduire dans notre marine quelques améliorations.

Mais il y a une chose que l'on sacrifie moins que son temps, que ses plaisirs, c'est son jugement propre. Les opinions de Courbet ont été révélées au public depuis sa mort ; confiées pendant sa vie à des parents ou amis, elles étaient restées où certainement il pensait qu'elles resteraient toujours, dans le secret de l'intimité. Hors de là, il n'en laissait rien paraître, et l'Amiral d'Hornoy a affirmé que, pendant qu'il l'avait eu sous ses ordres, il n'avait jamais pu connaître la nature de ses idées politiques. On savait seulement qu'en cette matière il professait aimer son pays, et en respecter les autorités : c'était assez pour un soldat. Depuis on a publié plusieurs de ses lettres, — où, du reste, en général, remarquons le soigneusement, sont traitées bien plus des questions de personnes, que des questions de principes, — et on a appris avec qu'elle âpreté il jugeait les retards ou les refus que l'on opposait à ses projets. Vous l'avez excusé, Monsieur, et, je crois, avec raison. Il s'agit ici de la vieille querelle de Villars et de Vendôme avec Chamillard, de Fleury avec Belle-Isle, de Maurepas avec Dupleix, de Choiseul avec Montcalm, de Sartine avec d'Orvilliers, de Pache avec Dumouriez. Toujours, vous l'avez remarqué, il y a eu conflit entre les hommes de direction et les hommes d'action. Sans beaucoup d'audace on ne fait rien de grand, sans beaucoup de prudence on ne fait rien de solide. Les uns veulent tout précipiter, les autres cherchent à tout ménager : chacun est dans son rôle. Qui avait tort dans le cas présent ? Je n'ai pas plus de goût pour le

chercher que de compétence pour le dire. Ce qui est certain, et cela honore Courbet, et l'honore même plus que la sûreté de ses vues, à supposer qu'il ait eu raison, c'est que, malgré son mécontentement, il n'hésita jamais à accomplir avec un soin scrupuleux les prescriptions qui lui étaient imposées. Il resta toujours ce que doit être tout chef militaire, sous peine de la pire déchéance, un modèle non seulement de probité, de droiture, de loyauté, mais d'obéissance à la loi et de discipline. Ne regrettons donc pas trop de connaître quelles étaient certaines de ses préférences puisque nous pouvons ainsi admirer le courage avec lequel il y renonçait. Voila qui est de sa part un bel exemple d'abnégation, d'abnégation complète, digne de tous nos hommages. Au moment ou il allait atteindre un but longtemps poursuivi, on lui commandait d'attendre : il bouillait d'impatience, mais il avait le sentiment de son devoir et il attendait. Il proposait ses vues, on ne jugeait pas à propos de les accueillir, mais c'était un homme d'ordre et il se soumettait. Il croyait mal concertées certaines dispositions qu'on lui imposait mais c'était un bon soldat et il les exécutait. Il n'éprouvait pas pour plusieurs de ses chefs politiques une estime sans réserve, mais c'était un patriote, il plaçait le bien de son pays avant tout, et, quoiqu'il ressentît à l'égard de ceux qui exerçaient le pouvoir, il se montrait toujours prêt à leur offrir ses services, son expérience et son dévouement.

A la Patrie Courbet n'hésita pas même à sacrifier ses besoins d'affection les plus légitimes. Il eût été heureux de fonder une famille et il se fût montré père des plus tendres. Un jour parlant de M. de Pagnac

commandant du Duguay-Trouin au moment de la sortie de la rivière Min, il dit avec un accent de regret. « Si j'avais eu comme lui un fils combattant à mes côtés rien n'aurait manqué à mon bonheur. » Il avait cru utile de sacrifier ces joies aux exigences de sa carrière et il s'était résigné.

Dans le cours de l'année 1880, cependant, il céda aux instances de ses parents et leur écrivit qu'il consentait à se marier ; mais peu expert en pareille matière, et craignant à juste titre de se laisser prendre aux apparences, quelquefois trompeuses, assure-t-on, il refusa de s'en rapporter à son propre jugement . C'était sage de sa part: certes, il avait eu assez à lutter pendant plus de trente ans contre les bourrasques de la mer et les caprices des flots, pour vouloir s'assurer sur terre une tranquilité qu'on est loin, vous nous l'avez dit, Monsieur, avec un ton de conviction qui nous a émus, qu'on est loin d'y rencontrer toujours. Il pria alors ses amis, en homme prudent qu'il était, de se charger de découvrir l'objet précieux requis en pareil cas. On le lui trouva. Il s'agissait d'une personne charmante, spirituelle, d'une quarantaine d'années environ, jouissant de dix-huit mille livres de rente qui devaient être doublées à la mort de sa mère. Courbet la vit, elle lui plût, non pas seulement parce qu'en homme courtois et confiant il ne voulait pas donner tort à ses amis, mais parce que, en réalité, elle était digne de lui. Il s'attacha donc à elle, et très vite: il agissait en tout avec résolution; très sincèrement : il se comportait en tout avec conviction ; très vivement : il faisait tout en conscience. Le mariage se préparait, quand, au moment de prendre les dernières dispositions, la future, alarmée de l'état

maladif où se trouvait sa mère,exigea de l'Amiral de ne plus prendre de service en dehors de la France : Ma mère, dit-elle, est trop souffrante pour pouvoir quitter son pays, et moi, je l'aime trop pour la laisser ainsi. Malgré toute sorte d'instances, et son propre chagrin, elle s'en tint à cette résolution. Ne l'en blâmons pas : elle aimait sa mère, et une mère on ne l'abandonne pas quand elle compte sur l'assistance de son enfant. Sans doute. Aussi, Courbet de son côté n'abandonna-t-il pas la sienne. Choisir entre les diverses fonctions qu'il était apte à remplir eût été mettre des réserves à son dévouement, marchander ses services, et cela quand il se sentait toujours capable de se mettre dans de lointaines et périlleuses missions au service de la France. Non, encore une fois, on n'abandonne pas sa mère, on ne lui refuse rien lorsqu'elle a besoin de toute l'énergie de ses enfants. Devant l'alternative qui s'offrait à l'Amiral il eût été peu patriotique d'hésiter. Courbet n'hésita pas. Il lui coûtait de renoncer à ce qu'il croyait être le bonheur, renoncer à ce qu'il sentait être l'honneur lui coûtait plus encore. C'était impossible ! Comme chez les Romains dont Titus parle à Bérénice :

Toujours la Patrie et la Gloire
Ont parmi les Français remporté la victoire.

Il dit donc adieu, un douloureux adieu, à sa fiancée. Et ces êtres si nobles et si bien faits pour s'entendre se séparèrent, avec d'autant plus de regret que la cause de leur séparation leur inspirait l'un pour l'autre plus d'estime : tous deux le cœur brisé, tous deux trouvant cruel ce sacrifice, mais tous deux aussi assez grands

pour en apprécier la dignité et ne pas craindre, quoiqu'ils ressentissent, d'obéir jusqu'à l'entière immolation d'eux mêmes à la générosité de leur amour filial.

N'est-ce pas que cet épisode est touchant? Il nous montre Courbet sous un jour nouveau, et répand sur ses dernières années un charme exquis et mélancolique. Aucun héroïsme ne doit nous étonner désormais de sa part et nous comprenons mieux comment il fut toujours si prodigue de sa vie.

Jamais il ne recula devant le danger ; au contraire, il s'y exposait sans cesse, simplement, dignement, voulant être au péril pour être à l'honneur. Devant Phu-Sa, à Sontay, raconte un de ses officiers, il parcourait à cheval une digue située à 400 mètres de l'ennemi, qui tirait avec acharnement. A Fou-Tchéou, il était sur le Volta, le navire où il y avait le plus à craindre, et où l'on pouvait très facilement le distinguer. A Kélung, déjà malade, il ne quittait le Bayard que pour se rendre à l'hôpital au plus fort de la contagion, que pour aller en chaloupe faire des reconnaissances jusque sous les retranchements des villes ennemies. Les Chinois du reste avaient fini par croire qu'il était invulnérable, et même presque invincible. Ainsi, après Shei-Poo, ils avaient décidé que, s'il faisait mine de forcer la passe de la rivière Yung, la flotte qui s'était réfugiée un peu au-delà se rendrait aussitôt.

Une personne qui le tenait d'un témoin oculaire m'a raconté le fait suivant. Un jour Courbet s'imagine de dîner avec quelques-uns de ses officiers en plein air, à peu de distance des ennemis dont le regard est d'ailleurs attiré par un parasol rouge qui protège les convives : qui les protège contre l'ardeur du soleil, pas contre les

balles dont l'apparition commence à les inquiéter. Ces balles malencontreuses viennent des Chinois qui interviennent malhonnêtement dans la petite fête sans avoir été invités. Certes, on a beau être brave et ne pas broncher au plus fort du combat, on est quelque peu décontenancé quand en face de l'ennemi, au lieu d'être animé par la bataille et armé de toutes pièces on n'a très prosaïquement qu'une fourchette en main. Les convives entendent de plus en plus le sifflement des projectiles et peu récréés par cette musique regardent Courbet, pour être prêts au moindre signal du départ, car franchement ils aimeraient mieux dîner ailleurs. L'amiral paraît n'entendre rien, ne s'apercevoir de rien, il ne leur épargne aucun incident de ses récits qu'ils voudraient plus courts, il ne leur fait grâce d'aucun détail du service qu'ils désireraient moins long : jamais ils n'ont tant estimé la sobriété et jamais non plus ils n'ont laissé parler leur chef au milieu d'un plus profond silence. Personne n'a envie de risquer la moindre objection : ce serait trop risquer en effet. Enfin, après un long monologue, Courbet se lève, sans qu'il ait dit un seul mot du peu de savoir-vivre des Chinois, et chacun s'en va de son côté, lentement, gravement, à l'exemple de l'amiral.

Bravade pour le moins inutile, s'écriera-t-on peut-être. Assurément, on peut critiquer, on peut blâmer un acte pareil. Toutefois, reconnaissons-le, rien n'est inutile de ce qui met de l'ardeur au cœur du soldat, et excite son admiration pour la bravoure de ses chefs. C'est avec des faits de ce genre, racontés partout et commentés, qu'on soutient le courage d'une armée, et qu'on la remplit d'enthousiasme. Quand les troupes de l'amiral se les redisaient, elles étaient fières de lui, elles se sentaient animées elles-mêmes de sa vaillance, et auraient rougi de

mettre la moindre hésitation à lui obéir : considéré comme capable de tout faire, il était assez fort pour tout obtenir.

Cette intrépidité, Courbet l'eut à l'égard de la maladie. Plus d'une fois celle-ci prit un caractère alarmant, lui seul ne s'en inquiétait point. A peine remis de ses indispositions, il riait des ravages qu'elles avaient causées chez lui, heureux, disait-il, de reprendre si vite ses forces, et après avoir été diaphane « de se retrouver déjà maigre. » Un jour pourtant la menace fut plus sérieuse, et les médecins de l'escadre durent l'avertir qu'il ne pouvait pas terminer la campagne. Le malade refusa obstinément de se soumettre, il croyait que la paix ne serait pas conclue ou ne durerait pas, et il voulait être là avec ses marins « ses braves enfants » comme il les appelait, pour venger l'honneur de son pays.

C'est ainsi qu'il succomba sur le lieu même de ses exploits.

On peut le dire : il mourut au champ d'honneur. Or, mourir au champ d'honneur, quel magnifique couronnement de la vie d'un soldat ! S'envelopper dans les plis de son drapeau, après qu'on l'a porté intrépidemment au milieu des ennemis terrifiés et mis en fuite, lorsqu'on l'a consacré par d'éclatantes victoires, quand on l'a fait applaudir par le monde entier comme un signe de gloire et d'héroïsme, oh ! alors s'en envelopper fièrement et y mourir, dites, qu'est-ce qu'il y a pour un patriote de plus beau que cela, qu'est-ce qu'il y a de plus heureux?

Ne plaignons donc pas Courbet, il est de ceux dont on peut affirmer comme Tacite d'Agricola, qu'il a été favorisé jusque dans sa mort, *felix non vitæ tantum claritate, sed etiam opportunitate mortis.* Rien n'a porté atteinte à sa grandeur, il est tombé respecté par tous, l'homme de

tous, rassemblant dans son cortège et unissant dans les mêmes sentiments d'admiration et de reconnaissance les personnes les plus éloignées les unes des autres, surprises de se trouver ensemble, d'éprouver une tristesse commune et de mêler leurs acclamations.

Hélas ! nous savons trop que ces unions ne durent guères. Vivant encore, Courbet eût été amené peut-être sur des champs de bataille moins glorieux que ceux sur lesquels il s'illustra et illustra son pays, il eût été mêlé à nos querelles, à nos dissensions : misérables luttes où les meilleurs même sont exposés à sentir s'altérer en eux la notion du vrai et du bien et à devenir injustes ; où tous, du reste, succombent tour à tour ; où enfin, quelque succès que l'on ait remporté, on trouve, si l'on a du cœur, je ne sais quoi d'amer dans son triomphe, et l'on se sent un peu vaincu soi-même quand c'est contre des Français que l'on a combattu.

Saluons donc dans sa gloire incontestée celui qui n'a pas connu ces douloureuses vicissitudes, et proclamons heureux ce soldat « sans peur et sans reproche » nous surtout qui, comme lui, croyons à un juge suprême souverainement juste et jamais lassé d'être bon ; nous qui, comme lui, avons foi à d'autres récompenses qu'à celles d'un monde trop enclin à faire payer par bien des déboires ses applaudissements d'un jour.

A la fin d'un article consacré à Courbet, un de ses collègues se résumait ainsi. « Un grand chef dans toute l'acception du mot, voilà l'homme ! » — Nous sommes heureux de tenir d'une personne compétente cette appréciation sur les capacités militaires de Courbet. Pour nous, en terminant cette étude, ce que nous pouvons dire c'est ceci : Un grand patriote, un grand français

voilà l'homme! Voilà l'homme qu'il faut louer pour rendre hommage à ses vertus, et dont il faut populariser le nom pour populariser, avec les hauts faits de sa vie, les motifs qui l'ont inspiré, les qualités qui l'ont soutenu. C'est en les admirant et en les louant sans cesse, dit Tacite à propos d'Agricola, que nous devons honorer les grands hommes ; ajoutons avec lui : et en les imitant, *similitudine decoremus*. Tel est le pieux devoir de ceux qui leur tiennent de plus près *is verus honos*.

Cette imitation, réjouissons-nous en, n'a pour personne rien d'impossible. Le champ d'honneur s'offre à nous sous bien des aspects, et tous peuvent y déployer leur vaillance.

Le champ d'honneur c'est le laboratoire où le savant s'efforce de réaliser par quelque découverte un nouveau progrès, l'atelier où l'artiste conçoit et exécute des chefs-d'œuvre que le monde nous dispute ; c'est l'école où l'on se consacre à la difficile mais consolante mission d'élever la jeunesse, de la rendre morale et instruite, forte et dévouée ; c'est la chambre du malade où le médecin brave intrépidement la contagion, la chaumière du pauvre où l'on va aider le malheureux à se sauver par le travail et à supporter la vie. Le champ d'honneur c'est le tribunal où siège un juge éclairé et intègre, prêt à tout souffrir plutôt que de commettre une injustice. Le champ d'honneur c'est l'enceinte où se discutent les intérêts d'une cité, d'une région, d'un pays, et où l'amour du bien public doit reléguer au second rang les intérêts privés, mettre fin aux luttes stériles et inspirer en vue de l'union le sacrifice de ce qui nous coûte le plus à abandonner : nos jugements propres et nos préférences. Le champ d'honneur, il est partout où il y a une amélioration à réaliser, une souffrance à

endurer pour le bien, une privation à s'imposer, un devoir pénible à remplir, un acte de générosité à faire, un noble sentiment à provoquer, une bonne œuvre à soutenir, partout où l'on triomphe de soi pour concourir à cette belle chose qu'il ne faut pas se borner à louer, mais qu'il faut efficacement provoquer : la pratique de la fraternité ! — Il est en un mot là où l'on peut répéter la devise, *Pro Patriâ*, qui vous a si bien inspiré, M., dans vos travaux, en particulier dans le choix et l'exécution de celui que nous avons été heureux d'applaudir tout à l'heure, doublement heureux même, car au plaisir immédiatement éprouvé s'est jointe la joie de brillantes espérances que nous avons le droit de concevoir.

Ne nous lassons donc pas de la redire, cette belle devise, à nous-mêmes pour raviver notre courage, à nos jeunes générations pour exciter leur ardeur. Et certes c'est surtout après avoir entendu raconter la vie d'un héros comme Courbet, toujours modeste et magnanime, toujours prêt à s'effacer ou à s'offrir, que l'on se sent porté à s'écrier avec lui : Oui, pour la patrie, pour la France, pour que la concorde y règne, pour que sa prospérité s'accroisse, pour que son génie auquel tous les peuples ont rendu cette année un hommage dont nous sommes fiers jette encore plus d'éclat, pour que la vérité et le bien y dominent sans cesse, pour qu'elle recouvre les provinces qu'elle a perdues, pourque s'étende au loin son pouvoir, pour qu'elle reste vaillante et généreuse, forte et redoutée, *Pro Patriâ*, *Pro Galliâ*

LES BIENFAITS

DE LA

CHIMIE MODERNE

Discours de réception de M. Albert BOR.

Séance du 15 novembre 1889.

Messieurs,

Se présenter au seuil de votre maison ne correspond pas à une visite banale.

Fût-on même assuré d'y être bien reçu, d'y trouver les sentiments de bienveillance habituels aux maîtres de cette demeure, on ne peut se défendre, au moment d'en franchir les degrés, d'une émotion réelle inséparable d'une telle démarche.

Bien que des mains amies semblent prêtes à vous faciliter les premiers pas en se faisant vos soutiens et vos guides, la véritable connaissance de soi-même vous fait sentir combien a été généreuse et indulgente l'illustre compagnie qui vient de vous ouvrir ses portes.

Si j'essaie d'analyser l'impression que je subis en ce moment, la cause m'en paraît bien visible.

Modeste Bias, mon bagage est plus que léger. On ne païe pas de mine dans de telles conditions : aussi la distance qui me reste à franchir pour être admis chez vous me paraît bien grande.

Mais, de même que toutes les opulentes maisons, votre raison sociale est si belle et si engageante « *Science, Lettres et Arts* » qu'encouragé par votre aimable Directeur, j'ose me présenter à vous.

L'association de ces trois mots est heureuse : elle résume les aspirations de l'être humain tant au point de vue moral que pour le côté matériel et physique.

Car si les lettres contiennent la philosophie, les arts ne sont-il pas les inspirateurs de l'industrie.

Je me rappelle bien encore les émotions que nos grands auteurs m'ont fait ressentir. J'ai depuis un peu négligé leur commerce, je le sais et je m'en repens.

Au milieu de vous, heureusement, j'aurai souvent l'occasion de me retremper dans une atmosphère vivifiante.

J'étais attiré vers les sciences, ce sont des accapareuses. Les séductions ne leur manquent pas et nous sommes si faibles.

Je ne puis cependant pas trop me plaindre d'avoir cédé à leur entraînement.

Mais elles sont toutes également attrayantes.

L'histoire naturelle toujours souriante nous promène à travers tous les temps, tous les climats, toutes les saisons et nous fait éprouver des sensations inconnues avec ses spécimens admirables qui retracent noblement l'historique de la vie sur notre globe.

La physique avec ses forces incomparables et sa

gravité majestueuse semble dominer le monde, elle se recueille encore en ce moment pour enfanter des prodiges.

Que dire des mathématiques, la science des problèmes, qui sait si facilement les fouiller et les résoudre, si ce n'est qu'elle est l'indispensable, tellement que l'on peut dire qu'un jour tout s'expliquera par un calcul.

Il est encore une autre science, membre inséparable de cette grande famille scientifique qui ne marchande ses services à aucune de ses alliées et qui peut marcher au rang des plus illustres, je veux parler de la chimie.

Vous permettrez à un des modestes pionniers de la chimie de venir vous chanter ses merveilles, vous exprimer son enthousiasme pour la science qu'il affectionne.

Ce ne serait pas trop d'un Virgile, d'un Victor Hugo pour lui dédier un poème, une ode ; il faudrait au moins un Gounod pour lui composer un hymne, un Jules Verne pour en faire ressortir les attraits.

La chimie a vraiment le droit d'être glorieuse : son origine remonte bien au delà des croisades.

On ose à peine parler des temps les plus reculés ; cependant l'industrie chimique, qui naturellement à précédé la science, était déjà très prospère chez les Chinois, les Egyptiens, les Hébreux.

L'héritage chimique qui nous vient de si loin n'est certes pas à dédaigner.

Aucun des métaux usuels n'était inconnu. Dans les fouilles antiques le verre, les émaux et la poterie abondent. Le savon n'était plus un secret. L'art du bâtiment employait le plâtre, les mortiers et même les ciments hydrauliques.

Ferdinand Hœfer (1) qui nous donne toutes ces curieuses indications, nous cite encore beaucoup de couleurs et des couleurs inaltérables que nous manions et admirons encore aujourd'hui, sans savoir si les nôtres auront le même mérite ; nous l'espérons du moins. Que de substances déjà utilisées !

La liste en est longue ; il faut nous contenter de citer encore le vin, le vinaigre, le sucre, les engrais, les encres même sympathiques et aussi les toxiques cherchés par tous les peuples primitifs, mais bien plus employés encore par les nations civilisées,

De toutes ces merveilleuses trouvailles la science à essayé de se dégager.

Sans marche indiquée, noyés dans les idées philosophiques les plus contradictoires sur la constitution de la matière, les alchimistes, avec une persévérance digne d'un meilleur sort, ont commencé leurs travaux.

Il fallait vraiment aimer la science pour passer toute une existence à chercher la réalisation matérielle d'un raisonnement qu'aucune observation n'était venue confirmer.

Ces mots de transmutation des métaux, de pierre philosophale, ce ferment qui devait l'opérer, font encore bien sourire aujourd'hui, mais, vous le verrez, ils auront plus tard leur revanche.

Geber (2), Albert le Grand (3), Basile Valentin (4),

---

(1) Hœfer. — Histoire de la Chimie, Tome 1er.

(2) Geber, médécin arabe, VIIIe siècle. — La somme de perfection du magistère.

(3) Albert le Grand, 1193-1282. — œuvres importantes donnant une idée exacte de la chimie au XIIIe siècle (21 volumes).

(4) Basile Valentin, moine alchimiste du XVe siècle. — Char triomphal de l'antimoine. — Hæliographia. — Révélation des artifices secrets. —

Libavius (1) n'étaient pas des hommes ordinaires : ce sont des savants dont nos ouvrages retracent souvent les noms.

Malheureusement, comme toujours, des transfuges se glissèrent dans leurs rangs et le charlatanisme le plus éhonté fit bientôt tourner à la réaction.

Nous ne nous en plaindrons pas puisque, tout en nous affranchissant de travaux inutiles, des savants tels que les Bernard Palissy (2), les Van Helmont (3), les Robert Boyle (4), et les Glauber (5), commencent à mettre en ligne la méthode expérimentale et à la déclarer seule digne de foi.

Malgré cette grande impulsion d'esprits si éminents, les éléments anciens, vieux remparts, ne sont pas encore démantelés ; à part quelques éclaircies de génie comme celles de Jean Rey (6), on retombe dans la doctrine du phlogistique de Stahl (7), conception d'un cerveau allemand qui déroute l'observation, obscurcit les travaux de certains bons chimistes qui n'ont jamais voulu se rendre, mais n'empêche pas de voir sortir triomphante des mémoires admirables de Bergmann (8),

---

(1) Libavius, XVI[e] siècle. — Alchimia recognita. —

(2) Bernard Palissy, XVI[e] siècle, — Art du potier d'Agen. — or potable. —

(3) Van Helmont, 1577-1644. — Fondateur de la méthode expérimentale.

(4) Robert Boyle, 1626-1691. — Promoteur ardent de la méthode expérimentale.

(5) Glauber, 1604-1668. — Etudes sur les sels (sulfate de soude).

(6) Jean Rey, apothicaire français. — Essais sur les recherches de la cause pour laquelle l'estain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine. (1630).

(7) Stahl, médecin allemand 1660-1734. — Fondateur de la théorie du phlogistique.

(8) Bergmann, chimiste suédois 1735-1784. — Mémoires sur l'acide aérien, sur l'affinité et les actions électives. —

de Scheele (1), Priestley (2), et enfin du plus grand de tous, notre illustre Lavoisier (3), la grande révolution scientifique opérée dans les sciences chimiques, œuvre d'un immortel génie, encore toute resplendissante de netteté, couvrant tous les travaux modernes tellement qu'un grand chimiste a pu dire que nous étions tous les disciples de Lavoisier, lors même que nous ne voudrions pas en convenir.

Aussi, après ce simple exposé, devez-vous comprendre, Messieurs, combien mes appréhensions sont grandes en abordant un sujet si au-dessus de mes forces, je n'aurai qu'une excuse c'est celle de l'amour de la science dont je veux vous entretenir.

La Chimie est pour moi une amie d'enfance; mon regretté père (4), à qui vous aviez réservé l'honneur de siéger parmi vous, élève lui-même de Thénard (5) et de Gay-Lussac (6), avait tout naturellement pensé à développer dans l'esprit de son fils le goût de la science qu'il avait pratiqué pendant près d'un demi siècle pour sa modeste part.

---

(1) Scheele, élève de Bergmann 1742-1786. — 1re analyse de l'air. — Découverte de plusieurs corps simples et de bien des acides organiques. —

(2) Priestley, chimiste anglais 1733-1804 — Ambitionna le titre de citoyen français. — Fondateur de la chimie des gaz.

(3) Lavoisier, illustre chimiste français 1743-1794. — Fondateur de la chimie moderne.

(4) Bor, Pierre, Auguste, fut reçu membre titulaire de l'Académie d'Amiens en 1839 et élu honoraire en 1867.

(5) Thénard, chimiste. 1777-1857. Traité de chimie complet d'une haute valeur.

(6) Gay-Lussac. chimiste distingué, 1778-1850. Lois des volumes — Chlore — Iode — Cyanogène.

Ah si jeunesse savait ! si alors j'avais pu comprendre les avantages immenses qu'un tel patronage m'offrait' c'est avec beaucoup plus de hardiesse que je pourrais aujourd'hui vous parler de ma favorite.

Il est vraiment permis de l'appeler ainsi. Peu de science offre des côtés plus adorables, une physionomie plus plaisante, un commerce plus agréable.

Continuellement elle vous cause des satisfactions réelles, elle vous ménage des surprises qui font la joie de l'esprit et les délicatesses infinies dont elle sait entourer ses présents vous la font de nouveau chérir.

Je n'ose laisser parler plus longtemps mon cœur, je craindrais de passer pour un illuminé, et d'être accusé d'adorer des fantômes.

Ce qui produit sur moi l'ineffable bonheur de m'adonner à la chimie, c'est que je la vois toujours prête à aider et protéger les bonnes causes.

Tel le médecin célèbre qui, dans un cabinet mystérieux, ne marchanderait pas les innombrables secrets qu'il possède, rien que pour le bonheur d'être utile.

Elle ne se rebute jamais ; chez elle une clairvoyance miraculeuse soutient tous ses efforts. De nombreux sujets lui sont présentés : infatigable, elle les observe, les ausculte et toujours les soulage.

C'est un rôle bien prépondérant que la chimie se prépare à jouer dans ce monde.

Protéger la vie humaine et ses aspirations ; sauvegarder les nations et leurs intérêts suprêmes.

Elle en est arrivée là, eh bien oui ! pourvue d'un rôle presque inconscient tout d'abord, peu à peu elle a su se frayer un chemin de jour en jour plus élargi, voie

immense actuellement qui sillonne le monde en tous sens, tend à réunir tous les peuples, entretient leurs communications constantes avec la gloire pour la France d'en être la tête de ligne.

Un avocat général du parlement de Dijon, Guyton de Morveau (1), complété par Lavoisier, n'a-t-il pas posé les bases de la langue chimique, la seule dans l'univers qui soit traduite par une écriture universelle, un vrai volapuk reconnu et accepté de tous les peuples.

HO, SO^3, HCl, $C^4H^6O^2$, sont compris partout (2); c'est un grand titre de gloire.

Oui, Messieurs, c'est surtout en France que s'est formé cette pléiade de savants qui affirme actuellement la vitalité de la chimie sur tous les points du globe.

Les grands chimistes étrangers eux-mêmes, tels que Berzélius (3) et Liebig ne sont-ils pas tributaires de nos Thénard et de nos Gay-Lussac qui leur ont insufflé un peu de leur puissance géniale.

Ne voyons-nous pas avec orgueuil, depuis un certain nombre d'années des travaux de première importance nous arriver serrés et brillants du fond de la Russie, nouvelle alliée de la science, jeune adepte, mais douée d'un développement merveilleux.

Les demi-ténèbres qui ont enveloppé la chimie dès ses premiers pas se comprennent facilement.

---

(1) Guyton de Morveau — Nomenclature chimique 1782.

(2) HO représente l'eau — SO^3 l'acide sulfurique — HCl l'acide chlorhydrique — $C^4H^6O^2$ l'alcool.

(3) Berzélius, chimiste Suédois 1779-1848 — Traité de chimie de 1re importance. Journal de Chimie Iahresbericht.

(4) Liebig, chimiste allemand 1803-1873 — Publications nombreuses et importantes.

Les actes qui émanent de l'homme traduisent son caractère, ses qualités, ses défauts, sa force et sa faiblesse ; ils ont toujours été d'observation facile. Le philosophe les a consignés, scrutés, analysés, il a donc pu en tirer des déductions telles que la description d'un caractère était aussi commode du temps d'Homère ou d'Horace que de notre temps.

Mais s'il est beau de fouiller le cœur humain, il est peut-être plus utile de sonder la nature.

Pour arriver à ce résultat la science, à son point de départ, avait à lutter avec l'inconnu.

La nature, toute prévoyante qu'elle est, n'a signé aucun de ses originaux ; toutes ses gravures sont avant la lettre. Il a fallu tout deviner, tout essayer, tout analyser pour scruter ce qui remplissait son champ d'action c'est-à-dire la matière.

Voilà une précieuse autour de laquelle on a bien discuté : que n'a-t-on dit, écrit pour la satisfaire ; le bon sens et le ridicule s'y sont souvent coudoyés.

Malgré les dissertations ronflantes de Démocrite sur l'idée des atomes ; pensée retracée dans un si beau langage quelques siècles plus tard dans de belles pages de Lucrèce.

Quoique Descartes ait ri des atomes crochus et se soit rallié aux vieilles idées péripatéticiennes d'Aristote, il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a que deux manières d'envisager la constitution de la matière : ou bien elle est entière, continue, élastique ; ou bien elle est formée de particules, que nous appellerons comme nous voudrons, toutes séparées et laissant entr'elles un intervalle, à moins qu'on admette comme quelques-uns que ce n'est qu'une simple illusion de nos sens.

Je ne veux pas aujourd'hui m'attarder sur ce point qui m'écarterait trop de mon sujet.

Nous garderons seulement le souvenir que la matière se comporte chimiquement comme si elle était formée de particules.

Mais si la constitution de cette éternelle matière est relégué par nous au dernier plan, nous ne pouvons pas agir avec le même sans-gêne pour son unité.

Soixante-quatre corps simples importants sont en ce moment dans nos mains, bien différenciés, bien étudiés, pourvus dans nos ouvrages de larges chapitres relatant avec un luxe de détails leurs sources, leurs préparations, leurs propriétés et leurs usages.

Est-il permis de supposer que tous proviennent d'une même origine ?

Assurément c'est une hardiesse ; cependant quelques encouragements nous poussent dans cette voie.

Quand on peut penser qu'un corps comme le phosphore, brillant dans l'obscurité, s'enflammant si facilement, de plus poison extrêmement violent, peut, simplement chauffé à une température déterminée, être transformé du tout au tout. De jaune il devient rouge, se comporte dans l'obscurité comme tous les corps, ne cause plus de danger d'incendie, peut être manié à la main, porté dans un paquet et même être absorbé sans danger.

Vous avouerez avec moi que les propriétés spécifiques des corps reçoivent là une grande atteinte.

N'est-il pas aussi extraordinaire de montrer le carbone sous forme de diamant, cristallisé, transparent, rayant tous les corps et de le voir d'un autre côté sous

une variété noire, cristallisée aussi si vous voulez, comme le graphite, mais s'usant sur tous les corps même le papier.

Ces considérations, malheureusement trop isolées en chimie minérale, donnent à réfléchir et l'unité de la matière semble y trouver un de ses appoints sérieux.

L'esprit humain, c'est vrai, ne fait pas si rapidement de ces marches insensées ; mais n'est-il pas aussi invraisemblable dans un autre ordre d'idées d'affirmer que le soleil nous entraine avec lui avec une vitesse de près d'un milliard de lieues par an.

Ce n'est donc plus qu'une affaire de difficulté de raisonnements et de pauvreté d'observations.

L'homme a dans les mains une matière à son usage avec un caractère momentané qui lui est propre. Il n'a su la modifier que dans des conditions très rares : aussi a-t-il dû raisonner sur ce qu'il voyait considéré par lui comme immuable. La philosophie ancienne s'y est perdue.

Nos courageux alchimistes ont tenté des efforts héroïques pour prouver une partie de cette unité : avec elle la transmutation des métaux était possible.

Ils étaient mal armés et leur lutte a été sans résultat.

Mais nous savons que ces efforts n'ont pas été perdus : ils ont créé le sol chimique sur lequel nous vivons, terre engraissée de leurs sueurs, arrosée même de leur sang.

Pour nous, depuis peu, d'inespérés horizons nous ont été dévoilés : nous avons droit à des visées plus ambitieuses

La simplification de la matière paraît s'éclaircir d'un jour nouveau.

La physique réclame son unité de force dans le mou-

vement, la chimie ose de son côté aspirer à cette unité tant rêvée et l'appuyer cette fois sur des observations irréfutables.

Cette éclaircie inattendue semble avoir été inspirée par les admirables lois de l'allotropie et de la dissociation (1).

Un changement d'état n'est plus un arrangement moléculaire, Descartes avait bien raison d'en plaisanter ; l'affinité ne règle plus les unions et les divorces des corps, c'est tout simplement de la chaleur emmagasinée en plus ou en moins, c'est-à-dire une modalité du mouvement.

Non pas une chaleur qui peut disparaître par un refroidissement extérieur, il faut la considérer comme une augmentation ou une diminution de personnel qui n'a été acceptée qu'en présence de besoins urgents.

Le nouvel ouvrier dispos et actif ne quittera sa besogne que dans des cas exceptionnels ; il a un engagement souvent à longue échéance.

Comme tout est futile dans ce monde, nous ne savons pas faire beaucoup de ces engagements sérieux ni prendre de déterminations si graves.

Alors c'est le changement d'état physique, c'est-à-dire à la journée, à la semaine ; et non plus le changement allotropique, où est en scène le vieil ouvrier attaché à ses maîtres, encore plus à sa maison, qu'on ne voit jamais dehors, dont on se prive avec peine.

La nature a su agir bien plus brillamment que nous ; elle a pu mettre à la fois sur pied tous ses soldats d'élite du mouvement et produire des modifications avec con-

(1) Observations remarquables de H. Ste Claire Deville.

densation, c'est-à-dire au point de vue chimique, augmentation de l'équivalent ; ce que nous ne savons pas faire en chimie minérale.

Vous verrez, qu'en chimie organique, d'un gaz faire un liquide, d'un liquide incolore faire une couleur brillante n'est pour nous qu'un jeu ; j'explique cette infériorité par la valeur des artistes mis en jeu.

J'ai promis de vous faire sentir en quelques mots que nous avions des exemples de la simplification des éléments naturels dans certains cas.

La terre encore chaude mais habitable contient soixante-quatre variétés.

Le soleil dont nous émanons n'en renferme plus guère que vingt-cinq.

Et certaines étoiles (1) à température bien supérieure à celle du soleil semblent ne nous en présenter qu'à peine une dizaine des plus légères, des plus simples.

Pas besoin n'est de vous dire que c'est le spectroscope qui nous a permis ces constatations presque miraculeuses.

Si nous essayons de tirer des conclusions d'un tel état de choses, que voyons nous?

Plus la chaleur est grande, moins il y a de corps simples.

On sait actuellement d'une manière positive, grâce aux savants travaux de Sainte-Claire Deville, que chaque composé possède une limite de température au-dessus de laquelle ses éléments arrachés, séparés violemment l'un de l'autre peuvent rester côte à côte sans avoir le droit de se combiner.

Si nous admettons un instant que les corps simples

(1) Etoiles à lumière blanche telles que Sirius, Wéga etc.

ne le sont qu'en apparence, il est permis de penser qu'ils peuvent eux-mêmes, à des élévations de température que nous ne savons pas atteindre, se dédoubler, se simplifier encore.

Cette idée n'est pas impossible, elle semble plutôt prendre corps dans les doctrines scientifiques du jour, basée et soutenue naturellement par la spectroscopie.

Mais, il y a un gros mais, on nous dira : Si votre matière se simplifie aussi, vous devez bien de temps en temps apercevoir le fameux corps si simple, l'origine de tous.

Eh bien, oui ! nous en voyons un qui augmente toujours au fur et à mesure que les autres s'unifient, c'est l'hydrogène que nous ne possédons pas libre sur la terre, qui existe au soleil et qui devient si important comme quantité dans Sirius, Wéga, ces fameuses étoiles à température élevée.

Un rapport avait été déjà depuis longtemps remarqué par un chimiste clairvoyant (1) entre l'hydrogène et tous les autres corps simples.

Que deviendrait notre unité si nous étions obligés d'en rester là.

La matière primordiale doit être partout, ne pas se sentir tellement elle est tenue, mais malgré cela savoir révéler sa présence.

Pas un endroit, pas un espace ne peut en être dépourvu.

Et l'hydrogène, si léger, si diffusible, si différent de tous les autres corps ne doit en être que l'une des premières expressions.

Nous n'avons pas de nom à la hauteur du corps pro-

---

(1) Proust, chimiste distingué.

mordial ; notre cerveau est obligé de le comparer aux substances les plus subtiles qu'il connaît : il l'a nommé l'Ether, matière qui n'a pas de poids pour nous parce nous ne savons pas peser des millionièmes de milligrammes.

Cependant cette matière si simple, si primitive, obéissant humblement aux lois de la mécanique, accomplit les actes les plus grandioses ; elle apporte sous forme de lumière les vibrations calorifiques et électriques qui font notre vie,

Corps insaisissable, d'une mobilité extrême, doué d'une vitesse incalculable ; voilà bien des merveilles à la hauteur du créateur, admirable modeleur qui a su de la même matière plastique créer tant de sujets tous parfaits, tous originaux.

C'est le fluide immense dans lequel flottent toutes les modifications que ce fluide a subies : telle la mer roule pendant longtemps ses blocs de glace qui ne sont que sa propre substance.

A côté de ces belles conceptions que deviennent toutes les discussions chimiques ? Les théories unitaires et dualistiques ne sont elles pas couvertes du même pavillon ?

La chimie pratique ne se fait pas avec des raisonnements philosophiques ; il est regrettable que les grands esprits de notre siècle, et ce qui est étonnant, aussi bons observateurs et praticiens que profonds penseurs, n'aient pas envisagé les difficultés qu'ils apportaient à l'enseignement de cette belle science en multipliant les notations adoptées les unes par une école, les autres par une autre.

L'esprit de l'élève s'y épuise vainement et déploie

pour les rapprocher des forces et du temps qui réduisent son instruction générale.

Je ne voudrais pas vous laisser penser qu'il n'y a eu en jeu que des questions d'amour-propre ; des raisons de valeur incontestable sont entrées en ligne de compte.

Mais l'intérêt de l'enseignement d'une science qui est indispensable à tous, doit s'imposer et un congrès scientifique international devrait bien prendre l'initiative d'adopter définitivement une notation pour les ouvrages de l'enseignement de toutes les facultés et écoles.

Tels nos grands parents lors de l'introduction dans les écoles du système métrique et des transformations indispensables nécessitées dans tous les calculs, d'avec les anciennes toises, pieds, pouces, etc.

Ceux qui possèdent encore des cahiers où sont relatés ces ennuyeux et interminables exercices, comprendront qu'il ne faut pas faire revivre un tel état de choses.

Il y a là une nécessité qui devient de plus en plus impérieuse.

D'autant plus que la différence n'est qu'apparente, car en réalité les deux écoles de notation ont été obligées de prendre la même unité, le corps le plus simple connu par nous l'hydrogène $H.H^2$.

La première école a pris son type en poids ; la seconde l'a pris en volume.

Et comme une concordance merveilleuse, que paraît nous expliquer l'unité de la matière, existe entre les équivalents en poids et les équivalents en volumes, les deux théories ont paru acceptables, en tenant compte des avantages de chacune d'elles.

Les magnifiques lois des volumes de Gay-Lussac en ont donné la première inspiration.

Pour ne vous citer que l'exemple le plus simple de

tous, l'Eau a pour notation HO. H = 1 ; O = 8, indiquant que 1 gramme d'hydrogène s'est combiné à 8 grammes d'oxygène pour donner l'Eau, c'est-à-dire la composition en poids pour la théorie des équivalents.

Cette même Eau a pour notation atomique H^2O faisant comprendre que deux volumes d'hydrogène se sont combinés à un volume d'oxygène pour former l'Eau, c'est donc la composition en volumes pour la théorie atomique.

Ce serait en réalité la conversation de deux personnes discutant l'une sur le centimètre l'autre sur le gramme.

Si j'ai cru devoir faire cette charge à fond de train, c'est que l'enseignement de la chimie prend un essor nouveau.

Les résultats jusqu'ici sont toujours restés médiocres et la chimie pratique n'est encore que mystère pour la majorité de ceux qui doivent en parler et l'utiliser.

Aussi de grands centres comme Paris, ont-ils senti le besoin de créer de grandes écoles de physique et de chimie industrielles.

Du reste les choses se sont améliorées depuis quelques années grâce à la manipulation chimique si intéressante et la seule qui laisse quelque fruit durable.

Ce n'étaient ni la cornue ni les quelques sous de chlorate de potasse que nous achetions triomphalement lors de nos études scientifiques du collège qui faisaient de nous de bien grands chimistes, car notre ardeur était vite ralentie et nous ne tardions pas à suivre modestement comme les autres.

Infailliblement en arrivant dans une autre école spéciale il fallait recommencer.

La faute n'en est pas à l'élève seul ; elle vient surtout

des programmes qui sont toujours les mêmes et répètent continuellement les éternelles matières.

Pas d'avancement possible de cette manière.

Le conseil supérieur de l'instruction publique veut faire une réforme ou plutôt a fait une réforme.

Ce point de doute de ma part indique que des programmes serrés, condensés, bien étudiés devaient suivre et même précéder ces mesures.

L'enseignement si important de la chimie devrait être divisé en trois parties bien distinctes: on pourrait les appeler des noms universellement adoptés,

partie primaire,
» secondaire,
» supérieure.

Dès le premier âge, comme complément de la leçon de choses, le jeune élève devrait étudier et avoir en mains les corps simples ou les composés les plus usuels, une trentaine tout au plus, en connaître les propriétés physiques parfaitement, les sources, et les usages au point de vue de l'hygiène et de l'industrie.

Il les aura en mains, les chauffera, les dissoudra, apprendra en un mot à les manier et à faire agir sur eux les trois grands acides.

Vous comprendrez que je ne puis pas me permettre, dans un premier aperçu, de développer : je ne fais que relater ce que ma modeste expérience sur des natures si diverses par leurs aptitudes et leur ténacité au travail a noté en passant.

Une fois cette instruction primaire terminée, l'élève arrive nanti de ces connaissances, constatées dans un examen de passage, à la partie secondaire.

Tout le *précédent* n'est qu'un abrégé : on recommence à nouveau la préparation des corps déjà étudiés (à peine

a-t-on à en ajouter), leurs reconnaissances, le dosage de quelques-uns, en un mot les propriétés chimiques au complet.

Les usages sont toujours rappelés et de fréquentes manipulations gravent et consacrent également la partie secondaire.

L'enseignement supérieur commence alors avec l'assurance des connaissances acquises et ne s'occupe plus que des applications à la médecine et à la pharmacie dans les facultés et écoles de médecine et de pharmacie ; à l'industrie ou au commerce dans les écoles diverses professionnelles et industrielles où l'habileté de main de l'expérimentateur prend alors son rang tout marqué.

Si, d'ici à quelques années, cette division ne s'établit pas, comme je l'indique ou autrement peu importe, loin de moi la prétention de la croire parfaite, la confusion des programmes continuera à exister et nos efforts à tous, professeurs et élèves, seront paralysés.

Excusez-moi, Messieurs, d'avoir accordé un certain développement à l'enseignement de la chimie.

Nous n'avons pas tous les jours l'occasion d'exposer ainsi nos pensées, nos désirs, nos cahiers reflets des besoins de celui qui apprend et de celui qui instruit.

Je crois, sans trop de prétention, que c'est en partie la cause de nos programmes bourrés et de ce surmenage tant critiqué et qu'on ne voit pas le moyen de diminuer.

Ma pensée va peut-être plus loin : toutes les sciences devraient participer à cette proposition de bien être : je ne pense pas qu'on pourra l'éviter.

On le fait bien pour l'histoire et la géographie : les programmes sont nets et les résultats doivent être bons.

Je fais tant ressortir la valeur des applications que j'aurais mauvaise grâce à ne pas vous en parler avec les développements qu'elles réclament.

C'est le but réel que je reconnais à la chimie; c'est pour cela que je voudrais qu'on la sût et qu'on s'en servit.

Les rapports de la chimie avec la vie offrent tout d'abord l'un des aperçus les plus intéressants.

Nous en avons assez dit de cette agitation fiévreuse de toute la nature pour bien indiquer que tout sans exception possède une vie propre : on a bien le droit d'appeler ainsi une orientation instinctive, un développement dans un sens déterminé.

Les magnifiques cristaux si réguliers, si admirables de forme, sont tout aussi étonnants que l'organisation des loges d'un ovaire et d'un fruit, que l'apparition des membres chez un animal : ce sont des lois qui doivent sortir d'un même code.

Une comparaison la plus vraie et la plus saisissante que l'on puisse faire de la vie au point de vue chimique.

Les éléments minéraux indispensables, nécessaires à la vie, qui sont très peu nombreux sont la monnaie sous ses différentes formes, or, argent, billon, papier.

Le végétal c'est l'économe, celui qui amasse, fait les piles, les rouleaux, tout cela dans un ordre que le meilleur banquier pourrait envier.

L'animal c'est le dissipateur, celui qui gaspille, qui éventre les rouleaux, jette au vent par poignées ce trésor si laborieusement amassé.

Heureusement que des rejetons modestes de cette immense famille végétale, nés esclaves résignés, sont

toujours là pour recueillir ces débris et réparer ce gaspillage en réunissant avec peine mais patience, sans se rebuter jamais, tous ces trésors épars dont rien ne sera perdu.

La chimie biologique, toute jeune encore, nous expose une bonne partie de ces actes d'élaboration et de destruction que l'on appelle l'assimilation et la désassimilation.

Si vous saviez combien c'est beau, grandiose, largement conçu et avec cela simple, sans fatuité aucune !

C'est presque à désirer d'être une plante pour vivre seul de la belle nature au lieu de n'être qu'un parasite guettant et volant pour se nourrir.

La vie chimique du végetal m'a toujours enthousiasmé.

De l'acide carbonique pris dans l'air, de l'eau puisée n'importe où, de l'azote sortant de combinaisons, un peu d'acide phosphorique et quelques accessoires.

Voilà j'espère un laboratoire qui n'est pas coûteux à entretenir, et cependant quelles merveilles on y accomplit avec si peu.

La fibre *(lin, chanvre, coton)*, l'amidon, le sucre, les corps gras, les alcaloïdes, les albumines sont préparés sans efforts apparents, avec le calme et la modestie qui conviennent à un habile opérateur.

Ces substances diverses hydrocarbonées ou azotées, carbures, alcools ou éthers, gélatines sont destinées par nous qui les retirons de ces greniers de réserve à entretenir la chaleur nécessaire à notre corps et à développer le muscle qui nous aide à soutenir la lutte pour l'existence.

Ces merveilleux phénomènes s'obtiennent grâce au dédoublement chimique des éthers qui cèdent la chaleur

emmagasinée, grâce à la combustion des alcools et des sucres, grâce à la présence d'un azote neuf qui vient remplacer celui que nous avons fatigué.

Vous comprendrez bien, Messieurs, puisque rien ne se crée, rien ne se perd dans la nature, que ce sont toujours les mêmes éléments qui servent.

Si, à certains moments, ils sont utiles, à d'autres ils sont rejetés ; cela ne peut tenir qu'à des états allotropiques spéciaux dans lesquels la chaleur primordiale commmuniquée par le mouvement est assurément l'élément principal.

En réalité nous vivons du mouvement qui s'opère dans le soleil, que nous appelons lumière.

Plus de lumière, plus de vie c'est incontestable.

Cette vie matérielle, animale, de rapines est compensée chez nous par une vie intellectuelle morale qui échappe moins qu'on ne pense aux lois de la chimie.

Les liquides de reconstitution qui circulent dans l'économie humaine sont variables suivant chaque individualité ; la chaleur, l'humidité, l'exercice, le jeu cellulaire impriment des modifications inconscientes qui influent sur nous.

Des observations attentives me permettent de croire que les liquides qui traversent le cerveau, nourrissent ces expansions nerveuses, phonographes traducteurs de nos rapports avec l'extérieur, sont, en majeure partie, cause du caractère individuel de l'homme, créent chez lui ces bizarreries, ces particularités imprimées à chaque nature.

On sait que certaines substances sont susceptibles de provoquer des mouvements de colère, des accès de fureur, comme certaines solanées.

Le fait d'un mélange qui excite la joie m'a bien

frappé : c'était, autant que je puisse me rappeler, une malade dans un hôpital qui prenait à la fois de l'ergotine et du phosphate de soude toujours séparés ; Un jour une crise nécessita l'emploi simultané des deux médicaments : il s'en est suivi une gaîté folle que le médecin a voulu vérifier lui-même.

On m'objectera, mais vous parlez de médicaments. Vous savez-bien, répondrai-je, que nous formons continuellement des poisons chez nous, et qu'obligatoirement avant d'être éliminés ils doivent agir et sont peut-être une cause bien inavouée d'une foule de maladies nerveuses.

Je me hâte de dire que l'excès de ces substances malfaisantes tient toujours à des conditions d'hygiène, air, lumière, exercice, qui sont négligées ou mal comprises.

Le médecin sait parfaitement aujourd'hui qu'une grande partie des douleurs perçues, rhumatisme, goutte, tient à un vice de nutrition de certains organes ;

Il semblerait que nous devrions rechercher les aliments spéciaux mieux assimilés par ces organes et surtout éviter ce qui leur est défavorable.

Mais si l'un est difficile à trouver, nous manquons souvent d'énergie pour ne pas retomber dans l'autre défaut.

La chimie biologique, quoiqu'à son début, indique et guide déjà bien des indispositions, le diabète, ou glycosurie, l'albuminurie, l'azoturie, la phosphaturie et donne à leur égard des renseignements que le médecin regarde comme très précieux.

Cette partie de la science chimique aura beaucoup à faire plus tard.

La chimie de l'avenir s'étendra, à mon avis, beaucoup sur ce point, et pourra rendre à l'homme des services que ses efforts lui auront bien mérités.

Il luttera alors avec plus d'énergie, plus de chances de réussite, contre tous ces microbes qui, à plaisir, semblent l'assaillir en ce moment.

Car il ne faut pas oublier, afin de donner de la tranquillité à notre esprit à cet égard, que ces microbes ne se développent que quand ils trouvent les vingt conditions au moins indispensables à leur développement.

Qu'il leur en manque quelques-unes, et ils peuvent tourbillonner autour de nous sans nous épouvanter.

D'autant plus qu'il y en a aussi de bienfaisants ; je me suis demandé aussi si le disque sanguin n'était pas de cette famille. Alors les tranfusions du sang deviendraient des cultures.

C'est tellement grave et important que vous comprendrez combien je dois être réservé sur cette question.

Toujours est-il que les éléments typhiques, cholériques, et septiques qui se nourrissent dans les mêmes conditions que le corpuscule sanguin, engagent souvent avec lui une lutte qui malheureusement se termine bien vite par la destruction presque totale.

En attendant qu'elle propose d'autres moyens, la chimie fournit des antiseptiques nombreux, variés dans leur choix et leurs actions.

Cette science admirable nous suit jusqu'à la fin ; elle nous donne les moyens, par l'embaumement, de nous conserver indéfiniment et de contenter par là même les aspirations d'un pieux désir.

Car nous devons retourner en poussière soit par le ferment, soit par le feu.

Le ferment, décomposition de la nature ;

Le feu, la crémation, œuvre du chimiste, tous deux asurément aussi bien acceptés de l'Etre suprême qui a mis les moyens à notre disposition.

Chassons ces pensées réelles mais un peu tristes pour assister au réveil des arts industriels sur les appels incessants et réitérés de la chimie moderne.

Il est plus facile là que partout ailleurs de saisir l'influence de la science qui sait si bien torturer la matière pour lui faire avouer ses secrets les plus intimes.

Aucun art n'y a échappé et les merveilles qu'on en pourrait raconter n'ont comme équivalent et pour les comprendre que l'imagination humaine qui a su les inventer.

La grande industrie chimique a ouvert la marche.

L'alimentation, le vêtement, l'agriculture, la mécanique appliquée et les beaux-arts eux-mêmes, dans la fièvre de la course, ont glané à chaque pas une moisson bien mûrie qui vient de se traduire cette année par cette exhibition sans pareille, l'Exposition Universelle du Centenaire, qui excite sans conteste l'envie et l'admiration de toutes les nations du globe, exposition miraculeuse qui fait la gloire de notre grand pays français.

Entrer dans tous les détails ce serait trop à la fois : nous choisirons, entre les plus utiles, trois industries dans chacune des branches minérale et organique de la chimie, industries dans lesquelles la tenacité, l'intelligence déployées sont arrivées à des degrés surhumains.

Je veux citer les cristaux de soude, l'alcool et les couleurs dérivées du goudron.

Vu la faible quantité que la nature nous offre de cristaux de soude par l'incinération de certaines plantes

herbacées et marines, un illustre chimiste, Nicolas Leblanc qui a obtenu depuis peu sa statue, a cherché, un peu avant le grand blocus continental du commencement de ce siècle, à fabriquer le carbonate de soude en partant du chlorure de sodium. Ses efforts furent récompensés par une réussite qui rendit son nom célèbre.

Mais il était obligé d'employer l'acide sulfurique qui se trouvait perdu, rejeté comme résidu après l'opération : une légère compensation s'établissait, le chlore du sel marin pouvait être utilisé.

Pendant près d'un siècle le procédé de la soude artificielle de Nicolas Leblanc (1) fut seul en ligne.

Mais bientôt de nouveaux essais partant aussi du sel marin, mais sans transformation, venait miner cette œuvre presque séculaire.

Le simple mélange du chlorure de sodium et du bi-carbonate d'ammoniaque donnait les cristaux de soude, procédé Solvay à l'ammoniaque (2), cette fois il vrai avec perte du chlore mais économie si marquée que le procédé Leblanc semblait sombrer sans appel.

On avait compté sans l'ingéniosité de la chimie qui,

(1) Le procédé N. Leblanc, consiste à préparer du sulfate de soude puis à chauffer fortement ce sel avec de la craie et du charbon ; le produit de la calcination épuisé par l'eau donne le sel de soude brut ; le reste est rejeté. — Le sel de soude, recristallisé fournit les cristaux de soude.

(2) Le procédé Solvay fait mettre en contact du chlorure de sodium et du bi-carbonate d'ammoniaque : par double décomposition on obtient du chlorhydrate d'ammoniaque qui reste dissous et du bi-carbonate de soude qui se dépose et est recueilli. Ce bi-carbonate de soude calciné restitue à la fabrication de l'acide carbonique ; de son côté le chlorhydrate d'ammoniaque, chauffé avec de la chaux régénère également l'ammoniaque qui sert indéfiniment.

chargée de relever cet ennemi par terre, vient de le faire avec un entrain et une réussite admirables.

Un nommé Chance, nom, ma fois, fort heureux, a régénéré le soufre des sulfures rejetés (1) et même cause d'infection des usines.

Voilà Leblanc remis en ligne comme résultat de cette lutte homérique par rapport aux quantités sur lesquelles on opère (2).

Avouez, Messieurs, que de tels travaux valaient bien une mention.

Abordons la chimie organique et avec elle cette question actuelle de premier ordre, celle de l'alcool.

Tout le monde sait que l'alcool de vin n'est plus qu'un mythe et que les fameux cognacs, à de bien rares exceptions près, sont toujours fabriqués avec des eaux-de-vie provenant du coupage des alcools d'industrie très bon goût.

Dire que c'est un bien au point de vue hygiénique, nous sommes loin de l'affirmer, mais le besoin impérieux de la consommation a commandé et l'industrie n'a eu qu'à obéir. La société des buveurs d'eau ou titotlers n'a pas réussi chez nous.

Tout alcool sans exception provient de la fermentation d'une matière sucrée qu'on peut aller puiser à diverses sources.

La nature a été prévoyante et, sous nos pas, comme si c'était une manière de nous engager, elle a répandu à foison les matières premières génératrices.

---

(1) Régénération du soufre des sulfures d'une manière méthodique à l'aide de l'acide carbonique.

(2) La consommation de la soude est énorme ; elle dépasse peut-être 300 millions de kilogrammes annuellement.

Raisins, betteraves, pommes de terre, céréales de toutes sortes, mélasse, nous n'avons que l'embarras du choix.

Considérant les matériaux simples qui sont le point de départ des principes immédiats, la chimie, par de judicieux raisonnements, aidée de travaux patients et bien suivis, a su dégager les grandes fonctions chimiques et surtout leurs relations entr'elles.

Le sucre qui fermente ou glucose, a-t-elle affirmé, n'est qu'un alcool, supérieur seulement en formule.

Le sucre blanc de la betterave ou de la canne à sucre, représente un Ether simple de ce glucose, une association à deux personnes.

Les amidons divers sont des Ethers plus complexes, des sociétés composées de trois à six personnes (1).

Toute société pouvant être dissoute sans inconvénient du commun accord de tous ses membres, chacun peut reprendre sa propre individualité, c'est-à-dire celle du glucose, voyez, Messieurs, comme le problème devenait facile.

Il est vrai que la nature un peu exigeante demandait, avant cette séparation, un léger apport de fonds; mais, comme c'était de l'eau seulement, aucun ne pouvait s'y refuser puisqu'après tout, la caisse faite, les valeurs étaient loyalement et intégralement réparties.

C'est beau, c'est simple, plaise à Dieu qu'il en fût toujours ainsi à chaque fin de société.

---

(1) Fonctions chimiques des glucosides qui fournissent l'alcool :

Amidons $(C^{12}H^{10}O^{10})^{n} + n\,H^{2}O^{2} = n\,(C^{12}H^{12}O^{12})$ (Ethers complexes).

Sucre blanc $(C^{12}H^{11}O^{11})^{2} + H^{2}O^{2} = 2(C^{12}H^{12}O^{12})$ (Ethers).

Maltose $(C^{12}H^{11}O^{11})^{2} + H^{2}O^{2} = 2(C^{12}H^{12}O^{12})$ (Ethers).

Les moyens industriels employés ne sont entourés d'aucun artifice.

Plus l'association était nombreuse, plus de séances il a fallu pour régler les intérêts.

C'est d'abord la diastase des grains après leur germination, merveilleux agent, parlant juste, toujours écouté.

Puis l'invertine qui n'a plus qu'à concilier les parties deux à deux.

Et enfin la levure de bière, liquidateur général qui obtient de ce gros alcool massif qu'on appelle le glucose (1) sa répartition en molécules séparées de ce petit alcool, liquide chaud, savoureux et exquis, la base de nos teintures, de nos liqueurs de table et du fin bois.

Nous pourrions citer une infinité d'exemples où vous apercevriez la sience chimique aussi clairvoyante et presque toujours aussi heureuse.

Les couleurs d'aniline cependant avec leurs diversités, leurs complications, véritable nœud gordien facilement tranché, appartiennent trop à la chimie moderne pour être passées sous silence.

C'est surtout là que les savantes observations, la connaissance parfaite des additions, condensations et substitutions chimiques ont été à même de se révéler à leur juste valeur.

Nous n'avons fait que suivre l'exemple de la nature qui, admirable dans toutes ses créations, nous avait

(1) La transformation du glucose en alcool est ainsi représentée :

$$C^{12}H^{12}O^{12} = 2\,(C^4H^6O^2)\ \text{alcool} + 4\,(CO^2).$$

prouvé qu'elle savait mieux que personne revêtir ses enfants des costumes les plus éclatants, ses fleurs des couleurs les plus brillantes avec des parcelles seulement de matière colorante.

La révélation nous en était faite depuis longtemps. Nos anciens s'étaient contentés de lui emprunter cette couleur, mais le martyre qu'on lui faisait subir, pour la forcer à se livrer à nous, la dénaturait au point que toute fraîcheur, tout éclat semblaient l'avoir quittée.

Audacieux jusqu'à l'extrême, sans que le découragement puisse le prendre, le chimiste obligea la nature à dévoiler ses secrets.

S'inspirant de cette idée scientifique, que cette parure après tout n'était qu'un composé chimique auquel la coloration appartenait sans conteste comme une de ses propriétés exclusives, il osa la fabriquer de toutes pièces.

Sa maîtresse indulgente ne lui en voulait pas de chercher à lui enlever ses richesses et lui communiqua même, comme prix de ses efforts, un peu de cette flamme de génie qu'il lui fallait pour réussir.

Enhardi en se voyant soutenu de si haut, inspiré j'oserai dire cette fois, le chimiste pensa à ce charbon, à cette houille enfouie depuis tant de siècles dans le sein de la terre, négligée de si longues années et qui sortait à peine de l'oubli.

Quels trésors d'ineffable tendresse il y découvrit, c'est ce que nous pouvons vous dire aujourd'hui.

Dans les goudrons de la houille par de faciles distillations sont retirées des huiles légères, demi-légères et lourdes.

Produits bruts, noirs, répugnants, tel le bloc de marbre de Carrare souillé par tous les limons voisins a

dû, sous le ciseau du statuaire antique, fournir une Galathée digne d'être animée du souffle divin.

C'est par un miracle presque semblable que dans le laboratoire, véritable atelier céleste, les reflets les plus chatoyants et les plus purs de l'arc-en-ciel furent reçus timidement d'abord, exaltés ensuite outre mesure, enfin conservés comme prisonniers volontaires, heureux de se prêter aux exigences du conquérant ébloui lui-même d'un tel résultat.

Notre illustre Chevreul, pour lequel ce grand art de la teinture n'avait plus de secrets, subissait encore cette fascination dans ses dernières et glorieuses années.

Les huiles légères, devenues odorantes et agréables par une simple action chimique (1), devenaient bientôt de l'aniline, liquide incolore à consistance épaisse (2).

Il a fallu cette fois agir par complication : trois fois condensée sur elle-même, cette fameuse aniline qui n'est qu'un pigmée, grandit chimiquement et se hausse sans peine jusqu'à l'apparition de la couleur (3).

Véritable protée, de simples changements de face, le côté méthylique, le côté éthylique ou le côté phénylique nous la font voir avec son caractère rouge, violet ou bleu et toujours avec des éclats incomparables.

Les huiles demi-légères ou lourdes, d'aussi bonne composition que ses devancières se prêtent aux variétés jaune, rouge écarlate ou brunes.

---

(1) La benzine, sous l'influence de l'acide azotique donne la nitro benzine ou essence de mirbane : $C^{12}H^{6} + AzO^{5} = C^{12}H^{5} AzO^{4} + HO$.

(2) La nitro-benzine, par l'hydrogène naissant, fournit l'aniline : $C^{12}H^{5}AzO + 6\ H = C^{12}H_{7}Az$ aniline $+ 4HO$.

(3) L'aniline condensée trois fois sur elle-même engendre la rosaniline, base incolore mais qui, combinée aux acides, produit les belles couleurs d'aniline.

Les nuances si délicates de toutes les fleurs sont toutes entièrement reproduites, la gamme en est riche et fournie et si ce n'était la solidité qui gagne de jour en jour du terrain, l'esprit de l'homme n'a rien espéré de plus parfait.

Pour le noir lui-même, dédaigné par la nature, mais, par contraste si recherché par l'homme, le succès est entrevu et ne tient peut-être plus qu'à un tour de mains.

L'homme heureux est ingrat : non content de jouir en paix de ses conquêtes, enorgueilli peut-être par ses succès, il n'a pas borné là ses travaux sur les couleurs tirées du goudron.

Dans la crainte que les résidus de la houille ne lui manquent, probablement aussi pour plaire à la nouvelle souveraine qui s'avance, l'électricité, il l'a courtisée dans le but de s'en faire une alliée.

Il lui a demandé de se prêter à l'union directe du charbon et de l'hydrogène et celle-ci, se dépouillant volontiers pour ses nouveaux sujets de son arc et de son diadème voltaïque, a résolu de le satisfaire.

Bientôt alors l'acétylène (1), fruit de cette union, pourra remplacer, sous l'asservissement implacable du chimiste, les huiles légères de tout à l'heure et réaliser ses rêves audacieux.

Mais qu'il ne l'oublie pas, la nature n'est qu'une.

Ce seront toujours les reflets de ce soleil inépuisable dans sa bienveillance qui éclaireront son modeste laboratoire et lui assureront ce mouvement de l'esprit et du corps dont il paraît si glorieux.

Mais je m'aperçois, Messieurs, que j'ai bien largement abusé de votre patience.

Excusez ces quelques moments d'entraînement ;

J'aurais eu à vous parler encore de l'agriculture et de ses engrais, du commerce sous toutes ses formes et des petites industries que la chimie aide de son appui, de ses conseils et du dévouement sans bornes qu'elle accorde à tout ce qui travaille et qui peine.

Mais il me faut finir, à regret pour moi par égoïsme, car je ne me sens pas le droit d'imposer à tous cet enthousiasme.

Trop heureux si j'ai pu vous inspirer un peu d'intérêt pour ma science de prédilection qui, vous le voyez, pour sa part a bien mérité de son pays en affirmant hautement l'énergie, la vitalité et les succès incomparables de la grande nation française.

---

(1) L'acétylène se produit directement par l'union du carbone et de l'hydrogène sous l'influence de l'arc voltaïque $C^4 + H^2 = C^4H^2$ (acétylène).

On l'obtiendra encore dans toutes les combustions incomplètes, c'est justement ce corps qui affecte péniblement l'odorat quand une lampe fume.

L'acétylène, condensée trois fois, reproduit la benzine $(C^4H^2)^3 = C^{12}H^6$ huile légère.

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. A. BOR

PAR

M. Oct. THOREL

Directeur.

Monsieur,

Les Sciences n'ont encore trouvé nulle part de plus bel éloge que dans leurs propres découvertes et leurs étranges manifestations.

Aussi, à l'inverse des drames de la vie et des spectacles de la nature qui peuvent être chantés par des musiciens ou par des poètes, les problèmes scientifiques veulent être décrits par un savant.

N'est-ce point dire, et cela sans vouloir ravaler le mérite de ceux que vous appelez à votre secours, que leur aide ne vous servirait de rien ; la vérité grave, austère, que vous poursuivez est, vous venez de le prouver, atteinte aussi sûrement par la fermeté que par les agréments du style.

Vous n'avez pas non plus à vous réclamer de Bias ; car, bien que tout le monde en parle, personne ne sait au juste quel était son bagage, et nous connaissons le vôtre.

Vous n'avez fait d'ailleurs en cela, et c'est votre excuse, que tomber dans le tort ordinaire de vos devanciers, se montrant si petits, si indignes qu'ils risquent de rendre quelque peu naïfs leurs patrons.

Heureusement ceux qui vous écoutent savent remettre tout au point, en faisant bon marché de ces précautions académiques.

Vous êtes donc des nôtres, Monsieur. Les termes de notre raison sociale que vous trouvez si belle et si engageante y ont-ils été pour quelque chose? Permettez-moi d'en douter; car ce n'est point ici que

l'Enseigne fait la chalandise (1),

et nous sommes obligés de solliciter les clients que leur modestie s'obstine à éloigner de notre maison.

Une pieuse pensée, Monsieur, vous a dicté le choix de votre sujet.

Monsieur votre père a occupé à Amiens, durant un demi siècle, comme pharmacien et comme savant, une place considérable. Ses travaux sur l'hygiène, sur les matières colorantes et notamment sur l'acide picrique et le polygonum ne sont point de ceux qui s'oublient; ses expertises ou ses rapports faisaient autorité devant les tribunaux. Pendant plus de vingt ans, l'Académie l'a compté parmi ses membres les plus actifs et nos mémoires témoignent des hommages qu'il rendait à la chimie.

C'est lui qui vous apprit à en épeler les premiers mots. Cette amie d'enfance devait, avec l'âge, prendre une place de plus en plus grande dans votre cœur.

Je me rappelle encore l'explosion de votre colère à la suite de certain article de journal qui l'avait assez malmenée « Eh quoi ! disiez vous, dans votre discours de « rentrée à l'École de médecine d'Amiens en 1880, « comment ! qualifier de perverse cette science si belle « et si généreuse qu'il serait difficile de lui trouver un « seul mauvais instinct ! c'est le comble de l'ingra- « titude. » (2)

(1) La Fontaine L. VII. fab. 15, Les Devineresses.

(2) La Chimie perverse, sa défense, par A. B..r. Amiens, Jeunet, 1880.

Là encore vous poétisiez l'objet de vos études ; et, dans ce discours, l'amie d'enfance d'autrefois devient votre cliente, pour employer votre expression.

Aujourd'hui, il semble qu'elle vous ait absorbé tout entier. Votre amour pour elle n'est peut-être pas très discret ; mais rassurez vous. Vous n'avez rien à craindre de nos entreprises à son endroit, car personne ici mieux que vous ne serait capable de parler un langage plus digne d'elle et qui lui aille plus au cœur. Elle serait du reste bien ingrate si elle pouvait oublier comment vous l'avez exaltée dans vos cours savants à l'Ecole de médecine, dans vos leçons pratiques de teinture à la Société Industrielle et dans vos intéressantes conférences sur le lait, le vin et les phosphates dont vos auditeurs ne vous reprochent que la trop grande rareté.

Faire l'éloge de la chimie, c'est faire du même coup celui de cette belle profession que, depuis deux siècles, vous exercez de père en fils.

Le pharmacien, dont les spécialités n'ont point fait un marchand, est l'homme du devoir, utile, éclairé, désintéressé et qui, suivant Dorvault, n'est pas honoré comme il le mérite, puisqu'il est demeuré un esclave au milieu de citoyens libres.

Si parfois il brise sa chaîne et quitte sa prison volontaire, c'est pour se livrer à des travaux dont doivent bénéficier ses concitoyens, soit qu'il pénètre dans vos ateliers dont il analyse l'atmosphère, ou qu'il étudie la géologie de son pays ou qu'il publie sur les mousses de sa chère Picardie un catalogue, fruit de longues et patientes recherches. (1)

(1) Catalogue des Muscinées de la Somme par A. Gonse. — Amiens, Delattre, 1885.

Les Alchimistes, ces souffleurs de feu, qui ont découvert la plupart des corps dont l'étude constituerait à peu près votre enseignement primaire de la chimie, ont préparé le terrain scientifique que les pharmaciens ont cultivé à leur tour avec une méthodique patience.

Leurs études heureusement ne se localisaient pas.

C'est ainsi que, soixante ans avant la création du Jardin des Plantes, Nicolas Houel fondait à l'École de pharmacie de Paris, le Jardin des Simples.

L'on sait, que l'Académie des Sciences, avant d'être constituée, se réunissait chez Geoffroy pére.

A Florence, rue Tornabuoni, on peut lire une plaque commémorative ainsi conçue « maison qu'habita le « Lasca, pharmacien politique et littéraire, dont l'arrière- « boutique fut le berceau de l'Académie della Crusca.»(1)

Les apothicaires de cette ville privilégiée ont eu l'honneur d'avoir le nom de Dante inscrit sur leur registre ; Newton et Clarke ont été apprentis pharmaciens, l'un à Grantham, l'autre à Penzance.

Ne comptez vous point parmi vous Parmentier, notre compatriote, qui usa sa vie à remporter une victoire que devraient envier les plus grands conquérants : il triompha d'un préjugé ? Lapostolle, notre concitoyen, l'inventeur des paragrêles et des parafoudres? Enfin l'illustre Dumas n'a-t-il pas lui aussi débuté dans la pharmacie à Alais, sa ville natale, qui, il y a quelques semaines, vient de lui élever une statue ? (2).

Mais après avoir provoqué, après avoir imprimé le grand mouvement de la pensée dans toutes les direc-

(1) Journal « *Le Temps* » n° du 17 mai 1865.

(2) 21 octobre 1889.

tions de l'activité humaine, la chimie surprise, étonnée de l'étendue de son domaine est comme rentrée en elle même pour se recueillir et se restreindre à sa seule étude, dans le silence du laboratoire.

Elle est devenue la science étrange, indispensable, absorbante et dont l'influence sur les autres est telle qu'on pourrait presque dire que, sans son concours, elles resteraient comme des matériaux sans lien d'un édifice condamné à la ruine.

Vous nous l'avez fait entrevoir sous un jour nouveau et brillant quand vous avez dit ; « La science à l'origine « lutte avec l'inconnu, car la nature n'a signé aucun « de ses originaux : toutes ses gravures sont avant la « lettre ».

Cette observation très élevée sur les sciences en général s'appliquerait-elle donc seulement à leur naissance ? Je ne le crois pas.

A l'exemple d'un éclair, si puissant soit-il, une découverte n'illumine jamais tout l'horizon. Il y reste quelque point noir où, malgré tous ses efforts, le regard n'a pu pénétrer. C'est ce besoin d'éclairer l'inconnu, de le dégager des ombres mystérieuses de la nature qui précisément différencie l'homme des autres êtres dont beaucoup, au point de vue des sens, sont mieux doués que lui.

Cette soif de clarté totale qui nous travaille sans cesse et que n'étanche pas une source de vérités nouvellement découvertes est la condition même de notre existence ici bas ; et le jour où, pour employer une comparaison quelque peu vieillie, l'homme pourrait, à livre ouvert, déchiffrer toutes les pages de la nature, ce jour là, sa raison d'être sur la terre s'évanouirait à jamais.

D'ailleurs ce mysticisme de la science en est toute la poésie.

Ceci dit, Monsieur, et quelle que soit l'estime en laquelle je tienne votre science de prédilection, me permettrez vous de ne point partager en tous points votre enthousiasme à son égard, quand vous nous avez montré comme un de ses plus bienfaisants triomphes, l'extraction de l'alcool.

Notre admiration, à mon sens, ne doit pas dépasser les limites de votre laboratoire.

La nature prévoyante avait déposé précisément les éléments de l'alcool dans les végétaux qui exigeaient sa présence en vue d'une assimilation plus facile et plus complète. La chimie l'en a isolé : la spéculation s'en est emparé et l'ivrognerie héréditaire est apparue avec son triste cortège d'abjection morale, de vices et de crimes.

Il est des présents qui appauvrissent; et nous n'avons rien gagné à voir la science renchérir sur la nature.

Je veux être le premier à reconnaître que le reproche ainsi formulé porte quelque peu à faux, car ce n'est pas à la science elle-même seulement qu'il peut être adressé mais aussi et surtout à la chimie appliquée.

Mais enfin, sans les confidences de sa sœur aînée, celle-ci ne serait point devenue l'auxiliaire des marchands de tous ces produits alimentaires falsifiés qui délabrent la santé publique.

Les vins dits naturels sont souvent fabriqués de toutes pièces avec des simulacres, des ombres de raisins auxquels un extrait allemand vient donner le bouquet de tel cru de Bordeaux ou de Bourgogne ; les alcools du Nord et du

Pas-de-Calais, après une courte saison à Cognac, nous reviennent métamorphosés en eaux-de-vie exquises ; on ne peut en douter, puisqu'elles sont précédées de références, d'attestations, de légalisations et que le fabricant ne craint pas de signer son œuvre sur les étiquettes, le bouchon, la capsule, le corps même de la bouteille ; les vinaigres d'Orléans sont faits n'importe où avec n'importe quoi, mais le plus souvent avec de l'acide acétique tiré du bois.

Nos aliments solides ne sont pas plus sains. La saccharine commence à y remplacer, sans les valoir, le sucre indigène ou colonial ; la margarine qui en avait chassé le beurre est aujourd'hui expulsée à son tour par la vaseline qui, ne rancissant qu'à la longue, permet de vendre, d'écouler comme sortant du four des produits rassis et sans fraicheur.

Tout cela au plus grand avantage des fabricants ou des marchands peu scrupuleux et au plus grand détriment des estomacs délicats.

Cependant, dans le dernier numéro de la Revue scientifique, je lisais cette protestation à laquelle je me rallie franchement : « Hâtons nous de réhabiliter la science « chimique ; car, à côté des reproches mérités qu'on lui « fait, elle sait aussi rendre de signalés services pour « faire découvrir les fraudes auxquelles elle se prête « dans son impartialité et en nous apportant dans la « thérapeutique l'antidote des poisons qu'on a fabriqués « sur ses indications. » (1)

La chimie, vous avez raison, Monsieur, a pris une éclatante revanche dans les perfectionnements apportés

(1) Revue scientifique du 19 octobre 1889, page 497. L'exposition Universelle : Machine à fabriquer la glace.

à la fabrication de la soude par M. Solvay et plus récemment par M. Chance : car là elle purifie, elle crée, elle régénère même ce qu'elle a détruit (1). Vous ne pouviez donc nous donner un plus bel exemple de ses bienfaits.

C'est une opinion généralement admise que la découverte de Leblanc est contemporaine du blocus de 1793 qui fermait à la France l'Espagne, où elle s'approvisionnait d'un produit de première nécessité. Si rien, après vous, Monsieur, ne me reste à dire sur cette invention considérable, la vérité historique m'oblige à ouvrir ici une courte parenthèse.

Il est bien exact qu'alors le Comité de salut public ayant fait appel aux savants pour résoudre le problème consistant à transformer le sel marin en carbonate de soude, le procédé de Leblanc fut adopté.

Mais sa découverte était antérieure. Je n'en veux pour preuve que son brevêt lui-même qui a été pris le 25 septembre 1791 et dont les termes sont de nature à dissiper tous les doutes. Il est ainsi conçu : « Procédé « de Nicolas Leblanc, ancien chirurgien, chimiste, pour « la conversion du sel marin en soude, découvert par « un travail suivi depuis l'année 1788, et constaté sous « les yeux de M. d'Arcet de l'Académie des Sciences, « en 1789, par plusieurs expériences répétées dans le « laboratoire de chimie au collège Royal et dont le « secret a été déposé sous cachet, le 26 mars 1790, chez « M. Brichard, notaire à Paris, rue St.-André-des-Arts,

(1) Voir le compte-rendu de l'Académie des Sciences, commissaires : MM. Thénard, Chevreul, Pelouze, Regnault, Balard et Dumas rapporteur, séance du 31 mars 1856.

« pour la sécurité des intéressés à l'établissement d'une « fabrique de soude à la maison de Seine, près Saint- « Denis-lès-Paris. » (1)

L'on connait le sort de cette Société et la fin tragique où Leblanc, ruiné, désespéré alla chercher l'oubli des ingratitudes de son pays. Passons.

Votre admiration pour les couleurs d'aniline, « ces joyaux précieux perdus dans un limon impur » comme vous disiez un jour, est partagée par tous les savants. Là, le chimiste a montré un esprit de suite étonnant et une profondeur extrême dans ses recherches. Peut-être un jour la reconnaissance publique en sera la récompense.

C'est qu'en effet depuis que Pasteur, ce grand fouilleur de la nature dans les infiniment petits, a soulevé un coin du voile qui cachait tout un monde nouveau, le rôle joué par les couleurs d'aniline est devenu des plus importants.

Weigert a montré le premier que seules elles pouvaient donner des colorations assez éclatantes pour permettre de distinguer les microbes sur le fond des préparations microscopiques.

On pourrait presque poser en principe que, sans ces couleurs, la Bactériologie serait impossible. Il ne faut pas croire cependant que toutes peuvent être indifféremment employées. Non ! le microbe a ses préférences

(1) Quelques mots sur le procédé Solvay, par M. J. Offret, professeur au lycée de Douai et membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai. Douai, Crépin, 1879. — Nicolas Leblanc, sa vie, ses travaux et l'histoire de la soude artificielle par Aug. Anastasi. Paris, Hachette.

et il ne consent à se révéler que sur les dénonciations d'une couleur de son choix : violet de méthyle, vésuvine, brun Bismarck, magenta, fuschine, rosaniline, violet gentiane, pourpre de Spiller, éosine, dahlia, purpurine, vert d'iode... pour ne citer que les principales.

Toutes ces couleurs ont été tour à tour employées pour dégager le germe de cette terrible maladie qui, dans l'Europe entière, fauche l'homme dans sa fleur.

Un savant illustre, un microbiologue distingué, pour quoi donc ne le reconnaitrais-je pas ? car la science, c'est la vérité immuable qui plane au-dessus des limites changeantes des Etats, Koch donc lui aussi est à la recherche de cet ennemi commun de l'humanité ; il s'épuise en efforts superflus, mais voilà que la chimie découvre le bleu de méthylène (1), et Koch alors parvient facilement à isoler dans le champ de son microscope le bacille de la tuberculose.

Il se peut que, dans ces études nouvelles, votre domaine, Monsieur, soit même plus grand que vous le supposiez.

Dans la thèse si brillante que vous avez passée devant les sommités de la science sur les phénomènes de la phosphorescence je lis « quant à l'explication de la lu-
« mière du lampyre ou ver luisant, je l'attribue à une
« suite d'étincelles produites par une contraction muscu-
« laire qui peut être cause d'une production d'électricité
« libre dans des conditions particulières. » (2)

---

(1) Méthyle-Rosaniline.

(2) Thèse du 23 décembre 1873 pour obtenir le diplôme de pharmacien de 1re classe : hypothèses sur les phosphorescences par A. Bor. — Amiens. Lenoël-Herouart, 1873.

Cette hypothèse ne serait elle pas un peu entamée par des découvertes toutes récentes ?

M. de Quatrefages a reconnu, il y a longtemps déjà, que la phosphorescence chez les talitres ou puces de mer était due à des noctiluques c'est à dire à des corps organiques ou non répandant de la lumière dans l'obscurité et fixés sur leur carapace ; mais alors l'éclat de ces crustacés est assez terne.

Or, dans le mois de septembre dernier, M. Alfred Giard, le zoologiste connu de Wimereux où il possède un laboratoire personnel, remarquait sur la plage un talitre d'un éclat verdâtre visible même à la clarté de la lune ; tout le corps de l'animal, hormis les yeux, était complètement illuminé ; seul, il présentait cette étrangeté au milieu des crustacés de son espèce qui abondent en cet endroit du littoral.

M. Giard, convaincu qu'il s'agissait là bien plutôt d'une action parasitaire que d'une particularité physiologique, soumit au microscope une patte de l'animal : elle était bourrée de bactéries. Il fit alors des inoculations sur d'autres talitres sains ; deux jours après, sa cave était constellée de lueurs qui, pour chaque sujet, arrivaient à leur plus haut période d'éclat le deuxième jour pour s'éteindre le troisième. Il a continué son inoculation, en opérant tous les deux jours, si bien qu'il possédait des talitres de sixième génération lumineuse, au moment que j'appris ses expériences, bien dignes d'impressionner un esprit curieux de vérité comme le vôtre (1).

Vous tiendrez à soumettre à votre microscope un ver luisant, et je ne doute pas que vous ne finissiez par

(1) L'Univers illustré, numéro de 19 octobre 1889.

découvrir la couleur d'aniline révélatrice de sa bactérie.

Quant à ces couleurs, envisagées au point de vue tinctorial, n'en parlons pas trop. Car aujourd'hui encore, vrai déjeûner de Soleil, elles vivent ce que vivent les roses et pas même ce que vivent les modes. Réjouissons-nous donc que les fresques de Pompéï n'aient point été faites avec des couleurs si fragiles.

Mais puisque, comme tout ce qui vit, les microbes ont leurs appétences et leurs dégoûts, ils ne doivent pas tous être nos ennemis, et je comprends maintenant, Monsieur, pourquoi vous avez essayé de nous réconcilier avec eux.

Mais si je vous sais gré de m'avoir appris et d'avoir rappelé à mes collègues de l'Académie que vingt conditions particulières sont indispensables à leur existence ; je vous en veux de ne pas nous avoir indiqué s'il en est une que nous pouvons leur soustraire.

Ne serait-ce pas l'hygiène qu'il convient de leur opposer ; car, malgré tout le fonds que je fais sur votre compétence dans ces graves questions, je ne compte guère sur leurs divisions intestines où je vois plutôt l'éternelle loi de la haine et de l'amour, de la paix et de la guerre, la lutte pour la vie.

Cette pensée d'ailleurs ne m'est point personnelle, et je n'ai fait que rapetisser celle bien plus élevée, bien plus large de M. Duclaux, l'un des disciples préférés de Pasteur (1).

Quand se décompose une matière organique, chêne

(1) Duclaux, le Microbe et la Maladie, page 42 et suivantes.

ou roseau, lion ou moucheron, l'œuvre s'accomplit à peu près exclusivement par les infiniments petits qui, semblables aux chiens de Constantinople, aux fauves du désert, ou aux vautours du Mexique, et mieux qu'eux, font disparaître les cadavres de tout ce qui a eu vie ici-bas. A ce titre, ils protègent les vivants contre les morts, presque uniques agents de l'hygiène du globe.

Il y a plus : tout ce qui respire a été originairement de l'air, de l'eau, de l'acide carbonique, des sels ammoniacaux, des matières minérales solubles. Mais, quand la matière organique est produite, tout cela est immobilisé, incapable d'alimenter une vie végétale nouvelle. « Si, dit Duclaux, cette matière organique s'éternisait à « cet état ; si ses éléments ne rentraient pas dans le « courant général, dans la circulation aérienne ou « aqueuse du globe, l'atmosphère se dépouillerait bien- « tôt de ses éléments organisables, l'eau de ses maté- « riaux nutritifs et la vie deviendrait impossible à la « surface du globe. Si donc l'atmosphère et l'eau « regagnent incessamment ce que le monde vivant leur « enlève sans cesse, si elles gardent leur composition « et leurs vertus fécondantes, si, par suite, des généra- « tions nouvelles peuvent se succéder sans fin, héritant « non seulement de la forme mais de la matière des « générations précédentes, c'est parce qu'au monde « des êtres que nous connaissons le mieux est juxtaposé « ce monde d'êtres infimes que nous commençons à « peine à connaître. Nous voyions tout à l'heure en « eux les grands facteurs de l'hygiène publique ; nous « y trouvons maintenant les agents indispensables « du maintien de la vie. »

De la vie générale, s'entend ; car, pour nous,

comme tous les autres êtres, nous sommes appelés à disparaître dans les évolutions de la matière.

Les microbes sont aussi les exécuteurs de cette loi commune, égalitaire entre toutes :

> Défendez vous par la grandeur,
> Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse,
> La mort ravit tout sans pudeur.
> Un jour le monde entier accroîtra sa richesse (1).

Que le savant retarde donc sa fatale action sur nos frêles existences. Mais là doit se borner son concours. La mort suffit à son œuvre. Je ne veux pas, sous prétexte de crémation ou d'embaumement, ridicules vanités d'outre tombe, non ! je ne veux pas voir profaner, défigurer les restes de nos chers défunts par cette même science qui nous en avait donné des images si vraies, des photographies si palpitantes auxquelles notre imagination dévoyée par la piété filiale se surprend parfois à rendre la vie !

Je n'ose que d'un pas tremblant et incertain vous suivre dans les développements auxquels vous vous livrez sur la chimie biologique, car tout en reconnaissant les immenses services que là encore a rendus la chimie, je suis obligé de m'arrêter en chemin. Je ne suis pas encore suffisamment arrivé à comprendre comment par une alimentation spéciale réfléchissant sur le cerveau, on pourrait modifier le caractères des individus.

Personne cependant n'est plus que moi jaloux de

---

(1) La Fontaine, L. VIII, fab. 1ère, la Mort et le Mourant.

voir vos illusions se transformer en réalités, et j'applaudirais de grand cœur à la culture intensive des Montyon et des St-Vincent de Paul.

Mais il nous faut aborder, Monsieur, l'endroit capital de votre discours et qui soulève un problème troublant.

Si tout est permis dans le champ de l'hypothèse où l'erreur d'aujourd'hui est souvent la vérité de demain, les hardiesses sont peut être plus pardonnables au chimiste qu'à tout autre savant.

Le chimiste en effet est plus qu'un inventeur ordinaire puisque, parfois, dans sa logique imagination, entrevoyant l'existence nécessaire de corps qui se dérobent à ses recherches, il crée, il forge des radicaux hypothétiques ; l'ammonium, par exemple, AzH^4, ce vieux chef introuvé d'une famille connue dans ses descendants, ses collatéraux ou ses alliés ; le nonyle $C^{18}H^{19}$ dont il a dégagé des combinaisons à l'état d'acétate, de chlorure, d'hydratre et d'hydrure. Il y a deux ans, M. Moissant, professeur à l'Ecole de pharmacie de Paris, a entrevu le Fluor. Vous même, dans votre thèse de tout à l'heure, n'avez vous pas pressenti le phosphure de carbone C^2Ph, dont vous soupçonnez l'état, la couleur, le point de fusion, la solubilité, la densité, l'équivalent et la composition.

Ces radicaux, le savant les trouvera, les isolera un jour, comme il l'a fait du Cyanogène, C^2Az, déjà désigné, noté déjà plus simplement Cy, parce que tout corps composé qu'il est, il se comporte comme un véritable corps simple.

Tous les corps solides ou gazeux, simples ou composés, amorphes ou cristallisables sont, je me le figure du

moins, des entités pous vous. Il me semble qu'à l'exemple des grands jurisconsultes de Rome qui habillaient par la pensée leurs personnages d'espèces, Primus et Secundus, pour mieux les suivre dans l'exercice de leurs droits ou les défaillances de leurs devoirs, tous les corps doivent vous apparaître avec une physionomie propre, une personnalité décidée et des airs de famille caractéristiques. Vous les voyez ; vous leur parlez ; vous leur commandez.

Je m'explique maintenant, Monsieur, comment et pourquoi vous suivez l'hydrogène dans ses transformation à travers les siècles ; ce corps simple par excellence à l'origine qui, dites-vous en termes élégants, « est le « fluide immense dans lequel flottent toutes les modifi- « cations que ce fluide à subies : telle la mer roule « pendant longtemps ses blocs de glace, qui ne sont « que sa propre substance. »

Vous en faites, pour ainsi parler, comme l'esprit de la nature, et je me demande si l'inspirateur de cette pensée ne serait point La Fontaine, non pas le fabuliste, mais le philosophe, quand, dans son discours à Madame de la Sablière, il dit dans un langage exquis : (1)

> Je subtiliserais un morceau de matière
> Que l'on ne pourrait plus concevoir sans effort,
> Quintessence d'atôme, extrait de la lumière,
> Je ne sais quoi plus vif et plus mobile encor
> Que le feu ; car enfin, si le bois fait la flamme,
> La flamme en s'épurant peut-elle pas de l'âme
> Nous donner quelque idée ?

Ainsi Dieu, de sa main large et puissante, n'aurait pas jeté dans le monde les germes de toutes choses

(1) La Fontaine, Les Deux Rats, le Renard et l'Œuf L. X fab. 1re

mais un seul corps simple qui, par suite de condensations étranges, aurait donné naissance à tout ce qui nous entoure.

Ces évolutions de la matière, on peut parfois les suivre. Il suffit de vous prendre pour guide dans vos excursions géologiques de Beauval et d'Orville (1). Dans le monde végétal, les grandes flores ne sont plus et même rien ne resterait d'elles sans les témoins qu'elles ont laissés dans les couches les plus profondes de la houille et de l'anthracite ; dans le monde animal, après les grands reptiles, plésiosaures et autres, les paléotherium, les mastodontes, ont disparu ; dans le monde minéral, les gros équivalents se sont comme immobilisés lourdement ; les solides plus délicats sont réduits à la cristallisation qui les fige ; la nature s'idéalise ; seuls quelques gaz évoluent dans le monde qu'ils vivifient et qu'ils transforment ; et il sera un jour, selon vous, démontré que toutes les variétés de la matière ne sont que des façons d'être d'un même corps que les anciens avaient entrevu sous le nom d'Ether et que vous croyez être l'hydrogène ou plutôt l'hydrogène raréfié, sorte d'Ether condensé, simple, intangible, subtil, gaz et métal tout à la fois, principe et fin de tout ce qui est analysable ici bas.

C'est là sans doute une idée grandiose, et qu'on serait presque tenté de considérer comme une reprise de l'utopie des alchimistes sur la transmutation des métaux, si elle ne prenait réellement un corps dans l'étude des poids atômiques et les règles de l'isomérisme, de l'allo-

(1) Le Phosphate de Beauval, par M. A. Bor. Bulletin de la Société Industrielle d'Amiens, n° de mars 1887, page 103.

tropie et de la dissociation auxquelles les noms de Ste-Claire Deville, de Dumas et de notre concitoyen Debray sont brillamment attachés.

N'est-ce pas la dernière et la plus sublime envolée de la science mystique dont je parlais au début ; car avec votre thèse, le monde ne s'abîmerait plus sans retour dans l'éternelle nuit. Au contraire, lorsque l'éclair immense qui a présidé à sa création embrasera ses ruines, tous les corps dissociés, réduits en hydrogène iront, sous cette forme éclatante et simple, se concentrer dans la main dont ils sont sortis tandis que les âmes des hommes se perdront à jamais dans le sein de Dieu.

De la lumière ! partout de la lumière ! toujours de la lumière !

Et alors je comprends l'élan du poète dans sa provocante invocation à la mort : (1)

Tu n'anéantis pas, tu délivres. Ta main,
Céleste messager, porte un flambeau divin.
Viens donc ! viens détacher mes chaînes corporelles ;
Viens, ouvre ma prison, viens, prête moi tes ailes !
Que tardes-tu ? parais ! que je m'élance enfin
Vers cet être inconnu, mon principe et ma fin.

Ainsi votre système conduirait à la coexistence d'une sorte d'esprit des corps impensants, âme de la nature, et de l'âme des hommes.

C'est possible. Que sais-je? eut dit Montaigne. Mais la logique ne suffit pas toujours à satisfaire notre esprit, la philosophie ne rend pas raison de tout, parce que,

(1) Lamartine ; Méditations : L'immortalité. Paris, Hachette.

quelles que soient les investigations de la science et les progrès de la synthèse, l'homme ne fera jamais un grain de blé.

Aussi, et sans vouloir prendre parti dans la discussion délicate à laquelle vous me conviez, il me suffit de constater que vous ne vous y êtes livré qu'avec les hésitations, les restrictions et les réserves qui honorent toujours le véritable savoir.

Mais, nous en tenant seulement aux principes certains qu'elle a posés, aux services qu'elle a rendus, aux prodiges qu'elles a enfantés, vous avez salué dans la chimie la grande science du jour, et vous l'avez fait excellemment.

D'aucuns prétendent que, si

> Elle a fait trop de bien pour en dire du mal,
> Elle a fait trop de mal pour en dire du bien.

Vous savez, Monsieur, que je ne partage pas leur hypocrite opinion ; mais obéissant à un tout autre sentiment, je me serais tû comme eux, si, votre amitié faisant appel à la mienne, vous ne m'aviez prié de vous répondre.

Pour être moins épais que celui de l'amour, l'amitié a aussi son bandeau. Si donc j'avais raison de dire que pour chanter la science, il faut un savant, vous avez été bien mal inspiré dans le choix de votre parrain.

L'Académie vous offrait des géomètres et des penseurs qui auraient su mettre en pleine lumière tout ce qu'il y a d'inédit et de saisissant dans votre discours, nous entretenir comme il convenait de vos ingénieuses

théories sur la lumière, le chlore et ses congénères que vous me développiez naguère avec tant de feu, avec tant de foi ; en un mot, vous faire valoir à votre mérite.

Mais, comme j'ai fait de mon mieux, vous me pardonnerez, n'est-ce pas, Monsieur, les petites atteintes que, dans ma simplicité, j'ai pu donner à la chimie, objet de votre prédilection.

L'amour gagne quelquefois à être contrarié ; une mesquine rancune ne saurait d'ailleurs hanter un cœur comme le vôtre, et vous nous le prouverez en nous apportant des travaux nombreux auxquels nos applaudissements sont réservés par avance.

A PROPOS DES AVOCATS

DISCOURS DE M. Oct. THOREL,

Directeur

(Séance publique du 22 Décembre 1889).

Mesdames, Messieurs,

L'homme, par le souvenir, se cramponne avec une énergie que l'âge ne fait qu'accroître à ce passé où il a gaspillé le plus gros de son bonheur, égréné ses illusions, perdu ceux dont il était le plus aimé.

Ces retours en arrière sur le chemin de la vie, où nous croyons retrouver les épaves de notre jeunesse, ont un charme particulier.

C'est que rien ne paraît si précieux que ce qu'on a perdu ; le temps, qui détruit tout, généreux en cette seule occasion, ne détruit rien des agréments de ce que nous regrettons ; même les déboires et les désespérances d'autrefois, adoucis et voilés dans un nuage dont notre imagination sait entretenir les heureux mensonges, ne nous apparaissent plus que comme de vagues et incertaines images dans le crépuscule du passé.

Tout cela se pleure souvent en secret, et se chante aussi souvent en public sur l'air connu de Joconde :

..... L'on revient toujours
A ses premiers amours.

Voilà pourquoi l'on ne saurait oublier qu'on a été avocat ; pourquoi aussi vous me pardonnerez le choix d'un sujet qui, pour avoir été traité ici même et de main d'ouvrier (1), ne laisse pas de fournir encore matière à quelques recherches.

D'ailleurs, je ne suivrai point la trace de mes savants devanciers ; rien ne serait plus à glaner derrière eux qu'un reproche mérité de présomption.

Les épigrammes, les satires, les libelles sur les avocats ne datent point d'hier (2).

---

(1) M. Ch. Dubois, quelques réflexions sur les mœurs démocratiques à propos de la profession d'avocat. — M. Gust. Dubois, Etudes sur MM. Chaix d'Est-Ange, Vivien, Berville, Dufaure, Jules Favre. — M. I. Lorgnier, la vie de Saint-Yves ; M. l'abbé Franqueville, Réponse au discours de M. Lorgnier. (A leurs dates, mémoires de l'Académie d'Amiens).

(2) On ne compte pas moins de 350 lois, ordonnances, décrets ou réglements où il est question directement ou indirectement des avocats, de Théodose à nos jours. — Voir : Liouville, de la profession d'avocat, Cosse-Marchal, Paris, 1868 ; Dictionnaire œconomique de Noël Chomel, prêtre, Lyon, Thened, 1709, où se trouvent mêlés des ordonnances de François Ier, de Charles IX, d'autres rois encore et des passages de St Thomas, de St Augustin, du Deuteronome, etc., etc.

— Voir sur le même sujet :

(*a*) De la plaidoirie moderne à propos de quelques ouvrages récents par J. Le Berquier. Rev. des deux Mondes, 1er janvier 1863, p. 162.

(*b*) De la dignité des avocats et de l'indignité des bibliothécaires, fa-

Depuis qu'Ésope a fait à Xantus l'éloge et surtout la critique de la langue, ils sont entourés de détracteurs ; il n'est pas jusqu'à l'Église elle-même qui n'ait associé leur nom à ceux de Pilate et du Diable.

Mais, comme on n'est jamais trahi que par les siens, c'est un membre du Barreau moderne qui va jeter, sans méchanceté, j'en suis sûr, un peu de ridicule sur

L'avocat débutant qui rougit et bégaie ;
L'avocat patelin qui glapit et grassaie ;
L'avocat de la cour d'assises dont les bras,
Télégraphes vivants, font..... ce qu'il ne dit pas ;
L'avocat lent et lourd qui parle goutte à goutte ;
L'avocat beau diseur qui minaude et s'écoute ;
L'avocat chevalier-né du mur mitoyen
Qui sous lui trotte et tourne autour de son moyen ;
L'avocat gros jouteur qui sans façon se carre
Et qui, d'un coup de poing appliqué sur la barre,
Rivant chaque argument pour le rendre plus fort,
Réveille par sursaut le juge qui s'endort. (1)

Quoiqu'il en soit, le barreau existe et il existera toujours ; car,

« Puisqu'on plaide et qu'on meurt et qu'on devient malade
« Il faut des médecins, il faut des avocats » (2)

---

cétie de Ch. Nodier. Bulletin du Bibliographe, 1836. (à l'occasion de la radiation du tableau d'un avocat remplissant les fonctions de bibliothécaire).

(*c*) France judiciaire 1879-1880, p. 249.

(1) Norbert Billard. — Esquisses professionnelles.

(2) Le juge arbitre, l'hospitalier et le solitaire, La Fontaine, L. XII Fab. XXVII.

La Fontaine a raison ; et, toujours aussi, l'on voudra perdre sa fortune ou sa vie, selon la formule.

J'essaierai de vous montrer que si, à l'origine, la malignité a pu s'attaquer aux avocats, elle est aujourd'hui désarmée, et enfin que c'est grâce à son alliance avec les belles lettres que le barreau a fini par conquérir l'estime publique (1).

C'est peut-être là l'idée qui se dégagera de ce travail capricieux et désordonné où celui qui trouverait un plan serait certainement plus heureux que son auteur.

Sans rechercher si les avocats sont aussi vieux que le monde, il paraît certain que leur profession était déjà connue des Chaldéens et des Perses.

Toujours est-il que leur talent même devait leur assurer plutôt l'admiration que la confiance des Egyptiens qui, redoutant les charmes de leur parole, préféraient les mémoires aux plaidoiries, au moins dans les affaires criminelles (2).

---

(1) « Pourquoi les avocats sont-ils devenus désintéressés et patriotes « en devenant éloquents ? C'est que les beaux-arts élèvent l'âme ; la « culture de l'esprit en tout genre ennoblit le cœur. » Voltaire, Dict philosoph. V°. Avocat.

(2) Au rapport de Diodore de Sicile « Les Egyptiens des premières « dynasties estimaient que les avocats ne faisaient qu'obscurcir les « causes par leurs discours et que l'art de l'orateur, la magie de l'ac- « tion et les larmes de l'accusé entraînent souvent le juge à fermer les « yeux sur la loi et la vérité. Ils croyaient, mieux juger en la faisant « mettre par écrit et en la dépouillant des charmes de la parole. Ainsi « les esprits prompts n'ont aucun avantage sur ceux qui ont l'intelli- « gence plus lente ; les hommes expérimentés ne l'emportent pas sur « les ignorants, ni les menteurs et les effrontés sur ceux qui aiment la

A Athènes, la loi de Solon, basée sur l'Isonomie ou l'égalité absolue devant la loi, voulait que chacun plaidât sa cause (1).

Mais comme des fous, des mineurs pouvaient avoir des droits à exercer en justice, on dût se départir d'une telle rigueur ; on leur permit donc de se faire défendre par un ami ; plus tard, de concessions en concessions, vont apparaître les *Logographes* ou rédacteurs de plaidoyers que les parties apprennent par cœur, qu'elles débitent devant les juges et dont elles passent pour être les auteurs (2).

« La justice, dit M. Dareste, n'avait rien à gagner à cette « pratique ; mais l'auditoire, composé de gens de mer, « d'artisans, de petits marchands y trouvait son compte. « Le spectacle devenait plus émouvant, la lutte plus « vive et plus dramatique..... Quand Cicéron parle, « c'est toujours lui qui parle. Le logographe athénien est « obligé de faire parler les autres. Comme le poëte qui « écrit pour le théâtre, il doit prêter à ses personnages « un langage conforme à leur caractère. De là ce naturel, « cette simplicité, cette absence de toute déclamation « qui sont le trait distinctif des plaidoyers athéniens et,

---

« vérité et qui sont modestes. On accorde un délai suffisant aux plai- « gnants pour exposer leurs griefs, aux accusés pour se défendre, aux « juges pour se former une opinion... — Ce n'est que sous les Lagides « que les avocats commencent à plaider devant les juges. »

— Le Droit Criminel des peuples anciens par M. Thonissen.

(1) Etude sur les Tribunaux Athéniens et les plaidoyers civils de Démosthène, par M. V. Cucheval. Durand, Paris. 1863.

(2) L'Eloquence politique et judiciaire à Athènes par G. Perrot, Rev. des deux Mondes, 1er février 1871, page 406 et suiv. « Antiphon, « célèbre rhéteur au Vme siècle avant notre ère, écrivit le premier des « plaidoyers à prix d'argent. »

« en même temps, le comble de l'art chez l'orateur judi-
« ciaire (1).

Les orateurs grecs n'étaient donc pas des avocats proprement dits (2) ; et quand, par exception, ils sont admis à plaider pour eux mêmes ou pour des incapables, tout leur est permis. Pour n'en citer que trois, Lysias a des hardiesses que nous ne comprenons plus ; si les larmes de Périclès avaient suffi pour arracher au Tribunal l'acquittement d'Aspasie, Hypéride n'hésite pas à découvrir le sein de Phryné; Démosthène, lui aussi, parle un langage qu'un président de nos jours ne tolérerait pas.

Mais il ne faut pas oublier qu'alors l'accusation, permise à tous, était une profession lucrative. Pour la faire réussir, comme tous les moyens étaient bons, il fallait bien que « la parole, comme le fer rouge, fût là pour imprimer l'infamie au faux accusateur » (3).

Les logographes s'adressant à des juges pris dans le peuple, payés à raison de trois oboles par séance, parlent tous les langages, même celui des halles, ne rejettent aucune arme, fut-elle empoisonnée ; l'éloquence faisait tout accepter par des auditeurs foncièrement artistes.

Quant à leur réputation, elle était celle qu'auraient chez nous des écrivains publics acceptant de dresser n'importe quel mémoire : Lysias cache sous un atticisme exquis la malhonnêteté de ses moyens ; Hypéride joueur, débauché, apporte à la barre le tempérament

---

(1) Les plaidoyers civils de Démosthène, traduits par R. Dareste, avocat à la Cour de Cassation, Plon-Paris, 1875.

(2) Etudes sur l'éloquence attique par P. Girard, membre de l'Institut, Hachette, Paris, 1874.

(3) Le Barreau et la défense devant les Tribunaux étrangers par J. le Berquier, Rev. des deux Mondes, 15 novembre 1883, p. 387.

de l'homme privé. Démosthène se charge de causes contradictoires. Il plaide pour Phormion contre Apollodore qu'il avait défendu quatre fois, et il n'est pas démontré qu'il soit resté insensible aux présents d'Harpale, le trésorier d'Alexandre.

La confusion qui s'était établie dans l'opinion publique entre le logographe et l'avocat n'était pas à l'avantage de ce dernier. Les travaux récents auxquels je viens de faire de nombreux emprunts la dissiperont sans retour.

J. J. Rousseau dit, quelque part, dans l'Émile : « Entraîné par la mâle éloquence de Démosthène mon élève dira : « c'est un orateur ; » en lisant Ciceron : « c'est un avocat. »

Cette observation est absolument juste : à l'inverse d'Athènes, à Rome il y a des avocats.

Mais avant d'en parler, je voudrais, en deux mots, essayer de préciser cette qualité des orateurs grecs, cet *Atticisme*, qui n'appartiendrait qu'à eux seuls.

Nous savons maintenant que le logographe parle comme son client, maraîcher ou armateur. Voilà pour la barre ; et quant à la tribune, elle demande plus d'ampleur que de finessse, plus de hardiesse que de tact, plus de fougue que de retenue.

La délicatesse attique existe cependant, mais bien moins dans les pensées que dans le style ; elle n'est qu'un reflet du génie même de la langue grecque, si riche, si musicale et à laquelle le jeu ingénieux des déclinaisons, des conjugaisons et surtout des aoristes donnait une souplesse extrême. Aussi Quintilien remarque

avec finesse (1) que le grec suffit pour soutenir les écrivains de second ordre. « Ils voguent dit-il, en sécurité « au milieu des bas fonds et des écueils voisins du « rivage ; semblables à des barques légères, ils trou- « vent partout des ports et des abris. Les Latins doivent « chercher la haute mer de peur de s'engraver. »

En revanche, il n'est pas d'éloquence qui soit étrangère aux Latins : sur le champ de bataille, à la tribune ou à la barre. Il en est de même une qui leur est absolument propre : l'Éloquence lapidaire, que leur empruntent encore nos architectes modernes.

Enfin, à défaut d'atticisme, les Romains ont l'*Urbanité*. Ce mot éveillait-il dans leur esprit l'idée d'une civilité puérile et honnête ? Non ! Mais partout et toujours l'idée de Rome, de la Ville Mère, de l'Urbs, en qui s'incarne le patriotisme le plus élevé et dont le nom, dans toutes les circonstances, passe avant celui de l'univers conquis : Urbi et Orbi. Aussi, par son caractère éminent de noblesse et de majesté, la langue latine était-elle digne de la fortune que lui firent les armes de Rome.

Cicéron a été l'orateur judiciaire par excellence de ce peuple grand. Il s'était préparé à sa profession par de sérieuses études de philosophie et des traductions des plus beaux discours d'Eschine et de Démosthène (2) ; écrivain, penseur, poëte même, Cicéron a laissé une œuvre considérable ; son éloge de la littérature, dans le procès d'Archias, est une des plus remarquables avances que le Barreau ait faites aux Belles-Lettres ; nous

(1) Quintilien (XII. 37).

(2) Histoire de la littérature Romaine, par A. Pierron. Hachette, Paris, 1882. — Consulter aussi l'histoire de l'Eloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron, par MM. Berger et Cucheval, Hachette, Paris, 1872.

la verrons suivie de bien d'autres, jusqu'à leur alliance définitive.

Malheureusement Cicéron usait, sans scrupule, de moyens peu honnêtes, (nous avons son aveu dans ses plaidoiries elles-mêmes,) et cela malgré le « juramentum calumnniæ » ou serment de dire la vérité qu'il prêtait en se levant à la barre (1).

On peut juger par là de ce que pouvait être la probité professionnelle du Barreau Romain (2).

Dans la Gaule conquise, l'Éloquence avait son Dieu, Ogmius, représenté avec des chaînes d'or qui sortaient de sa bouche comme pour retenir les oreilles attentives de ses auditeurs (3).

La situation des avocats devait, à l'origine, se rapprocher beaucoup de l'ancien patronage romain et, comme

(1) Profession d'avocat par Dupin aîné, Paris, Alex. Gobelet, 1832.

(2) On pourrait, selon nous, appliquer à Cicéron ce portrait que M. Norbert Billard trace de Jules Favre. « Il est grand, de la taille « à laquelle sied bien la toge de l'orateur ; son front bombé est un « relief de force et de réflexion. Sa lèvre inférieure s'avance en saillie « comme pour contenir plus d'amertume et d'ironie..... Il ne frappe « pas sur la barre, il ne la meurtrit pas..... Sa voix d'une sonorité mélo- « dieuse s'interrompt parfois comme pour prendre un point d'appui « et s'élancer, plus pure, avec des vibrations railleuses, des tendresses « ineffables ou des colères éclatantes. Quant à son style, il a un nom: « le style Jules Favre, c'est-à-dire la pureté et surtout l'harmonie, le « nombre. Parfois c'est peut-être un peu trop le flot qui berce en « cadence ; mais quand la passion souffle, chaque phrase écume et « soulève l'admiration. » (Portrait de Jules Favre, Bull. bibliog., France judiciaire 1881-1882). — Voir également, J. Favre, Plon, Paris, 1882, avec préface de sa veuve).

(3) Duruy. — Histoire de France, t. 1er p. 26.— Dict. Biog. Desobry au mot Ogmius.

lui, être entourée d'honneurs et de considération ; leur réputation était universelle. Peut-être faut-il voir dans cette fortune singulière la cause de leur rapide décadence dans l'opinion publique.

Les abus de toutes sortes avaient provoqué les réprimandes des Pères de l'Eglise, bien avant que Jacques de Vitry, évêque d'Acre, mort en 1240, ait dit en plein sermon : « s'il existe des maladies désespérées qu'aucun « médecin n'essaie de guérir, il y aura toujours des avo- « cats pour plaider une cause si injuste qu'elle soit. »

Mais ceux-là, selon Gauthier de Coincy, « ne verront « jamais le Seigneur » (1).

La loi Cincia relative aux honoraires des avocats était si outrageusement violée qu'en 1274 un concile de Lyon y consacrera une session entière.

Des ordonnances vont même leur interdire de citer des arrêts qui n'avaient pas été rendus et des coutumes qui n'existaient pas.

Cette mauvaise foi, nous la retrouvons encore aujourd'hui..... mais de l'autre côté du Rhin.

M. Zinck, Président à la Cour suprême de Bavière, dans un ouvrage récent, est obligé d'avouer que « à « peine descendus dans l'arène judiciaire, les avocats « allemands se tiennent absolument pour dégagés de « toute honnêteté dans la procédure et que c'est sans le « plus léger scrupule qu'ils mentent, trouvant pour « excuses les vieux us et coutumes (2). »

---

(1) Histoire des Avocats au Parlement de Paris de 1300 à 1600 par Delachenal, ancien élève de l'école de Chartres, Plon, Paris, 1885.

(2) M. Zinck, Président de Chambre à la Cour suprême du royaume de Bavière : la Justice et les avocats en Bavière et en Allemagne. — Extrait du « Barreau moderne » par J. Le Berquier, Revue des deux mondes, 1er juillet 1861, p. 141.

Mais hâtons nous de fermer cette parenthèse où notre amour propre risquerait trop de se complaire.

Le Roman de la Rose et celui de Renart sont pleins d'allusions à l'avarice et aux « tricheries » des avocats. Comment douter de la réalité de ces vices, quand on lit dans une prose :

Sanctus Yvo erat Brito,
Advocatus et non latro ;
Res miranda populo.

La rapacité des Emparliers, nés cependant en pleine chevalerie, appellent sur eux de nouvelles rigueurs, et il n'apparaît pas que la création du Barreau en 1334 ait en rien changé les habitudes de ses membres (1).

Leur âpreté au gain est même proclamée par Du Breuil.

« L'avocat, dit-il, ne doit mettre mie en obly de préférer « en expédiant ce qui mieulx le paieront, de s'advencer « toutevoys à ses seigneurs et grands amis, ne dire son « intention à son client, ni rendre ses instruments « (pièces) jusques tant qu'il luy ait fait satisfaction « compectante de son salaire (2). »

---

(1) Les avocats durent même parfois être protégés, témoin une ordonnance de 1372, des Echevins de la ville de Gand — archives de Gand, livre Blanc, f° 190. « En l'an de notre Seigneur 1372, à la mi- « février, sous l'échevinage de... il a été ordonné que quiconque adres- « serait de vilaines paroles, commettrait ou ferait commettre des vi- « lainies ou méfairait envers quelconque des avocats, que les Eche- « vins le prendraient pour méfait envers eux-mêmes et en feraient « correction tellement haute et grande qu'elle servirait d'exemple à « chacun pour s'abstenir de pareilles choses à toujours ».

(2) Guillaume du Breuil, Style du Parlement de Paris — France judiciaire, 1883-84, p. 167.

Les avocats d'alors menaient grand train ; si bien qu'un vrai poëte, Eustache Deschamps, qui fut bailli de Senlis, (mort en 1442), pouvait dépeindre ainsi trois d'entre eux :

Vous êtes comme saints en terre ;
Chacun va votre sens requerre
Et votre aide demander
Pour l'argent. Car qui (mendier) truander
La vouldrait, bien sauriez lui répondre :
« Amy, fais ta géline (glainne) pondre
« Et apporte assez. C'est de quoy ;
« Car en ton faict, goutte ne vois ».

Ce n'est donc pas de nos jours ainsi que l'écrit plaisamment un magistrat que « le verbe s'est fait cher (1). »

L'Abbevillois Lefebvre (2) explique, s'il n'excuse pas, ce luxe des avocats :

Les avocats plus chier se vendent ;
Pour leurs habits grands loyers prendent,
Et si n'estaient si bien vestus
On ne leur donrait deux festus
Pour les loys ne pour leur langage.

Cependant les bons avis leur sont parfois donnés et c'est plaisir d'entendre la Roche Flavin dire : « Le ber-« ger et le boucher regardent le mouton d'un œil fort « différent, l'un pour le manger, l'autre pour lui faire « du bien. Les avocats doivent apporter aux procès « l'affection du berger et non celle du boucher... car ils « sont comme la bardane dont les racines sont si man-

(1) Les honoraires des avocats d'autrefois, par M. de Neyremand Conseiller à la Cour de Nîmes. — France judiciaire, 1879-80, p. 160.

(2) Jean Lefebvre dit Toison d'or, né à Abbeville, mort en 1468.

« geardes et si rongeardes que leur avidité épuise la « terre et dont la teste harpe et déchire les habits des « passants, de telle façon que, par tous ses bouts, tou- « jours elle prend, toujours elle rapine » (1).

Le luxe des avocats ne semblait pas étonnant à leurs contemporains et Timagène de Le Noble, après avoir recommandé à Aristippe de « fuir le fiel caustique de « ces langues de vipère dont l'éloquence n'est tissue que « de lancettes et de rasoirs trempés dans la salive des « vipères », ajoute, sans qu'il y paraisse malice : « Conon « ne plaide pas de causes préparées qu'il ne mette la « bague de noces de sa femme. Un air de richesse chez « soi ne nuit pas à un avocat ; et tel ne donne qu'un du- « cat à Potitius qu'il va chercher dans son troisième « étage, tapissé de Bergame, qui n'ose présenter moins « d'un quadruple à Robirius qu'il voit ramené en longue « queue dans son logis, par deux chevaux pommelés « ou qu'il trouve dans son cabinet tapissé de Da- « mas » (2), (3).

Les avocats consultants ne sont pas alors plus que leurs confrères plaidants à l'abri de la malignité publique. Bouchel rapporte ces deux vers rétrogrades qui marquent leurs devoirs :

---

(1) La Roche Flavin, auteur des 13 livres du Parlement.

(2) L'Ecole du monde, contenant la manière de vivre par Le Noble. — Amsterdam, par la Compagnie, 1750.

(3) L'Angleterre et la vie anglaise par Alp. Esquiros. Revue des deux mondes, 1er février 1868, p. 661. « Aujourd'hui plus d'un jeune « avocat sans cause du barreau anglais, superbement drapé dans sa « qualité de gentleman, fidèle observateur de l'étiquette, cache sous « sa nouvelle robe, avec une fierté anglaise, le souci rongeur du len- « demain ».

Consilium cito dant gratis, nec munera poscunt
Pinguia patroni ; quod tibi perspicuum.

mais qui, retournés, peignent aussi leur avarice :

Perspicuum tibi quod patroni pinguia poscunt
Munera, nec gratis dant cito consilium.

Il ne faut pas croire cependant que tous les avocats d'alors étaient riches. Maître Patelin ne plaidait pas en parlement; et, s'il eut été seul besoigneux, Guillemette, sa femme, n'aurait pu trouver si facilement tant d'épithètes peu gracieuses à lui adresser : avocat dessoubs l'orme, d'eau douce, portatif pour in partibus, à trois leçons et à trois psaumes, par allusion à l'office le plus court du Bréviaire (1).

---

(1) L'on ne lira pas sans intérêt, selon nous, les pièces suivantes qui, à raison de leur longueur ou de leur crudité excessive n'ont pu trouver place dans ce discours.

A.

« Les avocats sont si accoutumés à estre blamés et principalement « à estre appelés larrons, qu'ils n'en font aucun compte. Mesmes, disait « un avocat, dans le palais, ainsi que nous sortons, on nous appelle en « notre présence larrons : car il se trouve de petits mercerats et por- « teurs de paniers qui vendent des las, galons et lacets de toutes « sortes, et, quand ils nous voient sortir, ils crient : à mes las ronds ! « à mes beaux las ronds ! et il faut que nous endurions cela, encore « que nous sçachions qu'ils parlent à nous. Et, à la vérité, nous don- « nons bien occasion qu'on parle mal de nous ; car nous mettons sou- « vent les personnes en procès et les asseurons qu'ils ont bonne cause, « et, quand ils ont perdu leur procès, on s'en moque. — Suivant un « proverbe ancien : un advocat en un ville, un noyer en une vigne, « un pourceau en un bled, une taupe en un pré, et un sergent en un « bourg, c'est pour achever de gaster tout. »

L'indépendance sied très bien
A ceux qui n'ont besoin de rien,

dit Désaugiers ; or Patelin est pauvre, il n'a même plus un habit propre à se mettre sur le dos ; et alors comment ne pas lui pardonner, pour avoir la paix dans son ménage, de s'être laissé séduire par les promesses du berger ?

— Les Sérées (soirées) de Guillaume Bauchet, Sieur de Brocourt, Ed. de 1608, 1er livre, 9me sérée). — Ce livre parut d'abord en 1584, à Poitiers, où Bauchet était lors juge consul des marchands.

B.

Dans son 20me sermon, du dimanche de l'Avent (Sermones dominicales, Paris, 1511, 1530), Maillard dit que les avocats prennent « a dextris « et a sinistris, » et fait un fort plaisant conte d'une procédure tenue entre deux avocats du temps du roy Louis dernier (Louis XII), en une ville de France.

« Un bon paysan vint prier l'un d'eux d'être son advocat en un « procès qu'il avait en la Cour de Parlement ; ce qu'il accepta. Au « bout de deux heures, vint la partie adverse qui estait un homme « riche, et le prie semblablement d'estre son avocat en une cause « contre un certain paysan. Ce qu'il accepta aussi.

« Le jour que la cause se devait tenir, le paysan vint la ramente- « voir à son advocat, lequel luy fit réponse : mon amy, l'autre fois « que vous vintes, je ne vous di rien pour raison des empeschemens « que j'avais ; maintenant je vous adverti que je ne puis estre votre « advocat, estant celuy de vostre partie ; mais je bailleray lettres « adressantes à un homme de bien. Alors escrivit à l'autre advocat ce « qui s'ensuit : Deux chappons gras me sont venus entre les mains, « desquels ayant choisi le plus gras, je vous envoye l'autre ; je plu- « meray de mon costé, plumez du vostre ».

Henri Estienne. — Apologie sur Hérodote, 1566. Chapitre VI.

C.

« De vouloir que les advocats ayent des mains pour prendre, je ne

Du reste, naïf au fond, il est joué par son client à qui il n'a que trop appris ses bélantes réponses ; il est même devenu le bouc émissaire de tous ses confrères présents et à venir dont il a personnifié un vice :

Sa peccadille fut jugée un cas pendable.

Toutefois, on ne saurait sans injustice oublier qu'aux États de 1484, ce sont les avocats qui ont réclamé les réformes que sollicitait déja le pays et qui seront reproduites dans les cahiers de 1789.

« puis le vous passer. Vous avez un si bon et loüé patron, Monsei-
« gneur Saint Yves. Il avait des mains, mais c'estoient des mains
« telles que je désireraie estre semblables les mains de tous vous
« autres, messieurs les advocats. Elles ne sçavaient que c'estoit d'or,
« d'argent ny de présens ; elles lui servoient pour le public ; les votres
« sont crochues et ne trouvent rien de trop pesant ni de trop chaud ».

Les Matinées du Seigneur de Cholières, 1585. Matinée III : des mains des avocats ; s'il est loisible aux advocats de prendre.

D.

Adieu mon or et mes pistolles,
Adieu mes belles espagnolles,
Adieu mes escus au soleil.
Messieurs les maistres des requestes
Et les advocats du conseil
Auront de quoy passer les festes.

Il faut présenter le ducat
Et l'escu d'or à l'advocat
Pour acquérir ses bonnes grâces ;
Et si le clerc n'a pas d'argent,
Il vous fera laides grimaces
Et ne sera jamais content... etc...

L'Adieu du plaideur à son argent. Anonyme, 1624.

A la fin du xv^e^ siècle, les plaidoiries étaient encore empreintes de ce mauvais goût que La Monnoye relève dans son épigramme.

Pour trois moutons qu'on m'avait pris,
J'avais un procès au baillage.
Gui, le phénix des beaux esprits,
Plaidait ma cause et faisait rage.
Quand il eut dit un mot du fait,
Pour exagérer le forfait,
Il cita la Fable et l'Histoire,
Les Aristotes, les Platons.
« Gui, laissez là tout ce grimoire
« Et revenez à nos moutons (1). »

Au seuil du xvi^e^ siècle « Les Avocats, dit Pasquier, « étaient encore armés d'une jurisprudence pédantesque, « mendiée d'un tas d'Escholiers Italiens, vrais provi- « gneurs de procès, que l'on appelle docteurs en « droit (2). »

Mais, en quelques années, une révolution se fait au Barreau. Le moyen-âge, hier encore plein de vie, semble subitement caduc. Avec Ronsard, le Français com-

---

E.

Ils (les avocats) estiment si fort cet art de bien parler
Qu'ils pensent que nul prix ne le peut égaler,
Et trouvent, dans leur code ou bien dans leur digeste,
Qu'après qu'ils sont payés, on leur en doit de reste.

Satires de M. Dulorens, Président de Chasteau-Neuf. Paris, 1646, Sat. XII.

(1) Martial (L. V ; chap. XIX). Traduction de la Monnoye.

(2) De l'Eloquence judiciaire en France au xvi^e^ siècle, d'après les réquisitions des avocats généraux, par A. Morillot, substitut du procureur général à Douai. — France judiciaire 1879-1880, p. 49.

mence à devenir une langue littéraire. Depuis les travaux d'Alciat et de Cujas, les Glossateurs sont en discrédit. Cependant Rabelais nous présente le style des avocats « demeuré style de ramoneur de cheminée, « ou de cuysinier et marmiteux, non de jurisconsulte ».

Heureusement apparaissent Pibrac, Pithou, Loisel, Pasquier, grands avocats généraux, collaborateurs ou disciples de Cujas, et à qui revient l'honneur d'avoir imprimé le grand mouvement littéraire que vont suivre les avocats.

Ainsi Guy de Tours, publie ses poésies sur l'amour (1); Philippe de Tourniol donne un recueil d'hymnes religieux et six mois après des vers galants « comme si, dit « Anguis, il eut voulu servir le Ciel et le monde par « semestre » ; puis viennent l'Yvraie de Féret (avocat à Moret) ; les Etrennes de Thérinet (avocat au parlement de Paris) ; l'Art Poétique de Thomas Sébilet ; les Épigrammes de Forcadel (2).

Avec les Belles-Lettres, entrent au Barreau la probité et le désintéressement.

Tout au moins, Gilles Durant, l'auteur des Gaytés Amoureuses, n'aime pas l'argent. Il est vrai qu'il est poëte et si peu avocat :

> Plaider, consulter, écrire
> N'est point ce que je désire.
> Je suis saoul de ma fortune ;
> Le Palais m'est une prison.
> Je n'aime pas le Jason,

(1) Guy de Tours, avocat en cette ville (1530-1595).

(2) La Poésie au Barreau par M. Breuillac, substitut à Marseille. France judiciaire, 1881-82, p. 561.

Le Balde ni le Barthole.
Je ne puis les caresser
Quand ils devraient m'amasser
Tous les sablons du Pactole (1).

Ici se place un évènement futile en apparence mais très important à nos yeux, puisqu'on peut presque dire de lui qu'il a scellé la triple alliance des Belles-Lettres, de la Magistrature et du Barreau.

Après le traité de Bergerac, en 1577, des *Grands Jours* furent tenus à Poitiers : c'étaient des assises extraordinaires où siégaient des magistrats choisis et députés par le roi et jugeant souverainement en certaines causes. Laissons parler Pasquier :

« Je voulus visiter Madame Desroches, après avoir « longtemps gouverné sa fille, l'une des plus belles et « sages femmes de notre France. J'aperçus une puce « qui s'était parquée au beau milieu de son sein. Au « moyen de quoi, par forme de risée, je dis que vrai- « ment j'estimais cette puce très prudente et très habile « d'avoir su choisir cette belle place et de s'être mise « en si beau jour. Et finalement, ayant été l'auteur de « la noise, je lui dis que cette puce méritait d'être en- « chassée dans les papiers ; que très volontiers je m'y « emploierais, si cette dame, de son côté, voulait faire « le semblable. Nous mîmes la plume à la main et il y « eut des vers faits de part et d'autre. Juges, avocats, « tous renoncèrent à leur gravité pour chanter la puce

(1) Sainte-Beuve. Tableau historique et critique de la poésie française au XVI[e] siècle ; « Ni Passerat, ni Ronsard, ni aucun poëte du siècle « n'a rendu mieux que Gilles Durant cette sensation de tristesse qui « naît de la jouissance et ces pensées de mort éternellement enchaînés « aux images du plaisir. »

« de Catherine Desroches. Le Président de Harlay,
« l'avocat général Brisson, Antoine Loysel, René Chop-
« pin, Pierre Pithou, Jacques Amyot, Odet, Turnèbe,
« tous se réunirent pour adresser des vers aux demoi-
« selles Desroches qui répondirent à tous également ».

Quand on sait que la bestiole fut chantée en vers français, latins, grecs et hébreux, on ne peut plus douter de la culture intellectuelle au Palais.

Quelques années après, en 1596, Pithou le jurisconsulte, trouvera le manuscrit sur lequel son frère Pierre fera imprimer l'édition princeps des fables de Phèdre,

En 1602, Loisel, né à Beauvais, va composer son Dialogue des avocats, célèbre galerie de portraits à la manière de la Bruyère.

Avec Marion, avec Loisel, l'éloquence moderne est née ; une nouvelle langue vient de se former « mais non,
« suivant Sainte-Beuve, sans perdre beaucoup d'épis
« pleins de grains d'or pour avoir été blutée et vannée
« par des mains trop méticuleuses ».

Le Palais occupe alors tous les esprits.

De Camp-Ront, curé d'Avranches, publie, en 1597, un recueil de psaumes qu'un plaideur doit réciter pour gagner son procès (1).

Il est même devenu le théâtre à la mode.

A l'exemple de Pantagruel visitant ceux qu'il appelle les Chats Fourrés présidés par le terrible Grippeminaud, un roi de Portugal vint à Paris entendre deux célèbres avocats Harlé et Bréban ; et nous verrons tout à l'heure Henri III suivre attentivement un plaidoyer de Marion.

Henri IV accompagna le duc de Savoie à une audience

(1) Jacques de Camp-Ront, curé d'Avranches. Psautier des plaideurs. — Parisiis, J. Mettayer, 1597. — Petit in-12, dédié au parlement de Rouen.

du Parlement. On dit même qu'après avoir entendu les avocats il s'écria : « Mais ils ont raison tous les deux! » hésitation très excusable si, avant l'audience, chacun des plaideurs avait récité le psautier d'Avranches.

« Les goûts des Souverains ne sont plus les mêmes. « Ceux qui nous ont récemment honorés de leur visite « ont préféré à l'éloquence des Favre et des Lachaud des « spectacles plus piquants. Mais il serait téméraire, je « crois, de conclure de cette indifférence à la déca- « dence du Barreau. »

Ainsi parlait, le 8 novembre 1868, au lendemain d'une Exposition Universelle, M. Ch. Dubois, notre directeur, avec cette finesse qui était le trait distinctif de son esprit et un à propos dont je m'empare.

Au Grand Siècle, nos poëtes et nos écrivains vont témoigner de la haute opinion qu'ils ont des avocats. Boileau

« Estime autant Patru, même dans l'indigence,
« Qu'un commis engraissé des malheurs de la France. »

Il est vrai que Patru était l'ami à qui toujours il lisait ses ouvrages avant de les donner au public. Mais Auzanet, Huot, Corbin, le Mazier sont cités sans aucune malignité dans ses épitres ou ses satires. Gautier lui-même criant (ses contemporains disaient autrement), criant comme une femme en furie ne peut que se féliciter de ce rapprochement encore trop flatteur.

Du reste, ce n'est pas toujours aux avocats que s'adressent les citations les plus connues de Boileau ; et, quand il

Appelle un chat un chat et Rolet un fripon,

il faut bien qu'on sache que, pour être du Palais, Rolet n'était cependant pas avocat ; la violente tirade du financier sur l'argent passe aussi à côté du Barreau (1).

Ainsi en est-il encore des deux personnages de ce quatrain de Bachaumont (2).

Entre Séguier et Fréron,
Jésus disait à sa mère :
Enseignez moi donc, ma chère,
Lequel est le bon larron.

Le langage du droit est si difficile qu'il ne s'improvise pas comme la prose de M. Jourdain, et Sbrigani dit avec raison (3) « que le sens commun d'un gentil-« homme peut bien aller jusqu'à concevoir ce qui est « du droit et de l'ordre de la justice, mais non pas à « savoir les vrais termes de la chicane. »

Aussi on prétend que les Plaideurs de Racine ont été arrangés de concert avec un de ses amis, Pousset de Montauban, avocat au Parlement de Paris, auteur lui même de quelques tragédies (4).

Racine donne de sa connaissance des termes du droit une autre explication dans la préface de sa comédie « La langue de la chicane, dit-il, m'est plus étran-« gère qu'à personne, et je n'en ai employé que « quelques mots barbares que je puis avoir appris dans « le cours d'un procès que ni mes juges ni moi n'a-

(1) Boileau. Epître V.

(2) Curiosités judiciaires par C. B. Warée. — Paris, Deschamps 1859, p. 119.

(3) Pourceaugnac, acte II, sc. XII.

(4) De la plaidoirie moderne à propos de quelques ouvrages récents, par J. Le Berquier, Revue des deux Mondes, 1er janvier 1863, p. 168.

« vons jamais bien entendu ». Son avocat l'aurait-il donc seul entendu ; et alors ce silence de Racine à son endroit, dans cette préface du moins, n'équivaut-il pas à un éloge ? Laissez moi cette illusion.

Molière qui empruntait à M. de Soyécourt les termes de vénerie, à Mauvillain ceux de médecine, connaissait ceux du Palais, pour avoir passé quelque temps sur les bancs de l'Ecole de droit. Il eut donc pu jouer les avocats, n'eut été la pièce des Plaideurs qu'il qualifiait d'excellente (1).

Il a cependant l'occasion d'en parler, mais sans trop les malmener.

Dans l'Etourdi, l'avocat est, il est vrai, considéré comme « bien méchant » (2).

Dans les Fourberies de Scapin, Molière, un peu plus vif encore, nous le représente comme devant être gagné par la partie adverse pour ne pas se trouver à l'audience quand on plaidera l'affaire ou comme devant dire « des raisons qui battront la campagne et qui n'iront « pas au fait » (3),

N'oublions pas que la comédie ne répugne pas à l'exagération. Mais constituons une espèce, comme on dit au Palais, par exemple : la scène du testament du Malade Imaginaire (4). Le notaire est là, au chevet d'Argan : il explique au malade que la coutume de Paris interdit les dispositions testamentaires entre époux, et, pour éluder les effets de « cette impertinente coutume », il lui suggère l'idée d'un fidéi-commis,

(1) La langue du droit dans le théâtre de Molière, par Eug. Paringault, procureur impérial à Beauvais. — Durand, Paris, 1861.

(2) L'Etourdi, acte V. sc. IV.

(3) Les Fourberies de Scapin, acte II, sc. VIII.

(4) Le Malade Imaginaire, acte I. sc. IX.

expédient commode « pour passer doucement par « dessus la loi et rendre juste ce qui n'est pas « permis ». Seulement pour arriver à ses fins, le notaire a besoin d'être seul. « Ce n'est pas à des avocats qu'il « faut aller, car ils sont d'ordinaire sévères la dessus « et s'imaginent que c'est un grand crime que de dis- « poser en fraude de la loi : ce sont gens de difficulté « et qui sont ignorants des détours de la conscience. »

Quel plus bel éloge adressé aux avocats et par quel juge ! Bientôt la Bruyère va les appeler les premiers hommes apostoliques.

C'est qu'ils commençaient à se constituer ce patrimoine de savoir et de désintéressement que leurs successeurs augmenteront encore.

Cependant le malheur des temps avait amené entre le Barreau et la littérature sinon un divorce irrémédiable, du moins une séparation momentanée.

Perrault, Dancourt, Ménage, tiennent à peine au Barreau. Mais il est un avocat, presqu'un compatriote, Fourcroy de Noyon, que doit sauver de l'oubli ce petit dialogue si touchant : le Passant et la Tourterelle.

— Que fais-tu dans ce bois, plaintive tourterelle ?
— Je gémis, j'ai perdu ma compagne fidèle.
— Ne crains tu pas que l'oiseleur
Ne te fasse périr comme elle ?
— Si ce n'est lui, ce sera ma douleur.

Enfin le siècle va se fermer avec La Monnoye, avocat à Dijon, dont la chanson de la Palisse et une traduction de Martial devaient faire un académicien.

Sous Louis XV, le Barreau sait conserver sa dignité ;

c'est déjà bien. Il fait mieux encore : deux de ses membres, Louis Racine et de Belloy, composent, l'un son poëme de la Religion, l'autre ses tragédies.

Puis il va être comme absorbé dans la personnalité d'un de ses membres, Linguet, homme étrange, avocat, historien, pamphlétaire, poëte, chimiste, qui fit de tout très bien et très mal, puisque son confrère Coquelay de Chaussepierre, auteur du Roué Vertueux, faisait sur lui cette charade :

Mon premier sert à pendre ;
Mon second mène à pendre
Et mon tout est à pendre.

La critique moderne n'a pas été plus bienveillante à son endroit ; et, parlant de ses papiers qui furent saisis et portés à l'École Militaire, Ch. Monselet dit : « on fit « des cartouches de ses paradoxes et ce qui avait tué « pendant sa vie, tua encore après sa mort (1). »

Bientôt allait fleurir à Arras une société littéraire : Les Rosati. Lazare Carnot, lieutenant du génie, en faisait déjà partie quand deux membres nouveaux y furent admis, le même jour (2).

On les reçut avec des couplets en artésien (3). Ne nous occupons que du second :

---

(1) Ch. Monselet : Oubliés et Dédaignés de la littérature au XVIII[e] siècle.

(2) Victor Barbier, les Rosati, Repesse Crepel et C[ie], Arras. 1888. (Cette société anacréontique. fondée le 12 juin 1778, dura dix ans environ).

(3) Ces couplets sont du magister de la commune de Fosseux, (P.-d.-C.).

Pour sin confrère tout nouviau,
Ch'est in garchon qu'a du cherviau ;
Pour l'intind' quand i d'vise
Eh bien !
J' barrouais l' mitant de m' qu' mise ;
Vous m'intindez bien !

Aveu l' rob et l' bonnet carré
Il est pus sage eq' not' curé ;
Mais s'y vient à l' ducache
Eh bien !
Comme in autre y tient s' plache ;
Vous m'intindez bien !

Le jeune avocat, quelque temps après, offrant la rose à M. de Ruzé dira :

Pardon, Amour ; pardon, Glycère ;
Je conviens que, dans ce moment,
A vos doux baisers je préfère
Celui d'un magistrat charmant.

Cet avocat, l'histoire a ses surprises, était Robespierre. Tout Rosati qu'il fut, il pensait avec Démosthène que sa profession veut plus d'huile que de vin ; il était triste et ne vidait pas prestement son verre..... Qui sait s'il n'avait pas déjà comme un pressentiment de sa destinée ?

En 1782, le barreau devait être attaqué plus injustement que jamais, dans un libelle anonyme ; le Parallèle entre le Capucin et l'Avocat quant à l'utilité publique (1).

(1) Parallèle etc. sans nom d'auteur, à Rome, 1782. On y lit : « Le Capucin vit tranquille et reclus dans l'obscurité d'un cloître, « l'avocat court le pays pour pêcher à l'eau trouble ; l'un en chantant « vit de ce qu'il a, l'autre en rapinant vit aux dépens d'autrui ; l'un

Ce factum indigeste mérite à peine d'être mentionné ; passons.

Les reproches du Parallèle étaient-ils mérités ? Non. « Les hommes au visage sombre, dit Barnave, au cos- « tume austère qui s'avançaient, le 5 mai 1789, suivis « par les haines des uns, par les acclamations du plus « grand nombre..... étaient pour la plupart des avocats. « Tous ou presque tous appartenaient à la cause des idées « libérales et modérées ; accoutumés aux accommode- « ments et aux réalités, ils se défiaient des rêves ; ils « redoutaient les excès ; ils ne demandaient à la Révo- « lution que ce qu'elle pouvait donner (1). »

Cependant, lorsque l'Assemblée Constituante va abolir, avec toutes les autres corporations, le Barreau, représenté par Robespierre comme « montrant seul encore la « dernière trace de la liberté exilée du reste du monde » comment expliquer, sinon par un esprit de logique implacable et le plus louable désintéressement, le silence qu'ont gardé Merlin, Thouret, Tronchet, Dupont et Treilhard, qui, d'avocats, ne vont plus être jusqu'à 1810 que des *défenseurs officieux ?*

Le procès de Louis XVI met ici trois grands noms en relief : Malesherbes qui suivit de quelques mois sur

« boit et mange sur l'abbaye, l'autre sur les plaideurs ; l'un aboye « le papier, l'autre le griffonne impitoyablement ; l'un renonce à ses « propres biens et au monde pour porter sa croix et ne s'attacher qu'à « Dieu, l'autre attaché aux biens du monde, étend ses prétentions sur « tout et profite de nos dépouilles pour établir sa fortune. » L'année suivante parut : le Triomphe de Thémis pour servir de réponse au parallèle entre le Capucin et l'avocat, sans nom d'auteur, à Paris chez les libraires associés, 1783. — Les deux libelles ne valent pas mieux l'un que l'autre.

(1) Le Barreau de Paris, par J. Le Berquier, Revue des deux Mondes, 15 mars 1865, p. 520.

l'échafaud son royal client ; Tronchet que Bonaparte nomma sénateur d'Amiens et enfin De Sèze qui devait prendre à l'Académie Française le fauteuil de Ducis.

Mais, même au cours de cette époque troublée, les avocats ont trouvé de nobles passe-temps dans l'étude des Belles lettres : Boissy d'Anglas a laissé les Etudes poétiques d'un vieillard, Barère les Beautés d'Young et les Veillées de Tasse.

La muse du Barreau, engourdie sous le Premiert Empire, va se réveiller au chant du Coq Gaulois.

Scribe, qui a été inscrit à Paris, compose ses livrets d'opéras.

L'avocat Arvers, contemporain de Musset, fait de nombreuses poésies dont une trop peu connue qu'on pourrait appeler aussi la Chanson de Fortunio. La voici :

Ma vie a son secret, mon âme a son mystère :
Un amour éternel en ce moment déçu.
Le mal est sans remède : aussi j'ai su le taire,
Et celle qui l'a fait n'en a jamais rien su.

Hélas ! j'aurai passé près d'elle inaperçu,
Toujours à ses côtés et pourtant solitaire,
Et j'aurai jusqu'au bout fait mon temps sur la terre,
N'osant rien demander et n'ayant rien reçu.

Pour elle, quoique Dieu l'ait faite douce et tendre
Elle ira son chemin, tranquille, sans entendre
Ce murmure d'amour élevé sur ses pas ;

A l'austère devoir pieusement fidèle,
Elle dira, lisant ces vers tout remplis d'elle,
« Quelle est donc cette femme ? » et ne comprendra pas.

M. de Martignac qui devait être l'avocat, l'homme politique, l'orateur que l'on sait perd sa jeunesse à écrire des vaudevilles.

Les petits vers étaient à la mode de son temps. Devenu avocat à son tour, il était ainsi salué par son confrère Févrère (1) :

Un des soutiens du Vaudeville
A quitté le Sacré Vallon
Pour la procédure civile
Et le code Napoléon.

Dans la carrière de Thémis
Puisse du goût le jeune apôtre
Cueillir un jour autant de fruits
Qu'il a semé de fleurs dans l'autre.

Berryer lui aussi s'occupera d'abord de vaudevilles et de chansons : Pasquier n'avait-il pas débuté par ce qu'il appelle « ses gaillardises de jeunesse » ? Dufaure partage son temps entre les leçons de l'Ecole de droit, les cours de M. Villemain à la Sorbonne et les représentations du Théâtre Français ; Berville chante son vieil Amiens ; Jules Favre compose, dans le goût mythologique, une idylle en six chants, Psukè, parue sur velin blanc, illustrée de fleurs, de chimères et d'amours.

L'union du Barreau et des Belles lettres est faite à jamais.

Vous avez pu remarquer, Messieurs, que les belles lettres ne s'étaient jamais montrées ingrates envers ceux qui les cultivaient. Mais elles ne procurent pas seu-

(1) Pinard. Le Barreau au XIX^e siécle. — Pagnerre 1864. — T. II. p. 259.

lement aux avocats d'agréables et nobles distractions.

Le palais en effet est un véritable théâtre où tout se joue depuis le vaudeville jusqu'au drame (1). C'est la littérature qui donnera à l'avocat le ton de la plaidoirie, le diapason de la parole, le style.

Or le style n'est jamais déplacé : Descartes, Biot, rendent aimable la science ; Troplong traite avec élégance les questions de droit les plus arides ; Allou, dans l'affaire du Suez, toute de chiffres et de tarifs, captive pendant six heures, la Cour de Paris (2) ; Blanc, Pouillet ont même ajouté à la science juridique « des études acces- « soires sans lesquelles, a dit Dupin, la connaissance « du droit civil reste triviale et incomplète » (3).

Dans les plaidoyers des avocats, nourris des belles lettres, vous retrouverez, çà et là et suivant les situations nées de l'espèce en jeu, le mordant de Martial, la concision de Tacite, l'élégance de Virgile, la profondeur de Pascal, la magnificence de Bossuet, la pointe de Voltaire ou la chaleur de Musset.

Tout à l'heure, vous entendrez leur parole résonner comme un écho de ces grandes voix tombées.

---

(1) Discours de M. Auzières à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Amiens, du 16 octobre 1888. « Si l'éloquence simple discute « froidement le fait et le droit au civil, passionnée elle doit vibrer « aux grandes émotions de la Cour d'assises ».

(2) Deux grands avocats, M^es^ Allou et Rousse, par A. Rendu. France judiciaire 1884-85, p. 60.

(3) On se rappelle les intéressantes conférences faites à la Société industrielle par M. H. Daussy : sur la linguistique ; par M. Max Lecomte : sur e droit commercial dans le roman contemporain ; et par M. Ranson : sur le Siècle du revolver.

Même parfois, il suffit d'une heureuse citation pour illuminer toute une plaidoirie (1).

La vigoureuse sortie du Paysan du Danube au Sénat romain, n'est guère qu'une incolore paraphrase du mot de Tacite « *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant* ».

Chaix d'Est-Ange n'ornait-il pas, un jour, une affaire de séparation de corps d'emprunts grandioses aux souvenirs de la Bible ?

M. Gustave Dubois nous a fait assister à la plaidoirie de Berryer en faveur de son confrère Bergasse, poursuivi à raison de sa brochure sur les Emigrés. « Le rappel des « proscriptions et les paroles de Sylla au jeune Crassus « lui demandant une escorte pour traverser les pays « occupés par l'ennemi, communiquèrent à la plaidoirie « du grand avocat cette force heureuse qu'apportent à « l'esprit lettré les souvenirs de l'histoire opportuné- « ment évoqués (2) ».

Léon Duval plaidait pour le maintien d'une disposition testamentaire faite en faveur des pauvres d'une petite commune que le défunt avait quittée dès son enfance..... Pourquoi cette libéralité ? me dit-on. Elle ne s'explique pas. Mais oui... mais oui... c'est la dernière pensée de l'exilé expirant...

Et dulces moriens reminicistur Argos.

Ces mots heureux ont une séduction et une puissance étranges. Ils éveillent dans l'esprit du juge, qui se sent

(1) Voir : Dupin ainé, homme de loi. — Discours de M. l'avocat général, Corentin Guyho, à l'audience de rentrée de la Cour d'Amiens, du 16 octobre 1889 ; page 28. — Amiens, Douillet, 1889.

(2) Etude sur Berryer, par M. Gust. Dubois. Séance publique de l'Académie d'Amiens du 29 décembre 1878.

flatté d'une attention dont la rareté ajoute encore à la délicatesse, une foule d'idées qui ne naîtraient peut-être pas de longs développements.

Parfois, pour être moins classique, le mot n'a pas une moindre portée. La plaisanterie délicate est encore de mise au palais ; et, si elle se rattache au sujet, elle peut même aider au succès de la cause. N'oublions pas d'ailleurs notre origine gauloise et surtout cette maxime de La Rochefoucauld : « La gravité est un mystère du corps « inventé pour cacher les défauts de l'esprit. » (1)

La littérature ne donne pas seulement à l'avocat la convenance, le ton de la plaidoirie (1), elle est aussi l'arme la plus puissante mise au service de son indépendance.

Par là, faut-il entendre la liberté absolue de tout dire? Aucun avocat n'a élevé une telle prétention. Berville ne demandait que « le droit de parler franchement des « choses en ménageant les personnes » et « si la voix « de Chaix d'Est-Ange appartenait à tous, lui n'apparte- « nait à personne ».

---

(1) J'ai souvent entendu citer ce mot, un peu cru peut-être mais bien spirituel de Me Petit, notre concitoyen, défendant une femme que la glace des années aurait dû prémunir contre les ardeurs d'antan: « Messieurs, il n'y a rien de terrible comme le feu dans une vieille cheminée ! »

(1) En 1876, M. Loubers alors avocat général à la Cour de Toulouse a prononcé à la séance de rentrée le discours suivant : « de la création d'une chaire d'éloquence judiciaire, dans les facultés de Droit ». — M. Ronner, avocat à Bruxelles, poursuit la même idée. — Déjà en Suisse, à la faculté des lettres, il y a un cours d'improvisation ; et, à celle de droit, un cours de diction et de plaidoirie.

Mieux encore, d'Aguesseau avait dit aux avocats (1) : « Si vous êtes attentifs à observer les degrés de votre « élévation, vous reconnaîtrez que l'indépendance de la « fortune vous a élevés au dessus des autres hommes, « et que la dépendance de la vertu vous a élevés au- « dessus de vous mêmes ».

L'indépendance ainsi comprise est de l'essence de la profession de l'avocat. Il y a plus ; « elle est pour chaque « citoyen, dit Berryer, un rempart contre les atteintes « du pouvoir, contre la violation des droits, contre les « persécutions injustes. Tout est à craindre, si elle est « mutilée ; rien n'est désespéré, si elle se maintient et « se fait respecter » (2), (3), (4).

Quand donc le barreau parle de ses franchises, il ne réclame ni passe-droit, ni faveurs ; il ne demande qu'à vivre de la vie qui lui est propre, semblable en cela à la Tourterelle de Fourcroy à qui ce n'est point donner la liberté que d'agrandir sa cage.

L'indépendance de l'avocat a ses lettres patentes. Le 1er août 1581, Marion plaidait devant Henri III pour les habitants de Saint-Maur contre Ruscelay, fermier de la

---

(1) Discours prononcé par d'Aguesseau, en 1693, à l'ouverture des audiences.

(2) Le ministère public et le barreau avec une introduction par Berryer. — Paris, Lecoffre, 1860.

(3) « Le barreau anglais par ses lumières et ses idées libérales a été souvent considéré comme un des remparts de la Constitution. » Esquiros, op. cit.

(4) Discours de Paillet à l'ouverture des audiences en 1839 : « Dans le décret de 1810 se trouve même le mot de liberté, mot aussi « rare que la chose alors, mais qui s'imposait comme une nécessité « dans la réorganisation du Barreau, tant il se trouvait intimement lié « à ses souvenirs et à ses traditions. » — Notons ici que le code des Préséances de l'Empire est muet sur les avocats.

gabelle. Il attaqua si vivement cette taxe vexatoire que le Roi voulut l'envoyer à la Bastille. On lui représenta que « cette liberté était habituelle aux avocats plaidants « devant le parlement, et qu'on avait accoutumé de to- « lérer en leurs bouches des propos trop hardis, voire « punissables, pour ce qu'ils servaient à soutenir et « éclaircir le droit de leur cause. Henri III se rendit et « Ruscelay, continue l'Estoile, demeura rudement « bafoué et injurié par Marion, qui l'avait accoustré « de toutes façons » (1).

C'est qu'en effet, comme le dit Villemain « un avocat, « c'est un défenseur, et ce mot renferme tout : résis- « tance à l'oppression ; habitude et besoin de réclamer « contre l'injustice ; libre examen et langage hardi » (2).

Toutes ces qualités, vous allez les rencontrer dans Michel de Bourges.

En avril 1831, dix-sept jeunes gens comparaissaient devant les assises de la Seine, accusés d'avoir provoqué des troubles lors du procès des ministres de Charles X et d'avoir voulu substituer la République à la Monarchie. Marie, Bethmont, Boinvillers, Plocque, Delangle, Pinard, Ledru, Glandaz, Paillet, Dupont et Michel sont à la barre.

Après d'admirables débats, tous les accusés furent acquittés. Mais, comme Pinard avait dit que l'accusation était l'œuvre d'un faussaire, l'avocat général prit des conclusions à fins de radiation de l'ordre pour Dupont et de suspension pour Pinard et Michel (3).

Michel se dresse. « Messieurs, je sue en me levant, « mais ce n'est pas de honte ; je sue de colère et d'indi-

(1) L'Estoile, Journal de Henri III, t. 1er, 1er août 1581.

(2) Villemain. Littérature au XVIIIe siècle. 56e leçon.

(3) Michel de Bourges, France judiciaire. 1882-1883, p. 68.

« gnation. Vous pouvez me condamner ; l'avocat du roi « ne fera jamais de moi un coupable, ni même un « accusé.

« Je suis plein de respect pour la magistrature : je « l'entoure de mon estime, quelquefois de mon affec- « tion. Sans elle, la loi serait impuissante et stérile ; la « magistrature, c'est la loi vivante. Mais il y a quelque « chose que je respecte encore plus ; c'est la vérité. « Comme homme, je la recherche ; comme citoyen, je la « propage ; comme avocat, j'ai mission de la faire triom- « pher.

« Qu'exige-t-on de nous ? que nous demande-t-on ? « Je suis arrivé à un âge qui n'admet pas l'excuse et « l'irréflexion et ma profession ne me permet pas « d'ignorer la valeur usuelle et légale des mots.

« Altérer des pièces, c'est faire un faux ; et, aux ter- « mes de la loi, le fonctionnaire public qui, en rédi- « geant des actes de son ministère, reproduit des « conventions non existantes, fait un faux. Or, en « comparant les pièces du procès avec l'acte d'accusa- « tion qui les relate et qui doit en être l'image fidèle, « j'ai trouvé que ces pièces étaient tronquées, altérées. « défigurées. C'était là un faux ; je l'ai dit ; je persiste.

« Eh quoi ! les avocats sont-ils donc les esclaves des « gens du roi ? et, parce que j'ai jeté cette robe noire « sur mon habit de citoyen, croyez-vous que j'ai abdi- « qué mon intelligence et ma conscience ? Connaissez- « nous mieux. Il est possible que vous me suspendiez, « que vous me rayiez du tableau de l'ordre. Tout est « possible dans ce temps de malheur ; mais vous ne « me réduirez pas à la misère. Je ne tendrai pas la « main, Dieu merci ! et si je la tendais à tous ceux qui

« me doivent la vie ou l'honneur, je serais plus riche « que les gens du roi, malgré la munificence de leur « maître.

« Suspendez-moi donc ! Aussi bien nous sommes à « une époque où l'homme qui a voué sa vie à la défense « des libertés publiques n'a plus qu'à se voiler la tête « et attendre de meilleurs jours. Mirabeau, plaidant « devant le parlement de Provence, disait à ses juges : « Vous me condamnerez sans doute ; mais le jour de la « justice luira et tout ce qu'il y a d'impur sera puri- « fié..... »

Dans la manifestation de son indépendance, chaque avocat apporte son tempérament.

Certain jour, notre concitoyen Maître Malot était à la barre. « Ne pourriez-vous, lui dit tout à coup le Président, abréger votre plaidoirie ; nous avons encore quatre affaires après la vôtre. » — « C'est vrai, M. le Président, mais mon client n'a que la sienne, je poursuis » (1).

Il semblerait qu'un tel langage dût aliéner aux avocats le cœur des juges. Il n'en est rien : et depuis Domat, les magistrats ne voyant plus en eux que « les parties dépouillées de leurs passions » (2) se sont faits les plus chauds défenseurs de leur indépendance.

Ainsi, en 1880, les Chambres avaient été saisies d'un projet de loi permettant au conseil d'entrer dans le cabinet d'instruction avec l'inculpé, libre ou détenu.

---

(1) Digeste : Circa advocatos patientem esse proconsulem oportet. — Voir sur la statistique dont un des effets est de hâter les jugements, la magistrature et le jury en France, par J. Le Berquier, Revue des deux Mondes, 15 fév. 82, p. 818.

(2) Discours de rentrée de M. l'avocat général Loubers à la Cour de Cassation, en 1887.

A l'audience de rentrée de la Cour de Paris, M. le Procureur Général Dauphin fut le premier à combattre ce projet : « Messieurs les Avocats, disait-il, à cette barre « dont vous êtes les maîtres et devant laquelle, sui- « vant l'expression de notre regretté Nicolet, personne « n'a le droit de se dire au-dessus de vous, votre élo- « quence fera jaillir la vérité d'un dossier complet, « plus sûrement et plus dignement que de mesquines « escarmouches sur des investigations partielles dans le « cabinet d'un juge » (1) (2).

Voila esquissé dans ses grandes lignes le Barreau. Il me reste à dire que c'est encore lui qui offre le meilleur abri à la bonne et sainte amitié (3).

---

(1) Discours de rentrée du 3 nov. 1880. — Paris, Dounaud, 1888.

(2) Le 3 decembre 1888, la Cour de Bruxelles refusait le serment d'une femme comme avocate, « attendu qu'on ne saurait concilier, dit « l'arrêt, la liberté et l'indépendance, qualités essentielles de l'avocat, « avec l'état de subordination de la femme vis à vis de son mari. » Dalloz pér, 1889, 2e partie, page 33. — En août 1889, un arrêté royal a interdit en Belgique la barre à toute personne exerçant ou ayant exercé le métier d'agent d'affaires.

(3) Ducis n'avait-il pas eu en vue les avocats, dans cette poésie fugitive : mon produit net ?

« Grand philosophe économiste
Du produit net admirateur
Tu me dis : Montre moi la liste
Des biens qui font ton bonheur.
Tes plaisirs ? — Des amis du cœur.
Ta santé ? — C'est la tempérance.
Tes travaux ? — J'écris et je pense.
Tes désirs ? — Ne faire aucuns vœux.
Ton trésor ? — Mon indépendance.
Ton produit net ? — Je vis heureux. »

Il semble même que les divergences d'opinions politiques et religieuses, à l'inverse des relations du monde, en soient comme le plus solide ciment.

A la St-Barthélémy, Loisel, catholique, contraint Pithou, protestant, à se réfugier sous son toit. De nos jours, quelle plus touchante communauté de vie que celle de Marie et de Berryer, l'un républicain de vieille date, l'autre l'orateur, l'oracle de la cause légitimiste !

Avec ces deux noms, nous arrivons au Barreau Contemporain.

M. Ch. Dubois pense que la prospérité de l'Ordre coïncide avec le développement de l'esprit aristocratique dans la Bourgeoisie française (1).

Ce n'est plus aujourd'hui, en effet que, pour contracter de beaux mariages, les avocats sont obligés de cacher leur titre. Dorante, faisant banqueroute au fatras des lois, ne serait plus tenté de dire :

> Qu'un homme à paragraphe est un joli galant !
> On s'introduit bien mieux à titre de vaillant (2).

Les temps ont marché ; et, dans la grande Marnière (3), Carvajan, l'avocat plébéien, épouse Antoinette de Clairefont, après s'être montré supérieur, lui roturier, aux nobles déchus dont il sauve la fortune et l'honneur.

Que si M. Ch. Dubois ne vise que la prospérité matérielle de l'Ordre, il a raison ; mais, quant à son prestige, c'est, je le repète, dans l'étude des Belles Lettres qu'il prend source.

---

(1) Ch. Dubois, Discours cité.

(2) Le Menteur. Acte I, sc. VI.

(3) Georges Ohnet. La grande Marnière. Ollendorf. Paris.

Le Palais a-t-il jamais retenti d'accents d'une éloquence plus vraie que de nos jours (1)? Les illustrations de notre barreau national ont même inauguré une plaidoirie nouvelle, toute pétrie de convenance, de clarté, d'élévation, de probité et de cet honneur que Pinard définit si justement « le luxe de la conscience et la splendeur du bien ».

Vous comprenez, Messieurs, que, dès que je parle d'honneur et de conscience, j'arrive au terme de cette étude. Mais ces deux mots appellent naturellement le nom de Rousse, Rousse, l'avocat distingué dont les lettrés pourraient citer toutes les plaidoiries ; Rousse. l'ami courageux qui, aux plus tristes jours de notre histoire, ne craignait pas d'attendre de longues heures, dans l'antichambre d'un fédéré, la faveur d'embrasser une dernière fois le Président Bonjean et les otages, les martyrs du lendemain (2) ; Rousse, le batonnier énergique, rappelant à ses stagiaires que les emplois en vue et sans danger ne valent pas le simple devoir accompli dans l'ombre ; Rousse enfin, le directeur de l'Académie Française, cet amant passionné des Belles Lettres à qui, peut-être, il doit le meilleur de lui-même.

Il n'y a pas de lui un discours, une plaidoirie, une page où ne revivent les souvenirs de l'antiquité et les

(1) « Berryer, Chaix d'Est-Ange et J. Favre nous ont donné la « beauté littéraire qu'ils ont délivrée du pédantisme des XVI^e^ et XVI^e^ « siècle ; de la sensibilité exagérée du XVIII^e^ ; de l'emphase de « l'époque Révolutionnaire et de la sonorité vide du premier Empire » Ninard. discours de rentrée de la Cour d'Amiens, 16 octobre 1886 ; L'Imagination — Amiens, Douillet, 1886.

(2) Voir : La Justice Française pendant le siège de Paris par J. Le Berquier, Revue des deux mondes, 1^er^ février 1871.

grandes leçons de la morale. L'homme ne se reflète-t-il pas tout entier dans ce rapport sur les prix de vertu : (1) « Je ne parle pas seulement de la charité pu-
« blique... de la philantropie... bien moins encore de
« ces théories menteuses qui annoncent éternellement
« à l'humanité la fin prochaine de la misère et qui rap-
« portent aux ambitieux tout ce qu'elles coûtent aux
« misérables.

« Je parle de l'antique pitié, du dévouement à la
« souffrance, de la passion du sacrifice, de cet instinct
« sacré ou de cette résolution volontaire qui, sur la foi
« des espérances infinies et des revanches lointaines, à
« travers tous les dégoûts et tous les dangers, se jette
« au plus fort des douleurs humaines et qui ne demande
« aux puissants de ce monde que la justice et la li-
« berté ».

Mais écoutez-le encore recevant à l'Académie Française le Comte de Vogué (2), et alors ne penserez-vous pas comme moi que le grand barreau ne vit que par la grande littérature?

« Au nom de la raison, M. Nisard et les maîtres émi-
« nents qu'il a formés à son école ont dit que, si l'on
« enseigne le latin aux enfants, ce n'est pas pour le
« vain plaisir d'entasser dans leur mémoire des mots
« harmonieux et des hexamètres sonores, mais parce
« que, depuis trois mille ans, il n'est aucune vérité morale,
« aucun secret de l'intelligence et de la conscience hu-
« maine que cette langue généreuse n'ait reçu et trans-
« mis au monde entier par ses écrivains et par ses
« poëtes ; parce qu'elle est, pour élever et fortifier l'es-

(1) Rapport de M. Rousse sur les prix de vertu, à l'Académie française, le 15 novembre 1883.

(2) Réception de M. de Vogué à l'Académie Française, juin 1889

« prit de la jeunesse, ce que sont pour graver dans son « âme l'image idéale de la beauté, les débris divins des « statues de la Grèce ; parce que, si nous devons bannir « de nos écoles les héros démesurés de Virgile et d'Ho- « mère, il faut faire disparaître en même temps de nos « musées, comme une insulte à nos chétives réalités, « les mensonges insolents du Gladiateur et de la Vénus « de Milo ».

L'Académie Française et ses sœurs plus modestes qui ne disposent que d'une immortalité de province ont toujours réservé leur meilleur accueil aux avocats.

C'est justice : après le dépouillement des dossiers, les fatigues de la réflexion, les émotions de la barre, l'avocat a besoin de chasser de son esprit toutes ces passions, ces appétits, ces mensonges, ces crimes même qui sont le fond parfois invisible mais toujours présent des procès. On le voit alors s'isoler dans le calme, s'égarer, un livre à la main, dans la solitude si riche, jusqu'en 1830, en sentiers foulés par les Muses.

Ce livre, il l'ouvre, le referme pour le rouvrir encore : ce n'est pas un de ces morceaux qui se dévorent comme un roman *vécu* ; il le déguste à petites gorgées. Ah ! c'est qu'il fuit, lui, la « *Bête Humaine* » (1) qu'il ne connaît que trop, pour se renfermer dans un commerce doux et délicat avec ces vieux amis d'autrefois où son goût mûri par l'âge découvre de nouvelles saveurs.

C'est ainsi qu'à leurs heures perdues, les Berville, les Ancelin, les Creton, les Malot composaient ces œuvres joyeuses ou émues dont vous avez gardé le souvenir.

L'Académie n'a cessé de faire à notre barrreau ses emprunts les plus heureux.

---

(1) Dernier roman de M. E. Zola

Toutefois, si la tradition met la modestie de nos collègues avocats à l'abri de mes éloges, si je dois taire des noms qui sont sur toutes les lèvres, mes scrupules s'évanouissent, quand il s'agit d'un des leurs qui n'est plus rattaché à notre Compagnie que par les liens de l'honorariat.

Sans sortir d'ici même, vos regards n'ont-ils pas rencontré cet avocat, savant jurisconsulte, plusieurs fois bâtonnier du barreau d'Amiens, patriote dont l'attitude forçait le respect de nos envahisseurs, littérateur, philologue, historien, poëte dont la muse ne dédaigne aucun style, fils de ses œuvres et en étant fier, sorti du peuple et n'en rougissant pas et qui, à l'entendre,

> N'a quitté le barreau n'ayant point d'autre choix
> Que de perdre la vue ou de perdre la voix,

mais qui, après cette séparation, est encore resté l'avocat si honoré que la toge éclatante de pourpre et d'hermine dont il est aujourd'hui revêtu ne parvient pas encore à cacher aux yeux de ses amis et de ses concitoyens sa vieille robe de bure de dessous, usée dans de nobles combats.

Si je n'ai pas craint, Messieurs, de vous parler des avocats patelins, intéressés et pédants d'autrefois ; maintenant il faut me taire puisque, dit Vauvenargues, « l'élo-« quence est seule capable de se célébrer dignement »(1).

(1) Dans le discours de rentrée de la Cour de Paris, le 17 octobre 1887, M. l'avocat général Bloch s'exprimait en ces termes :

« Où trouver plus et mieux que parmi les avocats des sentiments « d'honneur élevés, la fermeté et l'indépendance du caractère, le dé-

Du reste, j'ai été bien long déjà ; mais, que voulez-vous ? c'est là une vieille maladie de l'avocat et qui s'aggrave encore quand il parle du barreau. Je la crois même incurable ; car, depuis la suppression de la clepsydre, toutes les montres retardent à la barre.

Le moyen, d'ailleurs, de rester insensible au sort de ces martyrs de la parole à qui les palmes sont si marchandées ! Yves, vous le savez, est le seul d'entr'eux qui ait pu entrer au Ciel... et encore par quels moyens ? Ses confrères d'ici-bas, n'ayant point l'embarras du choix, en ont fait leur patron.

Tabourot raconte qu'un avocat reçut du père André, son confesseur, la pénitence d'assister à son sermon. Le sujet en était le Dœmonium mutum de l'Evangile. « Savez-vous, mes très chers frères, ce que c'est que le « Démon muet ? Non ? Eh bien ! c'est l'avocat aux pieds « de son confesseur. Au barreau, ces messieurs jasent « comme des pies ; mais, au confessionnal, au diable le « mot ! on n'en peut rien tirer (1). »

Mais alors ils sont tous condamnés à mourir dans l'impénitence finale ; et saint Yves, je le crains, ne sera jamais le bâtonnier d'un céleste Barreau (2).

« vouement le plus entier aux intérêts d'autrui, la délicatesse la plus « exquise dans tous les rapports ? Où trouver enfin plus d'assiduité, « de travail, de savoir et de talent ? »

(1) Tabourot ; Bigarrures et touches du Seigneur des accords, 1614

(2) ADDITA

A

(2) Sallaires des advocats tant en la iustice de la Mairie & Echeuinage qu en a Prevosté d'Amiens.

Pour chacun plaidoyé, six sols.

Pour la consultation quand elle est requise, six sols.

Et pour les consultations faites sur les productions des parties, après publication d'enqueste, selon le labeur.

Pour chacun roolle d'escriptures, additions premiers et secondes, reproches des tésmoings, salvantions, contredits et autres pièces qui se dressent ordinairement par advocats escrits raisonnablement à dix huict lignes à la page, trois sols tournois.

— Ordonnances de l'Eschevinage de la ville d'Amiens, le dit Livre Noir, page 91. — Amiens, 1653.

B

La Justice de l'Echevinage à Amiens (1117-1597) par M. E. Noyelle, substitut du Procureur général. — Discours de rentrée de la Cour d'Amiens, du 4 novembre 1879. — Amiens, Douillet, 1879.

C

Instruction et formulaire des advocats, contenant la forme d'intenter actions, suyvant les ordonnances et coutumes de France, adaptée aux lois des jurisconsultes anciens par François de Saleron, advocat au Parlement de Paris. — Paris, Robert le Mangnier, 1572.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1889

PAR

M. DECAIEU, Secrétaire-Perpétuel.

MESSIEURS,

Il n'est pas besoin d'avoir poussé bien loin l'étude des sciences, pour avoir appris qu'en mécanique l'action appelle la réaction.

Il n'est pas non plus nécessaire d'être un profond philosophe pour savoir, depuis qu'il y a des hommes sur la terre, qu'une loi semblable préside aux évolutions de la Pensée humaine à travers les âges.

« L'esprit humain, dit Luther, est comme un paysan ivre à cheval, lequel, lorsqu'on l'a relevé d'un côté, tombe de l'autre presque aussitôt. »

C'est en relisant un travail produit cette année par M. Moullart, que cette vérité m'apparue avec une clarté qu'elle n'avait point eu jusqu'alors.

Ecoutez, s'il-vous-plait, ce qu'il nous dit :

« Il y a un moment où, dans la littérature et dans la conduite de la vie, il se produisit en France une réaction contre les mœurs rudes et grossières qui venaient de nos luttes civiles. — Cette réaction que dirigea l'hôtel de Rambouillet devint excessive, comme toutes les

réactions ; Molière l'arrêta par sa pièce des *Précieuses Ridicules* et lui porta le dernier coup avec les *Femmes Savantes*.

« De nos jours, c'est Victor Hugo qui a dirigé la réaction contre ce que l'école classique avait d'exagéré ; mais, chez lui, ce retour au naturel a dépassé le but. »

Sans contredit, M. Moullart a raison ; le Poëte illustre qui fut le chef incontesté de l'école romantique a dû son succès à la faiblesse des successeurs dégénérés de Racine et de Corneille.

Laissez-moi, maintenant, vous reproduire l'appréciation du même Victor Hugo, relativement à ceux qui ont continué à marcher dans la voie si glorieusement ouverte par lui au commencement du siècle.

Vous ne le regretterez pas.

« Pourquoi, disait-il, à propos des doctrines réalistes, pourquoi abaisser l'art volontairement ? Est-ce pour dire la vérité ? mais les idées élevées ne sont pas moins vraies que les autres.

« Le Schylock de Schakespeare s'écrie, en parlant des Chrétiens :

Ils vivent comme nous, et nous mourrons comme eux !

Ce vers ne peut-il pas être varié à l'infini ?

D'abord, dans la gamme des idées ascendantes :

Ils pensent comme nous, et nous lisons comme eux ;
Ils sentent comme nous, et nous souffrons comme eux ;

Puis, dans la gamme des idées descendantes :

Ils dorment comme nous, et nous marchons comme eux ;
Ils mangent comme nous, et nous buvons comme eux ;
Ils tousseut comme nous et nous crachons comme eux ;
Etc....., etc.....

« Continuez, dit-il en souriant, à son interlocuteur..... Vous n'achevez pas, vous n'osez pas achevez ; mais un autre viendra, qui ne craindra pas de le faire ; un plus hardi ira plus loin peut-être !

« Et cela ne sera que malpropre. Après le malpropre, j'entrevois l'obscène ; puis viendra un abîme dont je n'ose sonder la profondeur ! »

Eh bien ! ces mouvements alternatifs, ce n'est pas seulement en politique, en littérature, en mécanique qu'ils se manifestent ; on les rencontre dans toutes les questions qui agitent les hommes.

Et dans notre France, depuis quelque temps, il m'a semblé voir les symptômes d'un de ces mouvements dont on a remarqué l'action à toutes les époques fécondes de notre histoire.

Partout, qu'il s'agît de tableaux, de bijoux, de statues de vêtements..... le public a semblé désireux de rompre avec cette tradition du laisser-aller et de l'à-peu-près qu'il acceptait jadis sans contrôle. On peut entrevoir qu'il en a assez des phrases creuses et des formules banales qui, — précisément parce qu'elles ont tous les sens que l'on veut, — arrivent à ne plus rien signifier du tout.

Il y a beaux jours que le Peuple, en son langage, (et M. Thorel nous a dit un jour qu'il n'en faut pas faire fi) a rencontré une expression des plus heureuses pour caractériser les vaines promesses : il dit, en ce

cas, *qu'on lui promet plus de beurre que de pain.* Plus tard, le Chalcas de la Belle Hélène, avec une justesse d'expression non moins remarquable, s'écriera, dans une circonstance analogue : — Trop de fleurs !... et pas assez de viande ! —

Et cette exclamation, d'un comique irrésistible, n'en est pas moins au fond très sérieuse, parce qu'elle frappe sur un travers très répandu.

Nos ennemis de l'autre côté du Rhin le savent bien, quand ils accusent les Français de *manquer de caractère.*

Ecoutez un de leurs écrivains qui a publié depuis peu un gros volume sur la France (et notez que celui-là n'est pas un malveillant) ! (1)

« Un Français, dit-il, à aucun prix, ne consentira à porter un chapeau différent de celui de ses compatriotes ; de même il n'avouera pas volontiers une opinion en désaccord avec l'opinion commune. Ainsi se trouve justifiée la réflexion de Montesquieu prétendant que le tort le plus grave, selon les Français, est de *faire autrement que les autres !*

Or, Messieurs, (si je me trompe, ne m'enlevez pas mes illusions), dans nos travaux de cette année, il m'a semblé reconnaître, comme un pressentiment de ce mouvement chez le Peuple de France, indiquant, dans un avenir prochain, une réaction contre le règne du *lieu-commun* et des formules banales, et contre cette crainte exagérée du *qu'en-dira-t-on.*

Vous savez que de tout temps la *République des Lettres* a été considéré comme ayant mission de proclamer ce qui — peut-être — n'est pas encore

(1) La France et les Français, par M. Hillebrand.

aujourd'hui la vérité, mais ce qui le sera demain ; et, je le répète, il m'a semblé apercevoir, dans l'ensemble des travaux dont j'ai à vous parler aujourd'hui, comme un symptôme précurseur de ce mouvement.

Du reste, l'énoncé que je vais faire par ordre alphabétique des noms de nos lecteurs, en 1889, n'a rien qui soit de nature à démentir cet heureux présage

---

J'ai à vous parler successivement de MM. *Bor*, *Boulenger*, *Daussy*, *Francqueville*, *Leleu*, *Macque*, *Moullart*, *Ninard*, *de Puyraimond et Thorel*.

M. BOR

Les Bienfaits de la Chimie moderne.

M. Bor, le dernier entré chez nous, n'est pas un inconnu. Sans avoir entendu ses conférences à l'École de médecine, beaucoup de nos compatriotes ont suivi, à la Société industrielle, le cours de teinture pratique par lui professé ; chacun d'ailleurs connaît l'habile chimiste, et nous n'avons été nullement surpris de le voir choisir, pour son entrée chez nous, une science dont il a pu dire, sans être taxé d'exagération, qu'elle est son amie d'enfance.

Les Bienfaits de la Chimie moderne, tel est le sujet qu'il a traité.

Jadis, à l'Académie de médecine, il avait parlé des méfaits de la Chimie : pas n'est besoin de dire avec quel accent indigné, il a plaidé la cause de la

science accusée d'une foule de crimes dont il est souverainement injuste de la rendre responsable.

Sa tâche devant nous lui fut bien plus douce.

Il nous a indiqué les travaux audacieux des anciens *Souffleurs de feu* qui, en dépit de leurs rêveries, n'en ont pas moins planté les jalons sur le chemin que le génie d'un Lavoisier saura éclairer.

Mis en éveil par des données que la science a nouvellement admises, M. Bor ne craint pas de prévoir l'unité de la matière et de présenter l'*Ether*, ce corps primordial, qui remplit l'Univers et dont le gaz hydrogène, tout subtil qu'il soit, n'est encore qu'une des premières conditions.

Notre nouveau collègue nous a produit plusieurs exemples soigneusement choisis de chimie biologique et de chimie industrielle appliqués à la solution de quelques-uns des problèmes, les plus délicats, parmi ceux que la science moderne a su résoudre.

M. BOULENGER

Sans Tabac!

L'ordre alphabétique, à cette heure, amène le nom de M. Boulenger, autrement dit : *André Nickel.*

Avec celui-là, vous savez ce qui vous attend : vous rirez aux éclats, à moins qu'une larme furtive ne se glisse sous la paupière ; peut-être même, (çà s'est vu, puisque l'Académie — la grande — a admis l'expression) peut-être vous arrivera-t-il de rire d'un œil et de pleurer de l'autre. —(Cela nous expliquerait pourquoi le grand Architecte de l'univers a établi en double, chez l'homme, l'organe de la vision).

Sans tabac! Tel est le titre de la fantaisie que nous a lue André Nickel.

M. Jean Morette doit épouser, dans quatre-vingt-trois jours, la fille de papa et de maman Boulain ; mais il a un remords qui le ronge, comme font tous les remords. — Il a caché à M^elle^ Annette et à ses parents sa passion pour la pipe! — Et, quand nous le voyons tellement allègre, sous la pluie qui le cingle (veuillez vous en rapporter à moi quant à ce, car nous n'avons pas le temps de nous attarder davantage autour de lui) voici ce qui était arrivé.

La permission de fumer, chez papa et maman Boulain, venait de lui être accordée, le remords s'était envolé ; et M. Jean, ayant constaté avec chagrin l'absence de ses provisions, M^lle^ Annette lui avait présenté un délicieux sac à tabac brodé de ses mains et rempli de l'herbe odorante !

« Je l'embrassai, nous dit Jean Morette, j'embrassai « aussi papa et maman Boulain par dessus le marché, et « je m'enfuis vers l'omnibus de Verton, sous une « averse abominable. Bah ! que peut la fureur des « éléments sur un fiancé de 28 ans, qui a du tabac plein « sa poche et de la joie plein son cœur ! »

M. DAUSSY.

Deux curés en l'Eglise d'Albert.

M. Daussy nous a entretenu de ce qui s'est passé à Albert le 15 juillet 1771, après la mort du doyen : Messire Claude Boussart, curé de la paroisse et doyen de chrétienneté,

Deux curés se sont disputé (judiciairement, pour éviter le scandale) la possession de cette cure.

Pourquoi deux curés? c'est parce que Messire Boussart était mort en juillet ; s'il fût mort en juin ou dans le mois d'août, il n'y aurait eu qu'un seul curé pour une seule église, comme il arrive d'ordinaire.

Çà n'est pas facile à expliquer brièvement ; essayons pourtant.

La cure d'Albert, comme d'ailleurs beaucoup d'autres à cette époque, avait un patron qui représentait le fondateur et avait le droit de conférer la cure à qui bon lui semblait, parmi ceux étant dans les conditions normales.

Le concordat de 1515 restreignait l'exercice de ce droit, pour les Patrons, aux mois de janvier, juillet, avril et octobre.

Et voilà pourquoi M. Cauchye estimait fort heureux pour lui que le doyen d'Albert fût mort en juillet, car il était assuré d'être porté par le représentant du Patron.

Mais le Pape aussi avait droit de présentation ; et celui des deux qui exerçait son droit le premier, avait la préférence pour son candidat.

Je m'arrête, ne pouvant suivre M. Daussy dans le dépouillement des dossiers au bailliage de Péronne, puis au Parlement de Paris, car le procès se déroula devant ces deux juridictions.

Je me contente de rappeler les derniers mots de l'auteur, à la fin de son lumineux exposé.

« Aujourd'hui, nous dit-il, si de pareilles disputes ne « sont plus à craindre, si les mérites du clergé français

« ne rencontrent plus de pareils obstacles. C'est grâce « à la Révolution française qui a fait disparaître les « traces de ces anciens privilèges. »

M. MACQUE.

L'Amiral Courbet.

M. Macque, pour le jour de sa réception chez nous par M. l'abbé Francqueville, eut l'heureuse pensée de parler d'un soldat, d'un marin, enfant de notre Picardie: l'Amiral Courbet, né à Abbeville.

Il nous a montré cette vie tout entière consacrée à la pratique du devoir et cette mort glorieuse au service de la République, par suite de la maladie contractée dans ce climat, mort non moins glorieuse, quoique moins éclatante, que celle rencontrée sur le champ de bataille.

Sa parole vibrante et émue a su reproduire les travaux minutieux du chef préparant la bataille, ne croyant avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque mesure à prendre, et forçant ainsi la chance à lui demeurer toujours fidèle.

« Après ses minutieux préparatifs, l'Amiral (je laisse parler son biographe) veut se rendre compte par lui-même. Intrépide et brave, insoucieux du danger, il a fait avancer son navire au plus fort de l'action, du côté des jonques où les Chinois, habitués au maniement de leurs canons, tirent et rechargent sans cesse, sous une pluie de mitraille. Nos canonniers redoublent d'effort ; ils multiplient leurs coups sans que la rapidité du tir nuise à sa justesse, à cette distance où tous

les projectiles portent. Leurs obus éventrent les vaisseaux chinois, crèvent leurs chaudières, éclatent dans les batteries, dont ils blessent ou tuent les servants, et font sauter les réserves de munitions. Des navires désemparés, dévorés par les flammes, s'en vont à la dérive, tandis que leurs matelots épouvantés s'élancent dans les flots et cherchent dans la mort même un refuge contre la mort. Sur l'un de ces bâtiments dont l'arrière est déjà submergé, le pavillon chinois est de nouveau hissé, puis salué d'un dernier coup de canon par un héros inconnu qui descend fièrement dans l'abîme.

« Puis, on ne voit plus rien.

« Il fait un calme absolu ! une fumée intense a voilé ce lieu de carnage. La canonnade s'est ralentie ; elle a cessé complètement.

« Ce n'est pas sans anxiété que de tous côtés on cherche, on regarde, on interroge... » Et quand la fumée se dissipe, le désastre de la flotte chinoise est complet. De ses 22 navires ou jonques échoués sur les rives on ne voit que des mâtures qui pointent hors de l'eau — et les bâtiments français sont intacts!

« Il est 2 heures 25, le combat a duré 30 minutes. »

C'est presque le temps nécessaire pour le raconter, si l'on y comprend le curieux récit des préparatifs !

M. FRANCQUEVILLE.

Réponse.

Après lui, M. l'abbé Francqueville a su trouver encore des paroles vibrantes d'émotion, pour nous parler de Courbet et de la France.

Ecoutez les mots par lui placés à la fin de sa réponse: je me reprocherais d'en rien distraire.

M. Macque avait, dans son travail, évoqué l'image de la Patrie qui fut la grande figure toujours présente aux yeux de l'Amiral ; écoutez cet hommage de notre collègue :

« Ne nous lassons donc pas de la redire, cette belle devise,— à nous-mêmes pour raviver notre courage, — à nos jeunes générations pour exciter leur ardeur. Et certes c'est surtout après avoir entendu raconter la vie héros comme Courbet, toujours modeste et magnanime, d'un toujours prêt à s'effacer ou à s'offrir, que l'on se sent porté à s'écrier avec lui : Oui, pour la patrie, pour la France, pour que la concorde y règne, pour que sa prospérité s'accroisse, pour que son génie auquel tous les peuples ont rendu cette année un hommage dont nous sommes fiers jette encore plus d'éclat, pour que la vérité et le bien y dominent sans cesse, pour qu'elle recouvre les provinces qu'elle a perdues, pour que s'étende au loin son pouvoir, pour qu'elle reste vaillante et généreuse, forte et redoutée : *Pro Patriâ, Pro Galliâ.*

M. LELEU

Les Poésies de Froissart.

Saviez-vous que Froissart, le précieux auteur de la Chronique, fût aussi un poëte ? et même un grand poëte, si l'on en croit M. Leleu qui nous l'a présenté !

Poëte abondant... c'est incontestable ; Froissart n'a pas laissé moins de trente mille vers ! mais grand poëte ? j'en appelle.

Du reste, les pièces du procès se trouvent sous nos

yeux ; notre collègue, parmi ces trente mille vers, a bien voulu en choisir plusieurs, en assez bon nombre, qu'il a joints à son travail ; nous ne saurions assez le remercier.

M. MOULLART

Le Naturel. — M. Ninard.

Vous ayant déjà parlé des réflexions que notre collègue nous a présentées sur le Naturel, je puis être très bref à son égard, à l'heure actuelle.

Je voudrais néanmoins vous faire profiter de ses exquises remarques..... permettez-moi cette seule citation :

« Pour être naturel, dit-il, il ne faut pas penser à soi, mais à l'objet qu'on poursuit : qui analyse trop les choses ou s'analyse trop au moment de l'action court risque de n'être pas naturel. »

« Une femme écrit à son notaire : si elle se demande de quel style une femme de son monde doit se servir avec son homme d'affaire, il y a cent à parier contre un qu'elle sera affectée et compliquée, qu'elle écrira longuement où un billet suffit. »

M. Ninard.

Mais on ne se débarrasse pas de M. Moullart aussi facilement que cela.

Il me faut, avant de le quitter, vous parler de ce que nous appellerons, comme il le fait lui-même, *la Réception posthume de Monsieur Ninard.*

Vous allez l'entendre tout à l'heure.

M. Ninard, substitut du Procureur général prés la

Cour d'Amiens, est mort à 34 ans, au commencement de cette année, élu mais non installé parmi nous.

Plusieurs d'entre nous connaissaient son brillant talent d'audience ; M. Moullart après avoir apprécié l'orateur nous a fait connaître le poëte qui a disparu, à peine au seuil de notre maison.

Tout-à-l'heure, vous entendrez cet hommage ému ; vous entendrez aussi quelques-uns des vers dus à ce collègue trop vite parti, et, comme le dit, en terminant, l'auteur de l'étude : — « vous vous associerez aux regrets que nous éprouvons, non pas seulement en les entendant exprimer, mais parce que vous connaitrez quelques uns des vers du poëte qui nous a été enlevé. » —

M. DE PUYRAIMOND

Deux ans à l'Ecole navale.

C'est sa propre histoire que l'auteur nous à racontée.

M. de Puyraimond nous indique d'abord comment la vocation lui est venue pour *l'état de marin.*

C'est sur la plage, c'est positivement en faisant *des petits bateaux qui vont sur l'eau*, qu'il a senti les premiers germes de cette vocation qui fait trembler les mères.

Il nous fait ensuite assister (1849-1851) aux deux années de sa vie sur le vaisseau-école *le Borda*, et à ses études toutes dirigées en vue du but poursivi.

« Les élèves, nous dit-il, vivent de la même vie que les matelots ; une seule différence existe : c'est que, la nuit venue, le matelot, lorsqu'il n'est pas de quart, se délasse dans sa couchette des rudes travaux de la

journée, tandis que le futur Aspirant, avant de pouvoir dormir, emploie sa soirée à suivre un cours de mathématique. »

M. THOREL

Les Bienfaits de la Chimie. — A propos des Avocats.

M. Thorel, notre sympathique directeur, doit au privilège de son rang... dans l'alphabet, la place qu'il occupe, en ce rapide exposé.

Je n'ai plus, en effet, à parler que de lui : et ce n'est pas chose facile, à l'heure actuelle.

Ceux qui assistaient à cette séance ont encore dans l'oreille cette merveilleuse fantaisie..... à base d'avocat, dont il nous a régalé.

Je n'aurai pas le tort de répéter ce qu'il vous a si bien dit tout à l'heure ; et quant à ceux qui ne sont pas dans cette salle, ils la trouveront imprimée dans le volume qui est placé là sur ce bureau.

Mais M. Thorel, en installant M. Bor parmi nous, lui avait adressé plusieurs réflexions dont j'ai le désir de vous entretenir, avant de céder la parole à M. Moullart.

Après quelques curieuses considérations sur le rôle des microbes dans le monde, justifiant le nom qu'on leur a donné : *d'agents et facteurs de l'hygiène du globe*, M. Bor avait chanté les vertus du gaz hydrogène ; et M. Thorel, laissant bientôt de côté les infiniment petits, avait suivi le récipiendaire dans son étude sur le précieux gaz.

Bientôt, rencontrant l'*Ether*, ce fluide immense, entrevu et présenté par notre collègue dans son travail, notre Directeur ... mais il vaut mieux que je reproduise

textuellement ses paroles; ce sera ma dernière citation :

« De cet Ether inconnu, dit-il, vous faites comme l'esprit de la nature, et je me demande si l'inspirateur de cette pensée ne serait point La Fontaine, non pas le fabuliste, mais le philosophe, quand, dans son discours à Madame de la Sablière, il dit dans un langage exquis :

> Je subtiliserais un morceau de matière
> Que l'on ne pourrait plus concevoir sans effort,
> Quintessence d'atôme, extrait de la lumière,
> Je ne sais quoi plus vif et plus mobile encor
> Que le feu ; car enfin, si le bois fait la flamme,
> La flamme en s'épurant peut-elle pas de l'âme
> Nous donner quelque idée ?

« Ainsi Dieu, de sa main large et puissante, n'aurait pas jeté dans le monde les germes de toutes choses mais un seul corps simple qui, par suite de condensations étranges, aurait donné naissance à tout ce qui nous entoure.

« N'est-ce pas la dernière et la plus sublime envolée de la science mystique dont je parlais au début ; car, avec votre thèse, le monde ne s'abîmerait plus sans retour dans l'éternelle nuit. Au contraire, lorsque l'éclair immense qui a présidé à sa création embrasera ses ruines, tous les corps dissociés, réduits en hydrogène raréfié, iront, sous cette forme éclatante et simple, se concentrer dans la main dont ils sont sortis, tandis que les âmes des hommes se perdront à jamais dans le sein de Dieu.

« De la lumière ! partout de la lumière ! toujours de la lumière ! »

Deux des nôtres ont disparu, dans le cours de cette année : le souvenir de M. Ninard vous a déjà été rappelé ; l'autre est M. le Docteur Peulevé, présent encore à toutes les mémoires.

« M. Peulevé est mort le 23 Janvier 1889; et le Directeur de l'Académie d'Amiens, lui a adressé nos derniers adieux et l'expression de nos regrets persistants. »

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1889

18 JANVIER

Présidence de M. Oct Thorel, chancelier. — Sont nommés Membres de la Commission de Publication : MM. l'abbé Crampon, Delpech, Dubois (Gustave), Fournier, Moullart. — Membres de la Commission des Finances : MM. Badoureau, Caron et Ponche. — Lecture par M. DECAIEU : *Rapport du Secrétaire sur les Travaux de l'année 1888.* — Election, comme Membres titulaires, de MM. Blanchard et Macque, et comme Membre honoraire, de M. Decharme. — Détermination de la date et du programme de la Séance publique annuelle de 1888.

22 FÉVRIER

Présidence de M. Thorel, chancelier. — Sont élus : *Directeur*, M. Thorel ; *Chanchelier*, M. Dubois Edmond. — Détermination de l'ordre des lectures dans les séances futures. — Lecture par M. LELEU : **Les Poésies de Froissart** (suite).

8 MARS

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Rapport de

M. Ponche et approbation des comptes du Trésorier en 1888. — Lecture par M. Leleu : **Les Poésies de Froissart** (fin).

22 Mars

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Le Président indique un projet de diplôme qu'il propose et reçoit mission de faire exécuter le diplôme conforme au projet. — Lecture par M. de Puyraimond : **Deux ans à l'École navale.**

12 Avril

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Un modèle de diplôme est présenté par le Président et accepté par l'Académie. — Lecture par M. Boulenger : **Sans Tabac !**

24 Mai

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Lecture par M. Daussy : **Deux Curés à Albert.**

5 Juillet

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Lecture par M. Moullart : **Notice sur M. Ninard.**

19 Juillet

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Lecture par M. Decaieu: Etude critique de l'ouvrage: **Les Origines de la langue française**, de M. E. Lefranc.

26 Juillet

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Exposé des titres de cinq candidats, proposés à l'élection comme membres titulaires : MM. Sélosse, Boudon, Bor, Ricquier, et Quénardel. — Lecture par M. Moullart : **Le Naturel.**

25 Octobre

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Réception de M. Macque : l'**Amiral Courbet**, par le récipiendaire. — Réponse par M. l'abbé Francqueville.

15 Novembre

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Réception de M. Bor : **Les Bienfaits de la Chimie,** par le récipiendaire. — Réponse par M. Thorel.

6 Décembre

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Détermination des conditions et du programme de la prochaine séance publique annuelle. — Lecture par M. Thorel : **A Propos des Avocats.** — Lecture par M. Decaieu. — **Rapport sur les travaux de l'année.**

22 Décembre

(Séance publique annuelle)

Présidence de M. Thorel, Directeur. — Discours du Directeur : **A Propos des Avocats. — Compte-rendu des Travaux de l'année,** par M. Decaieu, secrétaire. — **Notice sur Monsieur Ninard** par M. Moullart.

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE
Pendant l'année 1889.

I. — Du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Comité des travaux historiques et scientifiques : Section des Sciences économiques et sociales, Année 1888. — 1 vol. in-8°.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Année 1889, n^os^ 1, 2, 3 et 4. — 3 vol. in-8°.

Répertoire des travaux historiques. — Tome III. — Supplément. — Index. — 1 vol. in-8°.

Revue des travaux scientifiques, Année 1889, 1 vol. in-8°.

Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, 1 vol. in-4°.

Discours à la séance du Congrès des Sociétés savantes, prononcés le 15 juin 1889, par M. Renan, membre de l'Institut et par M. Faillières ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — 1 broch.

Les Parlers de France, par M. Gaston Paris, membre de l'Institut. — 1 broch. in-8°.

Expéditions scientifiques du Travailleur et du Talisman, pendant les années 1880 à 1883. — Les Poissons, par M. L. Vaillant. 1 vol. in-8°.

II. — De la Préfecture de la Somme.

Conseil général du département : Session d'Août 1888. — Procès verbaux des délibérations. — 1 vol. in-8°.

Id. — Rapport du Préfet. — Documents pour l'histoire de la Révolution française dans la Ville d'Amiens. — Tome I. — 1 vol in-8°.

Conseil général : Session de février 1889. — Rapport du Préfet et procès-verbal des délibérations.

III. — Des Auteurs.

Deux Curés à l'église d'Albert, par M. H Daussy, — 1 broch. in-8°.

La Charte de la commune de la ville d'Ancre (Albert), texte et traduction par M. H. Daussy, avec la collaboration de M. Devauchelle — 1 broch. in-8°.

Les Forces perdues au point de vue industriel et de plusieurs moyens de les utiliser, par M. C. Declarme. — 1 broch. in-8°.

Les Clabault, famile municipale amiénoise, 1349-1539, par M. A Janvier.

Vallerandi Varanii de gestis Joannæ Virginis, poëme de 1546 remis en lumière, analysé et annoté, par M. E. Prarond. — 1 vol. gr. in-12.

Voyage en Espagne, par M. L. Boileau. — 1. vol. grand in-12.

Simples notes sur la commune de Malpart, de 1776 à 1889, par M. Léopold de Bracquemond. — 1 vol. in-8°.

Dupin ainé, homme de loi, par M. Corentin Guyho, avocat général, discours à l'audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1889, de la cour d'appel d'Amiens. — 1 broch. in-8°.

Autour de 1789, par le même, 1 vol. in-12.

Crimée, par M. Louis Delahaye. — 1 vol. in-12.

Lettre à MM. les Membres de l'Académie française, par M. L. de Beaumont, 1 broch in-12.

Henri Porphyre Labitte, sénateur de la Somme. — 1 broch. in-4°

L'Amiral Courbet, discours de réception, par M. Macque et Réponse par M. l'abbé Francquevylle. — 1 broch in-8°.

Villers sous-Ailly depuis le XV^e^ siècle, par M. le Président de Rocquemont. — 1 vol. in-8°.

IV. — Des Sociétés siégeant à Amiens et dans le département de la Somme.

Société industrielle d'Amiens : Bulletin année 1889, Mars et Septembre. — 2 br. in-8°.

Société linnéenne du Nord de la France : Bulletin, année 1889, Janvier, Février, Avril. — 3 br. in-8°.

Société médicale d'Amiens : Gazette médicale de Picardie : Décembre 1888, Janvier à Août et Novembre 1889, 10 broch. in-8°.

Comice agricole d'Abbeville : Bulletin 48e année , 4 broch. in-8°.

Société des Antiquaires de Picardie : Bulletin, année 1889, 1 broch. in-8°.

Commission météorologique de la Somme : Bulletin, année 1888. — 1 broch. in-8°.

Conseil d'hygiène de la Somme : année 1888, 1 broch. in-8°.

Station agronomique de la Somme : Bulletin, année 1888. — 1 br. in-8°.

V. — Des Sociétés siégeant à Paris.

Société philotechnique : Annuaire, Année 1888. — 1 vol. in-8°.

Société de Médecine légale de France : Bulletin, Tome X, 2e partie.

L'agronome praticien, de la Société de Compiègne: Janvier à Octobre 1889. — 8 broch in-8°.

VI. - Des autres Sociétés Françaises

Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers. — 1888. — 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société Industrielle d'Angers. 1888. 2 semestres. — 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie d'Arras. — 1889. — 1 vol. in-8°.

Bulletin historique de l'Auvergne. — Novembre et décembre 1888. — 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société Académique de Brest. — 1887-1888. — 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers. — Tome XIV. — 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie de Caen. — 1887-1888. — 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai. — Tome LXIV. — 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société Archéologique de la Charente. — 1888. — 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société Académique de Chauny, Tome II. — 1 vol. in-8°.

Société d'Histoire Naturelle de Colmar. — 1886 à 1888. — 1 vol. in-8°.

L'Agronome praticien de la Société d'Agriculture de Compiègne. — Janvier à Octobre 1889. — 8 brochures in-8°.

Bulletin de la Société Historique de Compiègne. — Tome VII. — 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'Études de Draguignan. — 1886-1887. — 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des Agriculteurs de la Drôme. — 1889. — 9 broch. in-8°.

Bulletin de la Société Industrielle d'Elbeuf. — 1888. — 1 broch. in-8°.

Recueil de la Société Hâvraise d'études diverses. — 1886 à 1888. — 3 vol. in-8°.

Registres Consulaires de Limoges. — Tome IV. — 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société Archéologique du Limousin. — Tome XXXVI. — 1 vol. in-8°.

Société Linnéenne de Lyon. — 1885-1887. — 2 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie de Lyon. — Vol. 24 à 29. — 4 vol. in-8°.

Annales de la Société d'Agriculture de Lyon. — 1887. — 1 vol. in-8°.

Mémoire de la Société d'Agriculture de la Manche. — 8e vol. — 1 vol. in-8°.

Bulletin Agricole de Meaux. — 1889. — 6 broch. in-8°.

Annales de la Société Académiques de Nantes. — 1889. — 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie de Nîmes. — 1887. — 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société d'Agriculture d'Orléans. — 1888-1889. — 2 vol. in-8°.

Société agricole des Pyrénées orientales. — 30e vol. — 1 vol. in-8°.

Travaux de l'Académie de Rouen. — 1887-1888. — 1 vol. in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — 1889. — 4 broch. in-8°.

Buletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe. — Tome XXXII — 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie de Stanislas (Nancy). — Tomes V et VI. (5e série). — 2 vol. in-8°.

Extrait des Travaux de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure — 1, 2, 3 trimestres 1889. — 3 vol. in-8°.

Mémoires de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure. — 1888 — 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure. — 1888-1889. — 2 vol. in-8°.

Bulletin de la société archéologique de Tarn et Garonne. — 4e trimestre 1888. — 1 broch. in-8°.

Journal d'Agriculture du Midi (Tarn-et-Garonne). — 1889. — 6 broch. in-8°.

Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne. — 1888. — 1vol. in-8°.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. — 1889. — 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société Académique de Toulouse. — Tome IX. — 1 broch. in-8°,

Bulletin de la Société archéologique du Midi (Toulouse). — N° 3.— 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'Agriculture du Var. — 1889. — 10 broch. in-8°.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges. — 1888-1889. — 2 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne. — 1888-1889. — 2 vol. in-8°.

VII. - Des Sociétés étrangères.

Bulletin de l'Académie des sciences de Cracovie. 1889. — 3 broch. in-8°.

Travaux de l'Académie des Sciences, de Philadelphie. — 1889, partie 1. — 1 vol. in-8°.

Annuaire des opérations de l'Institution Smithsonienne, de Philadelphie. — 1889. — 1 vol. in-8°.

Revue de l'Institut historique de Rio de Janerio. 1889. partie 1. — 1 vol. in-8°.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

D'AMIENS

(31 DÉCEMBRE 1889).

BUREAU

MM. THOREL (Octave), ✪, Directeur.
DUBOIS (Edmond), ✪, Chancelier.
DECAIEU, Secrétaire-perpétuel.
FRANCQUEVILLE (l'abbé), Archiviste-Trésorier.

MEMBRES TITULAIRES

DANS L'ORDRE DE LEUR INSTALLATION

MM.

1 LENOEL, ✱, Docteur en médecine, rue Lamarck, 25.
2 PONCHE (Narcisse), ❋, Industriel, rue Constantine, 6.
3 DAUPHIN, ✱, ✪, Sénateur, passage de la Comédie, 1.
4 MOULLART, ✪, Conseiller à la Cour, rue Cozette, 29.
5 LELEU, ✱, ✪ I, ancien Proviseur du Lycée d'Amiens, boulevard Guyencourt, 5.
6 VERNE (Jules), ✱, Homme de Lettres, rue Charles-Dubois, 2.
7 DUBOIS (Gustave), Avocat, rue de l'Amiral Courbet, 19.

8 OBRY, ✱, ✪, Président du Tribunal civil, rue des Jacobins, 67.

9 BARIL (Gédéon), Homme de lettres, rue Évrard de Fouilloy, 21.

10 CRAMPON (l'abbé), Chanoine, rue de l'Amiral Courbet, 26.

11 GUERARD, ✱, Ingénieur au chemin de fer du Nord, rue Riolan, 7.

12 JANVIER, ✪, Homme de lettres, Boulevard du Mail, 13.

13 GOBLET (René), Ancien Ministre.

14 DEBAUGE, Industriel, faubourg de Hem, 242.

15 DECAIEU, Juge de paix, rue de la Pâture, 24.

16 CARON (Laurent), propriétaire, rue des 3 Cailloux, 44.

17 DUBOIS (Edmond), ✪, Professeur de Physique au Lycée, rue Cozette, 31.

18 DELPECH, Président de chambre à la cour d'Amiens, rue Saint-Louis, 4.

19 FOURNIER, Conseiller à la Cour d'Amiens, rue du Lycée, 28.

20 OUDIN, Conseiller à la Cour d'Amiens, rue Debray, 9,

21 FRANCQUEVILLE (l'abbé), Aumônier des Dames de l'Espérance, rue Dom Grenier, 17.

22 LENEL, ✪, I., Professeur de Rhétorique au Lycée d'Amiens, rue Laurendeau, 80.

23 FROMENT, Docteur en médecine, rue de la République, 65.

24 BADOUREAU, ✪, Ingénieur des Mines, rue Lemerchier, 20.

25 LORGNIER, Avocat, rue des Écoles-Chrétiennes, 23.

26 THOREL, (Octave), ✪, Juge au Tribunal civil, rue Cozette, 44.

27 MACQUE, greffier en chef de la Cour, rue Laurendeau, 148

28 BOR ✪, Pharmacien et Professeur à l'École de médecine d'Amiens, rue des Vergeaux, 5.

29 GRENIER, ✱, Procureur de la République, rue des Augustins, 10.
30 GUILLAUMET, Docteur en médecine, rue Gresset, 22.
31 BLANCHART, Professeur de 3e au Lycée, rue Blasset. 34.
32 SÉLOSSE, manufacturier, rue Chauvelin, 1
33 QUÉNARDEL, ✪, directeur de l'Ecole normale des Garçons, à Amiens.
34 RICQUIER, ✪, architecte en chef du département, rue Sire Firmin Leroux, 23.
35 BOUDON, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, rue Alexandre, 11.

Élus et non installés

MEMBRES HONORAIRES

DE DROIT

1 M. le Général commandant le 2e corps.
2 M. le Premier Président de la Cour d'appel.
3 M. le Préfet de la Somme.
4 Mgr l'Évêque d'Amiens.
5 M. le Procureur général près la Cour d'Amiens.
6 M. le Maire d'Amiens,
7 M. l'Inspecteur de l'Académie Universitaire.

MEMBRES HONORAIRES

ÉLUS

MM.

1 GAND, ✱, Ancien Professeur de tissage à la Société Industrielle, rue Contrescarpe, 20, à Amiens.
2 RICHER, ✪, Docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 98. à Amiens.

3 GUILLON, ✻, Ingénieur, à Soissons.
4 BOHN, Professeur, à Fontenay-aux-Roses.
5 KOLB, ✻, Directeur des Usines Kulmann, à Lille.
6 HARDOUIN, Conseiller honor., à Quimper (Finistère).
7 POIRÉ, ✻, Professeur au Lycée Condorcet, Paris.
8 De QUATREFAGES de BRÉANT, ✻, membre de l'Institut, à Paris.
9 PRAROND, ✻, Homme de lettres, à Abbeville.
10 TIVIER, ✻, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon à Bayonne, Villa-Meda, rue Mauber.
11 HENNEBERT, ✻, Colonel du Génie, à Fontainebleau.
12 MACHART, ✻, Ancien Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, Paris.
13 Du BOIS de JANCIGNY, Ancien Conservateur des Forêts, à Paris.
14 LANIER, Professeur d'histoire au Lycée Janson de Sailly, 59, rue Boissière, Paris.
15 DUPONT, Propriétaire, boulevard de l'Est, 17, à Amiens.
16 VION (Michel), ✻, Ancien professeur, rue de la République, 8, à Amiens.
17 HERBET, ✻, Docteur en médecine, rue des Jacobins, 47, à Amiens.
18 De PUYRAIMOND, ✻, Ancien officier de marine, rue de Bray, 36, à Amiens.
19 DAUSSY, ✻, Premier Président à la Cour d'Appel d'Amiens, boulevard du Mail, 81, à Amiens.
20 ROGER, Industriel, rue Gresset, 31, à Amiens.
21 DECHARME, ✻, Ancien Professeur de l'Université, rue Laurendeau, 82, à Amiens.
22 PICARD, Professeur de troisième au Lycée Condorcet, 8, rue de Parme, à Paris.
23 COUTTOLENC, Professeur des Cours publics de physique et de chimie de la ville de Reims, 4, rue Libergier.

24 VINQUE, Professeur de Tissage à l'École Nationale des Arts Industriels, 43, rue de Lille, Roubaix.
25 De BRACQUEMONT, Propriétaire à Grivesne (Somme).

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

1 Hecquet, Docteur en médecine, à Abbeville.
2 Marcotte, ancien Bibliothécaire, à Abbeville.
3 Ferrand, O. ✻, ancien Préfet, rue Lamarck, 35, à Amiens.
4 Lefebvre (Jules), à Abbeville.
5 Huard, Homme de lettres, 5, rue Dauphine, à Paris.
6 Millien (Achille), Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
7 Bernard, Avocat général, à Dijon.
8 de Guerle, ✻, au Vésinet.
9 Le Pelletier, ✻, Cons. à la Cour de Cassation, à Paris.
10 Piedagnel, ✻, Homme de lettres, rue des Sablons, à Passy-Paris,
11 de Valois, ✻, Consul de France, à Lisbonne (Portugal).
12 de Rainneville, ✻, ancien Sénateur, 42, rue Ville-l'Évêque, à Paris.
13 de Longpérier, ✻, Membre de l'Institut, 50, rue de Londres, à Paris.
14 Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé, canton de Briouze (Orne).
15 Cartault, Professeur à la Sorbonne, à Paris.
16 Le Tellier, Professeur, à Lisieux,
17 Jouancoux, Philologue, à Cachy, (Somme).
18 De Vorges, O. ✻, Ministre plénipotentiaire, à Paris
19 Cahon, Docteur en médecine, à Paris.
20 Boulanger (Gustave), percepteur, à Albert.
21 Pinel, ✻, à Gonesse.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Decharme, Ponche, Roger.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. Crampon ; Delpech ; Dubois Gustave ; Fournier ; Moullart.

SUJET TRAITÉ EN 1889

ET NON INSÉRÉ DANS LE PRÉSENT VOLUME

Deux années à l'École navale, par M. de PUYRAIMOND

TABLE DES MATIÉRES

ANNÉE 1889

Discours de M. Oct. THOREL, directeur, aux obsèques de M. Peulevé 1

Sans Tabac, (Nouvelle Berckoise), par M. BOULENGER . . 5

Les Poésies de Froissart, par M. LELEU 31

Deux Curés à l'Eglise d'Albert, par M. DAUSSY. 132

Notice sur M. Ninard, par M. MOULLART 178

Du Naturel, lecture par M. MOULLART. 209

L'Amiral Courbet, discours de réception, par M. Léon MACQUE 229

Réponse, par M. l'abbé FRANCQUEVILLE, chancelier . . . 260

Les Bienfaits de la Chimie moderne, **discours de réception par M. Albert BOR. 296**

Réponse par M. Oct. THOREL, directeur 329

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 22 DÉCEMBRE.

A Propos des Avocats, discours, par M. Oct. THOREL, directeur. 329

Compte-Rendu des Travaux de l'année, par M. A. DECAIEU, Secrétaire-perpétuel 393

Résumé des Procès-Verbaux des Séances de l'Année 409

Ouvrages reçus 413

Tableau des Membres de l'Académie, au 31 décembre 1889. . 419

Sujet traité en 1889 et non inséré en ce volume. 424

Table des Matières. 425